This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855

reconnue comme établissement d'utilité publique

par décret du 8 octobre 1881

Digitized by Google

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général : place du Palais-de-Justice, à Chambéry (Savoie).

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LXII

CHAMBÉRY

au siège de la Société au Palais de Justice

1925

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

BUREAU POUR 1925

Président : M. Gabriel PÉROUSE, docteur ès-lettres (O. I.), archiviste départemental de la Savoie, à Chambéry, 18, rue Juiverie.

Vice-Présidents : M. François VERMALE, docteur en droit, docteur ès-lettres de l'Université de Lyon, avocat (O. A.), à Chambéry, 11, rue Métropole.

Docteur Louis DUVERNAY, ancien interne des hôpitaux de Lyon (chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre), à Aix-les-Bains, 17, avenue de la Gare.

GUILLERMIN Victor, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., en retraite, La Madeleine (près Chambéry).

Secrétaire général : M. Henry CARLE, à Chambéry, 10, rue Métropole.

Secrétaire-adjoint : M. l'abbé Gabriel LORIDON, vicaire de la Métropole, Chambéry.

Bibliothécaire : M. André BIVER, archiviste paléographe, bibliothécaire municipal, à Chambéry, 7, rue de Boigne.

Trésorier : M. Philibert FALCOZ (O. A.), 7, rue Croix-d'Or, à Chambéry.

Archiviste : M. Edmard PAVÈSE (O. I.), conservateur du Musée Savoisien, à Chambéry, villa des Abeilles.

Digitized by Google

Membres d'honneur et Membres honoraires

MORTS POUR LA FRANCE

MM.

BALMAIN Jacques, avocat.

DUMAZ Paul-Edward, capitaine au 51e d'infanterie.

LÉVÊQUE Louis, professeur au lycée de Chambéry.

BORDEAUX Henry, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, Paris (16e).

BRUCHET Max, archiviste du département du Nord, à Lille.

COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure).

DEIGERIK, archiviste-professeur à l'Athénée d'Anvers.

GIROD, ancien directeur des Etablissements Paul-Girod (L. H.), à Ugine.

GROS Adolphe, chanoine, à Saint-Jean-de-Maurienne.

GUIMET, fondateur du Musée Guimet.

REINACH Théodore, docteur ès-lettres, membre de l'Institut, au château de La Motte-Servolex.

RITTER Eugène, professeur et doyen honoraire à la Faculté des Lettres, à Genève, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes, en retraite, à Nancy.

A. VAN GENNEP, hommes de lettres, docteur ès lettres, chevalier de la Légion d'honneur et lauréat de l'Institut, à Bourg-la-Reine (Seine).

M. le Préfet de la Savoie.

M. le Premier Président de la Cour d'appel, à Chambéry.

M. le Procureur général.

M. l'Inspecteur d'Académie, à Chambéry.

M. le Maire de la Ville de Chambéry.

M. le Maire de la Ville d'Aix-les-Bains.

Le Révérendissime Abbé de l'Abbaye d'Hautecombe.

Digitized by Google

Membres effectifs

MM.

ARMINJON Pierre, professeur de droit au Caire (Egypte).
BACHELARD, avocat, rue Juiverie, à Chambéry.
BERGERET-JEANNET Louis (abbé), à Cléry, par Frontenex.
BERNARD, curé, à La Table (Savoie).
BERNARDET Emile, à Saint-Michel-de-Maurienne.
BERTIN Arthur, architecte départemental, à Chambéry.
BÉTEMPS Louis, avocat à la Cour d'appel de Chambéry.
BERTHET, juge de paix, à Chambéry.
BISSY (commandant de Lannoy de), au château de Bissy.
BIVER André, archiviste-paléographe, bibliothécaire municipal, Chambéry.
BLANC Albert (le baron), docteur ès sciences, professeur à l'Université de Rome, au château du Chaney, à Chambéry.
BLANC Henri, capitaine au 27e C. P. A., Annecy.
BLONDET, juge au Tribunal, à Chambéry.
BOLESLAS Edmond, juge à la Cour de justice de Genève.
BORDEAUX (général), commandant le Groupe fortifié de Gap (Hautes-Alpes).
BORGEY, professeur à Aix-les-Bains.
BOUCHAGE César, conseiller à la Cour d'appel (L. H.), à Saint-Denis (Réunion).
BOYER-RESSÈS, lieutenant-colonel au 9e bataillon de Chasseurs (Rhénanie).
BRANCAZ, pharmacien, 10, place du Pont, Lyon.
BRUN Henri, rue Lamartine, à Chambéry (Imprimeries Réunies).
BUTTIN Charles, membre du Conseil du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
CARLE Henry, 10, rue Métropole, à Chambéry.
CHABORD Joseph-Marie, propriétaire, 11, rue Jean-Pierre-Veyrat, à Chambéry.
CHAMBAZ, imprimeur, à Chambéry.
CHAMPION-BRITISH Edouard, 5, quai Malaquais, Paris.
CHIRON François, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Chambéry.
CHIRON Lucien, industriel, à Chambéry.
CLÉRET, docteur en médecine, 2, rue Croix-d'Or, Chambéry.
COSTA DE BEAUREGARD (comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Léon), maire de La Ravoire, conseiller général.
COUTAZ P., à Aix-les-Bains.
CROCHON, architecte de la Ville d'Aix-les-Bains.
DARDEL Marius, libraire, rue de Boigne, Chambéry.
DAUDENARDE (H.-R.), directeur de l'Etablissement Thermal d'Aix-les-Bains.

Digitized by Google

DENARIÉ Maurice, vice-président de la Société d'histoire naturelle de Savoie, 40, place Saint-Léger, à Chambéry.
DENARIÉ Emmanuel, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
DENARIÉ Victor, architecte, 6, rue de Boigne, Chambéry.
DESCOSTES Adolphe, à Marseille, 30, rue Edouard Delanglade.
DIDIER Noël, Mérande, à Chambéry.
DUFAYARD Charles, docteur ès lettres, conseiller général, à Serrières.
DULLIN Etienne.
DURAND-DRONCHAT Alexandre, avoué près le Tribunal civil, à Chambéry, boulevard de la Colonne.
DUVERNAY Louis, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
FALCOZ Philibert, rue Croix-d'Or, à Chambéry.
FONCLARE (Georges de), banquier, à Chambéry.
FONTAINE Etienne, directeur d'école en retraite, quai de la Rise, 18, à Chambéry.
FORESTIER, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
GAIDE Julien, imprimeur, à Chambéry.
GAILLARD, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
GARIN Joseph (abbé), administrateur de l'église de Petit-Ivry, rue Paul-Bert, 13, Petit-Ivry (Seine).
GAVARD, abbé, supérieur du grand séminaire, avenue du Parmelan, Annecy (Haute-Savoie).
GENTIL, imprimeur à Chambéry, rue Croix-d'Or.
GERMAIN, professeur à l'Ecole supérieure de garçons, à Chambéry.
GIRARD-MADOUX, avocat, à Chambéry.
GIROD, docteur en médecine, à Chambéry.
GLORIEUX Albert, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Condorcet, à Paris.
GOTTELAND Jean, inspecteur d'Académie à Moulins (Allier).
GRANGE François, industriel, à Randens (Savoie).
GREYFIÉ DE BELLECOMBE (vicomte), villa Sainte-Marie, par Chambéry.
GUILLERMIN Victor, ingénieur, La Madeleine, près Chambéry.
GUINARD, contrôleur des Contributions directes, Chambéry, 15, rue de Boigne.
HOLLANDE Edmond, dr-chirurgien-dentiste, à Chambéry.
IMBAULT-HUART Albin, à Aix-les-Bains.
LELONG, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
LORIDON Gabriel (abbé), vicaire à la Métropole, Chambéry.
MALHERBE (comte René de), ancien lieutenant de vaisseau, à Chambéry-le-Vieux.
MARESCHAL Amédée, avocat à Chambéry, place Saint-Léger.

Digitized by Google

MARET Paul, inspecteur d'assurances, rue du Parc, 4, Chambéry.
MAREUSE Ed., directeur de la *Correspondance historique et archéologique*, 81, boulevard Haussmann, Paris.
MARILLIET, sous-directeur honoraire de l'Etablissement Thermal d'Aix-les-Bains.
MARTIN Paul (abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
MÉNARD André, à Chambéry.
MENTHON (le comte Henry de), député de la Haute-Saône, château de Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).
MICHEL Amédée, à Thônes (Haute-Savoie).
MIQUET François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
NOYER DE LESCHERAINES (le baron Eugène du), au château de Minjoud, à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).
ODRU Laurent, président de Chambre à la Cour d'appel de Chambéry.
ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis d'), château de Saint-Jean-d'Arvey.
PASCAL, instituteur en retraite, à Jacob.
PAVÈSE, conservateur du Musée Savoisien, villa des Abeilles, parc Savoiroux, Chambéry.
PAVY François, directeur de la Banque balkanique de Sofia.
PÉROUSE Gabriel, docteur ès-lettres, archiviste du département de la Savoie, rue Juiverie, 18, Chambéry.
PERRIER Anthelme, boulevard de la Colonne, Chambéry.
PERRIOL Albert, avocat, 20, rue Croix-d'Or, Chambéry.
PICCARD L.-E. (Mgr), protonotaire apostolique, à Thonon-les-Bains.
PIOT, docteur en médecine, 5, boulevard du Théâtre, Chambéry.
PISSARD, inspecteur des Postes et Télégraphes, à Collonges-sous-Salève.
PONTAL, directeur de la Banque de France, à Chambéry.
RACT (capitaine), 132, cours Lafayette, Lyon.
REBORD (chanoine), vicaire général, à Annecy.
REINACH Théodore, docteur ès lettres, membre de l'Institut, rue Hamelin, 9 (16e), Paris.
REVEL, commandant en retraite, aux Avenières.
ROUSSY DE SALES (comte François de), à Thorens-Sales (Haute-Savoie).
SIMON, instituteur à Saint-Baldoph.
TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (marquise de), 21, rue de Boigne, à Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, à Tunis.
VALLET Pierre, banquier, place du Centenaire, Chambéry.
VERMALE François, avocat à la Cour d'appel, 11, rue Métropole, Chambéry.

Digitized by Google

VICHIER-GUERRE, commandant de chasseurs hors cadre, Ecole d'artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
VINCENT, docteur en médecine, à Challes-les-Eaux.
VUILLERMET Claudius, conseiller municipal d'Aix-les-Bains, 10, rue du Temple.
VULLIEN, conseiller municipal, à Chambéry.

Digitized by Google

Sociétés correspondantes

Agen	Société cent. d'agr., sciences et arts.
Aix (B.-du-Rhône)	Académie des Sciences.
—	Bibliothèque de l'Université d'Aix
—	Rhodania (Association des archéologues du bassin du Rhône).
Alexandrie (Piémont)	Société d'histoire, art et archéologie.
Amiens	Société des antiquaires de Picardie.
Angoulême	Société archéologique de la Charente.
Annecy	Société florimontane.
—	Académie salésienne.
Anvers	Académie de Belgique.
Auxerre	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon	Académie de Vaucluse.
Bâle	Société d'histoire et d'antiquités.
Bar-le-Duc	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Meuse).
Beaune	Société d'histoire et d'archéologie.
Beauvais	Société académique de l'Oise.
Belfort	Société belfortaise.
Belgique	Revue Mabillon.
Belley	Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey.
Besançon	Académie des sciences et arts.
—	Société d'émulation du Doubs.
Bordeaux	Société d'archéologie.
Bourg	Société d'émulation de l'Ain.
Brest	Société académique.
Bruxelles	Académie royale.
—	Société d'archéologie.
—	Société des Bollandistes.
Caire (Le)	Institut égyptien.
Chalon-sur-Saône	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
—	Société centrale d'agriculture.
—	Société d'histoire naturelle.
—	Bibliothèque municipale.
—	Cercle Savoisien de la Ligue de l'Enseignement.
Châteaudun	Société dunoise d'archéologie.
Colmar	Société d'histoire naturelle.
Constantine	Société archéologique.
Dax	Société de Borda.
Dijon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Digitized by Google

Dijon	Archives générales de la Côte-d'Or.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
—	Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
Douai.....	Société d'agriculture, sciences et arts.
Epinal.....	Société d'émulation des Vosges.
Fribourg (Suisse).	Société d'histoire.
Gap	Société d'études des Hautes-Alpes.
Gênes.....	Società ligure di storia patria.
Genève.....	Société d'histoire et d'archéologie.
—	Institut national genevois.
Grenoble	Académie delphinale.
—	Société de statistique de l'Isère.
—	Comité de l'enseignement supérieur.
Havre (Le).....	Société havraise d'études diverses.
Kninu (Dalmatie)..	Starohrvatska Prosvjeta.
Langres	Société historique et archéologique.
Lausanne	Société d'hist. de la Suisse romande.
Lille	Commission historique du département du Nord.
Limoges.....	Société archéologique du Limousin.
Luxembourg	Section historique de l'Institut Grand-Ducal.
Lyon	Académie des Sciences et Belles-Lettres.
—	Société littéraire.
Mans (Le)	Revue histor. et archéol. du Maine.
Marseille	Provincia (Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence).
Melun	Société d'archéologie, sciences et arts.
Metz.....	Société d'histoire et d'archéologie lorraine.
Mexico.....	Museo nacional de Mexico.
Montauban	Société d'histoire et d'archéologie.
Montbéliard	Société d'Emulation.
Montpellier	Académie des Sciences.
Montréal (Canada)	Numismatic and antiquarian Society.
Moulins.....	Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers	Académie de la Val-d'Isère.
Nancy	Société d'archéologie lorraine.
—	Académie Stanislas.
Nantes	Société académique.
Narbonne	Commission archéologique et littéraire.
Neufchâtel (Suisse)	Société de géographie.
Nice	Société des lettres, sciences et arts.
Nimes	Académie du Gard.
Orléans	Société archéologique de l'Orléanais.

Digitized by Google

Ottawa ..... Institut canadien-français.
Parenzo ..... Società Istriana di archeologia e storia patria.
Paris ..... Académie des Inscr. et Belles-Lettres.
— Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini.
— Bibliothèque de la Sorbonne.
— Société d'anthropologie de Paris.
— Société des antiquaires de France.
Pavie (Italie)..... Società Pavese di storia patria.
Puy (Le) ..... Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
Rambouillet..... Société archéologique.
Reims ..... Académie nationale de Reims.
Rennes..... Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rome ..... Bibliothèque Vaticane.
Rouen ..... Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Dié..... Société philomatique vosgienne.
Saint-Dizier ..... Société des lettres, sciences, etc.
Saint-Jean-de-Maur.Société d'histoire et d'archéologie.
St-Maurice (Suisse) Société helvétique de Saint-Maurice.
Saint-Omer ..... Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons..... Société archéol., hist. et scientifique.
Stockholm ..... Académie royale d'histoire.
Strasbourg..... Société pour la conservation des monuments historiques.
Torre Pellice..... Société d'histoire vaudoise.
Thonon-les-Bains.. Académie chablaisienne.
Toulon..... Société des sc., lettres et arts du Var.
Toulouse ..... Société archéol. du Midi de la France.
— Bibliothèque de l'Université de Toulouse.
Trèves ..... Historisches Archiv. der Stadt Trier.
Troyes ..... Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin..... Regia Accademia delle scienze.
— Regia Deputazione sovra gli studi di storia patria.
— Società di archeologia.
— Società storica-bibliografica subalpina.
Valence ..... Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
Vannes ..... Société polymathique du Morbihan.
Villefranche-s-Rh. . Soc. des sciences et arts du Beaujolais.
Washington..... The Smithsonian Institution.
— Office biologique.
Zurich ..... Société des antiquaires.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

I. — NOTICES NÉCROLOGIQUES

Le docteur JEAN GUILLAND, d'Aix-les-Bains, a tenu dans sa ville et dans le pays, avec trop de distinction, une place trop grande, pour qu'il soit nécessaire de lui consacrer ici une longue notice. Disons seulement que ni l'écrasant labeur professionnel, ni les relations qu'il entretenait avec tant de clients qui furent ses amis, et dont beaucoup portaient des noms illustres, ne l'empêchèrent de s'intéresser au passé de la ville d'Aix, qu'il connaissait bien et dont il savait très bien parler. Ajoutons que son nom nous était d'autant plus cher, que son père avait été, avant lui, membre de notre Société, l'auteur savant et sagace d'une précieuse Bibliographie d'Aix.

Les filles du docteur Guilland ont voulu que ce nom restât parmi nous, attaché à un fonds d'inestimables archives aixoises. MM. Guilland avaient constitué, avec discernement et persévérance, une collection de pièces manuscrites et d'imprimés pour la plupart aujourd'hui rarissimes, où toute l'histoire d'Aix, depuis bientôt cent ans, se retrouve, année par année, et presque jour par jour. Ces documents figurent à présent dans les Archives de notre Société. Que notre respectueuse reconnaissance soit exprimée ici à Madame Cagger-Guilland et à Mademoiselle Juliette Guilland.

M. HENRI XARDEL avait pris sa retraite comme chef de bataillon, après avoir fait toute sa carrière dans l'arme du génie. Il s'était attaché à la Savoie, il en avait fait sa patrie d'adoption, et ce Lorrain était devenu l'une des figures caractéristiques des rues de Chambéry. Collaborateur du service des Ponts et Chaussées, membre du Syndicat d'initiative de la Savoie, spécialisé dans les questions d'eaux, il aimait le travail et il avait aussi des idées très personnelles, et il les défendait avec une ténacité à laquelle tout le monde

Digitized by Google

rendait hommage. Il avait apporté ces mêmes qualités, avec sa politesse exacte et militaire, dans notre Société, dont il faisait partie depuis longtemps ; il assistait assidûment à nos séances ; cet homme énergique et loyal ne sera pas oublié parmi nous. Le commandant Xardel est mort le 2 novembre 1924, à l'âge de 68 ans.

Le capitaine EMILE CARBON, décédé à Amiens en 1924, à l'âge de 82 ans, avait passé dix ans à Chambéry, à notre 97e régiment. Quand il quitta la Savoie, à sa retraite, en 1898, il en emportait des souvenirs qui devaient l'y ramener souvent ; il en aimait les beautés, et il fut jusqu'à la fin un membre très fidèle de notre Société, où l'avait introduit son ami, notre ancien président Mugnier. La numismatique, dont les abords difficiles rebutent bien des amateurs, mais qui donne bien des joies à ceux qui s'obstinent,l'avait séduit. Le capitaine Carbon lui consacrait ses loisirs ; il a collaboré au catalogue. du médaillier de Savoie que nous avons à Chambéry.

M. JULES BOCQUIN, ingénieur des Arts et Manufactures, est mort à Saint-Ombre, dans sa propriété. Il avait passé une partie de sa vie en Pologne, directeur de l'exploitation rurale et industrielle d'un immense domaine. Ses connaissances techniques, ses talents d'administrateur, sa science des hommes avaient rencontré là de quoi s'employer, et il y avait beaucoup appris. On trouvait profit et plaisir à l'entendre parler de ces pays lointains, des mœurs, du climat, du régime russe. M. Bocquin était un esprit net, actif et distingué, et un ami de notre Société.

M. l'abbé VILLIOUD, ancien curé de La Chavanne, y est mort le 17 juillet 1925, à l'âge de 84 ans. Il fut « un archéologue et un chercheur de premier ordre ; il n'a pas fait de publications, mais il a pris, pendant sa longue carrière, des notes précieuses dans beaucoup d'archives publiques et privées. Aussi, nombreux sont les érudits et les archéologues qui vinrent le consulter ; son appréciation était toujours juste et les documents qu'il voulait bien fournir, irréfutables ». Ces termes sont ceux dont M. Falcoz, trésorier de notre Société, s'est servi dans un petit article consacré à M. Villioud, qui était son ami ; nous ne pouvions rien dire de mieux de l'infatigable érudit qui était depuis de longues années membre honoraire de notre Société.

Digitized by Google

II. — BULLETIN
EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 29 *mars* 1924. — Une curieuse étude sur l'or du Chéran et sur ses orpailleurs est lue par M. le docteur Vincent, de Challes. Il expose les opinions successives des géologues, que la question du Chéran a toujours intrigués. Il apporte une interprétation nouvelle, et fort intéressante, d'un texte de Pline l'Ancien, et il suit les orpailleurs depuis cette lointaine époque jusqu'au temps où les Templiers auraient pratiqué l'orpaillage, et jusqu'aux plus modernes tentatives des derniers chercheurs d'or.

Séance du 5 *mai.* — Communication est donnée d'une lettre du général Anfossi, commandant à Udine la brigade italienne qui s'honore de représenter l'ancienne brigade de Savoie. On voudrait célébrer là-bas un centenaire, et l'on demande des renseignements sur les costumes, sur les chants et sur tout le passé de la vieille et glorieuse brigade. Notre secrétaire, M. le capitaine Carle, se charge de les fournir, et ses informations contribueront beaucoup au succès des fêtes qui seront données à Udine en juillet ; un album sera publié alors, dont un exemplaire viendra à nos archives, et qui contiendra, entre autres, les paroles des chansons de la Brigade, et leur musique, reconstituées par M. Carle.

M. Pavèse donne des renseignements sur l'ancienne croix de bois de Maché, que les vieux Chambériens ont connue.

Séance du 28 *juin.* — M. Finch, un Anglais qui vient souvent à Aix, a adressé au Président des vues intéressantes du quartier de Savoie à Londres, d'après des estampes anciennes. Ce quartier a pris son nom de l'hôtel qu'avait là, au bord de la Tamise, Pierre II, qui fut comte de Savoie au XIII^e^ siècle. On y trouve actuellement le fameux Savoy-Hôtel, dont le nom, adopté par d'autres « palaces », s'est répandu dans le monde entier.

M. Biver lit une étude qu'il a rédigée, d'après sa correspondance inédite, sur Guichenon, le célèbre historien de la Maison de Savoie et alors candidat à la Commanderie des Allinges. Une autre communication qu'il fait concerne le prieuré de Saint-Pierre de Lémenc, les noms de ses moines aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, et quelques bourgeois du vieux Chambéry : entre autres, Amé de Bignin, le fondateur de l'Hôtel-Dieu. L'histoire de Lémenc, que prépare M. Biver, révèlera bien des choses aux Chambériens qui aiment leur passé.

Digitized by Google

Séance du 26 juillet. — Des remerciements sont votés à deux membres de la Société, qui viennent d'enrichir de leurs dons sa bibliothèque. C'est Mgr Rebord, d'Annecy, avec deux nouveaux volumes de sa monumentale série d'études et de textes sur l'histoire du diocèse d'Annecy. Et c'est M. Charles Buttin, l'expert en armures dont la renommée universelle honore tellement la Savoie, et qui nous a offert quatre de ses plus récentes publications.

Séance du 30 novembre. — Le Président fait connaître qu'un accord est intervenu avec l'administration des Domaines, au sujet du local que la Société occupe au Palais de justice de Chambéry, et dont la jouissance gratuite ne pouvait plus lui être consentie. Un bail a été passé le 22 août. Des remerciements sont votés à M. Bertin, architecte départemental, qui s'est entremis très heureusement dans cette affaire.

M. Vermale, spécialiste en questions maistriennes, dont il sait parler avec une entraînante conviction, signale des commentaires sur la campagne de Russie, où Joseph de Maistre se révèle critique militaire, expert en stratégie. Il était aussi, et peut-être surtout, un diplomate bien renseigné, et un clair génie.

Le commandant de Bissy fait observer que certaines gares de la Compagnie P.-L.-M. portent des appellations défectueuses, qui défigurent les formes locales et traditionnelles des noms de lieux. Il cite, dans les environs de Chambéry, Viviers au lieu de Le Viviers, et Saint-Béron avec accent, au lieu de Saint-Beron. Il est décidé qu'une démarche sera tentée auprès de la Compagnie (et il faut ajouter ici que cette démarche, faite par le Président, a rencontré, auprès de la Compagnie, le plus gracieux accueil, et le plus favorable).

Séance du 21 décembre. — M. Miquet, président de l'Académie Florimontane, assiste à la séance. Félicité par le Président pour ses publications historiques, si appréciées, il annonce qu'il vient d'achever, après quarante ans de travail, la rédaction d'une biographie générale savoisienne. La Société émet le vœu que les voies et moyens puissent être trouvés pour publier cette œuvre colossale, et si éminemment utile.

Une discussion s'engage, sur l'initiative de M. de Bissy, avec intervention de M. Pavèse, conservateur du Musée Savoisien, sur les moyens d'aménager une salle dans cet

Digitized by Google

établissement, qui deviendrait un Musée savoyard de l'Armée. Les uniformes portés, pendant plus de deux siècles, dans le Régiment et la Brigade de Savoie, y seraient reconstitués, exposés sur des mannequins ; des dons viendraient ensuite enrichir ce dépôt de précieux souvenirs militaires.

M. Biver offre à la Société des lettres du roi Charles IX, datées de 1568, concernant le payeur de la compagnie du duc de Savoie.

Séance du 25 *janvier* 1925. — Le Président fait connaître que le Ministre de l'Instruction publique vient d'allouer à la Société une subvention de 1.000 fr. pour la publication dans ses Mémoires des documents inédits pour l'histoire de Savoie recueillis par M. Pérouse aux Archives de Turin.

M. Biver signale une étude de M. de Manteyer, récemment parue, sur l'organisation religieuse dans notre région au IVe siècle.

Le docteur Duvernay fait une intéressante relation de son récent voyage à Carthage et à Utique.

Séance du 28 *février*. — Le Président annonce que le Conseil d'administration des Hospices civils vient de voter une subvention de 500 fr., annuelle et renouvelable, pour l'impression, dans les Mémoires de la Société, de l'inventaire des précieuses archives historiques des établissements hospitaliers de Chambéry. Le Conseil municipal a voté, de son côté, une subvention annuelle de 1.000 fr.

M. Carle signale une lettre de Voltaire, parue dans la Revue de Paris du 1er février 1925, où le seigneur de Ferney fait l'éloge de Chambéry et de ses habitants.

M. Guillermin présente un beau registre, qui provient de l'ancien couvent des Dominicains de Chambéry ; il s'y trouve, sous la forme d'un journal, quantité de renseignements inédits, du plus grand prix, sur la vie quotidienne de cet établissement aux XVIIe et XVIIIe siècles ; sur les rapports de la maison dominicaine avec les autres institutions contemporaines ; et sur toute la société de ce vieux Chambéry. C'est un document de très haute valeur, dont M. Guillermin déclare qu'il fait don à la Société en souvenir de son père, qui fut l'un de nos fondateurs.

Séance du 29 *mars*.— M. Biver fait une lecture sur un épisode de l'histoire du prieuré de Lémenc, que se disputèrent, au XVIIe siècle, les Bénédictins et les Feuillants ; le marquis de Lans, gouverneur de Savoie, y intervint ; quarante hommes

Digitized by Google

d'armes chassèrent les Bénédictins de l'église, enfoncèrent les portes de la sacristie, et la pillèrent. Ce fut l'origine d'un interminable procès.

Séance du 18 *juillet.* — M. Vermale dit quelque chose de la grande influence exercée en Russie par Joseph de Maistre au cours de sa longue ambassade à Saint-Pétersbourg. Il parle des efforts qu'il tenta pour réaliser l'union des Eglises, des concours qu'il trouva et des obstacles qu'il rencontra.

M. Carle fait circuler un buste qu'il a trouvé à Termignon, qui paraît dater du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle, et qu'il va offrir au Musée Savoyard. Il signale des fresques très curieuses du XV^e^ siècle, existant dans la maison Lombard, et que des travaux récents ont mises à jour. Termignon possède d'autres fresques, dans l'ancienne maison du Mistral.

Le commandant Revel communique une photographie d'un portrait de saint François de Sales existant dans l'église de Thuellin, près Morestel. C'est une belle toile, et peut-être le meilleur portrait que nous ayons de l'évêque de Genève. Une enquête laborieuse, ingénieusement conduite, a permis à M. Revel de retrouver à Thuellin les traces d'une Dauphinoise, Madame de Granieu, que le saint honorait de son amitié. On a conservé une quinzaine des lettres qu'il lui adressa. Il est question dans une de ces lettres d'un portrait de l'évêque, qu'elle avait demandé et qu'il venait de faire faire pour elle. Comme il n'aimait pas à poser, ce portrait, exécuté dans ces conditions particulières, est fort intéressant, et il est bien celui que M. Revel a rencontré ; il s'y trouve en effet un feuillet, couvert de caractères indéchiffrables au premier aspect, mais on finit par lire, dans ce cryptogramme, le prénom de Madame de Granieu, Laurence.

M. Falcoz offre un exemplaire de la brochure qu'il vient de publier, vrai modèle du genre : « Montmélian et ses environs, avec une notice sur chacune des quatorze communes formant ce canton, ainsi que sur diverses promenades et excursions concernant cette région. »

III. — EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

1. A Conflans, le 25 mai 1924

Reproduisons simplement, d'après un journal de la Savoie, cette note de son correspondant d'Albertville :

Digitized by Google

« La Société d'histoire et d'archéologie de la Savoie « avait choisi notre cité historique de Conflans pour sa sortie « annuelle. C'est dimanche dernier qu'elle a visité le vieux « bourg médiéval qui attire chaque année un nombre toujours « plus grand de savants, d'artistes et de curieux.

« La Société fut reçue à la gare d'Albertville par MM. Pé- « rillat, maire ; Grisard, premier adjoint, et Burlet, délégué « du Syndicat d'initiative.

« La matinée fut consacrée à la visite du château de « Manuel, très intéressante demeure seigneuriale de la fin du « XVI^e siècle. Reçus de la façon la plus aimable par les pro- « priétaires, M. et Mme T. de Savy, les sociétaires purent « admirer les appartements du château, ornés de meubles « anciens et de très belles collections de peintures. Les ter- « rasses et les jardins, d'où l'on a de très belles vues sur les « vallées de l'Arly, de l'Isère et sur les montagnes des « environs, firent également l'admiration des visiteurs.

« Une halte au restaurant donna au Président l'occasion « de remercier les dames de la caravane, et M. le Maire « d'Albertville pour sa cordiale réception. Ce dernier ré- « pondit par quelques mots aimables et fut chaleureusement « applaudi par tous les convives.

« A 2 heures, on reprenait le chemin de Conflans. Le vieux « bourg fut visité dans ses moindres détails. Toutes les « richesses historiques et archéologiques furent présentées « et expliquées par M. Pérouse, qui est un admirateur « passionné de Conflans.

« La journée se termina par une excursion aux ruines « imposantes et curieuses du château de Chantemerle, sur « le territoire de la commune de La Bâthie. »

2. A Montrottier et Annecy, le 7 juin 1925

Le programme de cette excursion ne comportait pas seulement une étude des vestiges du passé. Les membres de la Société Savoisienne voulaient aussi rendre visite à leurs confrères d'Annecy, dont le groupe porte le nom illustre de l'Académie Florimontane. Comme la Florimontane est châtelaine, et que son château est un beau monument de l'âge féodal, il avait semblé qu'une excursion à Montrottier serait à la fois une démarche amicale et une fête archéologique. Or, le succès de la journée a plus que justifié ces espérances.

Le fier donjon de Montrottier, si bien marié à son site ; la masse des bâtiments du château groupés autour de lui,

Digitized by Google

les tours et leurs mâchicoulis, les escaliers et les galeries ont enchanté les archéologues, et il est vrai que M. Serand, de la Florimontane, s'y montrait le plus aimable et le mieux renseigné des guides. Les collections amassées par M. Marès, et que la Florimontane a héritées de lui, ont intéressé les amateurs d'art, qu'ont arrêtés surtout les chefs-d'œuvre de Pierre Visher. Une réception charmante, à laquelle le bureau de la Florimontane a su donner un caractère de très courtoise intimité, a ravi tout le monde.

Un peu après midi, la halte dinatoire réunissait à Annecy, avec les membres de la Société Savoisienne, plusieurs de leurs confrères de la Florimontane, qui voulaient bien achever la journée avec eux. Quand le moment des toasts vint, la Florimontane fut remerciée, et son président, M. Miquet, répondit en vers, des vers qui eurent un vif succès ; l'un des Chambériens présents, qui préside l'Académie de Savoie, improvisa une prose, qui plut aussi ; on but à l'union savoyarde, à l'amitié d'Annecy et de Chambéry.

L'archéologie eut les dernières heures d'une bonne journée, dans l'enceinte historique du château d'Annecy, dont M. le Commandant du Génie ouvrit gracieusement les portes. De la Tour de la Reine jusqu'à la Tour Perrière, on ne négligea rien, et chacun s'étonnait qu'il y eût tant à voir, et de si belles choses, bretèche, fenêtres à bancs, salles à colonnades, manteaux de cheminées, meneaux du logis de Nemours, quantité de pierres illustres ou jolies, qu'animaient des vues sur le lac. M. Carle, secrétaire de la Société, était là un guide sûr et savant.

Digitized by Google

CHRONIQUE AIXOISE

Depuis la dernière chronique, la vie aixoise n'a présenté aucun fait digne de passer à la postérité.

Les fouilles entreprises dans le sous-sol de la Pension Chabert n'ont rien révélé d'intéressant. Le torse découvert en 1923 reste isolé : ni la tête, ni les bras, ni les jambes n'ont été retrouvés. Il n'en constitue pas moins une importante découverte archéologique qui a reçu la visite de nombreux sculpteurs et experts en beaux arts. Dans l'*Avenir d'Aix*, le maître Boucher en a donné une description parfaite et une appréciation des plus élogieuses. Il le met en parallèle avec les meilleurs chefs-d'œuvre de nos musées et le préfère à eux.

En creusant les fondations d'une construction élevée à la place du « Pavillon des Bains », on a mis au jour quelques pierres gallo-romaines sans grande importance : quelques débris de briques et de poteries, et aussi une large dalle aux bords relevés.

Puisque nous parlons de ce Pavillon des Bains, signalons en passant que cet immeuble, situé au voisinage immédiat des Thermes, a été acheté aux frères Forestier, en 1924, par M. Batiaux. La maison fait partie, avec la Pension Chabert et la Villa Henri IV, du lot d'immeubles bâtis sur l'emplacement des anciens bains romains. La Pension Chabert appartient à la Ville. La Ville, d'autre part, a voté l'acquisition de la Villa Henri IV, acquisition retardée par des formalités administratives. Il est regrettable qu'elle ait laissé échapper le Pavillon des Bains — car cela créera plus tard des difficultés, si jamais l'on doit agrandir les Thermes.

De même, on peut regretter la disparition du superbe parc de l'Hôtel Bristol, situé en plein centre de la ville. Ce parc, loti en plusieurs parcelles, a été acheté, en 1924, par divers acquéreurs qui y bâtirent des immeubles, notamment un immense garage. Les Aixois avaient espéré un moment que l'hôtel et ses dépendances seraient achetés

Digitized by Google

par les P. T. T., pour y construire la nouvelle poste : la situation en eut été parfaite et le parc aurait pu être ouvert au public. Les événements en décidèrent autrement : inclinons-nous ; puissent les générations futures ne pas trop accuser la nôtre d'avoir manqué de prévoyance.

En 1923, le Revard fut acquis par une société dans laquelle figurent pour une bonne part des capitaux du P.-L.-M. En 1924, la nouvelle société a transformé totalement l'organisation de cette station de montagne. La petite gare en bois a fait place à une construction imposante, entourée d'une très large esplanade. L'hôtel a été agrandi et modernisé. La route a été élargie, refaite même totalement en certains endroits, rendant l'accès facile aux autos.

Au bord de cette route, construite il y a une quinzaine d'années sur l'initiative et grâce aux soins de M. Gotteland, a été élevé un monument à sa mémoire et à celle de M. H. Dolin, tous deux amis fervents du Revard et auteurs de la carte si parfaite et si détaillée de la région.

C'est le Club des Sports A. R. C. qui prit l'initiative de ce souvenir à ses anciens président d'honneur et vice-président. Le monument, très simple, consiste en une stèle de granit sur un socle de rochers. Il s'élève à l'entrée de la forêt, vers le plateau du Sappey, et fut inauguré le 13 septembre 1925.

Un autre monument a été inauguré à Aix même en 1924 : c'est le buste de la Reine Victoria — œuvre du sculpteur Mars-Vallet. On sait que cette souveraine, dont le souvenir est si cher aux Anglais, séjourna à plusieurs reprises dans notre station en 1885-86 et 87. Elle faillit même s'y fixer d'une façon plus stable et fit l'acquisition d'une grande propriété à Tresserve, à l'extrémité de la colline, là où se trouvent actuellement la propriété Excoffier et la Maison du Diable. Des difficultés malencontreuses la détournèrent ultérieurement de ce projet, dont l'abandon fut une grande perte pour le pays.

En 1923 et 24, de gros efforts furent faits pour arriver à une solution du problème de l'Etablissement thermal : comme les précédents, ils n'aboutirent à rien. Les partisans de l'affermage crurent un instant la partie gagnée : un groupe financier, dit « groupe Faure », avait fait des propositions assez avantageuses. Elles furent considérées comme irréalisables par la Municipalité qui les repoussa. On trouvera l'exposé des discussions relatives à ce pro-

Digitized by Google

jet dans l'*Avenir*, le *Journal d'Aix-les-Bains* et le *Petit Dauphinois*.

Les deux saisons thermales 1924 et 1925 se ressentirent un peu de cette indécision à propos des Thermes : le nombre des baigneurs remonte progressivement, sans arriver encore au chiffre de 1913. Il fut de 33.000 en 1924 et de 38.000 en 1925.

Quand on aura signalé l'incendie qui détruisit totalement l'Hôtel d'Albion le 19 décembre 1924, — la cession pour 12 ans de la place des Bains à un commerçant pour y installer un thé, genre « Potinière », — la transformation et l'agrandissement du Tennis, qui passe des mains de la Société qui l'avait fondé en celles d'une société sportive agréée par le ministre, — les fêtes diverses, telles que l'importante manifestation sportive qui réunit plus de 5.000 gymnastes au champ de courses en juillet 1925, — on aura à peu près passé en revue tous les menus faits qui ont jalonné la vie de notre petite cité pendant ces deux ans.

Dr L. DUVERNAY.

Digitized by Google

CHRONIQUE ARTISTIQUE

Depuis notre dernière chronique, quelques manifestations artistiques se sont produites qui vont retenir notre attention quelques instants.

L'une d'elles s'est passée loin d'ici, à Toulouse, mais il convient de la noter, car elle intéresse une de nos meilleures sociétés musicales : le Cercle orphéonique, fondé en 1920 par la fusion du Cercle choral et de l'Orphéon.

Déjà en 1922, à Montpellier, le Cercle orphéonique, prenant part pour la première fois à un concours, s'était fait classer d'emblée en division supérieure par l'obtention de plusieurs prix. Mais à Toulouse, en 1924, il obtenait trois premiers prix, dont un premier prix d'honneur avec félicitations du jury et un prix de 7.500 fr., et se classait en division d'excellence. C'est, croyons-nous, la seule société musicale de la Savoie qui, jusqu'à présent, ait obtenu ce classement.

Parmi les morceaux exécutés avec maestria au concours de Toulouse, il en est un que nous citerons volontiers, car il a été chanté à Chambéry et les amateurs de musique vocale s'en souviendront certainement. Ce morceau imposé pour le concours d'honneur a pour titre « Les Reitres ». Tout le monde connaît cette chanson barbare de la *Légende des Siècles* de Victor Hugo. Le compositeur, Aimé Kunc, a mis sur les vers sonores du poète une musique sauvage fort bien appropriée où des difficultés quasi insurmontables s'offrent aux chanteurs. C'est ainsi que des dissonnances d'un demi-ton entraînent presque fatalement l'une des parties à se fondre dans l'autre. Nous avons dit que le Cercle orphéonique s'en est si bien tiré qu'il a eu les félicitations du jury.

Nous savons, d'autre part, que le Cercle orphéonique est entré en relations avec le Grand-Cercle d'Aix-les-Bains en vue de donner, au cours de la saison de 1926, des concerts qu'on n'est point habitué à entendre chez nous. On nous parle de la 9e symphonie avec chœurs de Beethoven. Ainsi

Digitized by Google

peuvent nous apparaître, pas trop perdus dans le bleu du lointain, la Damnation de Faust, Manfred, Marie-Madgeleine et bien d'autres belles choses rares dont nous nous délectons par avance.

A l'occasion du Congrès de la Fédération des Sociétés musicales du Rhône et du Sud-Est, dont les assises ont été tenues à Chambéry le 24 mai 1925, un festival a été organisé et a réuni trente sociétés musicales qui ont rempli notre ville de leurs harmonies. Une manifestation chorale et instrumentale a eu lieu dans la cour du château et a eu un beau succès malgré le mauvais temps. L'Harmonie lyonnaise, l'Orphéon municipal de Grenoble et le Cercle orphéonique de Chambéry nous ont fait entendre divers morceaux de leurs répertoires et ont joué et chanté stoïquement sous la pluie quand elle s'est mise de la partie.

Nous avons appris avec regret que la Société des Concerts classiques, dont nous avons parlé déjà plusieurs fois, n'a pas pu réunir cette année le nombre d'adhérents suffisant pour pouvoir couvrir les frais d'une demi-douzaine de concerts. C'est là un fait très regrettable et nous espérons qu'il n'en sera point ainsi l'année prochaine. La Société des Concerts classiques a droit à notre reconnaissance pour nous avoir fait entendre des artistes tels que Jacques Thibaud, Enesco, Iturbi, Yves Nat, Wurmser, Blanche Selva, Madeleine Croizat et tant d'autres, ainsi que les quatuors Poulet, Capet et Zighera. Il est incroyable qu'on ne puisse réunir à Chambéry les quelques centaines de cotisations nécessaires pour continuer ces intéressants concerts. Sommes-nous donc saturés de musique au point de n'en plus pouvoir entendre ?

Un concours a été ouvert entre tous les architectes français pour l'érection à Chambéry d'un Monument commémoratif de la Victoire, perpétuant la mémoire des Morts savoyards de la Grande Guerre. Le programme portait que le monument serait un arc de triomphe d'où seraient exclues toute idée ou forme funéraires. Il devait porter sur la face la plus en vue les armoiries de la Savoie et celles des villes de Chambéry, de Moûtiers, de Saint-Jean-de-Maurienne et d'Albertville ; sur l'autre face devaient être mises, avec les armoiries de la Savoie, celles d'Annecy, de Thonon, de Bonneville et de Saint-Julien.

A l'époque fixée par le programme, le 1er septembre 1924, plusieurs projets parvinrent à la Préfecture où ils furent exposés publiquement. Le jury choisit quatre d'entre eux

Digitized by Google

pour leur attribuer les prix prévus. Ces prix n'étaient, en réalité, qu'au nombre de trois, mais le jury, après plusieurs votes, n'ayant pu se départager, le troisième prix fut attribué par parts égales à deux concurrents.

Le premier prix avait été décerné à l'unanimité à M. Ladmiral, architecte-sculpteur, à Paris, et le second prix à notre jeune compatriote, Henri Denarié, également à l'unanimité. Le projet de M. Denarié était indiqué comme devant être exécuté sur le boulevard du Musée, l'architecture en est puissante, peut-être un peu trop, et donne l'impression d'une entrée de forteresse. Le projet de M. Ladmiral est d'une grande simplicité, il remplit exactement les conditions du concours, l'architecture en est sobre, élégante, et, malgré les dimensions restreintes, ne manque pas d'ampleur et même de majesté.

L'emplacement du monument a soulevé quelques polémiques. Un essai fort malheureux a été fait sur la place du Palais-de-Justice : une maquette en toile peinte, et naturellement sans épaisseur, a provoqué la réprobation publique. Malgré cela, cet emplacement ne nous semblait pas mauvais. On s'est enfin arrêté à l'endroit du clos Savoiroux où, depuis quelques années, le jardinier de la Ville dessine, en fleurs de diverses couleurs, un grand papillon. Cet emplacement est bon. Placé en hauteur, bien en vue, se profilant sur le ciel, bien encadré par des groupes d'arbres pas trop rapprochés, le monument y produira grand effet, surtout si le perron proposé en dernier lieu par M. Ladmiral peut être exécuté. Malheureusement ce perron augmente la dépense et il est à désirer que les souscriptions arrivent en grand nombre pour la couvrir.

Une manifestation artistique d'un autre genre a excité la curiosité de nos concitoyens. Nous voulons parler d'une chose très rare en province : une première représentation. Les Sociétés de la Croix-Rouge de Chambéry ont voulu donner, au profit de leurs œuvres, une soirée capable d'attirer le public et ont pensé à faire jouer des pièces d'auteurs du pays par des interprètes également du cru. C'est ainsi que la représentation du 18 mars 1925 a été composée d'une pièce de M. E. Denarié : *Le Maître de Bruges*, dont l'éloge n'est plus à faire depuis longtemps. Cette pièce a été jouée maintes fois et toujours avec le plus grand succès. C'était pourtant la première fois qu'elle était donnée à Chambéry. La seconde pièce était la tragédie intitulée *Des ongles et du bec*, dont l'auteur est celui qui écrit cette chronique artis-

Digitized by Google

tique. On comprendra qu'il ne s'étende pas sur les mérites et les qualités de son œuvre. Aussi bien, lui serait-il difficile de trouver dans la langue française les termes capables d'exprimer tout le bien qu'il en pense. La critique, en général, s'est montrée bienveillante. Quelqu'un a dit que c'était l'œuvre d'un débutant, ce qui est l'exacte vérité, mais il a ajouté : « d'un débutant qui donne les meilleurs espoirs ». Nous voilà donc muni d'un brevet de jeunesse, ce qui, à un âge avancé, fait le plus grand plaisir. A ce propos il nous est revenu à la mémoire une phrase d'Alphonse Karr, que voici : « Il y a des gens en grand nombre qui, malgré leur air satisfaits d'eux-mêmes, se sentent justiciables de la gaieté, et ont une sorte de conscience qui leur dit que leurs mauvaises intentions ont un côté ridicule. » Quoi qu'il en soit, le public select, qui remplissait la salle, a paru prendre le plus grand plaisir aux amours de Hans Memling et à celles du comte de Montmayeur, à en juger par ses applaudissements.

S'il ne nous est pas permis de parler de notre pièce, du moins sommes-nous fort à l'aise pour adresser une fois de plus nos chaleureux compliments à M. E. Denarié et nos louanges les plus vives à tous les interprètes qui, dans le *Maître de Bruges* comme dans la tragédie, aussi bien dans les petits rôles que dans les rôles importants, ont montré qu'il n'est pas besoin d'aller chercher bien loin les éléments d'excellentes représentations.

Nous avons l'espoir qu'on ne s'en tiendra pas là et que des manifestations artistiques comme celle-là se renouvelleront chaque année.

A. BERTIN.

Digitized by Google

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

DE LA

VILLE DE CHAMBÉRY

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

Les Archives Hospitalières de la Ville de Chambéry ont pour origine les actes notariés relatifs à la fondation, à l'entretien ou aux possessions des divers hôpitaux : testaments, donations, échanges, ventes ou procès.

Elles appartiennent en propre aux Hospices ; mais, dans l'intérêt de leur conservation, la Commission des Hospices s'entendit avec le Comité de la Bibliothèque Municipale, et en 1912, ces Archives furent installées définitivement dans une salle de ce dernier établissement, où les amateurs d'histoire locale sont désormais à même de pouvoir les consulter avec profit.

L'importance de ce dépôt, au point de vue de l'histoire de Savoie, est en effet d'une valeur inappréciable, par la quantité de parchemins originaux des XIV^e^ et XV^e^ siècles qui s'y trouvent conservés. Aussi Félix Perpéchon, à peine nommé bibliothécaire, se mit-il sans tarder à la rédaction de l'inventaire, tâche qu'il put mener à bien avant sa mort, survenue le 1^er^ août 1913.

Depuis longtemps le Comité de la Bibliothèque manifestait le désir de voir publier ce précieux travail ; dans sa réunion du 16 décembre 1924, il émit le vœu que cet inventaire parût dans les Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, et sollicita à cet effet une subvention de la Ville et des Hospices, tous deux intéressés à la diffusion de ces documents. Le même vœu fut adopté par la Société d'Histoire le 28 décembre.

Cette requête fut très favorablement accueillie. La Commission des Hospices a bien voulu nous attribuer une somme de 500 francs renouvelable pendant 5 ans, tandis que le Conseil municipal votait une première subvention de 1.000 francs pour 1925, sous cette réserve que l'impression de l'inventaire serait confiée à l'imprimeur qui ferait les conditions les plus avantageuses. Nous prions ces deux administrations de recevoir ici l'expression de notre profonde gratitude pour l'aide qu'elles veulent bien nous apporter.

Digitized by Google

Les Archives Hospitalières ont été réparties en 4 fonds différents :

Fonds I : *Saint-François et Maché.*
Fonds II : *Charité et Repenties.*
Fonds III : *Hôpital général et Hôtel-Dieu.*
Fonds IV : *Incurables et Fous.*

Le cadre de classement de chaque fonds est le suivant :

Série A : Actes de fondation. — Privilèges.
— B : Titres de propriété. — Procédures.
— C : Chapelles. — Culte. — Matières ecclésiastiques en général.
— D : Inventaires.
— E : Administration. — Délibérations. — Comptes.
— F : Entrées et Sorties. — Personnel.
— G : Institutions annexes.
— H : Papiers de famille.

Par suite, l'indication I. B. 1 désigne le 1er dossier des titres de propriété du fonds des Hôpitaux de Saint-François et Maché ; II. H. 2, le 2e dossier des papiers de famille relatifs à l'Hôpital de la Charité, etc.

Ce travail de classement a été soigneusement fait par notre prédécesseur Perpéchon, et nous ne saurions trop admirer la conscience professionnelle avec laquelle il a procédé à la rédaction de ce quadruple inventaire, travail considérable, ainsi qu'il sera facile d'en juger une fois la publication terminée.

Mais son manuscrit ne pouvait être livré à l'impression dans l'état où il l'avait laissé. A la demande du Comité de la Bibliothèque, nous l'avons donc mis au point, en relisant entièrement ce travail ; nous avons identifié et rectifié plusieurs noms propres, et analysé un certain nombre d'actes laissés de côté par notre prédécesseur, tels que des contrats de mariage ne se rapportant pas directement aux Hospices, mais pouvant présenter un certain intérêt pour l'histoire locale ; enfin, pour nous conformer aux indications reçues en pareil cas, nous avons dû modifier très légèrement la composition de certains dossiers.

André Biver,
Archiviste paléographe.

Digitized by Google

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

DE LA

VILLE DE CHAMBÉRY

FONDS I

HOPITAUX DE SAINT-FRANÇOIS ET DE MACHÉ

SÉRIE A

Actes de fondation. — Privilèges.

I. A. 1. — 1 pièce, parchemin.

1er mai 1370. — Statuts et règlements de l'Hôtel-Dieu, donnés par les fondateurs Amé de Bignin et Thomas Girard, bourgeois de Chambéry. — L'hôpital sera dénommé Hôtel-Dieu et sera administré et gouverné par Amé de Bignin et Thomas Girard. — Après la mort des fondateurs, l'administration de l'hôpital sera dévolue aux syndics et conseillers de la ville de Chambéry. — Les syndics devront choisir un recteur de bonnes vie et mœurs (*honestum moribus et honeste vite dotatum*) pour gouverner la maison, gérer ses biens, soutenir ses droits et employer ses revenus au soulagement des malheureux. — Ledit recteur devra jurer sur les saints évangiles de dresser un inventaire des biens de l'hôpital, d'apporter un soin vigilant à la visite

Digitized by Google

des pauvres et de leur accorder l'hospitalité selon que besoin sera. — Les syndics pourront changer le recteur, s'ils le jugent nécessaire, en cas de mauvaises mœurs, vie déshonnête, négligence, perfidie, ou pour tout autre juste motif (*propter defectum morum vel inhonestatem vite vel negligenciam regiminis perfidiam vel aliam causam justam*). Chaque année, au mois de mars, par devant les syndics et quatre prud'hommes de Chambéry, le recteur rendra compte de sa gestion et leur montrera tous les biens meubles de l'hôpital; les syndics devront examiner scrupuleusement le compte, et même « *mobilia revolvere et perscrutari* ». — Les pèlerins seront admis à l'hôpital pour une nuit seulement, à moins qu'ils ne soient malades, auquel cas l'hospitalité leur sera accordée jusqu'à leur convalescence. — Y seront également reçues les femmes enceintes pauvres (*mulieres pregnantes*) pour y faire leurs couches et y être soignées pendant un mois. — Les enfants exposés, abandonnés et délaissés, qui sont vulgairement appelés *gita*, seront nourris et entretenus aux frais de l'hôpital pendant trois années consécutives ; passé ce temps, ils ne seraient reçus que pour la nuit jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un autre logement, et devraient quêter et mendier leur nourriture. — Quiconque voudra demeurer à l'hôpital à ses frais et dans une condition en rapport avec son état, devra, au préalable, établir un lit aud. hôpital et pourvoir à ce qui lui sera nécessaire ; s'il le demande, on devra lui faire partager le sort des pauvres. — En aucun cas le recteur ou l'administrateur ne permettront à un homme et à une femme, fussent-ils mariés, d'occuper le même lit la nuit ; exception est faite pour les enfants au-dessous de sept ans, qu'on pourra laisser avec les femmes dans un même local. — Le recteur sera tenu, chaque soir, de laver ou faire laver dans l'eau tiède les pieds des pauvres. — Si des pauvres infirmes ou d'autres malades sont obligés, à cause de leurs infirmités ou de leur maladie, de manger au lit, il leur sera donné des serviettes qu'on changera tous les 15 jours. — Les syndics et conseillers, après leur élection, jureront d'observer fidèlement les présents statuts. — Le recteur recommandera tous les soirs à la piété des pauvres les fondateurs, administrateurs et tous les bienfaiteurs de l'hôpital, et principalement l'évêque de Grenoble, le prieuré de Lémenc, le comte et la comtesse de Savoie et la ville de Chambéry. — **Règlement de la chapelle érigée dans l'Hôtel-Dieu** : La chapelle est sous

Digitized by Google

le vocable de la Sainte Trinité. — Le chapelain sera logé à l'hôpital, où une chambre lui sera réservée avec un lit garni, une petite table et un coffre (*cum lecto munito, una parva mensa et uno scrinio*) ; il recevra tous les ans 25 sols gros tournois donnés par Amé de Bignin et 5 sous gros tournois donnés par Boniface de Royssan, chanoine et chapelain d'Aoste. — Le droit de nomination à la charge de chapelain appartiendra à Amé de Bignin et Thomas Girard et, après eux, à la communauté de Chambéry. — Led. chapelain jurera soumission au recteur de l'hôpital. — Aucun recteur de la chapelle ne pourra et ne devra être en même temps recteur de l'hôpital. — Tous les jours le chapelain bénira les pauvres et surtout les malades. — A l'offertoire de chaque messe, le célébrant recommandera aux prières des pauvres les fondateurs, administrateurs et bienfaiteurs de l'hôpital, l'église et prieuré de Lémenc. Témoins présents : Pierre de la Palud, Berthet de Cognin et Mathieu de Moraz, damoiseaux. Notaire public : Jacques Girard. Syndics en fonction : Jacques Faczon et Perronnet *Amicus*).

I. A. 2. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ;
4 pièces, papier.

1378-1718. — Bulle du pape Clément VII (1) concédant une indulgence à tous ceux qui visiteront la chapelle de la S^te^ Trinité dans l'Hôpital de S^t^-François de Chambéry, aux jours des fêtes de S^t^ Pierre et S^t^ Paul, apôtres, de la Nativité, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Résurrection, de l'Ascension, aux fêtes de la S^te^ Vierge, etc. Datée de la première année de son pontificat (25 octobre 1378). — « Extraict d'ordre, tarifs et reiglements faicts « et establis par les nobles sindicqz et conseil de la ville de « Chambery que doibt tenir et observer le Recteur des « hospitaux S^t^-François et Maché pour le regime et entre- « tien des pauvres d'iceux » (1^er^ septembre 1642). — « Arti- « cles instructifs pour le fait des hopiteaux ». « L'hopital de « Paradis situé proche la riviere de Leysse ayant esté « fondé par la duchesse Yoland mère tutrice de Philibert « 4^e^ duc de Savoye pour recevoir et loger tous ceux atteints

(1) Il s'agit de Robert Genève, le pape d'Avignon, tandis qu'Urbain VI siégeait à Rome.

Digitized by Google

« de peste, le pape Sixte (1) accorde une bulle par laquelle « il donne pouvoir à tous ceux qui mourront dans led. « hôpital de choisir un confesseur régulier ou séculier « lequel aura pouvoir de les absoudre de tous péchés. » Analyse des statuts de S^t^-François et Maché (1683). — « Etat des fondations de l'Hostel-Dieu, soit de l'hospital « de S^t^-François, avec les charges du Recteur d'iceluy » (2 avril 1718). — « Mémoire instructif pour les hopitaux de S^t^-François et Maché. »

(1) Sixte IV.

Digitized by Google

SÉRIE B

Titres de propriété. — Procédures.

I. B. 1 (Liasse). — 6 pièces parchemin ; 3 pièces, papier.

1375-1774. — Privilèges. — Lettres patentes du comte Amé VI, portant exemption, en faveur de l'Hôpital neuf et de son recteur, de toutes impositions ordinaires et extraordinaires, commun du vin, gayte et eschargayte, chevauchée (*exercitu cavalcata*), subsides, tailles, collectes, etc. Contresignées : n. Anthelme, seigneur des Hurtières, Pierre de Mures et Pierre Gerbaix, trésorier de Savoie (1er février 1375 ; fragment de sceau). — Vidimus des lettres patentes ci-dessus, délivré par ordre d'Amé Mascle, docteur ès lois, official de Chambéry, à la requête de Pierre *de Casalibus*, recteur de l'hôpital neuf (10 avril 1377. — Notaires : Antoine Curbilliet et Henri Mistral). — Lettres du Conseil résidant du comte Amé VIII faisant inhibition et défense au châtelain, au mestral et aux autres officiers de Chambéry de demander aud. hôpital aucuns subsides, tailles, collectes, tributs, communs du vin, impôts sur le blé à moudre, etc... Contresignées : Guigues Marchand (*Marchiandi*), Jean de La Fontaine (25 mai 1395). — Lettres du Conseil de François de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, marquis de Mayenne, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Savoie et en Dauphiné, obligeant les personnes redevables de servis à l'Hôpital neuf à en passer nouvelles reconnaissances (28 janvier 1559). — Lettres patentes du duc Charles-Emmanuel II accordant aux pauvres, héritiers des biens du procureur Boccon, le privilège de bourgeois de Chambéry (24 mars 1667 ; cachet). — Lettres de sauvegarde au profit des Hôpitaux délivrées par le Conseil de Louis XIV (21 février 1693). — Lettres du même contraignant les débiteurs desd. hôpitaux au paiement immé-

Digitized by Google

diat de leurs dettes (17 août 1693). — « Copie de la lettre « à cachet du roi adressée à l'Intendant général en Savoie » en réponse à une demande des directeurs des Hôpitaux de St-François et Maché d'une subvention pour réédifier l'hôpital. Il fait remarquer que lesd. directeurs ont en réserve un fonds de 5.000 livres, y compris les 2.000 livres qu'il leur avait accordées en 1764, et qu'ils peuvent compter sur 10.000 livres d'arrérages de cens et servis. Il ordonne le recouvrement de ces arrérages (19 avril 1766). — Lettres patentes de Victor-Amé III autorisant les administrateurs des Hôpitaux de St-François et Maché à faire des affrachissements particuliers des fiefs appartenant à ces hôpitaux (22 mars 1774 ; fragment de cachet de cire rouge).

I. B. 2. — 1 pièce, parchemin, rongée en partie.

13 août 1493. — **Allégret**. — Codicille du testament de n. Philippe Allégret, trésorier de Savoie. Il veut être inhumé dans l'église des Dominicains de Chambéry. Il lègue 50 ff. p. p. à l'hôpital de Maché et il institue sa fille Andréanne pour son héritière universelle. Présents : n. Antoine de Rossillon, chevalier, président de la Chambre des Comptes ; Martin de Fontrieux, secrétaire ducal et clavaire du Conseil résidant (Notaire : Jean Trolliet).

I. B. 3. — 1 pièce, parchemin.

26 septembre 1401. — **Angellier**. — Codicille du testament de Jean, fils de Simond Angellier, bourgeois de Chambéry. Il veut être inhumé dans l'église du couvent de St-François de Chambéry. Il lègue 80 ff. d'or dont les revenus serviront à acheter du charbon pour les pauvres. Présents : n. Jacques de Costerg, chapelain ; n. Jean de Blonay, clerc (Notaire : Jaquemet *Veysicus*).

I. B. 4. — 1 pièce, parchemin.

22 septembre 1418. — **Balli**. — Testament d'Antoine, fils de feu Jean *Balli*, sellier à Chambéry. Il veut être inhumé dans l'église St-Léger, et il prescrit que deux vicaires de l'église, deux moines du couvent de Lémenc et six frères prêcheurs du couvent de Chambéry, qui vient d'être fondé, assistent à sa sépulture. Il lègue à l'Hôpital du

Digitized by Google

Pont Morand 100 ff. p. p. pour faire dire une messe chaque semaine (Notaire : Jacques Trot).

I. B. 5. — 1 pièce, papier.

20 septembre 1672. — **Beaumont (de).** — Codicille de n. Antoine de Beaumont, comte de Sacconex, seigneur de la Bithieu, etc. Legs divers : aux enfants d'Humbert Sallamon, d'Epierre, 500 florins pour une fois ; à noble Marin de Confignon, une rente viagère de 100 ducatons. « ... Je lègue « a lhospital de Maché la cense annuelle de 25 florins pour « estre appliqué aux pauvres prestres passants en la « presente ville auxquels sera donné un florin pour chesque « messe entendant que ce soit à vingt cinq prestres dif- « férents... si tel nombre ny passe pas il veut que le surplus « de l'argent qui restera annuellement des susdits 25 flo- « rins soit conservé pour le plus grand nombre qui pourrait « passer les années suivantes, laquelle cense pourra estre « rachetée par son héritier. » (Notaire : Claude Paraz.)

I. B. 6. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1605-1606. — **Berthet.** — Copie du testament de noble Georges Berthet, de Grésy, novice capucin au couvent d'Avignon (François de Mares, notaire), instituant son frère noble Philibert Berthet pour son héritier universel. Legs divers : 500 ff. à l'Hôpital St-François ; 500 ff. à l'Hôpital de Maché ; 200 écus de 3 f. pièce aux Capucins d'Avignon ; 500 ff. aux Jésuites de Chambéry ; 1.000 ff. à distribuer aux pauvres filles à marier, aux orphelins et aux pauvres honteux de Grésy (16 mai 1605). — Codicille annulant le legs fait aux Jésuites et réduisant à 120 écus celui fait aux Capucins d'Avignon (23 mai 1605). — Lettres du testateur aux recteurs de St-François et Maché les informant de ces legs (29 mai 1605). — Supplique du recteur pour obtenir le paiement dudit legs (1606).

I. B. 7. — 1 pièce, parchemin.

26 juin 1427. — **Beysin.** — Testament de Pierre Beysin, de St-Genis. Il veut être inhumé dans l'église des frères mineurs de Chambéry. Il lègue à l'hôpital neuf une maison et un curtil sis à St-Genis et il institue pour son

Digitized by Google

héritière universelle sa fille Péronette, femme de Pierre Duchesne (Notaire : Pierre Magnin).

I. B. 8. (Liasse). — 25 pièces, papier.

1637-1699. — Boccon. — Rente de 140 ff. en faveur de François Buffet, clerc juré au Sénat, sous la caution de Théodore Boccon (1637-1638). — 3 testaments de Théodore Boccon, procureur au Sénat. Il lègue 400 ducatons aux syndics de Chambéry, au cas où ils feraient continuer la grande muraille de l'Aisse au-dessous de l'Hôpital de Paradis, pour construire contre cette muraille 5 logettes pour les pestiférés. Il lègue à l'Hôpital de Maché le tiers de son hoirie pour secourir les pauvres étrangers passants et pour faire apprendre des métiers aux orphelins (1640-1647; cachets). — Copie d'un testament dud. Théodore Boccon. Il élit sa sépulture dans l'église S^t^-François, à laquelle il lègue 100 florins, à charge de dire une messe chaque jour pendant le mois qui suivra son décès. Legs divers : à chacun des couvents de S^te^-Claire, de S^t^-Dominique et des Capucins de Cognin, 100 florins pour un nombre de messes laissé à leur discrétion ; à la chapelle de Notre-Dame, fondée dans le Collège des Jésuites, 10 ducatons ; à l'église S^t^-Martin en Bugey, 50 écus pour l'achat d'ornements ; à Jeanne et Claudine Buisson, de Rumilly, chacune 30 écus ; à Françoise Vuagnon, 60 écus ; à chacune de ses *chambrières*, 100 florins ; à Jean Chivillard, procureur au Sénat, 300 ducatons ; à Gaspard Vectier, m^e^ auditeur à la Chambre des Comptes, et à Louis Mongellaz, avocat au Sénat, des salières d'argent d'une valeur de 54 ducatons ; à quatorze pauvres honteux du mandement de Montfalcon « de ceux qui ne peuvent ny osent mendier », à chacun 50 florins ; à sa nièce Marguerite Burges, religieuse Bernardine à Seyssel, 10 livres tournois ; à son neveu Charles Burges, 1500 livres tournois ; à sa femme Antoinette Truc, l'usufruit d'une maison située à Chambéry, de sa grangerie appelée Meynard, des biens qu'il possède rière S^t^-Sulpice, Villardmarin et Torméry. Des personnes dignes de foi, telles que le procureur Gariod, lui ont assuré que son fils Claude-Noël Boccon « est decede à la guerre dans l'alte Saxe » ; néanmoins, s'il est vivant, il lui lègue 100 écus. Il institue pour ses héritiers universels : sa nièce Marie Burges, femme de Louis Morand, trésorier général, pour les deux tiers de ses biens « et pour l'autre troisieme part

Digitized by Google

« tous mes biens les pauvres de lhospital de Maché, à « l'exclusion de ceulx de lhospital S^t^-François. Les fruicts « de laquelle troisieme part icellui testateur veult estre « employes à secourir les pauvres malades dud^t^ hospital « de Maché, les pauvres honteux de la d^e^ ville et faubourgs « et pour faire apprendre des metiers à des pauvres et « jeunes enfants soit dans la ville ou dans la maison de « Charité au cas quelle fust ou vienne a estre fondée et « establye, aussy pour assister les pauvres passants lesquels « icellui testateur nentend comprendre certaines personnes « qui viennent souvent, notamment les festes, aud^t^ Hopital « de Maché, qui roulent et courent le pays. » Il confie l'administration du legs fait à l'hôpital de Maché au R^d^ père directeur de la Grande Congrégation, à quatre des seigneurs-confrères de lad. congrégation et à deux des nobles syndics de Chambéry, leur donnant tous pouvoirs de disposer des susd^ts^ revenus comme bon leur semblera. « Il supplie de volloir commettre et employer des personnes « capables et bien intentionnées pour alternativement et « une foys la seymaine visiter les pauvres dud^t^ hospital « de Maché et des autres lieux qui requieront la Charité « pour la faire soubs ladvis et ordre du susd^t^ R^d^ pere et « seigneurs susnommés... en cas que par quelques empeche- « ments ou autres occasions et causes lesd^ts^ nobles scindicqs « ne se pourroient trouver aux assemblées qui seront faictes, « elles ne seront retardées mais procedées en l'assistance « des autres seigneurs directeurs... Et en cas que lad^e^ « Marie Burges, sa niepce et coheritière viendroit à deceder « sans enfants et ses enfants sans enfants icelluy testateur « lui substitue et a sesd^ts^ enfants et en tant que de besoing « institue et appelle aux susd^es^ deux parts de ses biens, « scavoir : lesd^ts^ pauvres ses coheritiers pour la moitié « et led^t^ Charles Burges, son nepveu pour l'autre moitié... « donnant pouvoir à lad^te^ niepce de disposer aud^t^ cas « de la somme de mille ducatons... Il prohibe et deffent a « sesd^ts^ heritiers l'alienation, vente, eschange et engaige- « ment desd^ts^ biens ny d'aucune partie d'iceulx par « sesd^ts^ heritiers, et substitués. » Il annule les testaments antérieurs (28 septembre 1647 — Ducoux notaire). — Procès-verbal d'apposition des scellés, le jour du décès du testateur, par Charles Salteur, juge-maje de Savoie, qui fait connaître que, sur la minute de son testament, Théodore Boccon a prescrit de n'ouvrir led. testament que 15 mois après son décès (31 mars 1650). — Procès au Sénat

Digitized by Google

entre les directeurs de l'Hôpital de Maché et Charles Burges, d'une part, et Antoinette Truc, veuve de Théodore Boccon, et Jean-François Jay-Donzel, d'autre part, relatif à cette hoirie (1650-1679) : Sentence arbitrale rendue par le président de la Perrouse et les maîtres auditeurs des comptes de Soyrier et de la Peysse arrêtant à 5.000 ducatons la somme due à lad. Antoinette Truc pour ses droits dotaux, etc. (1651). —Monitoire de François Vibert, official de Savoie (1653). — Quittance par Antoinette Truc à R^d Balthazar de Flotte, père de la Grande Congrégation, n. Jacques-Louis Gantellet, préfet, n. François Jacques, assistant, n. René Duport, directeur, etc..., agissant au nom de l'Hôpital de Maché, de 2.500 ducatons (29 août 1655). — Cession par led. Donzel aux directeurs de l'hôpital de Maché de plusieurs obligations sur n. Jean-Baptiste de Clermont, seigneur de S^t-Cassin, et sur n. Louis-Gabriel Roget, de Bonneville, au montant de 4.500 ff., et des vignes, maison, prés, cuves et pressoir de Torméry, contre la créance de 8.700 ff. que led. hôpital avait sur lui (26 novembre 1679). — Etat des biens et rentes des Pauvres, héritiers dud. Théodore Boccon. Revenus des biens : maison de la rue Juiverie, 469 ff. ; four de la rue Juiverie et maison au-dessus, 1.000 ff. (il est fait mention que led. four avec ses dépendances a été vendu en 1776 à Jean-Baptiste Favre) ; four sous le château, 377 ff. 4 sols ; les biens de Beauvoir, 365 ff. ; les biens de S^t-Sulpice, 120 ff. (vendus au baron de S^t-Sulpice en 1768) ; les prés de La Motte, 42 ff. ; les vignes de Torméry et les prés de Francin, 300 ff. ; les vignes de Montmélian et d'Arbin avec les prés et blachères de S^te-Hélène-du-Lac, 650 ff. Rentes dues : par les frères Novellon, de la Biolle ; par le comte de Clermont, de S^t-Cassin ; Claude Bellay, notaire à Chambéry ; le baron du Mollard ; Georges Vullier, de Chambéry ; Charles Pillet, avocat au Sénat ; Claude et François Bazinet, de S^t-Alban ; Jean Mongellaz, contrôleur du sel ; le président de Lescheraines ; Guillaume Trepier, etc... Ces rentes forment un capital de 23.459 ff. Revenu total : 4.496 ff. (1699).

I. B. 9 (Registre). — Petit in-f°, papier ; 20 feuillets.

1650. — **Boccon**. — Inventaire des censes, rentes et arrérages dus aux héritiers du procureur Boccon. Part des pauvres.

Digitized by Google

I. B. 10 (Registre). — Petit in-f°, papier ; 199 feuillets.

1650. — **Boccon**. — Inventaire des biens meubles et immeubles, argent, titres et effets de l'hoirie du procureur Boccon, trouvés tant dans ses maisons que dans deux coffres déposés l'un chez le maître auditeur Vectier et l'autre dans le couvent des Jésuites, dressé par Pierre-Marc Borrel, notaire à Chambéry.

I. B. 11 (Néant ; a été transporté au fonds III, où il forme le numéro III. E. 1).

I. B. 12 (Registre). — In-f°, papier ; 44 feuillets. (1)

1685. — **Boccon**. — Partage fait par Jean-François Jay-Donzel de l'hoirie du procureur Boccon en 2 lots : lot des pauvres malades et des passants, lot des pauvres honteux.

I. B. 13. — 1 pièce, parchemin.

29 juillet 1457. — **Bon**. — Testament de Jeannette, fille de feu Jean Bon, veuve de Durand Periolaz, du Pont-St-Martin, mandement de Sallanches. Elle veut être inhumée dans l'église St-François de Chambéry et elle institue l'Hôpital neuf pour son héritier universel (Notaire : Pierre Vallier).

I. B. 14. — 1 pièce, parchemin.

1er septembre 1411. — **Girard de Branchier** (**de Branchiaco**). — Copie du testament de n. Girard de Branchier, curé de Doucy, recteur de l'Hôpital neuf. Il veut être inhumé, s'il meurt à Chambéry, dans le cimetière de l'église de Lémenc, devant la grande porte « *sublus logiam dicti loci* ». Legs divers : à l'Hôpital neuf, 20 ff. d'or et un lit complet ; à Antoine Chinallier, chapelain dud. hôpital, l'usufruit d'une vigne acquise de Pierre Brasier (la nue-propriété est léguée aud. hôpital) ; à Jean de La Fontaine, chapelain de Doucy ; à Alésie, veuve de Jean *de Passorio* ; à n. Jean de Verdon, du Châtelard, damoiseau ; à Isabelle,

(1) Ce registre paraît avoir été déplacé.

Digitized by Google

veuve de Jean *de Durchia* ; à n. Guigues du Chanay, damoiseau ; à n. Antoine Ambroise (*Ambrosii*). Il institue pour ses héritiers universels ses frères Jean, François et Pierre (Notaire : Jean *Bollati*).

I. B. 15 (Liasse). — 3 pièces, parchemin.

1404-1425. — Pierre de Casalibus (Deschoseaux). — Testament de n. Pierre *de Casalibus*, chapelain, recteur de l'hôpital neuf. Il veut être inhumé dans l'église de Lémenc, dans la chapelle de St-Martin ; tous les religieux et chapelains de Chambéry assisteront à sa sépulture. Legs divers : aux différents hôpitaux de Chambéry et à celui des lépreux situé à la Maladière, 3 deniers gros chacun ; à l'hôpital de la Croix, 20 ff. p. p. ; aux frères mineurs ; au couvent de Lémenc ; aux Clarisses ; à Humbert *de Bengiis*, chapelain ; à Hugonet *de Casalibus*, son neveu, une pièce de vigne contenant 8 fosserées, située « *apud cabannas* », sur le territoire de la Bâtie, acquise de Pierre et Guillermet, fils de feu Jacquemet Dalbanne, sous la réserve que si led. Hugonet meurt sans enfant légitime, cette vigne appartiendra à l'Hôpital neuf. Il institue led. hôpital pour héritier universel (Notaire : Philippe Garrel. — 28 avril 1404). — Quittance à l'hôpital neuf par Mermet Chastel (*Castelli*), de Vovrey, de 50 ff. à lui légués par Pierre *de Casalibus* (Notaire : Jean Parilliat. — 1413). — Quittance de lods en faveur de l'hôpital neuf par n. Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix et de la Bâtie, pour l'acquêt de la pièce de vigne mentionnée ci-dessus, ensuite du décès sans enfant de Hugonet *de Casalibus* (1425).

I. B. 16. — 1 pièce, papier.

1516. — Champon (Champonis). — Copie, signée de la Ravoire, faite par ordre du Conseil résidant à Chambéry et à la requête de Rd Guillaume Parpillion, recteur de l'hôpital neuf, du testament de François, fils de feu Michel Champon, de Moutiers, en date du 14 janvier 1467 (Notaire : François Guichard). Il légue aud. hôpital 10 fosserées de vigne situées à la Condamine, lieu-dit en Leysardaz, 30 fosserées de vigne sous St-Michel, une maison et une grange sises à Moutiers (cachet de cire rouge).

Digitized by Google

I. B. 17. — 1 pièce, parchemin.

27 septembre 1397. — Chandellier. — Testament de Thomassa, femme de Jean Chandellier, de Chambéry. Legs divers : à l'hôpital neuf, 10 sols gros tournois, un matelas, un coussin, 2 draps et une couverture ; à Antonie, veuve de Pierre de Chalon ; à Rd Etienne Rostaing (*Rostagni*), curé de Barberaz ; aux curés et vicaires de St-Léger et de St-Pierre-sous-le-Château. Elle institue pour son héritier universel son fils Jean *de Montepessolano*, bourgeois de Besançon (Notaire : Jacques *Vilarii*).

I. B. 18. — 1 pièce, parchemin.

17 novembre 1394. — Chevrier. — Testament d'Humbert Chevrier, chirurgien (*silorgicus*) à Chambéry. Il lègue à l'hôpital neuf un lit de plumes avec ses garnitures et il institue pour son héritier universel son pupille Humbert, fils de Me Jean *de Valeriis*, bourgeois d'Yverdon (Notaire : Pierre Magnin).

I. B. 19. — 1 pièce, parchemin ; en partie rongée.

11 novembre 1415. — Chevrier. — Testament de Ginette, fille de feu Jean Chevrier, de Chambéry, femme de Mermet des Allèves, notaire. Elle lègue à l'hôpital neuf une pièce de terre située à Maché, sous condition de faire dire 24 messes dans l'année qui suivra son décès ; les pauvres feront une procession générale sur son tombeau. Elle institue son mari pour son héritier universel (Notaire : Pierre Magnin).

I. B. 20 (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1418-1444. — Chinallier. — Inventaire des biens meubles et immeubles donnés à l'hôpital neuf par Rd Antoine Chinallier, chapelain : livres, monnaies, archives, etc. (Notaire : Jean Garnier. — 1er juin 1418). — Cession et rémission en faveur du recteur de l'hôpital neuf de Chambéry, faite par Antoine Chinallier, dit Hugonet, des Charmettes, de 4 seitorées de pré lieu-dit au Chardonay, du fief dud. hôpital, près des terres de n. Jean Sauvage,

Digitized by Google

chevalier, docteur ès-lois (Notaire : François Burgie. — 1er mai 1444) (1).

I. B. 21. — 1 pièce, parchemin.

24 juillet 1420. — **Cognin** (**de**). — Testament de Peronette, fille de feu Aymon de Cognin, femme d'Etienne Rosset. Elle lègue à l'hôpital neuf 1 ff. et elle institue pour son héritier universel Jean Vallard, son fils du 1er lit (Notaire : François Colombier).

I. B. 22. — 1 pièce, parchemin.

30 mars 1412. — **Costerg** (**de**). — Donation de 400 ff. d'or à l'hôpital neuf par n. Jacques de Costerg, chapelain de Chambéry, à la condition d'avoir, pendant sa vie, son logement dans led. hôpital. Cette donation est acceptée par le recteur n. Jean Crusilliet, et par les syndics et conseillers de Chambéry Guigues Marchand et Jacques Jacquet (Notaire : Mermet des Allèves).

I. B. 23. — 1 pièce, parchemin.

20 mars 1485. — **Cotin**. — Donation par Amédéa, veuve de Monet Cotin, à l'hôpital de Maché d'un *curtil* situé à Maché, procédé de feu Aymon Jaquet, prêtre, habitant à Maché (Notaire : Etienne Boyssonet ; copie faite par les soins d'Antoine Ferrat).

I. B. 24. — 1 pièce, parchemin.

27 novembre 1431. — **Curati**. — Clause du testament de Jean *Curati*, secrétaire ducal. Il lègue à l'hôpital de Maché, nouvellement fondé, 6 deniers gros de servis annuel destinés à acheter du charbon pour réchauffer les pauvres qui affluent aud. hôpital, et 15 ff. p. p. de servis annuel à l'hôpital neuf, pour l'entretien d'un prêtre coadjuteur du recteur et nommé par lui, qui dira trois messes par semaine dans la chapelle de la Ste Trinité. Lesd. servis

(1) Dans le manuscrit de Perpéchon, cet acte figure au no I. B. 61 ; nous l'avons reporté à I. B. 20, qui forme un dossier Chinallier.

Digitized by Google

sont hypothéqués sur une maison et une pièce de vigne sises à Villeneuve, territoire de St-Alban (Notaire ; Jean Vulliet ; copie faite par les soins de son fils Jean).

I. B. 25. — 1 pièce, parchemin.

11 avril 1450. — **Descostes.** — Testament de Jean, fils de feu Poncet Guigonet Descostes, de Tarentaise, par lequel il lègue tous ses biens meubles et immeubles à l'hôpital neuf (Notaire : Pierre Vallier).

I. B. 26 (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1607-1608. — **Dorier dit Lamet.** — Sentence de Charles-Emmanuel Ier en faveur de l'hôpital de Maché, au sujet du codicille du testament de Pierre Dorier dit Lamet, bourgeois de Chambéry, en date du 13 juin 1530, par lequel il lègue au couvent de Myans le servis annuel de 5 sommées de vin, 2 charretées de foin et 1 vaissel d'amandes, et à Marguerite Dalbanne, sa femme, l'usufruit de tous ses biens situés à Apremont et à St-Baldoph, et où il institue pour son héritier universel l'hôpital de Maché.

I. B. 27. — 1 pièce, parchemin.

5 février 1489. — **Forestier.** — Donation par Jean Forestier, de St-Ours, à l'hôpital neuf de tous ses biens meubles et immeubles situés à St-Ours, Cusy et la Bâtie. Il se réserve l'usufruit desd. biens (Notaire : Michel Chapuys).

I. B. 28. — 1 pièce, parchemin.

5 août 1394. — **Galliard.** — Testament de n. Jean Galliard, damoiseau, notaire à Chamoux. Il lègue à l'hôpital neuf 2 ff. d'or et un bon lit complet ; à son fils Jean, la maison forte de Cluses, en Faucigny, et tous les biens qui en dépendent ; à son fils Antoine et à sa fille Guillermette, par moitié, tous les biens qu'il possède en Savoie. Si lesd. enfants meurent sans enfant, il leur substitue sa fille, Marguerite, femme d'Etienne de St-Jeoire, en Faucigny. Si celle-ci décède sans enfant, il lui substitue : pour les biens sis en Savoie, n. Humbert de Savoie, chevalier,

Digitized by Google

seigneur d'Arvillard et des Mollettes, son frère Amé, Piquet de Bellegarde, et Vifred de la Croix ; pour les biens sis en Faucigny, n. Rodolphe de la Croix, chevalier, n. Pierre de Menthon dit de Dingy, Humbert de la Croix et Richard de Cornillon (Notaire : Jean de la Rochette).

I. B. 29. — 1 pièce, parchemin.

20 décembre 1425. — Gardon (Gardonis). — Testament de Jeannette, fille de Jean Gardon, femme de Jean Girard, de St-Rambert. Elle lègue tous ses biens à l'hôpital neuf (Notaire : Claude du Mollard).

I. B. 30 (Liasse). — 20 pièces, papier.

1631-1699. — Ginet. — Copie du testament de Pierremart, fils de feu Guillaume Ginet, praticien et bourgeois de Chambéry. Legs divers : à Pierre Landre, curé de l'église paroissiale de Salles, 40 florins pour la restauration de l'église ; 100 florins pour la réparation de la chapelle du St-Rosaire fondée à l'église St-Dominique de Chambéry ; 300 ducatons à sa femme Antoinette Guigoz ; 3.000 florins à sa belle-sœur Hélène Guigoz, que ses héritiers devront nourrir et vêtir jusqu'à son mariage. Il désigne pour ses héritiers universels ses fils Maurice et Jean (Notaire : Grivion. — 4 mai 1631). — Copie de curatelle décernée à François Maniguet, praticien et bourgeois de Chambéry, de Pierre-Marc Ginet, fils et héritier de feu Pierremart Ginet (23 mars 1648). — Lettres d'appel pour Antoinette Guigoz contre Claude Noeray, chantre de la Ste Chapelle de Savoie (1652). — Quittance pour Jean Ginet et Antoinette Guigoz passée par led. Noeray (25 juin 1653). — Procédure entre Jean Ginet et Claude Porcheron (1656). — Copie de contrat dotal entre Jean Ginet et Jacqueline Gros. Présent : Jean-Dominique Excoffon, seigneur de Bellier, conseiller d'Etat de S. A. R. et 1er sénateur au Sénat de Savoie (Notaire : Taltavel. — 5 mars 1662). — Copie de cession portant quittance pour Claude l'aîné Bertholus par Jean Ginet (29 janvier 1666). — Quittance de 1.000 ducatons par les Bernardines de Chambéry (supérieure : Marie-Christine de St-Alban) à Jean Ginet (24 mars 1669). — Testament de Jean, fils de feu Pierre-Marc Ginet, praticien et bourgeois de Chambéry. Legs divers : à l'église Ste-Marie-Egyptienne,

Digitized by Google

où il élit sa sépulture, 200 florins pour une fois ; à l'église St-François, 36 ducatons pour une fois et 36 ducatons annuellement, à charge de dire chaque année, à perpétuité, une grand'messe des morts, le lendemain de l'Annonciation ; à ses grangers de Sales, toutes les créances qu'il aura sur eux par obligations le jour de son décès ; à Jacqueline Gros, sa femme, l'usufruit de tous ses biens, plus sa dot ; à Jean-Antoine Taltavel, procureur au Sénat, toutes les obligations, cédules et droits qu'il possédera à son décès. « ... J'institue mon héritier universel Pierre Ginet, mon fils, « et mes autres enfants masles, si Dieu m'en donne, et si « sont des filles je les institue en la somme de mille ducat- « tons, et cas advenant que mesdts héritiers ou le dernier « d'iceux vint a deceder sans enfants naturels je leur subs- « titue... par fidei-commis, scavoir en ma maison de la « presente ville et biens de Sales les pauvres de l'hospital de « Maché pour estre le revenu d'iceux employé par les « seigneurs directeurs establys pour la direction des biens « baillés a mesmes fins par feu Me Théodore Boccon aud. « hôpital et pour la subsistance des pauvres passants et « soubs les mesmes conditions, astrictions... a la charge que « ledt cas adrivant seront tenus de payer au seigr et me « auditeur Morand la somme de quatre mille florins que ie « luy doit de capital et cest avec dommages et interests des « censes des le decez desdits héritiers. » (Notaire : Plattel. — 9-11 janvier 1672). — Ouverture du testament par Charles Dufour, juge-maje de Savoie (12 janvier 1672). — Requête au Sénat par les directeurs des pauvres, héritiers de Jean Ginet, demandant la mise en possession des biens de Jean Ginet, son fils Pierre étant mort sans enfants (1696). — Procès entre les susdits directeurs et Jean-Antoine Taltavel, d'une part, et Hélène Ginet, veuve de Jean-Baptiste Viollet, et Marie Gros, femme de Claude Bertholus, d'autre part, au sujet de cette hoirie (1696). — Lettres royaux de Louis XIV, signées Garrel, ordonnant aux parties de comparaître devant le Sénat de Chambéry (1696). — Quittance pour Claude l'aîné Bertholus, Hélène Ginet et Marie Gros, passée par Marguerite de Lambert de Soyrier, veuve du maître auditeur Morand (10 juin 1697). — Accensement passé par Marie Gros et Hélène Ginet au sieur Joseph Dufresne, marchand bourgeois de Chambéry, d'une boutique située à Chambéry, rue St-Dominique (11 janvier 1698). — Quittance pour Marie Gros et Hélène Ginet, passée par le Rd Père Antoine Ginet, procureur des reli-

Digitized by Google

gieux de S^t^-François (21 juillet 1698). — Location d'une boutique faite par Marie Gros et Hélène Ginet à Claude Baud, sergent ducal (30 mai 1699). — Transaction par laquelle les Directeurs des pauvres abandonnent tous droits et actions sur l'hoirie Ginet et reçoivent en échange une maison située rue S^t^-Dominique, ancienne rue de la Vieille-Boucherie, et 700 florins ; de plus les susdits directeurs payeront annuellement aux religieux de S^t^-François 36 ducatons, legs à eux fait par le testateur ; les autres héritiers prennent à leur charge la créance de 4.000 florins due au m^e^ auditeur Morand (Notaire : Louis Verdet. — 25 juin 1699). — Etat descriptif de lad. maison, louée à divers pour 600 ff. (1699).

I. B. 31 (Cahier). — In-4°, papier ; 41 feuillets.

1482-1491. — **Girardet**. — Copie du testament d'Antoine Girardet, notaire à Chambéry. Il élit sa sépulture dans l'église de Lémenc et veut qu'une procession soit faite dans lad. église le jour de son décès. Il lègue à la chapelle fondée dans l'église S^t^-Léger sous le vocable des S^ts^ Fabien et Sébastien 10 ff. p. p. pour une fois ; à Guigone Marcet, sa nièce, 240 ff. ; à sa sœur, religieuse Clarisse, 5 ff... Il institue pour son héritière universelle en tous ses biens meubles et immeubles sa femme Collette, et lui substitue, après sa mort, l'Hôpital neuf de Chambéry ; le recteur sera tenu de faire célébrer dans la chapelle dud. Hôpital 3 petites messes chaque semaine, après son décès (Notaire : Mermet Buctet. — 1^er^ juillet 1482). — Transaction au sujet de cette hoirie, composée de vignes et terres sises à Chignin et à Torméry, entre Antoine de Belletruche, seigneur de Gerbaix, Georges de Pradel d'Auturin, syndics de la ville, et Pierre Batossard, recteur de l'Hôpital neuf, d'une part, et Jean Dupuy, secrétaire ducal, marié à Guigone Marcet, héritière de Collette Girardet, d'autre part (1491).

I. B. 32 (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1418-1419. — **Grimier**. — Sentence rendue par n. Jean Sauvage (*Salvagii*), docteur ès lois, chevalier, seigneur de Verel (diocèse de Belley), n. Jacques de Mouxy, Amblard de Gerbaix et Jean du Pont pour l'hôpital neuf, d'une part ; François et Michel, fils de Pierre Richarme, de

Digitized by Google

Sonnaz, d'autre part, au sujet de l'hoirie de Michelet Grimier, mercier à Chambéry. Il est décidé que led. hôpital cédera tous ses droits sur lad. hoirie pour 200 ff. p. p. (Notaires : Pierre Coppier et Etienne de Corlovon. — 20 décembre 1418). — Quittance de lad. somme (23 janvier 1419).

I. B. 33. — 1 pièce, papier.

1er février 1664. — **Jacques**. — Fondation par noble François Jacques, conseiller et sénateur (Pittit, notaire). Il donne à la ville de Chambéry 2.800 florins, à charge de verser chaque année 51 ff. au receveur de la Ste Chapelle et 61 ff. au recteur de l'Hôpital St-François. La 1re de ces rentes sera employée à faire dire, à perpétuité, dans l'église St-Léger, une petite messe des morts tous les lundis de l'année et une grand'messe le 5 janvier de chaque année, jusqu'au décès du fondateur, après lequel lade grand'messe se dira annuellement le jour de sa mort. La rente créée au profit de l'hôpital St-François servira à habiller chaque année 5 pauvres filles dud. hôpital d'une robe et de bas en drap du pays, d'une chemise en toile et d'une paire de souliers.

I. B. 34 (Liasse). — 23 pièces, papier.

1650-1718. — **Jay-Donzel**. — Obligation pour les héritiers du feu procureur Boccon contre le sieur François Jay-Donzel (2 décembre 1650). — Copie d'exploit signifié à Jean-François Jay-Donzel, secrétaire patrimonial ordinaire de S. A. R. et clavaire des archives du Sénat (28 mai 1677). — Contrat d'entrée en religion aux Annonciades Célestes de Chambéry, de Marie Bastardin, fille de Claude-Emmanuel Bastardin, commissaire d'extentes à la Chambre des Comptes de Savoie, et de Gasparde Bertholus, portant obligation contre ladite Gasparde et contre le sieur Jean-François Jay-Donzel, maître auditeur en la Chambre des Comptes (Notaire : Chabert. — 25 septembre 1690). — Copie du testament de noble Jean-François Donzel, maître auditeur à la Chambre des Comptes. Il élit sa sépulture dans l'église St-Dominique ; aussitôt après son décès, ses héritiers devront faire dire 1.000 messes pour le repos de son âme. Legs divers : au couvent de St-Dominique, 200 florins pour 100 messes ; à chacun des couvents de Ste-Claire, de St-François, de Ste-Marie-Egyptienne, de St-Bernard, des

Digitized by Google

Augustins, des Capucins, 100 florins pour 100 messes ; aux Bernardines, 200 florins pour des prières ; à Claude Chabert, huissier au Sénat, 200 florins ; à sa servante Françoise, 200 florins, et 100 florins à chacun des domestiques qui seront à son service le jour de son décès ; à la femme du seigneur Payre, de Nice, 3.000 florins ; à Gasparde Bertholus, veuve Bastardin, 800 florins ; à Clauda, femme Poetaz, maître lanternier à Chambéry, 400 florins ; à la Congrégation des Messieurs, 700 florins, à charge de dire l'*Inviolata* chaque dimanche, à perpétuité : à la Confrérie des Pénitents de la Miséricorde, à charge de dire un *De profundis* à perpétuité, le dimanche matin ; à M^r^ de Douvres, fils du président d'Oncieu, 150 pistoles ; à sa fille Philiberte Donzel, religieuse Bernardine à S^t^-Genix, 200 florins de pension viagère ; à sa sœur Lucrèce Donzel, femme Joyre, 500 florins de pension viagère. « Je fais, crée « et institue mes héritiers universels les pauvres de lhos- « pital S^t^-François et veus que le revenu de mes biens « soit employé à marier annuellement dix filles à chacune « desquelles je veus que l'on donne 200 florins, et à faire « apprendre un metier à 10 garçons aussi annuellement, « lesquels garçons et filles seront, sçavoir : 8 de ceux dud^t^ « hopital par preference et les autres je veus et entend être « du nombre de ceux qui seront originaires de la presente « ville ou faubourgs ou de Challes, sans que cela puisse être « etendu a autres, et le surplus de mes revenus je veus « qu'il soit distribué aux pauvres honteux de la ville et des « faubourgs, comme on fait des revenus de M^e^ Boccon. » Il nomme pour ses exécuteurs testamentaires : le préfet de la Congrégation des Messieurs, 4 conseillers de lad. Congrégation, et le 1^er^ syndic de la ville ; ceux-ci pourront vendre et aliéner ses biens (Notaire : Dupraz. — 6 janvier 1691). — Codicille par lequel led. Donzel lègue 150 pistoles d'or à sa nièce Melchiotte Joyre, et 300 florins au président d'Oncieu, sur l'argent provenant de la vente de ses meubles. Verbal d'ouverture du testament par Charles Dufour de Rocheron, juge-maje de Savoie, en présence du préfet et des directeurs de la Grande Congrégation (1691). — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par led. Donzel à Chambéry, à Challes et à Barby.— Quittance par les directeurs de cette hoirie à Michel Vagnon, de 200 ff., montant des effets et meubles vendus (1691).— « Mémoire des payements qui ont « estés faits des deniers provenus de la vente des effectz de « lhoirie du feu sieur m^e^ et auditeur Donzel. » — Compte

Digitized by Google

d'André Joyre relatif à l'hoirie Donzel (1691). — Retrait de titres pour les exécuteurs testamentaires de Jay-Donzel par Jean-François Salomon dit Brezel, de Francin (1er janvier 1697). — 2 lettres, signées Châteauneuf de Grasse et réponse (1694). — Déclaration de n. Jean-Humbert Fay, me auditeur, conseiller secrétaire d'Etat et des finances de S. A. R,, portant que, le 21 mai 1689, il s'est démis de sa charge de conseiller et maître auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie en faveur de Jay-Donzel (8 août 1698). — Compte du maître auditeur Anselme (1701). — Mémoire sur la fondation de Me Donzel (1718 environ).

I. B. 35 (Liasse). — 90 pièces, papier. (1)

1691-1783. — **Donzel.** — Quittances aux directeurs par les divers couvents de Chambéry mentionnés dans le testament, par n. Marc-Antoine Passerat, commandeur de Ste-Hélène-du-Lac, baron de Troche, par Marie Arestan, veuve d'André Bertholus : cette dernière cède les bois de Challes qui lui avaient été adjugés par lettres royaux de Louis XIV ; etc... (1691-1722). — Procédures André Bertholus contre Donzel (1692-1702). — « Estat de la fonda-« tion faitte par le sr me aux Comptes Donzel concernant « les créances » (1721). — Etat des revenus et des charges de cette fondation : produit net, 1.602 ff. (1723).— Délibérations des directeurs de lad. hoirie décidant qu'on ne distribuerait plus de secours de métier, à l'avenir, qu'aux pauvres des hameaux du Puits et de Chaffat, voisins du château de Challes, à l'exclusion de ceux de Triviers (1780). — Instance au Sénat entre les directeurs et les syndics de Triviers au sujet de cette décision. Arrêt du Sénat conforme aux conclusions de l'avocat fiscal général de Serraval ; les pauvres de Triviers, communément Challes, sans distinction de hameaux, participeront au legs J. Donzel (1783).

I. B. 36. — 1 pièce, parchemin.

25 mars 1439. — **Livet.** — Testament de Rd Humbert Livet, prêtre de Reac en Valromey, diocèse de Genève. Il

(1) Ce numéro est détaché du no I. B. 34, qui formait une trop grosse liasse ; le registre I. B. 35 qui figure au manuscrit de Perpéchon est devenu le no III E. 3.

Digitized by Google

veut être inhumé dans la chapelle St-Martin, à l'église de Lémenc. Legs divers : 4 ff. p. p. aux frères prêcheurs de Chambéry, pour être employés à la construction de l'église neuve de leur couvent ; à Rd Jean Darbon, prêtre, son livre appelé *Bartoline* ; à Aymon Virard dit Chinallier, chanoine du prieuré de St-Jeoire, près Chambéry, son abrégé de théologie. Il accorde à Rd Amé Rolier, prêtre, le droit d'acheter au prix de 4 ff. son manuel des curés. Il lègue à Rd François Brignet sept cahiers ou livres écrits de sa main. Son bréviaire sera prêté aud. Darbon pendant 2 ans, pour qu'il en fasse écrire un semblable, après quoi il sera donné aux chapelains et altariens de St-Léger qui le placeront dans leur église en un lieu sûr où il sera retenu par une bonne chaîne de fer, afin que les prêtres pauvres et autres fréquentant l'église puissent lire leurs prières dans ce bréviaire ; à la charge que les prêtres de St-Léger célèbrent chaque année son anniversaire à la date de son décès. Il institue l'hôpital neuf pour son héritier universel et il nomme Etienne Rosset, bourgeois de Chambéry, le supérieur des Dominicains, Jean Darbon et Aymon Virard, ses exécuteurs testamentaires. Il indique que ses biens consistent en 15 ducats d'or, 3 ff. d'Allemagne en or, 4 ff. p. p. et la moitié d'une rente de 5 ff. p. p. (Notaire : Humbert *Eugrius* ?).

I. B. 37. — 1 pièce, parchemin.

29 novembre 1458. — **Longerin (de).** — Testament de Jeannette, fille de Pierre de Longerin, de Belley, veuve de Hugonet Blanchard, de Chambéry. Elle lègue tous ses biens meubles et immeubles à l'hôpital neuf, qui sera chargé de ses funérailles (Notaire : Claude Vial).

I. B. 38. — 14 pièces, papier. (1)

1647-1829. — **Loriol (de).** — Copie du testament de dame Melchione de Loriol, veuve de noble Raymond de Carpinel (1647). — Procédure au Sénat entre les directeurs de l'hôpital St-François, héritiers par fidéicommis d'Ignace

(1) Seulement pour mémoire ; paraît avoir été déplacé. La plupart de ces pièces sont transcrites au Registre I. B. 60.

Digitized by Google

Arbareste, et les divers curés de St-Alban, relative au legs fait à la cure de lad. commune (1723-1829).

I. B. 39. — 1 pièce, parchemin.

7 septembre 1420. — **Magnin.** — Testament de Pierre Magnin, secrétaire ducal et maître des comptes. Il institue son fils Jacques pour son héritier universel et lui substitue, après sa mort, le couvent des frères mineurs de Chambéry et l'hôpital neuf par moitié (Notaire : Amé Milet).

I. B. 40. — 1 pièce, parchemin.

21 avril 1505. — **Matelli.** — Testament de n. Jean *Malelli*, chapelain d'Heyrieux, habitant Chambéry. Il élit sa sépulture sous la chapelle de St Bernardin, dans l'église de St-François. Legs divers : 100 ff. à l'hôpital neuf ; 200 ff. p. p. à la chapelle de la Ste-Trinité fondée dans led. hôpital, pour faire célébrer 2 messes par semaine ; 3 deniers gros à l'évêque de Grenoble, l'excluant de toute son hoirie ; tous ses biens situés sur le territoire de Genève, à son frère François ; tous ses biens situés en Savoie, à Pierre Aymonier, recteur de l'hôpital neuf. Il nomme ses exécuteurs testamentaires Antoine Girod dit le Moroz, marchand à Chambéry, et Pierre Callet, cordonnier (Notaire : Pierre Chapuis).

I. B. 41. — 1 pièce, parchemin.

7 mai 1515. — **Mercier.** — Sentence arbitrale rendue par n. Jean Mareschal, Paul *de Capris*, Aymon Gringallet, Achille des Aillons, etc...,au sujet du partage entre l'hôpital neuf et n. Jean Joffred Aynaudi, docteur ès droits, de l'hoirie de n. François Mercier, docteur ès droits, fils de n. Pantaléon Mercier et de Marie Baron. Led. hôpital cède tous ses droits sur lad. hoirie pour 700 ff. p. p. (Notaire : Pierre Chapuis).

I. B. 42. — 1 pièce, parchemin.

23 octobre 1418. — **Mugnier.** — Donation par Jean Mugnier, de St-Pierre-d'Entremont, à l'hôpital neuf, de 20 ff. p. p. dus par ses frères Guillaume et Peronan sur la dot

Digitized by Google

de sa mère, et de tous ses biens meubles et immeubles, à condition d'en jouir pendant son vivant (Notaire : Jean Garnier ; copie faite par les soins de son petit-fils François Garnier).

I. B. 43. — 1 pièce, papier.

24 novembre 1516. — Pécolli.— Testament de Gonette, fille de feu Aymonet Pécolli, du Mont St-Martin, près du pont de Brogny, mandement d'Annecy, veuve d'Antoine *Regis*, de Traize (*Treysia*), mandement d'Yenne. Elle légue à l'hôpital neuf tous ses biens meubles et immeubles procédés de son dernier mari, situés à Traize, en reconnaissance des soins reçus aud. hôpital pendant une longue maladie. Elle institue pour ses héritiers universels Martin et Claude, fils de lad. Gonette et de Louis de Murgier (*de Murgerio*), son premier mari (Notaire : Benoît Calloud).

I. B. 44 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ;
1 pièce, papier.

1385-1392. — Perrier (Perrerie). — Copie de la donation faite par Jean Perrier, de Moutiers, marchand, Péronette sa femme, et André son fils, à l'hôpital neuf de tous leurs biens meubles et immeubles, présents et futurs, sous les conditions : qu'ils auront l'administration desd. biens pendant leur vivant ; qu'Etienne Rostaing, recteur dud. hôpital, fera rebâtir la moitié de la maison où était jadis l'hôpital des 3 Maries, près l'hôpital neuf ; qu'une chapelle bien garnie et ornée, sous le vocable de la Ste Vierge, sera élevée dans led. hôpital. Il dote cette chapelle de 400 ff. d'or, de 12 deniers gros tournois pour l'entretien des ornements et d'un chapelain dont le traitement annuel sera de 20 sols gros tournois. Ils auront un logement pendant leur vie dans lad. maison et l'hôpital neuf leur fournira, chaque année, 15 vaissels de froments et 15 setiers de vin d'Arbin. Le recteur recevra 320 ff. p. p. pour édifier la maison et 100 sols gros tournois pour acheter les ornements de la chapelle. Cette donation est approuvée par Jean Richerand, syndic de Chambéry, n. Jean Candie, damoiseau, Mathieu Pelestort, Guigues Vionet et Jean Pitit, conseillers (3 décembre 1385). — Quittance des 320 ff. susdits (Notaire : Mermet des Allèves. — 11 mars 1392).

Digitized by Google

I. B. 45 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1538-1558. — **Perrinon**. — Donation par Gabrielle, fille de feu Jean Perrinon, de Chambéry, aux hôpitaux de S^t^-François et Maché, d'une pièce de pré contenant un journal, située à Vimines, lieu-dit à la Plantée, procédée de Jean Tarin, sous condition d'être reçue dans lesd. hôpitaux pendant sa vie (Notaire : Pierre Revelle. — 29 juin 1538). — Supplique de lad. Gabrielle aux syndics de Chambéry (1558).

I. B. 46. — 1 pièce, parchemin.

24 juillet 1384. — **Picard**. — Testament de Jean Picard, marchand à Chambéry. Il veut être inhumé dans l'église S^t^-François, à laquelle il lègue 10 ff. d'or et 18 deniers gros pour le luminaire. Legs divers : à Jean de Collonges ; à Jean de Lyon ; au curé, aux vicaires et au chapelain de l'église S^t^-Léger ; ses vêtements et la moitié de ses biens à l'hôpital neuf ; le reste à sa femme (Notaire : Jean Guichet).

I. B. 47. — 1 pièce, parchemin.

10 juin 1545. — **Prévost**. — Clause du testament d'Amé Prévost, bourgeois de Chambéry. Il lègue à l'hôpital S^t^-François les biens acquis de n. Pierre Bonaud situés sur le « plat » de Leschaux ; le recteur sera tenu de faire dire chaque jour une petite messe dans la chapelle dud. hôpital ; le samedi soir on chantera à son intention le *Salve Regina* et le psaume *De profundis ;* les pauvres diront l'oraison. Au cas où le recteur ne se conformerait pas à ses volontés, le legs passerait au couvent de S^t^-Dominique (Notaire : Bernard Regis ; copie par Louis Perrod, notaire royal).

I. B. 48 (Liasse). — 19 pièces, papier. (1)

1701-1726. — **Roux**. — Testament d'Hector, fils de feu François Roux, procureur au Sénat, bourgeois de Chambéry (20 avril 1701). — Verbal d'ouverture du testament par Charles Dufour, seigneur de Rocheron, juge-maje

(1) Pour simple mémoire ; a dû être déplacé.

Digitized by Google

de Savoie (1701). — Cession de créances diverses (1708). — Cession par Claude Roux à Gabriel Bellon, recteur des hôpitaux de St-François et Maché, de l'hoirie du testateur (1726).

I. B. 49 (Liasse). — 4 pièces, parchemin.

1400-1483. — **Ruffi.** — Donation par Nicolet Ruffi, secrétaire du comte de Savoie, à l'hôpital neuf de 18 deniers gros tournois de servis annuel hypothéqués sur une maison sise à Chambéry au bourg neuf (*in burgo novo*), acquise de Symon *de Collonia*, sculpteur (*lalialor*) de feue Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie (Notaire : Mermet des Allèves. — 20 avril 1400). — Jeannette, fille de Vullierme Reymond, de la paroisse St-Léger, femme de Jean Ruffi, donne à son mari la moitié d'une maison et place sise faubourg Maché, près du chemin de Chambéry à Cognin et du chemin de Jacob (Notaire : Aymon Trefford. — 29 mars 1438). — Quittance par le recteur dud. hôpital à n. Jacquemin Ruffi, licencié ès lois, Catherine et Jeannette, frère et sœurs dud. Nicolet Ruffi, de 30 ff. p. p., capital du servis légué ci-dessus (Notaire : Pierre Philibert. — 24 janvier 1448). — Transaction entre n. Pierre Batossard, en sa qualité de recteur de l'Hôpital neuf, et Jean et Pierre Ruffi, fils de feue Jeannette Reymond, au sujet du legs fait aud. hôpital par cette dernière. Il fut convenu que 2 parts seraient faites des biens de lad. donatrice, dont une pour l'hôpital (Notaire : Hugues Perreaud. — 30 mai 1483).

I. B. 50. — 1 pièce, parchemin.

27 février 1383. — **Amé VI, comte de Savoie.** — Clause du testament d'Amé VI, comte de Savoie. Il lègue à l'hôpital neuf 400 ff. vieux à charge pour le recteur de faire célébrer chaque jour dans led. hôpital une messe pour le repos de son âme et celle des siens. Il institue son fils Amé pour son héritier universel. Témoins : n. Amé des Hurtières, Gaspard de Montmayeur, seigneur de Villard-Salet au diocèse de Maurienne, Jean de Vernet, de Genève, chevalier, n. Dieulefit Bonivard, frère mineur du couvent de Chambéry, Pierre Vicin, de Conflans en Tarentaise, Mermet Rouget, secrétaire ducal, et Jean de Cra dit de Druyn, bourgeois *Aquiani* au diocèse de Genève (Notaire : Jean Ravays).

Digitized by Google

I. B. 51. — 1 pièce, parchemin.

1er mai 1449. — **Theyson.** — Testament de Pierre Theyson, d'Yenne, chapelain habitant Chambéry. Legs divers : 3 deniers gros à l'évêque de Belley, à l'église St-Léger, au couvent de Lémenc. Il institue l'hôpital neuf pour son héritier universel (Notaire : François Morin).

I. B. 52. — 1 pièce, parchemin.

6 avril 1419. — **Thome.** — Donation par Jean, fils de feu Jacquemet Thome, de Villaroger, à l'hôpital neuf de tous ses biens meubles et immeubles.

I. B. 53. — 1 pièce, parchemin (pour mémoire).

1450. — **Tivelli.** — Testament de Catherine, veuve de Jacquemet Tivelli, de Vimines. Elle élit sa sépulture dans l'église de Lémenc ; elle veut que 30 prêtres assistent à son enterrement. Legs divers : à Rd Claude Bouvier ; à Rd François Brignet, recteur ; à Jacques Vincent, curé de Vimines. Elle institue l'hôpital neuf pour son héritier universel.

I. B. 54. — 1 pièce, parchemin.

12 août 1382. — **Verdon (de).** — Testament de n. Hugonette, fille de feu Guillaume de Verdon. Elle lègue à l'hôpital neuf 6 ff. d'or et 3 vaissels de froment de servis annuel pour la fondation d'un lit. Legs divers au recteur, au chapelain, au clerc et au personnel dud. hôpital. Elle institue pour son héritier universel Rd n. Pierre de Queige (?) (*de Queio*), sacristain de St-Jeoire en Savoie. Exécuteurs testamentaires : n. Pierre de Chignin dit Bovier, chevalier, François Bonivard, de Chambéry, n. Pierre de Verdon, damoiseau, et le prieur de St-Jeoire (Notaire : Guillaume Floret).

I. B. 55. — 1 pièce, parchemin.

21 décembre 1370. — **Verel** — Testament de Pierre Verel (*Verelli*), bourgeois de Chambéry. Il veut être inhumé dans l'église de St-Pierre de Lémenc. Legs divers : à l'hôpital neuf, nouvellement construit près de la maison des

Digitized by Google

frères mineurs, 3 deniers gros tournois et un lit garni ; à la Maladière de Chambéry et à celle de Montmélian, 2 deniers gros tournois ; aux recluses de Chambéry ; aux moines de Lémenc. Il donne l'usufruit de ses biens à sa femme Péronelle ; la nue-propriété appartiendra à Symon de Triviers, son petit-fils. Au cas où celui-ci n'aurait pas d'enfant du mariage qu'il doit contracter avec une des filles de Pierre du Crest, de St-Alban, son cousin, il lui substitue led. hôpital (Notaire : Pierre *Rumilliaci*).

I. B. 56 (Liasse). — 2 pièces, papier.

1691. — **Vibert**. — Extrait du testament de n. François Vibert, sénateur, fils de feu Bernardin et de dlle Amédée de Jacques. Legs divers : à l'église St-François où il élit sa sépulture, dans le tombeau de sa femme Valérienne de Salins, 50 florins pour 100 messes ; aux Pénitents noirs et aux Clarisses, à chacun 50 florins pour 50 messes ; à la Congrégation des Messieurs, 50 florins pour des messes et pour réparer leur chapelle ; à la Ste Chapelle, au curé de St-Léger, aux religieux de St-Antoine, de St-Dominique, aux Feuillants, aux Carmes, aux Augustins, aux religieux de Ste-Marie-Egyptienne, à chacun 20 florins 6 sols pour 41 messes de mort de dire après son décès. « ... Je lègue aux « pauvres de lhospital de St-François de Chambéry la « somme de sept cent florins payables dans lannee de son « decez, et cest pour augmenter la fondation du feu seigr « senateur de Jacques et faire habillier les cinq pauvres « exposés plus agés touttes les années de bleu au lieu que cy « devant on les habillait de drap blanc de pays, et cest « affin questant ainsy habillies ils puissent plus facillement « entrer et estre receu dans la charité de la presente ville « laquelle somme sera laissee en fond asseuré à la diligence « des nobles sindics de la ville. Item donne et legue a « lhospital des invalides de la presente ville fondé sur les « fossés d'icelle la mesme somme de cent ducatons payables « au terme que dessus. » Il lègue à sa fille Marie Vibert, religieuse au couvent de Ste-Ursule, de Chambéry, 50 florins pour acheter des voiles et bréviaires ; à son fils Joseph Vibert, une maison rue Croix-d'Or, une caborne à Chambéry, tous ses biens rière les Charmettes, les prés de Pierre-Grosse, les terres de St-Baldoph, les vignes de Cruet, le pré de Puygros et 3.000 ducatons payables quand il aura 25 ans. Il institue pour son héritier universel son fils aîné François

Digitized by Google

Vibert, avocat au Sénat (Notaire : Portier, notaire royal et procureur au Sénat. — 3 août 1691).

I. B. 57. — 1 pièce, parchemin (pour mémoire).

1377. — **Le Vieux** (**Veteris**). — Donation par Rd Hugues le Vieux, moine, et Philippe le Vieux, son frère, fils de Viviand le Vieux, bourgeois de Chambéry, à Pierre *de Casalibus*, prêtre, en sa qualité de recteur de l'hôpital neuf, d'un hôpital situé hors la porte de Chambéry et dénommé hôpital des Maries (*hospitale de Mariis*), près de la maison de Pierre Bonivard, à condition que les frères donateurs et leurs successeurs participeront aux bonnes œuvres et aumônes qui se font à l'hôpital neuf et que le recteur dud. hôpital neuf ne pourra, en aucun cas, aliéner l'hôpital cédé.

I. B. 58. — 1 pièce, parchemin.

18 mars 1468. — **Vincenti** (**Vincentii**). — Donation à n. Jean de la Ravoire, en sa qualité de recteur de l'hôpital neuf, par n. Jacques Vincenti, bachelier ès droits, curé de Vimines, de 8 fosserées de vigne situées au-dessus d'Arbin, près des vignes de n. Maurice Marchand (Notaire : Etienne du Bois).

I. B. 59. — 1 pièce, papier.

1587. — Rôle des legs faits aux pauvres en 1587 suivant testaments reçus par Dupraz, notaire à Chambéry : par Jeanne, fille de Jean Bochet, d'Arvillard, mercier à Chambéry, de 5 ff. ; — par Pierre Chabod, tailleur à Maché, de 5 ff. ; — par Jeanne, fille de feu Jacques Bonlard, veuve de Jean Barut, coutelier au faubourg Montmélian, de 5 ff. ; — par Glaudaz, fille de feu Aymé Guesdioz, femme de Claude Charamel, de 5 ff. ; — par Françoise, fille de feu Jean Pasquier, veuve de Michel Guesdioz, cordonnier à Maché, de 5 ff. ; — par Françoise Gavarret dit de la Maison, de 5 ff. ; — par Antoinette, fille de Jacques Crestin, femme de Jean Gaspard dit Gudin, de 5 ff. ; — par Claudine Grandjon, de la Serraz, de 5 ff. ; — par Claude Georges, meunier à Cognin, de 5 ff. ; — par Etienne Vernat, de 10 ff. ; — par Pierre Luysot, de 30 ff.

Digitized by Google

I. B. 60 (Registre). — In-folio, 321 feuillets dont les 4 premiers manquent.

1624-1835.—Testament de Melchior Battalin, marchand à Chambéry. Il veut que son convoi soit accompagné par 13 pauvres que ses héritiers habilleront. Legs divers : 400 ff. à l'église de Ste-Marie-Egyptienne ; 200 ff. « pour multiplier le fonds du mont de piété de cette ville » ; 200 ducatons à Louise de Lale ; 2.000 ducatons, une maison sise rue St-Antoine, des vignes à Arbin et à Montmélian, l'usufruit des terres de « Préjoppé » acquises du comte de St-Alban, de la rente de Cevins et de Châteauneuf, à Françoise Gaultier, sa femme ; 5.000 ff. à l'hôpital St-François, somme qui sera placée par les syndics de la ville, et dont les revenus seront employés une année à marier 2 pauvres filles qui auront été nourries aud. hôpital et, à défaut, 2 pauvres filles de Chambéry ; l'année suivante, lesd. revenus serviront à faire apprendre un métier à 2 enfants dud. hôpital ou de Chambéry. Il institue pour ses héritiers universels ses neveux Claude Battalin, Jean Historia, et Etienne Ducrest (acte reçu par le notaire Chastellain le 12 avril 1624 ; folio 28v°). — Procès-verbal d'ouverture dudit testament (24 juillet 1625 ; folio 36 v°).— Testament de François Bastardin, avocat au Sénat. Il lègue 25 ff. aux pauvres nécessiteux de l'hôpital de Maché. Il institue ses fils pour ses héritiers universels. Au cas où ceux-ci n'auraient pas d'enfants, il leur substitue sa femme Jacqueline Peyssard et, après elle, la moitié de son hoirie appartiendra à l'hôpital St-François. Dans ce cas, 100 écus d'or devront être employés pour l'achat de 6 lits neufs garnis (29 décembre 1627 ; reçu par Nicolas Monceau le 4 février 1628 ; f° 47). — Décret du Conseil de santé déléguant Claude Aynard Romanet, 2e syndic de Chambéry, pour reconnaître et décacheter led. testament (17 décembre 1630 ; f° 51). — Testament de n. Françoise Gaultier, veuve de Melchior Battalin, femme de n. Gaspard Vectier, maître auditeur des comptes. Legs au couvent des Capucins de Cognin et aux divers couvents de Chambéry ; à son mari, l'usufruit des sommes dues par n. Claude de Crescherel et n. Pierre Louis de Lescheraines ; à l'hôpital de St-François, soit aux syndics de la ville, 2.500 ff. dont les revenus seront employés à habiller chaque année les 2 filles ou les 2 garçons qui bénéficieront de la fondation de son 1er mari (Notaire : Jean-George Chastellain. — 26 juillet 1632 ; f° 40). — Testament de Rd Benantin

Digitized by Google

Scève, chanoine de la Ste-Chapelle. Il veut que son convoi soit accompagné par 30 pauvres auxquels son héritier donnera 4 aunes de drap blanc du Briançonnais, une paire de bas et une paire de souliers. Il lègue au couvent de St-François 2.000 ff., plus les réparations, se montant à 5.280 ff., faites à une maison de Chambéry et à la grange de la Cardonière, aux Charmettes, qui lui ont été albergées par led. couvent. Les revenus de ce legs seront employés à recevoir un enfant légitime et intelligent, de 8 à 10 ans, auquel ils donneront l'habit de leur ordre et qu'ils feront instruire jusqu'à ce qu'il soit docteur en théologie ; et ainsi de suite ; 2 syndics assisteront à la nomination. En cas de refus, ce legs appartiendra à l'hôpital St-François qui devra en accomplir les charges. De plus il lègue aud. couvent sa propriété des Charmettes, de 400 ff. de revenu, à charge de dire la grand'messe des morts le jour de son décès et à perpétuité, et 6 petites messes chaque année ; 30 pauvres assisteront à la grand'messe et recevront chacun une chandelle de 3 sols et, à la sortie, une livre de pain, une écuelle de potage, un *gevelot* de vin et 2 sols d'argent. Il lègue aux syndics et conseillers de Chambéry la rente annuelle et perpétuelle de 735 ff., montant de rentes constituées sur Claude-Légier Battalin et sur Louis Dunant, marchands à Chambéry, « pour marier une fille vierge qui soit pauvre « et de la ville luy donnant de mariage 300 ff. comme aussy « pour faire apprendre ung mestier à quelque jeune enfant « qui soit de la ville ou de l'hospital, pauvre, et le reste « sera pour les pauvres tant de l'hospital St-François que « du fauxbourg de Maché qui sont 135 ff. ou bien pour « recepvoir un pèlerin au choix de Messieurs de la ville..... « les chargeant de dire tous les lundys à perpétuité le « mattin et le soir ung pater et un ave maria. » Legs divers : à la paroisse de St-Etienne de Puygros, un jouranl de terre sis aud. lieu ; à l'église de lad. commune ; à Mathieu Scève, curé de Cusy, son frère, sa part des vignes d'Arbin ; à Aymée Scève, sa sœur, 500 ff., etc... Il institue Claude Noeray, chantre à la Ste-Chapelle, pour son héritier universel, et lui substitue l'hôpital St-François au cas où il n'accomplirait pas les obligations précitées (24 août 1633 ; reçu par Vachier le 21 janvier 1634 ; f° 5). — Transaction entre les dames de Ste-Claire hors ville et les syndics de Chambéry, au sujet du passage de toises dans leur clos pour des conduites d'eau (Notaire : Callet. — 3 février 1642 ; f° 139v°).— Extrait du codicille de Claudaz-Andréaz

Digitized by Google

Martinel, femme de Louis Mongellaz. Elle lègue l'usufruit de sa propriété de Thoiry à son mari et à sa sœur Philiberte, et la nue-propriété à l'hôpital de Maché (Notaire : Georges Chollet. — 30 juillet 1645 ; f° 69). — Testament de n. François D'Avise, sénateur. Legs divers : à l'hôpital de Lyvrogne, mandement d'Avise, en val d'Aoste, les créances qu'il a sur Imerande de Vaudrant ; à l'hôpital de Maché, 100 ff. ; aux pauvres honteux de Chambéry, 300 ff. ; à Marie D'Avise, sa sœur, veuve de n. Jacques de Blonay ; à Péronne de Montvagnard, sa femme. Il lègue tous ses biens, droits, actions, châteaux, maisons fortes, censes, rentes, hommes, hommages, dîmes, etc., à n. Claude et Jesce de Blonay, ses neveux. Au cas où ses héritiers ou leurs enfants mourraient sans enfants mâles ou s'ils ne portaient pas les armes des D'Avise, il leur substitue les pauvres honteux de Savoie pour faire élever 6 étudiants ecclésiastiques et marier 6 pauvres filles (Notaire : de Chapel. — 1er septembre 1645 ; f° 81). — Extrait du testament de dame de Loriol, veuve de Carpinel (21 septembre 1647 ; f° 319 v°). — Testament de Théodore Boccon, procureur au Sénat et bourgeois de Chambéry (Notaire : Jean du Couz. — 28 septembre 1647 ; f° 52). — Testament de Georges Barbichon, avocat au Sénat. Legs divers : à Jeanne-Gasparde Gantin, sa femme ; 50 ff. aux pauvres de Chambéry. Il institue pour ses héritiers universels n. Etienne et Georges Dubost et Noël Barbichon, les obligeant à accepter son hoirie sans bénéfice d'inventaire, sinon il leur substitue l'hôpital de Maché (reçu le 3 juin 1650 par le notaire Maxime Vallet ; f° 61 v°). — Extrait de donation faite par Antoine Perrin, marchand, bourgeois de Chambéry, en faveur des pauvres de la Charité de Chambéry (Notaire : Sonnet. — 23 avril 1651 ; f° 70). — Testament de Nicolas Brun, bourgeois de Chambéry. Il lègue 50 ff. à l'hôpital de Maché, destinés à acheter 4 couvertures pour les lits des pauvres passants. (Notaire : Pierre Deservetaz. — 20 juin 1652 ; f° 92). — « Teneur des patentes de l'establissement de la Charité « de Chambéry » (20 janvier 1656 ; f° 75). — Fondation pour le recteur de l'hôpital St-François faite par le conseiller et sénateur Jaques (Notaire : Pierre Pittit ; 1er février 1664 ; f° 72 v°). — Testament de n. Louis Vectier, sénateur. Il lègue 28.000 ff. à l'hospice de la Charité ; les pauvres diront chaque soir, après la soupe, dans l'église, un *De profundis*, un *Pater* et un *Ave Maria ;* de plus on devra placer, à l'entrée dud. hospice, sa statue en pierre blanche

Digitized by Google

avec sa devise et ses armoiries. Il lui substitue l'hôpital St-François, s'il ne se conformait pas à ses volontés (30 mai 1667 ; reçu par Pierre Pittit le 1er juin ; fo 97). — Codicille d'Antoine de Beaumont, comte de Sacconex, sr de la Bithieu, etc. (Notaire : Claude Paraz ; — 25 septembre 1672; fo 79). — Transaction entre le recteur de l'hôpital St-François, les syndics de la ville et les gardien et religieux du couvent de St-François, au sujet de l'exécution de certaines fondations (Notaire : Pierre-Marc Borrel. — 21 décembre 1672 ; fo 132 vo). — Transaction entre les mêmes au sujet de la chapelle de l'hôpital St-François et de la réédification dud. hôpital (Id. ; fo 307). — Testament de Pierre Jouvencel, bourgeois de Chambéry. Il institue pour son héritier universel son neveu Pierre Jouvencel ; si celui-ci meurt sans enfants, il lui substitue l'hôpital St-François, qui, dans ce cas, fera dire une grand'messe de *Requiem* chaque année, le lendemain de la Toussaint (Notaire : Chambon. — 1er février 1673 ; fo 160). — Transaction et accord pour les syndics et la ville de Chambéry fait avec les nobles frères Philibert-François et Victor-Amé de Monfalcon et noble Jean-François de Coisiaz, sr de Vermont, au sujet des moulins qui existent à Maché (Notaire : Borrel. — 23 février 1676 ; fo 121). — Testament de Claude-François Genot, avocat au Sénat. Il désigne pour son héritier universel son frère Jean-François. Si celui-ci ou ses enfants mouraient sans enfants mâles, il leur substitue, pour 1/4, les hôpitaux de St-François et Maché (Notaire : Vallet. — 11 mars 1678 ; fo 112). — Transaction entre le recteur des hôpitaux de St-François et Maché, et Jeanne Bully, Pierre Vionnet et ses sœurs et Antoine Sarpolet, au sujet de créances des hospices (Notaire : Pierre Pittit. — 12 août 1680 ; fo 123). — Autorisation donnée par Rd Claude Martin, recteur du collège des Jésuites, aux syndics de la ville de prendre un filet d'eau « dans l'heyrier des moullins de la citta », dépendant dud. collège, pour le conduire par des canaux dans la rue Macornet (Id. — 7 juin 1681 ; fo 119). — Quittance portant cession passée en faveur des syndics de Chambéry par les Directeurs de « l'Hostel de Nostre Dame de la « Charité » (Notaire : Borrel. — 10 décembre 1684 ; fo 128 vo). — Concession aux Religieux de St-François du couvent de Ste-Marie-Egyptienne pour fermer leur clos et changer de chemin (Notaire : Deperse. — 17 mars 1687 ; fo 286). — Les Religieuses Annonciades intentent un procès à la ville au sujet de leur clos et de la construction d'une

Digitized by Google

muraille au Colombier attenant à la propriété de l'hôpital St-François, et arrangements en 1689 (fo 141 vo). — Contrat de vente passé en faveur des Annonciades Célestes par Jean-Louis Million, recteur des hôpitaux de St-François et Maché, autorisé par les syndics, d'une propriété sise au Colombier (Notaire : Borrel. — 6 janvier 1690 ; fo 153). — Testament de Jean-François Donzel, conseiller de S. A. R. et maître auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie (Notaire : Dupra. — 6 janvier 1691 ; fo 162 vo). — Extrait du testament du sénateur Vibert (Notaire : Portier. — 3 août 1691 ; fos 245 et 285). — Fondation de la « benediction sabatine » par Pierre Favre, docteur et professeur ès droits, avocat au Sénat, et juge des terres de M. le chancelier de Bellegarde, du comté de Gerbaix, etc., en faveur des Religieux de St-François de Chambéry (Notaire : Jean-François Chambon. — 27 mars 1693 ; fo 179 vo). — Testament de Rd Louis-Thomas de la Breuille, archidiacre de la Ste-Chapelle. Il lègue à l'hôpital de la Providence sa grange de Barby (reçu par Berthier le 8 octobre 1693 ; fo 156). — Donation par Mre Morand de Grilly à la ville de Chambéry, de 3.000 ff., pour la fondation d'une mission, tous les 7 ans, par les Capucins (15 février 1695 ; reçu par Chêne le 15 mai suivant ; fo 284 vo). — Arrêts du Sénat autorisant l'établissement des Ursulines (13 janvier 1625), des Visitandines (15 février 1629), des Carmélites (31 août 1634), des Carmes (23 janvier 1643) et des Annonciades (23 mars 1645) (fos 188-192). — Testament d'Hector Roux, procureur au Sénat, conseiller de la ville et bourgeois de Chambéry (Notaire : Perret. — 20 avril 1701 ; fo 170). — Arrêts de la Chambre des Comptes en faveur de la ville de Chambéry pour des droits de finances (8 juillet 1702 et 16 janvier 1703 ; fos 175 et 176). — Extrait du testament de Claire Girollet, veuve en 1res noces de François Vibert, 1er greffier en la souveraine Chambre des Comptes de Savoie, et en 2es noces de Jean-Jacques Curtet, conseiller de la ville de Chambéry (2 janvier 1704 ; fo 199). — Quittance à Pierre Favre, par les Religieux de St-François, de la somme de 645 ff. (Notaire : Chambon. — 11 août 1705 ; fo 182). — Donation par dom Claude-Marc-Antoine Fichet, aide-de-camp général des armées de S. A. R., colonel d'infanterie, major de Verceil, maître d'hôtel de Mme Royale, à l'hôpital St-François, de 300 ff. pour les pauvres exposés (7 mai 1709 ; fo 181 vo). — Testament de n. Pierre de Lucas, comte de la Roche d'Alléry, lieutenant général des armées

Digitized by Google

de S. A. R., gouverneur de Turin. Il veut que 1.000 pistoles d'or soient partagées entre 20 familles pauvres de Ruffieux. Il lègue 1.000 pistoles au collège des Jésuites de Chambéry pour la fondation des retraites ; si ces exercices pieux étaient supprimés, ce legs reviendrait à l'hospice de la Charité (9 septembre 1712 ; f° 223 v°). — Requête des syndics de Chambéry à Allemand de Montmartin, évêque de Grenoble, pour faire changer en une grand'messe la procession du St-Suaire (1714 ; f° 222). — Edit du Roi avec les statuts et règlements concernant l'hôpital général de Chambéry (16 avril 1715 ; f° 227 v°). — Clauses du testament et du codicille du marquis d'Yenne. Il lègue 4.000 ff. à l'hôpital de Maché pour secourir les pèlerins malades et les incurables, et 1.000 ff. à l'hôpital de la Providence (27 septembre 1715 ; f° 248). — Lettres patentes approuvant l'érection de l'Hôtel-Dieu, soit Hôpital des Malades (28 septembre 1715 ; f° 244). — Fondation de Thérèse Duchesne, veuve de Claude Bertholus, pour le logement des missionnaires de St-Léger (Notaire : Rey. — 4 septembre 1719 ; f° 245). — Inventaire des biens laissés par Hector Roux à l'hôpital de St-François : prés à Montagnole, au village des Routins, et maison à Chambéry (1726 ; f°s 248 *bis* - 252). — Requête présentée au Sénat par les Religieux de St-François pour la fixation du temps à recevoir un sujet dans leur ordre, concernant la fondation de Benantin Scève. Transaction du 23 juin 1728 (Notaire : Boverat ; f°s 252-255). — Clause du testament du maître auditeur Favre de Marnix (26 août 1730 ; f° 285). — Teneur de requête et Décret du Conseil général de la ville en faveur des Rds gardien et religieux de St-François concernant le droit d'assister à l'élection du recteur de l'hôpital (décret du 9 juin 1734 ; f° 306 v°). — Extrait du testament de Françoise Monnet (25 septembre 1735 ; f° 321). — Insertion, faite le 6 juin 1786, de la fondation du 27 août 1527, par Louis Dereaz, dans l'église des Révérends Pères Dominicains de la ville de Chambéry (f° 302). — Copies, faites au 18e siècle : 1° des constitutions et statuts de l'hôpital neuf faits par Amé de Bignin et Thomas Girard, fondateurs dud. hôpital, le 1er mai 1370 (f° 206 v°) ; 2° du contrat de transaction et des conventions faites avec Amé de Bignin le 2 mai 1371 (f° 304 v°) ; 3° du testament d'Amé de Bignin, du 4 septembre 1375 (f° 200 v°) ; 4° du testament de Jean du Rhône dit de Lyon, marchand peaussier, bourgeois de Chambéry, fondateur de l'hôpital de Maché, du 10 juin

Digitized by Google

1420 (f° 211). — Liquidations des legs faits par Melchior Battalin, dame Gaultier et Benantin Scève (f°s 166 v°, 176 v°, 183 v°, 192 v°, 246 v°, 258, 287, 310). — Extrait du testament clos de Claude-Louis-Marie de Regard de Vars (19 février 1819 ; f° 321). — Extrait du testament de l'avocat Antoine Dupuy (20 octobre 1828 ; f° 320). — Quittance à R^d^ Rey Ennemond, fils de feu Rey Catherin, chanoine, et à n. François-Nicolas de Maistre, fils de feu n. François-Xavier de Maistre, agissant pour l'hôpital des Enfants-Trouvés, par Michel Rolland, curé de S^t^-Alban, du legs fait à lad. cure par dame de Loriol, veuve de Carpinel (Notaire : Antoine Saint-Martin. — 17 mai 1830 ; f° 314). — Mémoire concernant les fondations de Benantin Scève, Melchior Battalin et Françoise Gaultier ; en 1700, la ville promet de payer à l'hôpital S^t^-François et Maché la rente perpétuelle de 934 ff. 6 sols 9 deniers pour assurer ces fondations ; en 1830, la royale commission établie à Turin repousse la demande de la Commission des hôpitaux (mémoire daté de 1835 ; f°s 312 et suivants).

I. B. 61 (Liasse). — 85 pièces, parchemin (quelques-unes en partie rongées) ; 38 pièces, papier.

1340-1789.— Pièce relative au mariage de Jean Simplet avec *Boverei*, fille de Michel Donpere, bourgeois de Chambéry (Notaire : Jean Vachet. — 11 février 1340 ; copie faite par les soins de Guiffred Vechon). — Donation par Nicolet *de Termiaco* (1), à Antoine, fils de feu Villermet *de Phygnia*, son neveu, d'une maison et d'un jardin sis au Larith (Notaire : Jacques Vachet. — 14 septembre 1348). — Albergement à Jean Gorsat, de Chambéry, par n. Gaultier de Lornay, seigneur de Soyrier, diocèse de Genève, oncle et tuteur de n. Guillaume et François de Serraval, damoiseaux, de 3 journaux de teppes sises aux Charmettes (Notaire : Jean *de Villario* ; 5 septembre 1406). — Cession à Guillermet Musthillion, par Guigone, veuve de Jean Villiardon dit Fromagier, de tous ses droits et actions sur 2 créances, l'une de 11 ff. p. p., l'autre de 5 ff. et 3 deniers gros, à elle dues par Pierre Terrois le jeune (10 septembre 1407). — Reconnaissance en faveur de François et Guillaume, fils de François Serraval, par Jean Gorsat, de 3 journaux de

(1) Peut-être faut-il lire *Triniaco* ou *Triviaco*.

Digitized by Google

teppes situées lieu-dit aux Charmettes (Notaire : Pierre Sauget. — 17 mai 1408). — Obligation de Hugues Teste au profit de David, Juif de Montmélian, au sujet de 6 onces d'argent (Notaire : Jean de la Fontaine. — 11 juin 1421). — Obligation de Pierre Godin et de sa femme Anthonia en faveur de Salomon de Bermenton, Juif, au sujet d'un marc et demi d'argent (Id. — 3 septembre 1427). — Testament de Collet Rolet. S'il décède en Savoie, il veut être enterré avec ses prédécesseurs dans le cimetière de Lémenc. A sa sépulture devront se trouver toutes les croix de la ville de Chambéry, ainsi que tous les prêtres et religieux ; chacun d'entre eux qui célébrera une messe recevra 1 denier gros pour une fois. On achètera 12 torches de cire pour les membres des Confréries du Saint-Esprit, de l'Eucharistie et de St-Sébastien, dont faisait partie le testateur. Il lègue à la Confrérie de St-Sébastien 5 ff. p. p., à condition de faire chaque année une procession sur son tombeau. Il institue pour son héritière universelle sa fille Aymonette et lui substitue, après sa mort, son fils François Rolet (Notaire : Antoine Girod. — 26 octobre 1435). — Vente de propriétés par Robin Ferrand, doreur *(dorerius)*, bourgeois de Chambéry, à Humbert Bernard, aussi bourgeois de Chambéry, pour le prix de 80 florins (Notaire : André Garrel. — 3 mai 1442). — Reconnaissance en faveur de n. Rolet de Candie, de Chambéry, par Me Guillaume de Giez, d'une pièce de terre et vigne et d'une grange sises au Biolley (Notaire : Amé Coudrey. — 23 octobre 1443 ; copie faite par les soins de Claude Ennoffly). — Noble André de Blonay reconnaît être tenu de payer à Jacques le Gras, bourgeois et marchand de Genève, 17 florins 1/2 d'or p. p. (Notaire : Nycod Motier. — 4 novembre 1446). — Hugonet *de Ragiaco*, archer de Chambéry, habitant à présent Genève, reconnaît avoir reçu de Peronette, femme de Pierre Viboud dit Grat, de Chambéry, 10 ff. p. p. qu'elle lui devait pour le dernier terme de la dot de sa fille Lucie, épouse dud. Hugonet (Notaire : Claude Sougey. — 2 septembre 1448). — François Bocre, bourgeois de Montmélian, reconnaît avoir reçu de Girard de Ville, bourgeois de Montmélian, boucher *(marcellarius)*, 13 ff. p. p. (Notaire : Pierre Pognient. — 13 janvier 1449). — Transaction entre Catherine Vuaud dit Perceval d'une part, et Marie, fille de Jean Garcin, femme de Thomas Cugnet, d'autre part, concernant leurs biens (Notaire : Claude *de Aprili*. — 1er décembre 1498). — Quittance de 13 florins par Pierre Gontier,

Digitized by Google

charpentier à Maché, en faveur de Colette, veuve d'Amé Gautier (Notaire : Pierre Trolliet. — 9 juillet 1501). — Vente par Jean Fiard, sergent général du duché de Savoie, et sa femme Jeannette, fille de Jean Richard, en faveur de Claude Restod, bourgeois de Chambéry, d'1/2 seytorée de pré située aux prés des Collombiers (15 février 1510). — — Vente par Glaudia, fille de feu Antoine Burnier, en faveur de Pierre Thomasse, d'une maison située à Chambéry dans la rue de Maché, et sur la paroisse de Saint-Pierre sous le Château (Notaire : Pierre Terrier. — 29 septembre 1512). — Cession par n. François de Vullin dit de La Mer, apothicaire à St-Genis, à Jean Boisson, marchand à Chambéry, d'une maison rue Juiverie, contre une maison rue St-Dominique. Quittance des lods dus par n. François-Louis de Granges (1545). — Vente par Simon Branche à Antonie Mercière, veuve en 1res noces de Louis Bonjean, femme de Didier Bellot, d'une maison au faubourg de Maché (Notaire : Jacques Bellin. — 16 mai 1574). — Vente de mieux values faite en faveur de lad. Antonie Mercière, par Simond, Jean et Louis Branche, d'une maison au faubourg Maché, avec la revente au bas (Notaire : Charsier. — 30 décembre 1574). — Vente par n. Pierre de Murs, docteur ès lois, chevalier, à Amé de Bignin et Thomas Girard, d'une maison et d'un chosal sis à Chambéry près de l'Albane, des maisons de Jacques Vachet, notaire, de celle de Guillaume de Montillier, et du verger des frères mineurs, pour y établir un hôpital ; prix, 1.000 ff. d'or (Notaire : Jacques Girard ; 5 février 1368 ; copie sur papier faite au XVIIIe siècle). — Acquêts par les recteurs de l'hôpital neuf ou de St-François, par les recteurs de l'hôpital de Maché et par les recteurs des hôpitaux de St-François et Maché (liste chronologique) ; de : n. Pierre Grangier, damoiseau, de divers servis dus sur 2 maisons sises hors la porte de Chambéry, l'une confinée par la maison où était l'hôpital des Trois Maries, l'autre par celle de Jean *de Montaugio* et celle de Me Guillaume de Grandson (de *Grandissono*), clerc (Notaire : Jacques Morel. — 6 février 1399) ; — Marguerite, veuve de Jean Mareschal dit de l'Epée, de 7 sols 1/2 gros tournois de servis annuel sur une pièce de terre sise au Villard de Maché (Notaire : Jean *Fennierili*. — 18 octobre 1403) ; — Mermet des Allèves, notaire à Chambéry, de 3 sols gros tournois de servis annuel sur une maison située à Chambéry (Notaire : Pierre Magnin le jeune. — 7 novembre 1405) ; — Guigues de la Ravoire, damoiseau, coseigneur

Digitized by Google

de St-Alban, et son frère Guillaume, d'un vaissel de froment de servis annuel dû par Humbert Tissot, de Pugnet, et de 18 deniers de servis annuel dû par Pierre des Fontaines ; prix, 40 ff. d'or (Notaire : Mermet des Allèves. — 22 août 1408) ; — Etienne Henry, curé de St-Sulpice, d'une maison et d'un curtil sis au Larith, procédés de Pierre *de Aqualaz* dit Doillet, de Chambéry (Id. — 20 juin 1409) ; — Antoine Peguet, dit Ravier, secrétaire du duc de Savoie, de 10 ff. d'or de servis annuel hypothéqués sur une maison à Chambéry (25 septembre 1417) ; — Catherine, veuve de n. Jean de Clermont, tutrice de n. Jacques et Humbert de Clermont, seigneur de St-Pierre de Soucy, de 21 deniers gros et d'une livre de *salé* de servis annuel dû par Jean Risilliat, notaire à Chambéry, Hugues Balistorie et Etienne Rosset (Notaire : François de St-Amour. — 20 mars 1423 ; copie faite par les soins d'Urbain Rouget) ; — Guionet Arbarestier, de St-Félix, de 2 vaissels de froment de servis annuel sur 18 fosserées de vigne situées au Villard de Maché (Notaire : Jean Girod. — 26 février 1427) ; — Jean, fils d'Etienne Rosset, de Chambéry, d'une maison située sous le château, touchant celles de n. Pierre Amblard et de n. François de Châtillon (Notaire : Pierre Philibert. — 2 juin 1433) ; — Mre Humbert de Monz, cordonnier *(excoffierius)* à Chambéry, de 3 ff. de servis annuel sur une maison située rue de la Granaterie, près de l'église St-Léger (Id. — 24 juillet 1444) ; — Pierre Gudin, parcheminier, d'un curtil sis au Larith (Id. — 29 avril 1451) ; — la Ville de Chambéry (syndics : Pierre Maréchal et François Troctier), de 4 ff. d'or de servis annuel sur le four de Visingrin (Notaire : François Burgie. — 13 mars 1452) ; — n. Pierre, fils de feu Jean Basin, de Bassens, de divers servis dus sur des terres situées lieu-dit Bramefarine (Notaire : Pierre Boyssonet. — 1er décembre 1452) ; — François de la Roche *(de Ruppe)*, d'une maison et d'un curtil sis au Larith (Notaire : Pierre Philibert. — 4 juillet 1454) ; — Jeanne, fille de feu François Richerme dit Grimier, de Chambéry, veuve d'Antoine de Maurienne (Notaire : Michel Brondelle. — 14 avril 1469 ; copie faite par les soins de Claude Ennoffly) ; — Jacquemet Vecton, de Pugnet, d'1/2 vaissel de froment servis annuel sur 2 journaux de terre aud. lieu (Notaire : Claude Ennoffly. — 26 août 1492 ; copie par Antoine du Mollard) ; — n. Benoît de Pradel, de 4 seytorées de pré situées près de Chambéry, lieu-dit en les Tournes ; prix, 300 ff. p. p. (Notaire : Pierre

Digitized by Google

Chapuis. — 6 septembre 1505) ; — n. Pierre de Grandmont, docteur ès lois, de 4 seytorées de pré au Colombier ; prix, 400 ff. p. p. (Id. — 27 août 1516) ; — Girard Lombard, de 2 journaux de terre aux Charmettes ; prix, 40 ff. p. p. (Notaire : Guillaume Chavin. — 20 mars 1517) ; — Guigues, fils de feu François Durand, de 3 quartans de froment de servis annuel sur une maison au Larith (Notaire : Pierre Chapuis. — 16 décembre 1522) ; — Jean Coste, bourgeois de Maché, de 2 vaissels de froment sur une maison aud. lieu (Notaire : Jean Chavent. — 16 décembre 1543) ; — la Ville de Chambéry, de 72 ff. de servis annuel sur le four situé hors la porte de Montmélian ; prix, 721 ff., 7 sols et 6 deniers, somme qui avait été prêtée à la ville par n. Michel Guillet, seigneur de Monthoux, pour la réception du comte de Challant, gouverneur de Savoie (Notaire : Jean Albert. — 10 février 1561) ; — n. Georges Gaspard, fils de n. Antoine de Leschaux, seigneur de Sarroz en la vallée d'Aoste, de 3 seytorées et demie de pré sises au Colombier lieu-dit au Chardoney, du fief des seigneurs de Lescheraines et de l'hôpital de Maché (Notaire : Claude Rochet. — 4 juin 1568) ; — n. Etienne Chiesaz, bourgeois de Chambéry, de 37 ff. et 6 sols de servis annuel sur une maison aud. lieu (Notaire : Claude Sappin. — 6 mai 1574). — Quittance faite par Catherine, veuve d'Aimon Chanterel, en faveur de Jacques Trot dit Passerat, de 31 florins d'or, pour cause de l'estimation d'une pièce de terre, soit curtil, contenant environ 4 toises de largeur, située hors la porte de Chambéry « en la corvate » d'Amé de Bignin, autrefois albergée par le recteur de l'hôpital Saint-François (Notaire : Mermet des Allèves. — 28 octobre 1411). — Vente au recteur de l'hôpital de Maché, par Jacques Polyères dit Pela, habitant de Maché, d'un vaissel de froment et 18 deniers gros de cense annuelle (Notaire : Pierre Boyssonet. — 21 juillet 1444). — Reconnaissances au profit desd. hôpitaux par : Jean Rostaing, de Meyrieux, de 3 toises de curtil sises au Larith (Notaire : Jacques *Vilarii*. — 23 février 1382) ; — Girard Bergoignon, d'une maison et d'un curtil situés hors la porte de Chambéry, près du chemin allant aux moulins d'André Belletruche (Notaire : Jean Roffier. — 7 août 1385 ; copie faite par les soins de Pierre Vallier) ; — Pierre de la Poype, d'une seytorée de pré située près de Chambéry, lieu-dit au Bâtonet (Notaire : Jean Bergoignon. — 8 février 1387, copié par les soins de Pierre Magnin) ; — Aubin Scutifer, d'un curtil sis au même lieu

Digitized by Google

(Notaire : Jean Parilliat. — 3 août 1390) ; — Pierre Poentet, de St-Pierre-de-Soucy, d'un curtil au Larith (Notaire : Jacques Vilarii. — 3 janvier 1393) ; — Jean du Rhône, dit de Lyon, d'une maison sise à Chambéry, procédée de Pierre de Lompnes ; l'emplacement devant la maison est du fief de n. Girard d'Estrées (Notaire : Mermet des Allèves. — 24 janvier 1396) ; — Barthélemy, fils de Jean Motet dit Bertet, de Barberaz, habitant la Maladière près de Chambéry, d'hommage lige et taillable acensataire pour lui et ses enfants nés et à naître, jusqu'à la 6e génération. Il est stipulé que si led. Motet meurt sans enfants mâles, tous ses biens appartiendront à l'hôpital neuf ; s'il laisse des filles, led. hôpital sera obligé de les marier selon leurs moyens. En signe d'hommage il donne un baiser sur le pouce du recteur *(recipientis oris osculo policium)*. (Id. — 3 mars 1404) ; — Perronet Mercier, bourgeois de Chambéry, de 21 toises de curtil sises au Larith (Notaire : François de St-Amour. — 19 mars 1417 ; copié par les soins d'Urbain Rouget) ; — Pierre Amblard, maréchal, bourgeois de Chambéry, d'une maison située hors la porte de Montmélian (Notaire : Jean Garnier. — 9 janvier 1419) ; — Aymon Trafford, notaire à Chambéry, d'une maison à Maché (Notaire : Pierre Philibert. — 18 avril 1436) ; — Guigone, veuve d'Antoine Blanchard, de 3 seytorées de jardin au Larith (Id. — 3 mars 1439) ; — Jeannette, veuve de Guigues Soufrey, d'une maison et d'un curtil au Larith près de la maison de n. Guigues Maréchal (Notaire : Pierre Vallier. — 31 décembre 1439) ; — Boniface Salteur, apothicaire à Chambéry, d'un journal de terre et châtaigneraie situé aux Charmettes, lieu-dit en les Tires (Notaire : Pierre Philibert. — 28 décembre 1440) ; Pierre Vassal, de Chambéry, sellier, de 10 florins 1/2 et 11 quartans de froment en poudre, mesure de Chambéry (Notaire : Pierre Vallier. — 28 février 1448) ; — Mermette, fille de Jean Ruffi, de la Motte, veuve de Me Authurin de Pradel, fustanier, d'une maison avec chosal au Larith (Notaire : Pierre Philibert. — 2 avril 1448) ; — François de la Roche et Michelette Lovier, sa mère (Id. — 4 juillet 1454) ; — Pierre Quey, barbier à Chambéry, d'une maison située près de celles de n. Jean Choutagnie et de n. Pierre Mareschal (Id. — 7 janvier 1456) ; — Perrin Chouderens, cordonnier, de 2 toises de jardin au Larith (Id. — 6 février 1458) ; — Jaquemet Richarme dit Cholet, tisserand *(tissoctus)*, d'un journal de terre situé en Belleville, paroisse

Digitized by Google

de Saint-Pierre sous le Château, sous le servis annuel d'un vaissel de froment (Notaire : Pierre Chastellain. — 17 mars 1460) ; — n. Jean et Mermet le Vieux *(Veleris)*, d'une maison et d'un jardin sis lieu-dit Bramefarine, près Maché (Notaire : Amé Cusleu (?). — 28 avril 1460) ; — Jacques Fontanel, d'Alby, d'une maison au Larith (Notaire : Pierre Mycoud. — 21 mars 1463) ; — Péronnette, femme de Pierre Colomb, d'une maison près la porte de Montmélian (Notaire : Pierre Philibert. — 17 juin 1466 ; copié par les soins d'Humbert *de Busso)* ; — Pierre Gallois *(Gallesius)*, de Rumilly, d'une seytorée de pré au Bâtonet (Notaire : Jean Chapuis. — 18 mars 1469) ; — Jeannette, veuve de Jean Thoynet, d'une maison sise à Bramefarine (21 juin 1470) ; — Firmin Ferrier, apothicaire à Chambéry, et n. Humberte de Challes, sa femme, d'une maison à Chambéry (Notaire : Pierre Chapuis. — 14 octobre 1516) ; — Thérèse, fille de feu Philibert Duchêne, veuve de Claude Bertholus, d'une maison située au faubourg Montmélian, près du four de l'hôpital, à l'enseigne de Notre-Dame, du fief indivis avec le comte d'Esery et le comte de la Barre ; d'une remise et d'un hangar, du fief indivis avec la cathédrale de Grenoble, à cause du prieuré de St-Hugon et de Ste-Marie-Magdeleine, et avec n. Humbert de Bonivard (6 octobre 1730) ; — Pierre-Antoine Métral, de Villaroux, notaire à Chambéry, de 8 journaux de terre situés à Montjay, procédés de n. Claude de Ville qui les avait acquis par subhastation sur n. Georges-Louis de Rochefort, général des finances (28 août 1771). — Promesse de garantie faite par Mermet des Allèves, en faveur du recteur de l'hôpital neuf, de la vente de 3 sols gros de servis annuel dus sur une maison située à Chambéry et pour cela il hypothèque 40 fosserées de vigne situées à Bassens (Notaire : Philippe Garrel. — 21 juin 1409 ; copié par les soins de son fils Pierre). — Antonie, veuve d'Amé Moine et fille de Jean Civa, reconnaît avoir reçu du recteur de l'hôpital neuf 16 sols et 1 denier obole gros qu'il lui restait à payer sur 50 florins dus à lad. Antonie pour cause de composition faite entre eux, au sujet des droits d'Antonie et d'Amé sur une maison habitée par ce dernier (Notaire : Jean *de Montaugio*. — 6 septembre 1412). — Rachat donné par le recteur de l'hôpital de Maché à Antoine Girod d'un demi-vaissel de froment de servis annuel allodial, avec le domaine direct de fief (Notaire : Pierre Boyssonet. — 13 novembre 1458 ; copié par les soins de son fils Etienne).

Digitized by Google

— Vente par Claude Bellon, recteur, au sénateur Deladuy, d'une maison sise rue Tupin, procédée des frères Battallin ; prix, 6.000 ff. (Notaire : Borrel ; 24 mars 1705). — Vente par Thomas Lambert, avocat à Chambéry, à l'hôpital de St-François et Maché, de tout l'emplacement situé derrière la maison appelée maison de l'hôpital de Maché, à charge par led. hôpital de faire construire un mur séparant cet emplacement du jardin du vendeur ; prix, 25 louis d'or (11 mai 1789). — « Roolle des Etats faits et dressés « par mes Jean et François Deperse par ordre des nobles « sindics et conseillers de la presente ville de toutes les « rentes, fiefs et servis appartenants aux Pauvres de l'hô- « tal Saint François par specifique declaration parroisse par « parroisse. » — « Memoire instructif et vray au sujet des « difficultés que le sieur recteur de lhospital de St François « at mis en avant, pour empescher que le commissaire « Gariod soit payé de ce qui luy est legitimement dü pour « avoir collationé la renovatiou de la rente feudale dudit « hopital, faite par Me Deperse. » — Mémoire sur les différends entre les hôpitaux et les Dames Carmélites.

I. B. 62 (Liasse).— 22 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1390-1791.— **Amodiations. Lods.** — Sentence arbitrale rendue par n. Jean Sauvage et Hugonard Chabod, docteurs ès lois, condamnant Jacques Morel, clerc, à payer à l'hôpital neuf 50 sols gros tournois, montant des lods dus pour l'acquêt sur Pierre de Chambéry dit Jaquet, héritier de François *Amici*, d'une maison sise sur le chemin allant de la boucherie aux moulins de la ville (Notaire : Philippe Garrel. — 5 novembre 1390 ; un autre exemplaire copié au début du xve siècle par les soins d'Aymon Trefford). — Quittance de lods par l'hôpital neuf à Jean Gorsat pour l'acquêt sur Jacques Perruissod, d'une maison au Larith (Notaire : Jacques Trot. — 15 juillet 1403) ; — à Jean Burgod, boucher à Chambéry, pour l'acquêt sur n. Aymon et Henri Rosset, de 4 journaux de terre situés à la Revériaz, lieu-dit au Mas des Villards, sur le sentier allant à Montjay (Notaire : Claude *Amicis*. — 7 mars 1481). — Approbation par le recteur de l'hôpital neuf de la vente d'une pièce de vigne de 2 fosserées, située à Nezin, faite par Ambrosie, veuve de Jeannet Benoît, *de Surluna* (?), paroisse de Lémenc, à Guillemette, veuve de Michel *Joleni* dit Lunaz ; cette vigne

Digitized by Google

est du domaine direct dud. hôpital. Le recteur reconnaît avoir reçu les lods et ventes dus (Notaire : Silvestre Valier.—17 décembre 1412).—Albergements par les hôpitaux de St-François et Maché : à Thomas Chapelle, de Maché, de 4 journaux de bois et vernes situés au Vernet près du bois d'Antoine Moutarde *(Molarda)* (Notaire : Mermet des Allèves. — 28 mai 1391) ; — Jean et Mathieu *Bonacursii*, maîtres des monnaies du comte de Savoie, d'une maison située près de l'hôpital neuf (Notaire : Philippe Garrel. — 21 février 1397) ; — Pierre Amblard, de 2 maisons sises près de la porte de Montmélian (Id. — 7 novembre 1405) ; — Antoine Hugonet, des Charmettes, d'une seytorée et demie de pré et d'un journal de terre situés au Chardoney, soit en Corvates, près du pré de n. Jean Sauvage, docteur ès lois, procédés de Raymond de Jazo, de Lyon, clerc habitant Chambéry (Notaire : Mermet des Allèves. — 23 février 1408) ; — Jean Borrel, fabricant de viretons *(faber et magister virelonorum)*, d'une maison près des fossés de la ville (Notaire : Jacques *Veysicus*. — 18 juin 1409) ; — Jacques Trot dit Passerat, d'un curtil sis en la « corvate » d'Amé de Bignin (Notaire : Mermet des Allèves. — 28 octobre 1411) ; — Pierre Gudin et Antoine Blanchard, d'un jardin au Larith (Id. — 26 février 1415 ; copié par les soins de Jean Vulliet) ; — Mermette, fille de Jean Ruffi, veuve de me Autherin de Pradel, fustanier, de la moitié d'une maison au Larith ; servis annuel, 6 deniers (Notaire : Pierre Philibert. — 2 avril 1448) ; — n. Urbain Rode, fils de feu n. Yves Rode, d'un pré sis au Colombier, du fief de la chapelle de la Ste-Trinité fondée dans l'hôpital neuf (Id. — 20 juillet 1452) ; — Aymonet, fils de Pierre Repard, de Jacob, de la moitié d'une maison et d'un curtil sis au Larith (Id. — 2 mars 1453) ; — Jaquemette, femme de Jacques Laney dit Falconet, d'une maison au Larith ; servis annuel, 2 ff. d'or (Notaire : Antoine Girardet. — 15 mai 1459 ; copié par Claude Ennoffly) ; — Pierre Gallois, de Rumilly, d'une seytorée de pré sise au Bâtonet (Notaire : Jean Chapuis. — 18 mars 1469) ; — Jacques et Humbert Angellier, de Chanaz. (Notaire : Etienne Beyssonet. — 4 février 1492 ; copié par les soins d'Antoine Ferrat) ; — Jean Chadal et Andréa, fille d'Anselme Grand, de Chambéry, sa femme (Notaire : Jean Chavent. — 17 mai 1531) ; — Jean du Rosset, « peyssonnier » à Chambéry, d'une maison située près de la boucherie et d'un pré au Colombier (Notaire : Monceau. — 14 mars 1594). — Quittance de 125 ff. dus par le recteur de l'hôpital

Digitized by Google

neuf à Jean, fils d'Etienne Mojon, de Nezin, pour acquêt d'un servis fait par led. recteur (Notaire : Mermet des Allèves. — 29 novembre 1409). — Obligation de 100 ff. p. p. en faveur dud. recteur par Guillaume Guichon, drapier, et son fils Jean (Notaire : François Mermy.— 1er décembre 1498 ; copié par les soins de François Tronchet).— Quittance en faveur du recteur de l'hôpital neuf par Claudine, fille de maître Anselme Grand, bourgeois de Chambéry, et femme de messire Claude Donat, marchand, de 60 ff. p. p. (Notaire : Jean Chavent. — 15 novembre 1535). — Baux à loyer, à cense et à rente par lesd. hôpitaux : — d'une maison rue Croix-d'Or, procédée de l'avocat Bastardin, à Pernette Apvrillier, veuve de Jérôme Déperse, 100 ff. (Notaire : Borrel. — 23 avril 1701) ; — à Jacqueline Petit, 60 livres (Notaire : Cugnet. — 3 mars 1725) ; — à Jean-Baptiste Silvoz, de Grésy, apothicaire, 75 livres (Notaire : Roissard. — 15 mai 1748) ; — à Claude Chavassine, de Samoëns, maître tailleur de pierres à Chambéry, 62 livres (Id. — 3 août 1753) ; — à François Périer, marchand à Chambéry, 90 livres (12 août 1761) ; — à César Challent, de Grésy, 60 livres (27 février 1770) ; — à Charles Liattard, de Pressens, 40 livres (19 septembre 1788) ; — du four et de la maison de la rue St-Dominique : à Estienna Rolin, veuve de Thomas Christin, pâtissier, 190 ff. (Notaire : Borrel. — 29 août 1694) ; — à Hyacinthe Beauregard, de la Rochette, 212 ff. (Id. — 29 mai 1697) ; — à Joseph Dufresne, marchand à Chambéry, pour une partie, 200 ff. ; à Pierre Colomb, pour une autre partie, 154 ff. (Notaire : Verdet. — 13 juillet 1699) ; — à Jeanne Georges, veuve de Gabriel Collomb, 66 livres (11 août 1723) ; — à Hyacinthe Heurteur, orfèvre à Chambéry, 140 livres (Notaire : Salomon. — 25 mars 1744) ; — à Marthe Bouvier, épouse du sieur marchand Collard, un appartement, 90 livres (Id. — 31 décembre 1761) ; — à Marthe Bouchard, même prix (Notaire : H.-C. Ducoudray, 9 juillet 1766) ; — à Benoît Charvet, ferblantier, 66 livres (5 septembre 1766) ; — à Eustache-Maurice Chamoux, 100 livres (12 mars 1775) ; — à Claudine Galley, veuve du sénateur Sautet, 150 livres (15 avril 1776) ; — à François Perrin d'Avressieux, lieutenant aide-major dans la légion des campements, 182 livres (9 juin 1781) ; — à François Pétellaz, 80 livres (22 mars 1782) ; — à Pierre Bonnet, artiste et metteur en œuvre, 80 livres (19 mars 1785) ; — du four et des appartements de la rue Juiverie : à Pierre Dupasquier, avocat au Sénat, 65 ff. (Notaire :

Digitized by Google

Billiet.— 2 juin 1682) ;— à Bernarde Morel, de Montagnole, veuve de Claude Berru, de la rue du Bourneau, 720 ff. (Notaire : Verdet. — 3 novembre 1690) ; —à n. François Deville, docteur en Sorbonne, chanoine de la cathédrale de St-Pierre de Genève, prieur de Bellevaux, 140 ff. (Id. — 7 mars 1692) ; — à François Morel, de Montagnole, fournier, 300 livres (Notaire : Salomon. — 21 décembre 1727) ; — à Bertrand Genin, procureur au Sénat, 130 livres, et à Jean Galliard, 63 livres (Id. — 5 décembre 1737) ; — à Claude Tardy, de Puygros, 300 livres (Id. — 23 mai 1747) ; — à Marie, fille de feu François Lemaire, avocat à Grenoble, 90 livres (Notaire : H.-C. Ducoudray. — 3 août 1766) ; — à Pierre-Joseph Brun, cordonnier, 78 livres (31 mai 1782) ; — du four de Visingrin, dont le 1/3 du revenu appartient au baron de St-Marcel : à Jeanne Donzel, veuve de Jean-Baptiste Testa, 303 livres (Notaire : Salomon. — 30 juin 1744) ; — à Pierre Pochoy, 303 livres (Id. — 7 avril 1750) ; — à Françoise Pochois, 261 livres (13 juillet 1768) ; — du four de Maché : à François Morel, de Montagnole, 800 ff., 2 chapons et des braises (Notaire : Borrel. — 27 décembre 1712) ; — à Antoine Fournet, de Drumettaz, 300 livres (Notaire : Cugnet. — 1er mai 1728) ; — à Claude Berru, 322 livres (Notaire : Roissard.— 7 février 1748) ;— du four de la porte de Montmélian : à Aimée Millieret, veuve de Claude Estivin, 310 livres (Notaire : Joseph Saint-Martin. — 23 janvier 1772) ; — d'une maison rue Tupin, près l'église St-Léger, procédée du conseiller Roux : à Joseph Magnin, 43 livres (Notaire : Falquet. — 22 décembre 1739) ; — des appartements et caves situés dans l'hôpital St-François : à Françoise Miège, veuve de Jean Chesse, 37 ff. (Notaire : Borrel. — 26 mars 1691) ; — à Jacques Paccoret, conseiller et bourgeois de Chambéry, 142 ff. (26 mars 1691) ; — à Claude Georges, pâtissier, 140 ff. et 2 chapons (Notaire : Borrel. — 27 février 1693) ; — à Gaspard Perret, 160 ff., et aud. Jacques Paccoret, 142 ff. (Id. — 9 juin 1694) ; — à Louise Vibert, veuve d'Antoine Delorme, et à Hector de Lhorme, son fils, 50 livres (Notaire: Roissard. — 7 septembre 1759) ; — à demoiselle Claudine Gouverneur, pour son fils Jean-François Genin, 305 livres (19 mai 1784) ; — à Pierre Routin, du Petit-Barberaz, 50 livres (31 décembre 1785) ; — des bâtiments, terres et prés situés à la Moutarde et au faubourg Maché : à Jean Déjonux, de Maché, 240 ff. (Notaire : Déperse. — 24 janvier 1693) ; — à Bernard Duret, 245 ff. (Notaire : Borrel.

Digitized by Google

— 29 mai 1712) ; — des prés du Colombier, de la Magdeleine et de Leschaux : à Pierre Chabert, maître de postes à Chambéry, 40 ff. (Notaire : Poncet. — 15 mai 1692) ; — à Pierre Pic, de Chambéry, 40 ff. (Notaire : Borrel. — 12 mai 1694) ; — à François Mugnier, boulanger, 290 livres (Notaire : Roissard. — 26 août 1761) ; — à Claude Girod, blanchisseur, 279 livres (Notaire : Joseph Saint-Martin. — 16 août 1769) ; — à François Rivolin, de Chambéry, et à Joseph Morens, de St-Alban, 338 livres (Id. — 13 septembre 1777) ; — à la Ville de Chambéry (Notaire : Claude Saint-Martin. — 10 septembre 1791) ; — de 2 chambres au faubourg du Larith : à Aloix Rouleur, « ouvrier en bas de laine de l'hostel de la Providence », 22 ff. (Notaire : Vallet. — 20 mai 1702) ; — d'une boutique aud. lieu : à Pierre Mazet, de Chambéry, 36 ff. (Notaire : Borrel. — 11 décembre 1704) ; — des biens et bâtiments situés rière St-Alban, provenant de Victor Girod : à Pierre Mollard, 245 livres, un tonneau de vin du crû des vignes desd. biens, et 2 paires de chapons gras ou 8 livres, au choix du recteur (10 janvier 1777). — Requêtes de Guillaume Ract, serrurier, et de Jeanne Roget, veuve de Pierre Pic, demandant l'exonération d'un semestre de location d'appartements sis au Larith, incendiés en juillet 1706.

I. B. 63 (Liasse). — 18 pièces, parchemin ;
188 pièces, papier.

1360-1775. — **Procédures**. — Accord entre Jacques Brunion et Jean Mugnoz, concernant la réparation de certaines de leurs maisons (Notaire : Pierre Clerc. — 13 septembre 1360). — Transaction entre le couvent des frères mineurs de Chambéry et Amé de Bignin concernant des fenêtres faites dans un mur de l'hôpital St-François, donnant sur le verger dud. couvent. Il fut convenu que ces fenêtres seraient grillées et vitrées ; qu'il ne serait pas dit de messe la nuit dans led. hôpital ; que les frères mineurs ne pourraient planter des arbres dans leur verger qu'à une toise de l'hôpital, et qu'à l'avenir le gardien et le lecteur du couvent ou, en leur absence, deux frères auraient voix délibérative pour l'élection du recteur de l'hôpital. Présents : Jean *Verdani*, gardien ; Thomas *de Orba*, lecteur et vicaire ; Hugues d'Ugine, Jean Vachet, Rodolphe d'Hauteville, Jean des Clets, Jacques de Tarentaise, Guigues de Novalaise, Pierre Sonnas, Pierre Péteillon et Jean Garde,

Digitized by Google

frères dud. couvent ; n. Pierre *de Casalibus*, de la paroisse de Chaumont (*Calvimontis*), prêtre ; Jean Sauvage, du Pont-de-Beauvoisin, clerc, et Michel Olot (Notaire : Jean Eyruard. — 2 mai 1371 ; copie de son fils Aymonet). — Sentence arbitrale rendue par Jacques Faczon, Perronet *Amicus*, syndics de Chambéry, et frère Martin, de l'ordre de St-Jean-de-Maurienne, entre Amé de Bignin, recteur de l'hôpital neuf, et n. Jean *de Fago*, seigneur de *Moczanio* (1), habitant Chambéry, relative à la construction d'un mur mitoyen donnant sur led. hôpital (Notaire : Pierre Odin. — 20 juin 1371). — Accord entre Amé de Bignin d'une part, Dieulefit Vachet et Etienne Jacon, de Curienne, tuteurs des hoirs de Jacques Vachet, d'autre part, relatif à deux fenêtres percées dans le mur de ce dernier et ayant vue sur l'hôpital neuf. Le recteur dud. hôpital fera boucher ces fenêtres quand il lui plaira (Notaire : Jean Vachier. — 14 juillet 1373 ; copie de Jean Lenguelin). — Conventions entre Pierre de Casalibus, recteur de l'hôpital neuf, et Aymon Marchand dit Colis, cordonnier à Chambéry, concernant un mur mitoyen à la maison dud. Marchand et à celle où fut l'hôpital des Trois Maries, procédée de Jean le Vieux. Le recteur refera ce mur, à ses frais, quand il lui plaira. Accord passé avec Clément de Ragiez (2), charpentier, et Etienne de St-Amour, tailleur de pierres (*latomus*) (Notaire : Jean Bergoygnon. — 30 mai 1378). — Convention avec Pierre Bernard, de Chambéry, relative à un mur mitoyen entre la maison dud. Bernard et celle où fut l'hôpital des Trois Maries. La dépense de réfection de ce mur sera payée, un tiers par Bernard, et le reste par l'hôpital neuf (Notaire : Pierre des Fontaines. — 3 août 1378). — Accord avec Guillermet de Monterminod, tailleur de pierres, pour cette réparation. Ce mur sera construit au-devant du chemin public ; il aura 3 toises de haut et 2 pieds d'épaisseur ; il sera fait 3 arcs et 3 piliers en pierre ; prix, 46 sols gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 21 mars 1379 n. st. ; copie de Jean Vulliet). — Transaction entre Pierre Perdonnet, de Maché, d'une part, et Jaquemet Branicard, d'autre part, concernant certaine allée (*allorium*) de maison rière Maché (Notaire : Antoine Girod. — 22 février 1386). — Accord avec n. Jacques d'Estrées, jurisconsulte, et n. Pierre

(1) Nous n'avons pu identifier ce nom.
(2) Probablement Ragès.

Digitized by Google

d'Estrées, damoiseau, fils de Girard d'Estrées, concernant les lods et ventes dus sur la vente faite, pour le prix de 800 ff. d'or, par Jean du Rhône à Jean Vallier, drapier et tailleur à Chambéry, d'une maison située à Chambéry, en la Grand'Rue, et sur le chemin qui va à la maison de ville (Notaire : Jacques Girard. — 28 novembre 1399). — Sentence rendue par le Conseil résidant du comte de Savoie en faveur de l'hôpital neuf contre Martin Pichet, bachelier ès lois, procureur de Claudia, fille et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de Guigues Dupont, bourgeois de Chambéry, et femme d'Ambroise Ducruet (*de Croso*), d'Ambérieu. Cette dernière est condamnée à payer à l'hôpital neuf 25 sols gros (9 mars 1411). — Sentence rendue par Jean *Villicii*, bachelier ès lois, official de Chambéry, condamnant Jean *Sescalci* à payer à l'hôpital neuf 33 ff. p. p. pour arrérages de servis dus sur 8 fosserées de vigne sises au Villard de Maché (30 août 1430). — Sentence rendue par le même en faveur de n. Jean Montion, docteur ès droits, prieur du prieuré de Lémenc, condamnant le recteur de l'hôpital neuf à relâcher aud. prieuré des vigne, terre et châtaigneraie qui se mouvaient du fief de Lémenc (28 mars 1452 ; acte rongé en partie). — Transaction entre l'hôpital de Maché et Claude Dumollard, notaire à Chambéry, ex-receveur des comptes, relative à l'échange d'une maison contre 4 vaissels de froment de servis annuel. Led. Dumollard se libère de ce servis en payant 40 ff. (Notaire : Antoine Latard. — 21 novembre 1458). — Subhastation en faveur de l'hôpital neuf contre François Fabre, en sa qualité de tuteur d'Eynard, fils de feu Laurent Fabre, d'un pré contenant 10 seytorées, situé au Colombier, lieu-dit en la Picardière, du fief des n. de Belletruche ; prix, 34 ff. Par ordre du Conseil résidant du duc Louis, n. Claude de Revel, vice-châtelain de Chambéry, et Martin Florat, notaire juré et curial du château, en présence de témoins, mettent le recteur dud. hôpital en réelle possession de ce pré par la remise entre ses mains d'une motte de terre et d'herbe dud. pré (Notaire : Martin Florat. — 29 janvier 1461). — Transaction entre le recteur de l'hôpital neuf et Etienne Trop dit Passerat, concernant certaines pièces de bois à la muraille dud. hôpital, du côté de l'Albane. Arbitrage d'Humbert Chevrier, avocat, docteur ès lois, Claude de Revel et Jean de Charansonay, syndics, Jacques du Pont, Boniface de Chevelu, Jacques Lambert, Jacques Brunet, Jean Chapuis et Pierre Philibert (Notaire : Antoine Girar-

Digitized by Google

det. — 15 mars 1464). — En présence du notaire et des syndics Claude de Revel et Jean de Charansonay, led. recteur affirme que led. Trot a contrevenu à la susd. transaction. Les syndics promettent de lui faire justice (Notaire : Pierre Bernard. — 10 avril 1464). — Sentence arbitrale rendue par Jean *de Valle*, official de Chambéry, Jacques Morel, docteur ès lois, procureur patrimonial et fiscal général, Claude Vallier et Pierre Farfein, syndics, condamnant Etienne Trop dit Passerat à abattre des latrines et autres constructions élevées sur l'Albane et s'appuyant au mur de l'hôpital neuf (Notaire : Claude Garrel. — 21 décembre 1464). — Accord entre le recteur de l'hôpital neuf et François Bochet concernant l'appui de certaines murailles (Notaire : Pierre Chapuis. — 2 décembre 1512). — Procès au Parlement de Savoie du couvent S^{t}-Antoine de Chambéry contre l'hôpital neuf au sujet de l'échange fait en 1594 par n. Guillaume Dufour, juge-maje de Savoie, et led. hôpital, d'une maison située près de la grande boucherie, sur laquelle le couvent a hypothèque, contre une maison sise à Nezin (1595-1608) ; copie de lettres royaux d'Henri IV ordonnant la comparution des parties devant le Conseil à Chambéry (2 février 1601). — Arrêt ordonnant la remise de la maison de la boucherie aud. couvent. — Cession par n. Charles Dufour, seigneur de Mérande, de 2 pièces de pré et d'une grange sise au Verney, en compensation de la perte de lad. maison (1608). — Lettres de terrier du duc Charles-Emmanuel pour les hôpitaux de S^{t}-François et Maché (26 mai 1616). — Requête au Sénat de M^{e} Louis Oddinet, sieur de Montfort, 2^{e} président au Sénat, ayant droit de R^{d} Louis de Gorrevod, abbé de S^{t}-Paul, pour la réfection d'un chemin allant de ses moulins des Charmettes au pont de l'Albane et passant sur les prés de l'hôpital S^{t}-François et autres, au Colombier (1562 ; copie du XVIII^{e} siècle). — Arrêt du bailli de Chambéry condamnant l'hôpital neuf à payer à n. Pierre Gay, fermier des revenus du prieuré de Lémenc, les lods dus pour l'acquêt fait par led. hôpital sur n. Gaspard de Leschaux de 2 seytorées de pré sises au Colombier (1568). — Procès au Sénat de l'hôpital S^{t}-François contre n. Jean-Baptiste Costa, comte du Villard, seigneur de Cernex et de la Motte, président de la Chambre des Comptes, au sujet de la construction, par ce dernier, d'une maison devant led. hôpital et sur une partie du verger du couvent de S^{t}-François, à lui vendue par Bernardin de Launay, docteur en théologie, « provincial et

Digitized by Google

« commissaire général de la province de St-Bonaventure « des frères mineurs conventuels de St-François » (1654). — Procès au bailliage de Savoie des hôpitaux St-François et Maché contre : Me Claude Cagnon, notaire, et Louis Vernier, procureur au Sénat, au sujet de réparations à faire au mur mitoyen qui sépare leur maison des bâtiments et cour intérieure de l'hôpital St-François, lequel mur va de la rue Croix-d'Or à l'Albane (1767) ; — Etienne Chapot et Antoine Brun, charpentiers à Chambéry, relatif à la démolition de la partie restante de l'ancien bâtiment de l'hôpital Maché, et à sa reconstruction à la suite de la partie nouvellement bâtie, jusqu'au pont du Vernay (1769). — Accord entre François Gariod, recteur desd. hôpitaux, n. Joseph-François Conzié, comte des Charmettes, et François Joris, pour l'établissement d'un chemin au Colombier, Mappe des lieux (1775).

t. B. 64 (Liasse). — 17 pièces, parchemin ;
13 pièces, papier.

1406-1790. — Barberaz, Chanaz, La Ravoire, Leschaux. — Ratification par Jeannette, fille de Jean du Péage (*de Pedagio*), de la vente faite au recteur de l'hôpital neuf, par Barthélemy Motet, époux de lad. Jeannette, d'un servis annuel de 2 sols et 6 deniers gros, hypothéqué sur un pré sis à la Maladière, paroisse de Barberaz (Notaire : Mermet des Allèves. — 14 janvier 1406 ; copie de Jean Vulliet). — Quittance aud. hôpital par n. Guigues de la Ravoire de 122 ff. d'or et de 6 deniers gros tournois, montant de la vente de divers servis (Id. — 27 septembre 1406 ; copie). — Reconnaissance en faveur dud. hôpital par n. Guigues Leschaux, juge-maje de Savoie, de 3 fosserées de vigne sises à Leschaux, près de celles de n. Pierre Grangié, damoiseau (Id. — 6 octobre 1408). — Acquêts: par Jean Buxi, boucher à Chambéry, sur Clauda, fille de feu Jean-Guigues Ruffi, de St-Champ au diocèse de Belley, et femme de Jaquemet Maujon, chapelier, d'une pièce de terre d'un journal sise au plan de la Magdeleine ; prix, 6 sols gros tournois (Notaire : Segnioret Guionet. — 2 décembre 1417 ; copie de son fils Nycolet) ; — par Jean de Ruffi sur Jacques Roffier, d'un journal de terre situé au territoire de la Maladière de la Madeleine (Notaire : Antoine Marcet. — 9 avril 1420). — Vente par Claude Titinaz dit Buxi, à Antoine *de Mauranna*, notaire à Chambéry, d'une

Digitized by Google

pièce de terre d'un journal sise au plan de la Magdeleine (Notaire : Pierre Bovier. — 25 février 1447). — Acquêts par l'hôpital de Maché : sur Jean et Alexandre Gontelland, de Barberaz, d'un vaissel de froment de servis annuel dû rière led. lieu (Notaire : François Héretier. — 14 février 1461 ; copie de son fils Jean) ; — sur Pierre Ruffier dit Gornet, de Chanaz, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur une pièce de vigne de 3 fosserées sise à Barberaz, lieu dit à Logerey (Notaire : Jean Pussin. — 11 mai 1531). — Acensement fait à Jean *Albi*, de Barberaz, par Marguerite, veuve de Michel Beysson, d'un journal de terre situé au territoire de Chanaz, lieu dit « ou Courtiacz », pour un cens annuel d'un demi-vaissel de froment payable à la fête de l'Assomption (Notaire : Eustache Vibert. — 9 mai 1528). — Quittance de lod faite par le censier de la commanderie de St-Antoine de Chambéry, de 16 journaux de terre et 2 seytorées de pré à Leschaux (Notaire : Bernard Regis. — 5 novembre 1540). — Vente faite par n. Pierre Bonaud, en faveur de Gaspard Massier, de 3 journaux de vignes situés à Leschaux-lès-Chambéry, pour le prix de 200 florins, « receuz realement... tant en vingt ung escuz « dor ou soloil que le reste en monoye » (Notaire : Ballin. — 27 février 1542). — Vente, sous condition de rachat, par n. Pierre Bonaud, bourgeois de Chambéry, à Amé Prevost, « hoste du logis du Lyon », de 3 journaux de vignes, de 16 journaux 1/2 de terre, de 10 seytorées de pré et d'une grange sis à Leschaux ; prix : 1.580 ff. p. p. (Notaire : Bernard Regis. — 22 septembre 1544). — Vente par le même au même de 6 seytorées de pré en 2 pièces à Leschaux, moyennant 480 ff. p. p., le servis d'un vaissel de froment dû au vicomte et 2 vaisseaux de froment dus à la cure de Barberaz-le-Grand (Id. — 16 décembre 1544). — Vente, soit rémission de lieu et place, en faveur d'Amé Prévost, faite par Gaspard Masier, de 3 journaux de vignes situés vers Leschaux-lès-Chambéry, et d'une demi-seytorée de pré au même lieu (Id. — 19 décembre 1544). — Revente de 2 seytorées de pré, en faveur d'Amé Prévost, par Pierre Vulliermier, moyennant 200 florins « reallement livrées en troys « doubles ducas, troys ducas, cinq escuz ditallie, vingt huict « escuz soloil et le reste en monnoye » (Id. — 2 avril 1545 ; copie de Louis Perrod). — Acquêt par l'hôpital St-François sur n. Pierre Bonaud du droit de rachat des biens mentionnés ci-dessus légués aud. hôpital par Amé Prévost (par testament du 10 décembre 1544) ; prix, 300 ff. p. p. (Notaire :

Digitized by Google

Louis Perrod. — 11 août 1549). — Revente passée par Barthomée Barillier, en son nom et en celui de ses enfants, de la moitié d'une pièce de vigne provenant de Jean et Claude Rossier dit Cappitan, située à Chanaz, territoire de Barberaz, à Jean Quimier, marchand de Chambéry, pour le prix de 46 florins 8 sols (Notaire : Claude Rochet. — 8 avril 1554). — Acensement à Pierre Monin des vignes rière Leschaux et La Ravoire, et de 3 journaux 1/2 de terre au « plein » de la Madeleine, pour 410 ff. et 16 charretées de foin « pour estre employées auxd. vignes » (Notaire : Borrel. — 26 décembre 1701). — Bail à ferme par l'hôpital St-François et Maché à François Mugnier, de Vallières, boulanger à Chambéry, de tous les biens situés rière Leschaux, la Magdeleine et le Colombier ; cense annuelle, 290 livres (Notaire : Roissard. — 26 août 1761). — Etat des servis dus aud. hôpital rière « Barberaz-le-Petit » (1775). — Affranchissement par led. hôpital de tous droits féodaux : en faveur de la commune de Barberaz ; prix, 600 livres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 8 mars 1779) ; — en faveur de la commune de La Ravoire ; prix, 200 livres (Id. — 13 juillet 1785). — Avis de mise en acensement des biens des hôpitaux situés rière Montagnole, St-Cassin, Leschaux et le petit Barberaz (9 août 1790).

I. B. 65 (Liasse). — 15 pièces, parchemin; 33 pièces, papier, dont 1 imprimé.

1376-1791. — **Bissy**. — Reconnaissances au profit des hôpitaux de St-François et de Maché : par Antoine de Magniétan, de Cognin, d'une pièce de terre de 5 journaux 1/2 sise à Chiron, lieu-dit en les Combettes ; servis annuel, 6 vaissels de froment (Notaire : Michel *Domengii*. — 22 juin 1376) ; — par Catherine, veuve de Guillaume d'Ambléon, de Maché, d'une pièce de terre et vigne d'un journal, et d'une maison, le tout sis à Chiron, lieu-dit au Bozet; servis annuel, 3 quartans de froment (Notaire : Pierre Granet. — 24 février 1383) ; — par Guillaume Choudit, de Bissy, d'une pièce de terre sise à Chiron (Notaire : Mermet des Allèves. — 2 octobre 1407) ; — par Pierre Latard, de Bissy, d'une fosserée de terre sise à Chiron, lieu-dit en les Risses ; servis annuel, 2 deniers forts (Id. — 11 novembre 1409 ; copie de Jean Vulliet) ; — par Jean Ribet, de Bissy, d'une pièce de terre d'un journal sise aud. lieu ; servis annuel,

Digitized by Google

2 quartans de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 11 février 1443) ; — par n. François et Pierre Marchand, fils de feu Jacques Marchand, docteur ès lois, d'un journal de terre sis à Chiron ; servis annuel, 1 vaissel de froment (Id. — 8 mars 1446). — Reconnaissance, en faveur de nobles Humbert et Claude de Bonivard, faite par Jean, fils de feu Pierre Burgod, meunier, de 16 fosserées de vigne, « par « indivis ce fied avec l'hôpital neuf de Chambéry », situées en la Picardière, lieu-dit du Villard (Notaire : Guillaume Arestel. — 4 septembre 1477). — Cession par le recteur de l'hôpital neuf, à Jean Vincenti, de tous les droits qu'il peut avoir sur une pièce de terre et curtil de 3 fosserées 1/2, avec une maison, situées aux Charmettes, lieu-dit « *in Bernarderia* », que Domenget Vincenti, chapelain dud. hôpital, avait acquises de Jaquette Villiet, veuve de Jaquemet de Marsy, pour le prix de 36 sols gros, par acte du 24 avril 1395 passé devant le notaire Jean Ruffier. En échange led. Jean Vincenti cède aud. recteur tous ses droits sur 1 vaissel de froment de servis annuel à lui dû par Pierre Basset, de la paroisse de Bissy, sur 3 quartans de froment de servis annuel dus par Jean Remy, de lad. paroisse, et sur 12 gros et 2 gélines de servis annuel dus par Jean Maréchal, habitant de Chambéry, jadis acquis par Mermet, Georget et Domenget Vincenti de Jean Richerand, bourgeois de Chambéry, au prix de 59 sols 2 deniers gros, suivant acte reçu par Pierre Carret le 6 avril 1398 (Notaire : Jean Parilliat. — 31 décembre 1401). — Acquêts par lesd. hôpitaux : sur n. Jean de Candie, damoiseau, de divers servis dus rière Bissy (Notaire : Mermet des Allèves. — 24 janvier 1378 ; copie de Jean Vulliet) ; — sur n. Louis de la Fontaine, bourgeois de Chambéry, d'un pré de 2 seytorées sis à Bissy, lieu-dit en la Frila, soit au Chanet ; prix, 35 ff. p. p. (Notaire : Pierre Philibert. — 6 novembre 1453) ; — sur Guillaume Basset, d'un journal de terre sis à Bissy, lieu-dit en la Riaz ; prix, 20 ff. (Notaire : Jacques Brunet. — 9 août 1460) ; — sur n. Benoît de Pradelle dit Authurin, bourgeois de Chambéry, d'un servis annuel d'un vaissel de froment et d'un denier fort, hypothéqué sur 2 journaux de terre sis à Bissy ; prix, 30 ff. p. p. (Notaire : Pierre Chapuis. — 9 septembre 1511). — Albergement par l'hôpital neuf : à Etienne Girard, de Bissy, d'une pièce de terre de 3 journaux située à Chiron ; servis annuel, 6 quartans de froment (Notaire : Jacques Brunet. — 27 mars 1460) ; — à Etienne Chalod dit Perrotin, de Bissy, d'une pièce de

Digitized by Google

terre d'un journal sise à Chiron ; servis annuel, 1 vaissel de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 18 mars 1465). — Vente par Jacques et Claude Tochon, de Bissy, à Etienne Canet, procureur à Chambéry, d'une vigne de 4 fosserées, sise à Bissy, lieu-dit à Beauregard ; prix, 6 écus d'or sol (Notaire : Amé Demurs. — 3 avril 1548). — Acensement à Joseph Vial du domaine de la Moutarde, y compris les 4 pièces de pré situées rière Bissy ; prix, 230 livres (Notaire : Roissard. — 27 juillet 1753). — Bail à ferme par led. hôpital à Jacques Amoudry, de Châteauneuf, de 4 prés sis à Bissy et du domaine de la Moutarde ; cense annuelle, 224 livres et 10 sols (Notaire : Saint-Martin. — 13 janvier 1769). — Contrat d'échange entre les nobles frères Perrin et Laurent, associés pour le canal d'Albane, d'une part, et Jean Deperse, d'autre part (Notaire : Jean-Pierre Ripert. — 9 avril 1776). — Aliénation par led. hôpital à n. Victor et Joseph Laurent de Saint-Agnès et à n. Claude et Simon Perrin, concessionnaires du canal devant servir à arroser la Grande Prairie de Bissy, les prés et blachères de Pugnet, de la Motte, de St-Ombre, de Voglans et du Bourget, de 218 toises du pré de Bissy, moyennant la somme de 245 livres et l'arrosage gratis dud. pré (Id. — 3 mai 1776). — Affranchissement par led. hôpital de tous droits féodaux : en faveur de n. Joseph-Nicolas de Comnène pour un pré d'un journal sis à Bissy ; prix, 2.745 livres et 6 deniers (Notaire : Benoît Magnin. — 2 septembre 1778) ; — en faveur de la commune de Bissy (prix, 3.700 livres) et de celle de Montagnole (1.250 livres) (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 25 février 1784). — Requêtes concernant les affranchissements (1790-1791).

I. B. 66 (Liasse). — 14 pièces, parchemin.

1354-1564. — Chambéry-le-Vieux, Sonnaz, Montagny. — Vente à Guichard d'Hauteville par Hugonet Boysson, de Chambéry-le-Vieux, d'un pré d'une seytorée et demie, sis à Pugnet ; prix, 4 ff. d'or (Notaire : Pierre de Tyons. — 24 avril 1354). — Sentence rendue par l'official de Chambéry pour l'hôpital neuf contre Guigues Viffred, concernant des servis dus sur une pièce de terre d'un journal et demi, sise à Baissy, lieu dit au Grand-Champ (26 mars 1379). — Albergement par l'hôpital neuf à Thomasset Garin, d'un pré d'une seytorée sis à Baissy, lieu-dit au

Digitized by Google

Rivet ; servis annuel, 1 quartan de froment (Notaire : Jean Bergoignon. — 18 mars 1392 ; copie de Silvestre Vallier). — Albergement fait par Pierre Vallier à Jean *Sandrihoci* (?), de 3 parts d'une seytorée de pré située au territoire de Baissy (*sic*) (Id. — 18 janvier 1394). — Michel Richarme, de Sonnaz, donne quittance au recteur de l'hôpital neuf de 4 actes d'hommage de Michelet Grimier, bourgeois de Chambéry, mercier, oncle dud. Michel Richarme, et de Perronet Grimier, datés respectivement, deux du 20 avril 1343, le 3e du 9 avril 1394 et le 4e du 27 janvier 1408 (Notaire : Pierre Magnin. — 30 décembre 1418). — Obligation en faveur de l'hôpital neuf par François et Michelet Richarme, de Sonnaz-Bas, bourgeois de Chambéry, de 200 ff. p. p., pour cession de pièces de terre à Sonnaz (Notaire : Pierre Coppier. — 23 janvier 1419). — Obligation en faveur dud. hôpital par Jean Richarme, de la paroisse de Sonnaz, de 2 sols et 6 deniers gros (Notaire : Antoine Marcet. — 14 décembre 1430). — Vente à l'hôpital neuf par Jean *Becli*, de Chambéry-le-Vieux, d'un pré de 2 journaux, sis à Chambéry-le-Vieux, lieu-dit au Verger rond (Notaire : Pierre Vallier. — 4 décembre 1453) ; — au recteur de l'hôpital de Maché par Jean Monderat, de Montagny, d'un demi-vaissel de froment de cense annuelle, assigné sur une seytorée de pré sise « *in mala combela* » au territoire de Montagny ; prix, 5 florins (Notaire : Etienne Boyssonnet. — 12 mai 1488 ; copie d'Antoine Ferrat). — Reconnaissance par Jean de l'Hôpital, boucher à Chambéry, en faveur de Vble frère Vincent Malet, chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem, récepteur de Savoie, d'une pièce de terre d'un journal, sise à Moraz, lieu-dit en Piru (Notaire : Jacques Malet. — 31 mars 1435). — Reconnaissance en faveur de l'hôpital de Maché par Guillaume Briod, de Moraz, paroisse de Chambéry-le-Vieux, d'un journal de terre situé à Moraz ; servis annuel, 5 mouduriers de froment (Notaire : Pierre Boyssonnet. — 1er août 1438). — Autre reconnaissance de la même terre par Jean Briod (Notaire : Pierre Tarin. — 25 octobre 1466). — Vente par Pierre Colin, bourgeois de Chambéry, à François Granson, de Sonnaz, d'un journal et demi de terre à Sonnaz, lieu-dit Antigny ; prix, 23 ff. (Notaire : Claude Chambon. — 24 juin 1539). — Vente par Benoît Morand à Aymond Viviand, de 2 pièces de terre sises à Montagny, lieux-dits en les Teppes et en Brachet (Notaire : Pierre Marquet. — 31 janvier 1564).

Digitized by Google

I. B. 67 (Liasse). — 19 pièces, parchemin ;
50 pièces, papier.

1401-1792. — Chignin, Torméry, Villaboud, Francin. — Reconnaissances au profit des hôpitaux de St-François et de Maché par : Girard *Carolli*, de Savilliano, et Michelette Jacet, d'Entremont, sa femme, de 8 fosserées de vigne, sous St-Jeoire, lieu-dit « az Villarboz », près de la vigne du nommé Bajoz, de Chignin, et de celle desd. vendeurs, du fief du prieuré de St-Jeoire et des héritiers de messire Pierre de Verdon, chevalier, confinée aussi par le chemin public de Chambéry à Montmélian et la vigne d'Henri de Chignin. Le recteur, Pierre de Casalibus, ne pouvant la cultiver, l'alberge auxd. Girard et Michelette, moyennant le domaine direct et 5 florins d'or de servis annuel (Notaire : Mermet des Allèves. — 10 juin 1401) ; — Jean Pollier, de Marles, paroisse de Puygros, de 10 fosserées de vigne sises à Torméry (Id. — 5 avril 1405 ; copie de Jean Vulliet) ; — Guigues Tissot, de Chignin, de vignes et terres aud. lieu (Id. — 30 juillet 1407 ; copie du même) ; — Jean de Fontane, de Puygros, d'un chosal de maison sis à Chignin (Notaire : Pierre Vallier. — 3 septembre 1435[1] ; — n. François Payn, de Chignin, de 2 vaissels de froment de servis annuel (Notaire : Pierre Boyssonnet. — 30 juillet 1445 ; copie de son fils Etienne) ; — Vincent Girod dit Cuginet, de 3 fosserées 3/4 de vigne, situées à Chignin, lieu-dit en la Perrière (Notaire : Pierre Philibert. — 14 octobre 1447). — Acquêts par lesd. hôpitaux sur : Girard Carolli, de 3 ff. p. p. de servis annuel, dus sur 27 fosserées de vigne sises paroisse de St-Jeoire, lieu-dit « in Villarboz », près de la vigne de Pierre Amblard, maréchal, de la vigne de Burnon de Chignin, chevalier, et des 2 chemins publics de Montmélian à St-Jeoire et de St-Jeoire à Chignin ; prix, 60 florins (Notaire : Jean Pichet. — 28 mars 1410 ; copie de son fils Martin) ; — Thomas Fornier, apothicaire à Turin, habitant Chambéry, de 5 sols gros de servis annuel dus sur 40 fosserées de vigne et 4 seytorées de pré sises à Chignin, lieu-dit en Villaboud (Notaire : François de Saint-Amour.— 9 septembre 1413 ; copie d'Urbain Rouget) ; — Jaquemet de Chambéry dit Jaquet et Catherine, sa femme, fille de feu n. Henri de Chignin, de 5 ff. d'or de servis annuel avec le direct domaine sur 4 seytorées de pré sises dessous Torméry lieu-dit « *en Sella freyla* » ; prix, 100 ff. d'or (Notaire :

Digitized by Google

Philippe de Cognin. — 28 juin 1414) ; — n. Jean Girard dit Chinallier, bourgeois de Chambéry, de 5 setiers de vin plus 19 sols et 8 deniers forts de servis annuel dus rière Chignin, Arbin et Montmélian ; prix, 100 ff. bon poids (Notaire : Pierre Philibert. — 15 février 1442) ; — Pierre Mathieu, notaire à Maché, de 5 ff. de servis annuel dus sur 40 fosserées de vigne, 5 seytorées de pré et 2 journaux de terre situés à Villaboud (Id. — 21 mars 1448) ; — Jean Benoît dit Copier, de Chignin, de 6 quartans d'avoine de servis annuel ; prix, 80 ff. p. p., somme remise par n. Jean Chabod, fils de feu n. Barthélemi Chabod, chevalier, qui l'avait léguée à l'hôpital de Maché (4 juillet 1452) ; — Pierre Callet, cordonnier à Chambéry, de 2 ff. p. p. de servis annuel dus sur 8 fosserées de vigne sises à Torméry (Notaire : Pierre Chapuis. — 20 mai 1505) ; — Pierre, fils de feu Jacques Gamin, de Torméry, de 2 petites vignes contenant 29 toises, situées lieu-dit aux Grandes Vignes contre une vieille masure où étaient autrefois une maison et une grange qui ont été détruites « par les guerres » (Notaire : Verdet. — 28 août 1698). — Subhastations en faveur de l'hôpital neuf contre : Pierre Cugnet, de 7 fosserées de vigne sises à Chignin, lieu-dit en la Perrière (Notaire : Henri Philippe. — 14 septembre 1446) ; — Aymonet et Antoine Georges, de Curienne, de 6 fosserées de vigne sises à Torméry, lieu-dit « on Rutys ». Mise en possession par Pierre du Pont, vice-châtelain de Montmélian, en suite de lettres exécutoires du Conseil du duc Louis (Notaire : Pierre Pognient. — 26 novembre 1450). — Procès au bailliage de Belley et, par appel, au Parlement de Dijon, de n. Scipion Duport, seigneur de Pierre-Châtel, la Balme et la Bâtie, de n. Prosper de Menthon, baron de Rochefort, et de n. Maurice de Montfort, seigneur de Couz, comme ayants-droit de Péronne, Charlotte et Suzanne de Migieu leurs femmes, filles de feu n. Warin de Migieu et de Pernette de Mallet, d'Yenne, contre n. Gui Truc et Jeanne, fille de feu Guillaume Gariod, sa femme, relatif à la possession de plusieurs vignes sises à Torméry, vendues en 1570 aud. Guillaume Gariod par Pernette de Mallet (1536-1623). Pièces de procédure : « contrat d'assept » en faveur de Philiberte, fille de n. Jean d'Oncieu, par Jacques de Mallet (1434) ; — vente du château de Nathage par n. Sébastien de Montbel à n. Claude et Gaspard de Migieu (24 novembre 1519) ; — testaments de n. Léonard de Migieu (5 juin 1531 et 26 janvier 1536 ; copie du XVII^e siècle) ; — testa-

Digitized by Google

ment de n. Claude de Mallet, seigneur de Gollet ; y figure, comme témoin, n. Philibert de Pingon, baron de Cusy, conseiller d'Etat et référendaire de Savoie (27 août 1570 ; copie du XVII^e siècle) ; — rôle et confins des biens de n. Gui Truc, sis à Torméry, du fief de Françoise de Coysia, femme du sénateur de Charpenne (1610) ; — copie de lettres royaux de Louis XIII du 12 août 1614 ; — arrêt du Parlement de Bourgogne condamnant n. Gui Truc à relâcher lesd. vignes aux demandeurs ; — lettres exécutoires de n. Antoine Champier, sieur de la Faverges, bailli du Bugey, requérant du Sénat de Savoie l'exécution dud. arrêt « s'offrant en cas pareil ou plus grand faire le sembla- « ble » (21 janvier 1623). — Vente en faveur de Pierre-Claude Mistralet par Pierre Perriod de 2 « choseaux » de maison et d'une pièce de vigne de 6 fosserées à Torméry, d'une pièce de vigne de 2 fosserées aud. territoire, lieu-dit en Platet, de 2 pièces de bois sur la montagne au-dessus de Torméry, lieu-dit « *en la Teppata* » et d'une autre pièce de bois lieu-dit « *en Rochi parrochia* », le tout pour le prix de 43 ff. p. p., chaque florin valant 12 deniers gros, monnaie de Savoie (Notaire : Pierre Brissod. — 15 octobre 1471). — Vente par n. Gabriel-Noël de Bellegarde, écuyer du roi, à Claude Gonet, de Torméry, du droit de rachat qu'il a sur un pré situé aud. lieu, vendu en 1560 à Jean Berlioz, bourgeois de Montmélian (1563). — Vente par Jean, fils de feu Louis Gamin, de Torméry, à Guillaume Gariod, procureur au Sénat, de 3 fosserées de vigne situées à Torméry, lieu-dit au clos derrière chez Gamin ; prix, 120 ff. (Notaire : Noël Dagniat. — 25 janvier 1575). — Acquêts par Théodore Boccon, procureur au Sénat, sur n. Gaspard Vectier, m^e auditeur de la Chambre des Comptes, d'une obligation de 2.850 ff. passée par n. Alexandre Truc et hypothéquée sur des vignes sises à Torméry (Notaire : François Coste. — 24 février 1638) ; — sur François, fils de feu Guy Gordon, bourgeois de Montmélian, de 3 membres d'une maison et d'un curtil situés à Torméry ; prix, 560 ff. (Notaire : Maxime Vallet. — 13 août 1648). — Requêtes et lettres pour les directeurs de l'hôpital de Maché contre Jean-François Jay, tuteur des enfants du sieur avocat Truc (1655-1656). — Acensement par lesd. hôpitaux : à Pierre Sonnet, praticien à Chambéry, des vignes procédées du procureur Boccon situées rière Torméry, Arbin et Montmélian, des prés de Chavor et des prés et blachères situés entre les Molettes et le Monnet, lieu-dit en Coysin, procédés dud. Boccon et

Digitized by Google

de Genin Beytaz ; cense annuelle, 1.100 ff. (Notaire : Pierre Vulliod. — 10 janvier 1677) ; — à Claude Dunant dit Girard, de Torméry, des vignes de Torméry et d'un pré situé à « *Loyfolly* », paroisse de Francin ; cense, 133 livres (Notaire : Salomon. — 8 janvier 1723) ; — à Claude Girard dit Reydet et à Louis Muzet, de Chignin, des vignes de Torméry et du pré de Francin (20 janvier 1753) ; — à Pierre, fils de feu Philibert Bertholet dit Prandetaz et à Anthelme Chiflet, de Chignin, des vignes de Torméry ; cense, 170 livres (Notaire : H.-C. Ducoudray. — 11 mai 1777). — Inventaire des meubles des pauvres qui se sont trouvés dans la maison de Torméry, provenue du sieur Boccon (11 mars 1717). — Affranchissement par François Gariod, en sa qualité de recteur des hôpitaux de S^t^-François et Maché, et par frère Paul-François Raoux, du Pont-S^t^-Esprit, frère convers de la Grande-Chartreuse, agissant par procuration de V^ble^ dom Burnod Signoret, procureur syndic dud. couvent, au profit de la communauté de Chignin et des particuliers possédant biens sur lad. commune, de tous droits féodaux, fiefs, lods, hommages, tributs, etc... moyennant l'indemnité de 130 livres, pour les hôpitaux, et de 140 livres pour led. couvent (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 11 septembre 1788). — Etat des servis dus auxd. hôpitaux rière Francin (1792).

I. B. 68 (Liasse). — 26 pièces, parchemin ;
40 pièces, papier.

1337-1792. — **Cognin** (**Chalod**, **Biolley**, **Revériaz**, **Villeneuve**). — Donation par Jaquemet Moine (*Monachi*), de Chalod, à son fils Lageret, d'une pièce de vigne de 8 fosserées sise aud. lieu, du fief de Guillaume de Bignin (Notaire : Pierre de Tyons. — 9 mars 1337). — Albergement par Jean Morier dit Noir, de Chiron, à Perronet Granet dit Chalvet, de Chalod, d'une châtaigneraie de 3 fosserées sises à Chalod ; investiture par la remise d'un bâton (Notaire : Jean *de Vilario*. — 11 avril 1339). — Ventes aud. Granet : par Jacquemet Granet, d'une pièce de terre d'un journal sise à Chalod, lieu-dit au Champ de la Fontaine (Id. — 28 décembre 1342) ; — par Martin, fils de feu Jean *Vilielli*, de Cognin, d'un journal de bois sis à Cognin, lieu-dit « *Buel del for* » ; prix, 3 sols gros tournois d'argent (Notaire : Michelet Chamessate. — 28 mai 1346). — Reconnaissance à Jeannette, veuve de Pierre Odin,

Digitized by Google

notaire à Chambéry, par Antonia, fille de feu Antoine Granet, de Chalod, femme de Guigues Duchêne, d'Oncin, boucher à Chambéry, d'une pièce de terre sise à Chalod (Notaire : Jacques *Vilarii*. — 16 novembre 1388). — Vente en faveur d'Antoine Chinallier, prêtre, par Jean Boisson et Catherine Biolley sa femme, de 3 vaissels de froment de servis annuel sur 2 pièces de terre et de vigne situées au Biolley ; prix, 22 sols 6 deniers gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 1er juillet 1392). — Acquêts de l'hôpital neuf et de celui de Maché : sur Jaquemet Vincent, de la Cluse, cordonnier (*escoferius*) à Chambéry, de 3 vaissels 1/2 de froment de servis annuel hypothéqués sur des prés sis au Biolley, en la Corvate, au Passioret ; prix, 26 deniers gros tournois (Id. — 24 septembre 1391) ; — sur Jean Bornoz dit Revel, de Villeneuve, de tous les revenus, pendant 6 années, d'une pièce de pré de 5 fosserées, sise à Villeneuve, lieu-dit *en la Magaliery* ; prix, 20 ff. p. p. (Id. — 7 mars 1408) ; — sur n. Aymon, fils de feu Aymonet de Cognin, damoiseau, d'un servis annuel de 6 quartans de froment hypothéqués sur une pièce de terre sise à Cognin, lieu-dit au Closit ; prix, 15 ff. p. p. (Id. — 4 mars 1413 ; copie de Jean Vulliet) ; — sur Jean Janin dit Perrier, de Villeneuve, d'une pièce de terre et vigne de 2 journaux et 2 fosserées sise au Biolley (Notaire : Antoine Girardet. — 6 février 1459) ; — sur Jacques Beysson, d'un vaissel de froment de cense annuelle, au prix de 10 ff. p. p. (Notaire : Claude Ennoffly. — 5 février 1493 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Jacquemoz Charvet, de Chalod, d'un vaissel de froment de servis annuel (Notaire : Jean Chavent. — 29 octobre 1544). — Reconnaissances au profit desd. hôpitaux : par Vincent, fils de feu Pierre de Leysine, de Chalod, de 2 journaux de terre sis lieu-dit aux Fontanettes (Notaire : Jaquemet Latard. — 14 février 1383) ; — par Pierre *Villielli*, de Cognin, d'un moulin sis à la Revériaz, procédé de n. Girard d'Estrées ; servis annuel, 18 sols gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 15 juillet 1407 ; copie de Jean Vulliet) ; — par Aymonet Eyruard, d'une pièce de vigne sise à Chalod ; servis annuel, 9 deniers forts (Notaire : Jean Garnier. — 22 janvier 1418) ; — par Guillaume Malliard, bourgeois de Chambéry, d'une vigne de 4 journaux et d'une grange, le tout sis à Cognin (Notaire : Pierre Vallier. — 21 avril 1421) ; — par Jean Gaston, de Cognin, de 5 ff. d'or de servis annuel hypothéqués sur une pièce de vigne, sise au Villard de Cognin, et

Digitized by Google

sur une maison située rue Juiverie. Led. servis avait été légué à l'hôpital neuf en 1398, pour achat de combustibles, par Agnès, veuve de Jean le Peintre (*Pictoris*), mercière à Chambéry, qui avait institué led. Jean Gaston pour son héritier universel (Notaire : Jean Vulliet. — 31 octobre 1430) ; — par Jean Molliermant, de Bissy, d'une pièce de terre et bois de 3 journaux, sise à Chalod (Notaire : Pierre Philibert. — 26 mai 1436) ; — par Jean Perret, de Villeneuve, d'une pièce de terre et châtaigneraie sise à Cognin (Notaire : Amé Codrey. — 29 septembre 1446) ; — par Jacques Rochié et Pierre Mareschal, de Cognin, d'une pièce de terre, d'un verger et d'une maison contenant un four, sis lieu-dit au Mas de Cognin ; servis annuel, 2 vaissels de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 24 septembre 1466) ; — par François et Jacques Vibert dit Bastian, de Cognin (Notaire : François Boyssonet. — 29 mai 1509). — Sentence arbitrale rendue par n. Lambert Oddinet, chevalier, docteur ès lois, président du Conseil résidant du duc de Savoie, entre n. Aymonet de Cognin, damoiseau, n. Dominique *de Bardo*, curé de Cognin, et le recteur de l'hôpital neuf, relative à la vente faite aud. hôpital par feu Jean *de Bonelo*, curé de Cognin, pour le prix de 20 écus d'or, de divers servis affectés à une chapelle fondée dans l'église de Cognin par les ancêtres dud. Aymonet (Notaire : Lambert Pollien. — 30 septembre 1424 ; copie de Jean Choutagnie). — Jean Socquet dit *Decondus*, de Chalod, reconnaît tenir en fief emphitéotique et domaine direct de n. homme Nycod Rapier, bourgeois de Chambéry, habitant faubourg Maché, plusieurs biens situés à Chalod (Notaire : Etienne Boyssonet. — 5 janvier 1471). — Transaction entre l'hôpital neuf et divers habitants de Cognin, au sujet d'un four situé aud. lieu, du fief de l'hôpital (Notaire : Peronet Emeric. — 10 septembre 1478). — Contrat dotal entre Pierre, fils de Claude Michel, de St-Claude, et Colette Perriod, de Seyssel ; dot, 160 ff. ; augment de dot, 80 ff. (Notaire : Guillaume Chavin. — 28 décembre 1502). — Echange entre l'hôpital St-François et Jean-Antoine Bay, procureur général du duc de Savoie deçà les monts, de divers servis dus rière Cognin et Bissy (4 novembre 1588). — Affranchissement par l'hôpital neuf en faveur de n. Charles de Regnaud, seigneur de la maison forte de Chalod, de tous droits féodaux, moyennant la cense annuelle de 70 ff. (22 avril 1626). — Procès au bailliage de Savoie de l'hôpital St-François et Maché contre n. Joseph de Varax,

Digitized by Google

pour des censes dues sur les biens de Montépin, rière Cognin, albergés aud. de Varax en 1698 pour la cense annuelle de 70 ff. (1766-1784). Pièces de procédure : Sentence du juge-maje de Savoie prescrivant aud. seigneur de Varax de déguerpir de cette propriété et le condamnant à payer les frais de réparations des grange et maison ; — état des réparations dressé par Pierre Dupuy, architecte, et Jacques Chiron, géomètre ; — croquis des biens albergés, situés aux lieux-dits : à Montépin, Montracul et Croseron (1774). — Affranchissement, en faveur de la commune de Cognin, de tous droits féodaux par l'hôpital de St-François et Maché, par Joseph-Antoine de Regard, seigneur de Villeneuve, major d'infanterie, par Michel Didier, en sa qualité de chanoine de la cathédrale de Chambéry, par Joseph-Henri Milliet, marquis de Faverges et de Challes, par François-Joseph de la Tour, marquis de Cordon, par Pierre-Hyacinthe de Buttet, seigneur de Tresserve, par François-Joseph de Conzié, marquis d'Allemogne, comte de Chanaz et des Charmettes, par Noël Viallet de Montbel, sénateur, par Joseph Duclos-Dufreney, comte de Bonne et d'Esery, par Pierre-Gabriel Morand, baron de Montfort, comte d'Ugine, par Alexandre-Victor Piochet, seigneur de Salins et de Monterminod, par Janus-Joseph-Garmerin de Montgella, par Claude Verney, en sa qualité de curé de Cognin, par dom Marc Mallian pour le couvent de Lémenc, par Antoine Currivand, en sa qualité de définiteur perpétuel et gardien du couvent de St-François, et par Etienne-Humbert Bellemin, moyennant la somme de 12.724 livres dont 1.970 livres pour led. hôpital (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 1792).

I. B. 69 (Liasse). — 47 pièces, parchemin, dont 2 rouleaux de 5 et 8 mètres ; 26 pièces, papier.

1310-1791. — **Cruet** ; **Saint-Jean-de-la-Porte** ; **Saint-Pierre-d'Albigny**. — Reconnaissances en faveur d'Antoine, Vuillermet, Jacomet, Anthelmet, Catherine et Albert, enfants de feu n. Vuillerme du Mouret, par Jean Bermond, de Châteauneuf, par Perret Brunel, de Mont-Lambert, par Vincent Sapey, Jean Duchêne et Mermet Barbola, de St-Jean-de-la-Porte, par Jean Mures, Aymonet Dufayard et Pernod d'Albigny (*de Arbignie*), de St-Pierre-d'Albigny, etc..., de pièces de terre, vignes et prés sises à Cruet, St-Jean-de-la-Porte et St-Pierre-d'Albigny, lieux-

Digitized by Google

dits : *en la Rua*, au Reposet, à Penlou, au Murger, au Champ de la Pierre, à Combefolle, *en la Seya*, à Villar Chafrey, etc..., et des bois situés entre le nant de Morbez et les bois de S[t]-Jean-de-la-Porte « *ad polernam mortuam* » (?) (Notaire : Guillaume de Bons. — 20 septembre 1310). — Acquêts par l'hôpital neuf et celui de Maché : sur n. Henri de Chignin, damoiseau, héritier de feu n. Burnon de Chignin, chevalier, de divers servis dus rière Arbin et Cruet (Notaire : Mermet des Allèves. — 21 janvier 1406 ; copie de Jean Vulliet : parchemin en partie rongé); — sur Jean, fils de feu Etienne Mojon, de Nezin, de 10 *eschandaux* de bon vin, 8 sols et 7 deniers forts de servis annuel dû rière S[t]-Jean-de-la-Porte (Id. — 29 mai 1409) ; — sur Pierre Alard, de Cruet, d'un « *exchandal* » de vin de servis annuel hypothéqué sur une maison et un verger sis à S[t]-Jean-de-la-Porte, lieu-dit au Verney ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Jean Garnier — 22 février 1418 ; copié par les soins de son neveu Michel Garnier) ; — sur Jeannette, veuve de Jean de la Fontaine dit Gozod, de Cruet, et Jeannette sa fille, femme d'Amé de Rochaix (*de Rochacio*), de 3 setiers de vin et 18 deniers gros de servis annuel hypothéqué sur 26 fosserées de vigne sises au territoire de Clermont, rière Cruet ; prix, 60 ff. p. p. (Id. — 25 juin 1418) ; — sur Jean Billiot, de Cruet, d'un échandal de vin de servis annuel dû sur 10 fosserées de vigne sises au territoire de Clermont ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Pierre Fontane. — 7 mars 1420) ; — sur Vincent Vibert dit Miridon, de Cruet, de 3 vaissels de froment de servis annuel (Notaire : Jean Garnier. — 13 janvier 1424 ; copie de son neveu François) ; — sur n. Jean du Chanet de tous ses droits sur 60 fosserées de terre et vigne sises au Chanet, lieu-dit en la Foyère (*in Foeria*) (Notaire : François Burgie. — 25 août 1446) ; — sur n. Jean du Chanet, fils de feu n. Guigues du Chanet, d'une pièce de teppes sise à Cruet (Notaire : Pierre Philibert. — 22 janvier 1449) ; — sur Jacques Glassard dit Jaquemard, bourgeois de Conflans, de 2 eschandaux de vin de servis annuel dû sur 12 fosserées de vigne sises au Chanet (Notaire : Jean Garnier. — 16 mars 1451 ; copie de son fils Michel) ; — sur n. Aymon de Verdon, de 2 seytorées de pré sises à S[t]-Pierre-d'Albigny, lieu-dit en *Elerpeys* ; prix, 22 ff. p. p. (Id. — 4 avril 1452 ; copie du même) ; — sur Jacques Glassard et n. Jean du Chanet, damoiseau, d'une pièce de bois et teppes sise au Chanet (Id. — 27 février 1455 ; copie du même) ; — sur Pierre, fils de Barthélemy Moret, de La

Digitized by Google

Thuile, d'une pièce de vigne de 3 fosserées sise à Cruet ; prix, 50 ff. p. p. (Notaire : Pierre Philibert. — 24 août 1455) ; — sur Nycod Fabre, de Madoux (*Masso dost*), paroisse de Cruet, d'une pièce de vigne de 3 fosserées, sise aud. lieu ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Jean Michel. — 17 octobre 1457) ; — sur Amé Dunant, de Madoux, d'une pièce de vigne de 4 fosserées, sise à Cruet, lieu-dit en la Combe des Tornettes (Notaire : Jean Garnier. — 6 avril 1459 ; copie de son fils Michel) ; — sur Jean Regis, d'une pièce de vigne de 4 fosserées sise à Cruet, lieu-dit en Portet (Id. — 16 avril 1459 ; copie du même) ; — sur Jean Feallet, de St-Pierre-d'Albigny, d'un servis annuel de 3 deniers forts (Id. — 2 avril 1461 ; copie de son fils Antoine) ; — sur Clément Pachod, de Thoiry, d'un vaissel de froment de servis annuel hypothéqué sur 2 pièces de vigne sises à Cruet (Notaire : François Morin. — 22 décembre 1497) ; — sur Jean, fils de Guigues Boisson, de Cruet, de 6 fosserées de vigne sises sous la maison forte du Chanet ; prix, 130 ff. (Notaire : Claude Rochet. — 20 février 1567). — Obligation pour Girard de la Fontaine dit Garnier, notaire à Cruet, sur l'hôpital neuf, de 30 ff. donnés au couvent d'Aillon pour le compte dud. hôpital au sujet d'arrérages de servis (Notaire : Mermet des Allèves. — 12 juillet 1406 ; copie de Jean Vulliet). — Obligations en faveur du recteur de l'hôpital neuf : par noble Guigues du Chanet, de 63 ff. 2 deniers gros p. p. (Notaire : Claude du Mollard. — 1er août 1429) ; — par noble Triact du Chanet, de 21 ff. 8 deniers et obole gros p. p. (Notaire : Jean Garnier. — 22 janvier 1440) ; — par Pierre Allard dit Pachod, de 16 ff. p. p. et 10 deniers gros (Id. — 5 septembre 1441 ; copie de son fils Michel). — Sentence rendue par n. Pierre de Leschaux (*de Calcibus*), licencié ès lois, lieutenant de n. Rodolphe de Feysigny, docteur ès lois, juge de la vallée de Miolans, condamnant Jacquemette, femme de Pierre Alard, et Antoine de *Masso Albodo*, à relâcher à Jean Advocat, en sa qualité de recteur de l'hôpital neuf, par droit d'échute, une maison et un verger sis à St-Jean-de-la-Porte, confinés par les maisons de n. Jean et Georges de Montmayeur (25 octobre 1430). — Subhastation par led. Pierre de Leschaux au profit de l'hôpital neuf contre n. Jean du Chanet, d'une pièce de vigne sise à Cruet. Mise en possession de lad. vigne par n. Jean, bâtard de La Chambre, châtelain dud. lieu (Notaire : Antoine Péchet. — 3 mars 1444). — Sentence rendue par led. Pierre de Leschaux condamnant n. Pierre *de Quintalibus*

Digitized by Google

dit Quintallet, de St-Jean-de-la-Porte, à payer divers servis à l'hôpital neuf (27 mai 1445 ; trace de cachet ; cachets aux procédures). — Transaction entre l'hôpital neuf et n. Jacques Glassard, relative à la délimitation de pièces de vignes sises sous le Chanet, à Cruet (Notaire : Jean Garnier. — 22 février 1451 ; copie de son fils Antoine). — Subhastation par n. Pierre de la Fontaine, docteur ès lois, juge de la vallée de Miolans, au profit de l'hôpital neuf, contre Jean des Maisons (*de Domibus*), de Mont-Lambert, d'une maison située à St-Jean-de-la-Porte. Mise en possession de lad. maison par n. Roland de la Ravoire, vice-châtelain de la vallée de Miolans (Notaire : Antoine Pechet. — 13 janvier 1455). — Albergement fait par le recteur de l'hôpital neuf de 8 fosserées de vigne situées au territoire de Cruet, à Guigues Michel dit Thévenin ; servis annuel, 2 eschandaux de vin, mesure de Cruet, et 12 deniers forts (Notaire : Jean Cossiard. — 28 octobre 1465). — Reconnaissances au profit des hôpitaux de St-François et Maché : par Antoine, fils de feu André *Albairesii*, de Madoux, d'une pièce de vigne de 6 fosserées, sise aud. lieu (Notaire : Mermet des Allèves. — 14 septembre 1400 ; copie de Jean Vulliet) ; — par n. Guigues du Chanet, de 60 fosserées de vigne situées au Chanet, lieu-dit *en Foeria* ; servis annuel, 6 ff. d'or (Notaire : Hugues Garon. — 31 août 1405) ; — par Pierre Cibat, de Cruet, d'une pièce de vigne de 2 fosserées 1/2, située au territoire de Clermont et confinée par les vignes de Jean de la Fontaine dit Biset (Notaire : Mermet des Allèves. — 12 février 1408) ; — par Catherin Billot, de Madoux, et Pierre Balli, de La Thuile, d'une pièce de vigne de 5 fosserées située à St-Laurent de Cruet (Id. — 1er mai 1408) ; — par Jean Regis, Jeannette de La Fontaine, n. Triact du Chanet, Jean Morval, Pierre Berlion, Pierre Fornier, Jean Lingonet, Béraud de Cléry, Etienne Bergier, Jean de la Porte, Antoine Dufayard, etc..., de pièces de vignes, terre et teppes situées à Cruet, St-Jean de la Porte, Arbin, Mont-Lambert, Villard Sallet (6 juin 1410) ; — par n. Triact de Verdon, d'une pièce de vigne de 12 fosserées sise à Cruet, en la côte de *Cheria* (Notaire : Jean Vulliet. — 24 août 1429 ; copie d'Amé Coudrey) ; — par Pierre Genevois, de Cruet-Ferroux, d'une pièce de vigne de 4 fosserées sise sous la Baraterie, lieu-dit en la Torchère (*en Troculari*) ; servis, 5 deniers gros (Notaire : Jean Michel. — 19 avril 1435) ; — par Jacques Marin, de Cruet, d'une pièce de vigne de 2 fosserées sise au plan de Clermont (Notaire : Jean

Digitized by Google

Garnier. — 10 mai 1445 ; copie de son fils Michel) ; — par Humbert Domengin, d'une pièce de vigne de 9 fosserées située à St-Jean-de-la-Porte, lieu-dit en les Curtilles ; servis annuel, 3 sols forts (Notaire : Pierre Philibert. — 29 mai 1445) ; — par Aymonet Magnin, de St-Jean-de-la-Porte, d'une maison aud. lieu (Notaire : Jean Garnier. — 7 décembre 1445) ; — par Pierre Regis dit François, de St-Jean-de-la-Porte, d'un pré sis aud. lieu ; servis annuel, 4 deniers forts escucellés (Notaire : Jean Garnier. — 11 décembre 1453 ; copie de son fils Antoine) ; — par Antoine et Claude Dunant, d'une blachère de 5 seytorées sise au Grand Pré sous Cruet ; servis annuel, 16 deniers forts (Notaire : Jean Garnier. — 24 février 1455 ; copie de son fils Michel) ; — par Jean Perriod dit Brunet, de La Thuile, d'une pièce de vigne située en les Rochettes (Id. — 25 novembre 1455 ; copie du même) ; — par Antoine Leytisson dit Roche, de Cruet, d'une pièce de terre et vignes sise au Chanet (Id. — 30 avril 1470 ; copie de son fils Antoine) ; — par Benoît Mónet, de Puygros, d'une pièce de vignes de 4 fosserées sise à St-Jean-de-la-Porte ; servis annuel, 2 deniers gros (Notaire : Claude Rochet. — 13 janvier 1558) ; — par l'avocat Charvet, d'une vigne de 6 fosserées sise rière Cruet « sous les tours du Chanay à présent appelé aux Foyères » (1600 environ) ; — par Pierre-Humbert Visin, de Cruet, d'une vigne de 10 fosserées sise à St-Jean-de-la-Porte, lieu-dit la Fontanelle ; servis annuel, 1 setier de vin qui fait 32 quartelets (Notaire : Gaspard Boyvin. — 24 janvier 1629). — Rôle et confins des biens que tiennent Charles Basin, sieur du Chanet, juge de la baronnie de Miolans, et son frère Amé, du fief de l'hôpital St-François : vignes aux territoires des Chavannes et de Curnillon, rière St-Jean-de-la-Porte, et sous le Chanet, lieu-dit *en la Boursa* (1693-1698). — Mémoire des sommes dues aux hôpitaux de St-François et Maché, par le premier président et comte Salteur (13 juin 1783). — Affranchissement, en faveur de la communauté de Cruet, par le recteur des hôpitaux de St-François et Maché, par Charles-Marie, fils de feu Guillaume-Michel de Cagnol, marquis de La Chambre, par Rd abbé François Ferrero, économe général des bénéfices vacants, à cause du prieuré de St-Philippe, par Joseph Milliet, comte de St-Alban, colonel du régiment d'Aoste-Infanterie, moyennant l'indemnité de 1.050 livres aux hôpitaux, de 2.040, 13 et 600 livres aux autres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 22 septembre 1791).

Digitized by Google

I. B. 70 (Liasse). — 21 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1378–1792. — Apremont ; Barberaz-le-Grand ; Les Marches ; Saint-Baldoph ; Saint-Jeoire. — Nomination de lieu et place, faite par n. Pierre de Casalibus, prêtre : en faveur de Rolet d'Entremont, drapier à Chambéry, de l'acquêt fait sur n. Marguerite Alamande, veuve de n. Nicoud de Châtillon, coseigneur d'Apremont, en sa qualité de tutrice de François, Antoine et Théobald de Châtillon ses enfants, d'un servis annuel, avec le domaine direct, de 7 vaissels et 1 quartan 1/2 de froment, de 3 vaissels et 1 quartan d'avoine, de 3 poules et 1 poulet, de 7 sols et 10 deniers forts escucellés, dû rière St-Baldoph ; prix, 100 sols gros tournois, à la condition qu'à la mort dud. Rolet, ce servis appartiendra à l'hôpital neuf (Notaire : Jean Morier. — 3 mai 1378) ; — en faveur de Jean Cassin, bourgeois de Chambéry, d'un servis annuel de 4 vaissels de froment, acquis sur lad. Marguerite Alamande ; prix, 40 sols gros tournois, à la même condition que ci-dessus (Id.). — Acquêts par les hôpitaux de St-François et Maché : sur n. Engeline des Charmettes, veuve de n. Guillaume de Serraval, damoiseau, de divers servis annuels dus par Jean Matagris, de Chacusard, par Jean Capellan et Jean Gondin, de Ronjoux, par Pierre Maczon, du Nant ; prix, 123 ff. d'or (Notaire : Mermet des Allèves. — 31 mars 1383) ; — sur Perronet et Jean Poillat, d'une pièce de terre d'un journal sise à St-Baldoph, au plan de la Curtine ; prix, 15 ff. d'or (Id. — 5 juillet 1388) ; — sur Amé Tissot, de Myans, d'un servis annuel de 2 vaissels de froment, hypothéqué sur une grange et 2 journaux de terre, sis aud. lieu ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Guillaume Arestel. — 17 septembre 1487) ; — sur Pierre Crespin, des Marches, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 2 journaux sise à Séloge (Notaire : Claude Ennoffly. — 22 septembre 1492 ; copie de Claude du Mollard) ; — sur Antoine Thomé dit Sachet, des Marches, d'un servis annuel d'un vaissel et demi de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 3 journaux sise au lieu-dit en Sublangiz (Notaire : Pierre Chapuis. — 15 février 1522) ; — sur Jean Montet, bourgeois de Chambéry, d'un pré d'un quart de seytorée, sis aux Marches, lieu-dit sous Poisy ; prix, 15 ff. (Notaire : Philippe Verromèse. — 17 septembre 1532) ; — sur Anthonia, fille de feu Antoine Perrin dit Gueyt, femme d'Antoine Ynimond, d'un pré d'une seytorée sis aux Marches, sous

Digitized by Google

Poisy, lieu-dit au Pré Ducroys ; prix, 11 ff. p. p. (Notaire : Guigues Verromèse. — 9 décembre 1532) ; — sur Antoine Thomé, d'un vaissel de froment de cense annuelle, hypothéqué sur un journal de terre sis aux Marches, lieu-dit en Seloge (Id. — 25 décembre 1534). — Grâce de rachat donnée par l'hôpital neuf à n. Jean *de Contaminela* et à sa femme Guigone, fille de n. Jean du Pont, d'un pré de 4 seytorées situé à Pierre-Grosse, vendu par led. Jean du Pont (Notaire : Pierre Philibert. — 7 mai 1446). — Mariage entre Pierre Victoz, de la paroisse de Saint-Jeoire, et Françoise Meygret, d'Hauteville, mandement de Lompnes. Dot : 100 ff. ; augment de dot, 50 ff. p. p. Présent : m^e^ Jean *Bavosii*, chanoine du prieuré de S^t^-Jeoire (Notaire : Claude Bertet. — 19 avril 1509). — Testament d'Alix Humbert, veuve de Pierre Bochet, de Saint-Jeoire en Savoie. Elle lègue 2 florins à sa fille Anthonie, femme de Pierre Gudin, et institue pour ses héritiers universels ses fils Jean et Antoine Bochet (Notaire : François Colombier. — 25 mai 1427). — Donation par n. Jean Arnaud, professeur de droit, à son frère Yves, de la 3^e^ partie d'une grange et d'une vigne sises à S^t^-Baldoph (Notaire : André Garrel. — 20 mars 1458; copie de son fils Claude). — Testament de Claude Costerg, de Barberaz-le-Grand. Il veut être enterré dans le cimetière de Saint-Pierre-sous-le-Château. Legs : à ses sœurs Jane et Mye, « unam mogiam » à chacune ; à son frère Pierre, 4 ff. p. p. Il institue pour son héritier universel son frère Jean Costerg (Notaire : François Boyssonet. — 26 décembre 1519). — Reconnaissance en faveur de Pierre Bergueyra, de Torméry, bourgeois de Maché, par Guigues Castret, bourgeois de Maché, d'une pièce de vigne de 6 fosserées sise au territoire des Marches, lieu-dit « *a Comins* », pour laquelle il doit 18 deniers forts de servis annuel. Dieulefils Vachet, de Curienne, et son frère Pierre, reconnaissent tenir dud. Pierre Bergueyra, fils de feu Jean, le quart de 8 fosserées de vigne ou environ indivis entre Pierre Amblard de Chignin, et Jean et Pierre Bergueyra, fils de feu Michel ; cette vigne est située lieu-dit « *ouz rides* » ; ils doivent un quart d'avoine, mesure de Montmélian (Notaire : Jean Biset. — 11 novembre 1400 ; copie de Gaspard de la Balme). — Cession par Pierre Moret dit Laurent, des Marches, à François et Philibert de Bellegarde, écuyers, d'une pièce de terre de 1 journaux sise aux Marches, lieu-dit en les Teppes, pour payement de dettes (Notaire: Jean Roland. — 20 juin 1521). — Permission donnée par led. Moret dit Lau-

Digitized by Google

rent, aux frères Bernard, Antoine et Louis Musard, pour passage des personnes, chars et animaux, sur ses biens situés aux Marches, à des époques déterminées et pour les besoins de l'exploitation rurale (*Idem.*).—Vente en faveur de Benoît Morel, de Montagnole, cordonnier, par Pierre Monod, de 6 fosserées de vigne au territoire de St-Baldoph ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Jacques Juenin.—16 mars 1512 ; copié par les soins de Claude *Deala*).—Vente en faveur de Pierre Jaquet, recteur de l'hôpital de Maché, par Pierre Thomé, d'un vaissel de froment de cense annuelle hypothéqué sur un journal de terre situé aux fins des Marches, au territoire de Seloge ; prix, 23 ff. p. p. (Notaire : Guigues Verromèse. — 29 juin 1538). — Vente par Guigues Verromèse, notaire aux Marches, aud. Pierre Jaquet, d'une pièce de terre d'un journal sise aux Marches, lieu-dit en Viallis soit en Gleysin ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Pierre Robert. — 15 avril 1539). — Vente par Gabriel-Noël de Bellegarde, écuyer, à Claude Ganet, de Torméry, du droit de rachat d'un pré de 4 seytorées, sis sous le bois de Bellegarde, vendu à Jean Berlioz, de Montmélian, pour 14 écus d'or sol ; prix, 30 ff. p. p. (Notaire : Georges. — 24 mai 1563). — Bail à terme par l'hôpital de St-François et Maché : à Pierre Pettit, notaire à Chambéry, de 4 prés contenant 1 fosserée et 3 seytorées, sis en la prairie de Pierre-Grosse, lieu-dit au Pré Martin ; cense annuelle, 22 ff. p. p. (Notaire : Poncet.—14 janvier 1686), renouvelé en présence du notaire Borrel le 24 mars 1694 ; — à Jean Bartellier, marchand chaussetier à Chambéry, de toutes les vignes, terres, prés et granges que led. hôpital possède rière les Marches, plus une blachère sise au Biez soit à Lestray ; cense annuelle, 255 ff. p. p. (Notaire : Borrel. — 21 janvier 1697) ; — à Antoine Callié, de Francin, des biens des pauvres situés rière les Marches ; cense annuelle, 127 livres 10 sols (Notaire : Collonge. — 6 septembre 1722 ; expédition faite le 9 juillet 1723 par le notaire Charles Pernet) ; — au même, pour la cense annuelle de 133 livres 10 sols (3 janvier 1729). — Vente à l'hôpital neuf par Joseph Genevois dit Charvet, de St-Baldoph, d'une pièce de vigne de 160 toises, sise aux Lamettes ; prix, 70 livres et 30 sols (Notaire : François Pillet.—23 février 1783).—Quittance de la somme de 72 livres 14 sols par ledit Joseph Genevois (*Id.*, 7 février 1784). — Affranchissement par ledit hôpital, en faveur de la communauté des Marches, de tous droits féodaux, moyennant le prix de 50 livres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 4 mai 1792).

Digitized by Google

I. B. 71 (Liasse). — 22 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1329-1791. — Barberaz ; Jacob-Bellecombette ; Montagnole ; Saint-Cassin. — Mariage entre Martin, fils naturel de Jeannette, de Montessuit, et Marguerite Vaygimel (Notaire : Jacques *Destranchio* (?).— 21 mai 1329). — Mariage entre Jean Borno, de Villeneuve, et Catherine Vichet, de Jacob. Avant le contrat, il cède à sa future, par donation entre vifs, 5 sols gros tournois de bon argent « *cum o rotondo* », monnaie du roi de France, sous cette réserve qu'au cas où lad. Catherine mourrait avant lui sans enfant légitime, cette donation serait nulle. Il reconnaît avoir reçu, à titre de dot de lad. Catherine, 13 sols gros tournois (Notaire : Jean Vachet. — 16 janvier 1334). — Mariage entre Jean Caravan, paroisse de Jacob, et Catherine Rigot, de Jacob. Dot : 15 sols gros tournois d'argent *cum o rotondo* ; augment de dot, 4 sols gros tournois d'argent de la même monnaie (Id. — 4 février 1335 ; copie de Guiffred Vechon). — Quittance de lods faite par Pierre de Mongellaz à Jean Maclo (Notaire : Pierre de Tyons. — 4 septembre 1351). — Pierre Meynion dit Moine, de la paroisse de Montagnole, habitant Chambéry, reconnaît avoir reçu de Jeannette, veuve de Pierre Odin, notaire, 16 florins d'or bon poids en exonération de 26 florins auxquels lad. Jeannette était tenue envers led. Pierre pour reste de la dot (*remanencia dotis*) de Péronette, femme dud. Pierre ; il reconnaît encore avoir reçu 4 sols gros tournois qu'elle a récupérés de Péronet Ambroise, plus 12 deniers gros par la main d'Antoine Maylliet, plus 12 autres deniers gros (Notaire : Jacques *Vilarii*. — 17 juin 1384). — Transaction entre les frères Jean et Georges Buorgno, au sujet de leurs biens sis à Jacob (Notaire : Pierre Magnin. — 2 octobre 1399). — Albergement par l'hôpital neuf à Antoine Hugonet, des Charmettes, d'un pré sis à Jacob ; servis annuel, 15 quartans de froment (Notaire : Mermet des Allèves. — 23 février 1408 ; copie de Jean Vulliet). — Vente par Jean Théobald à Jean Gorsat d'une pièce de terre et teppes contenant environ 2 journaux, sise aux Charmettes, pour le prix de 8 sols, sauf le direct domaine appartenant à Jean Bernard de Vimines, damoiseau, et 8 deniers forts de cense annuelle aux hoirs de François de Serraval, damoiseau (Notaire : Jean *de Villario*. — 16 août 1408). — Vente par Pierre Brunet, de Bellecombette, à Perronnette Pichet, d'une pièce de terre d'un journal, sise au bois du Chanet,

Digitized by Google

et d'une pièce de vigne de 3 fosserées, sise lieu-dit à Tire-Poil ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Aymon Bulliod. — 25 février 1440). — Guillaume de Nolant dit Viguille, sellier à Chambéry, cède à Eyvarde, fille de feu Etienne Brunet, et veuve de feu Etienne Brunier, de Bellecombette, le droit de rachat, durant 25 ans et moyennant la somme de 140 ff. d'or p. p., d'une pièce de pré et vigne avec une grange et *solurnum*, contenant en tout environ 11 seytorées 1/2, située à Bellecombette, lieu-dit en la Combe ; plus une autre pièce de pré et vigne de 2 seytorées 1/2 au territoire susdit, à lui vendue par lad. Eyvarde, et pour la même somme. Les 2 parties conviennent que, malgré ce rachat, led. Guillaume de Nolant pourra améliorer et restaurer lad. grange jusqu'à concurrence de 15 florins, somme qu'Eyvarde et les siens devront lui restituer avant qu'il ne soit tenu d'effectuer lad. revente (Notaire : Georges Darches. — 4 juillet 1465). — Vente par Gaspard, fils de feu Michel Chappuis, bourgeois de Chambéry, à Claude du Noyer (*de Nucelo*), marchand à Chambéry, d'un champ d'environ 1 journal situé à Barberaz ; prix, 36 ff. (Notaire : Jacques Croisier. — 16 janvier 1507). — Cession en faveur de Jean Cochet dit Juvin, par Louise Trompet, de Montgellaz, femme de Jacques Durand dit Morin, de tous ses droits à Montgellaz, Montagnole, etc. (Notaire : Jean de Bellegarde. — 4 avril 1527). — Vente par Guillaume Berger, de Bellecombette, à Pierre Michel, de Chambéry, d'une vigne de 10 fosserées, sise à Bellecombette ; prix, 60 ff. p. p. (Notaire : Guillaume Chavin. — 15 mai 1527). — Acquêts par les hôpitaux de St-François et de Maché : sur n. Claude de Seyssel, seigneur de La Serraz, de divers servis dus rière Montagnole (Notaire : Etienne Boyssonet. — 19 avril 1453 ; copie d'Antoine Ferrat) ; — sur Jacques et Pierre Buernoz, de Villeneuve, d'une pièce de vigne de 16 fosserées et d'une pièce de terre d'un journal et demi, le tout sis à Montagnole, lieu-dit à Fenestros ; prix, 45 ff. p. p. (Notaire : Pierre Philibert. — 12 mai 1458) ; — sur Antoine *de Yeria*, d'un servis annuel de 2 quartans de froment, hypothéqué sur un pré de 2 seytorées situé au territoire de *Yeria*, lieu-dit au Pré Chapelain, rière Saint-Cassin ; prix, 7 ff. 1/2 (Notaire : Antoine de Yeria. — 5 février 1463) ; — sur Pierre Berthod, de St-Cassin, d'un servis annuel de 2 vaissels de froment ; prix, 32 ff. p. p. (Notaire : Claude Ennoffly. — 17 juin 1499 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Antoine Bassat et Jean Reymond, d'un servis

Digitized by Google

annuel de 3 vaissels de froment, hypothéqué sur un pré de 2 seytorées situé à St-Cassin, lieu-dit en la Réaz ; prix, 32 ff. p. p. (Id. — 9 décembre 1499 ; copie du même) ; — sur Claude Porret, de St-Baldoph, d'un servis annuel de 6 quartans de froment, hypothéqué sur une vigne de 8 fosserées et sur une pièce de terre d'un demi-journal, sises à Jacob, lieu-dit *en la Garella* ; prix, 33 ff. p. p. (Notaire : Claude Quyetand. — 1er mai 1539) ; — sur Urbain Costa dit Joly, de Montagnole, d'un servis annuel de 6 quartans de froment, hypothéqué sur un pré d'une seytorée et demie, sis à Montagnole, lieu-dit en curtil Montagnier ; prix, 45 ff. p. p. (Notaire : Claude Rochet. — 23 mars 1558). — Subhastation en faveur de l'hôpital neuf contre Jean Reymond, de St-Cassin, par n. Jean Mareschal, lieutenant de n. Philippe Chevrier, juge de St-Cassin, docteur ès lois, d'un pré d'une seytorée situé à St-Cassin, lieu-dit en les Ruettes (Notaire : François Boyssonet. — 28 juin 1507 (1). — Procès-verbal de vue de lieux pour le recteur de l'hôpital de Maché, contre Claude Paraux, Guillaume Lattard dit Fallot, et autres, de biens sis au Chaney, fait par le notaire Nicolas Monceau (23-24 juillet 1618). — Bail à ferme par led. hôpital, d'une pièce de pré et de châtaigneraie d'un journal et demi, sise à St-Cassin, lieu-dit à Pignet : à Julien Rostain, de Montagnole ; cense annuelle, 7 ff. (Notaire : J. Chambon. — 17 janvier 1688) ; — à Jean Berru, de Montagnole ; cense annuelle, 8 ff. p. p. (Notaire : Borrel. — 8 janvier 1698). — Affranchissement par lesd. hôpitaux de tous droits féodaux : en faveur de la communauté de Montagnole, moyennant le prix de 1.250 livres (1784) ; — en faveur de celle de Jacob-Bellecombette, moyennant le prix de 160 livres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 9 mars 1786). — Permission accordée auxd. communautés par Carelli de Cevin de payer les susd. sommes aux administrateurs des hôpitaux de St-François et Maché (7 février 1791).

I. B. 72 (Liasse). — 22 pièces, parchemin ;
122 pièces, papier.

1381-1791. — Arbin ; Montmélian ; Sainte-Hélène-du-Lac.— Reconnaissance en faveur de Pierre Montyon, de

(1) et non pas 1501, comme le porte par erreur le manuscrit de Perpéchon.

Digitized by Google

Genève, notaire et commissaire d'extentes, agissant au nom d'Amé VI, comte de Savoie, par l'hôpital neuf, d'une pièce de vigne de 34 fosserées avec bois, grange et pressoir, le tout sis à Arbin, lieu-dit en « Mal Atrayt », près des vignes de n. Humbert, bâtard de Savoie, du fief et domaine direct dud. comte ; servis annuel, 10 setiers et 2 meyterées (*meylerias*) de vin, et 1 denier fort (Notaire : Pierre Montyon. —25 mai 1381). — Affranchissement par Bonne de Bourbon et son fils Amé VII, comte de Savoie, en faveur dud. hôpital, du servis annuel en vin dû suivant la reconnaissance ci-dessus (23 septembre 1385 ; copie du 12 août 1427, faite à la demande de Pierre de *Cusinens*, notaire délégué à cet effet par le duc de Savoie).— Sentence rendue par n. Barthélemy *Margarili*, licencié ès droits, prieur du prieuré de Ste-Hélène-du-Lac, lieutenant de Guigues Beczon, licencié ès lois, official de Chambéry, au profit de l'hôpital neuf, contre Antoine, Nicolet, Aymonet et Louis, fils de feu Jean Eyruard, bourgeois de Chambéry ; ces derniers sont condamnés à payer aud. hôpital 122 ff. d'or qui sont hypothéqués sur des prés et blachères sis à Ste-Hélène-du-Lac (14 juin 1396 ; sceau). — Reconnaissances au profit des hôpitaux de St-François et de Maché : par Pierre Epinar, d'Arbin, d'une pièce de vigne de 10 fosserées sise lieu-dit en Agnet, près du chemin allant de Montmélian à la grange de l'Ermitage (Notaire : Pierre de Chevelu le jeune. — 4 octobre 1410) ; — par n. Jacques de la Ravoire, d'une pièce de vigne de 8 fosserées sise au-dessus de la Maladière de Montmélian, procédée de Jacques d'Aillon, bourgeois dud. lieu ; servis annuel, 1 setier 3/4 de vin, mesure de Montmélian (Notaire : Jean Bovet.— 10 mars 1419 ; copie de François Miribel) ; — par Pierre d'Entrenants (1) (*inter Nantos*), de la Thuile, d'une pièce de vigne de 10 fosserées sise à Villard-Sallet, dans la vallée de Miolans, subhastée au profit de l'hôpital neuf, ensuite d'une sentence rendue les 4 et 5 février 1444 par n. Pierre de Leschaux, licencié ès lois, lieutenant de n. Rodolphe de Feysigny, docteur ès lois, chevalier, juge de lad. vallée, contre n. Triact du Chanet, de St-Jean-de-la-Porte, condamnant ce dernier au paiement de 10 ff. et 6 deniers forts (2) ; servis annuel,

(1) Le manuscrit porte Entremont, par suite d'une faute de lecture.

(2) Une expédition originale de cette sentence, signée par le notaire Antoine Pechet, se trouve dans cette liasse.

Digitized by Google

18 deniers forts (Notaire : Jean Michel. — 11 mai 1448) ; — par Pierre Edouard dit Verdan, bourgeois de Montmélian, d'une pièce de vigne de 3 fosserées sise à Arbin, lieu-dit en la Crose ; servis annuel, 10 deniers forts (Notaire : Pierre Nycod. — 21 juin 1477). — Antoine du Channet, de la paroisse de Montailleur, reconnaît devoir au recteur de l'hôpital neuf de Chambéry 11 ff. et 6 deniers gros déboursés antérieurement par le créancier, et payables, par tous moyens de droit, par le débiteur actuel, à la prochaine fête de Pâques (Notaire : Jean Seguin. — 14 mars 1432). — Quittance en faveur du recteur de l'hôpital neuf par Jacques Bellin, de Montmélian, de 52 ff. p. p., restant du prix d'une vigne vendue par led. Jacques (Notaire : Claude Reynier. — 14 juillet 1432 ; copie de Jean Ferrat). — Pierre, fils de Guillaume *Molaris*, de la Perrière, paroisse de Sainte-Hélène, donne et concède par donation entre vifs aux trois frères Jean, Pierre et Antoine Molaris, ses neveux, tous ses biens meubles et immeubles, sous cette réserve que lesd. frères et leur mère Jeannette seront tenus de nourrir et vêtir led. Pierre sa vie durant, faute de quoi il pourra vendre lesd. biens (Notaire : Claude Matel. — 28 mai 1442). — Obligation en faveur du recteur de l'hôpital neuf faite par Jean Chabod, fils de feu messire Barthélemy Chabod, de Villeneuve, près Chambéry, de la somme de 50 ff. d'or, à cause du legs fait par son père (Notaire : Jean Raquillet. — 11 novembre 1450). — Reconnaissances par l'hôpital neuf en faveur de : n. Jacques et Jean Mareschal, de Combefort, d'une maison sise à Arbin, territoire de « *Quartonerius* » ; servis annuel, une « meyterée » de vin. (Notaire : Antoine du Channet. — 17 septembre 1450) ; — n. Humbert Mareschal, seigneur du Crest et de Montfort, d'une pièce de vigne de 9 fosserées, sise au-dessus de Bondeloge, et d'une autre pièce de vigne de 4 fosserées, sise au-dessus de la Maladière de Montmélian ; servis annuel, 7 sols et 6 deniers forts ; de plus, à la mort de chaque recteur, l'hôpital neuf payera, comme plaid, la même somme (Notaire : Pierre Durand. — 22 avril 1486). — Vente par n. Jean Sauvage, chevalier, docteur ès lois, à n. Pierre d'Estrées, damoiseau, de la grâce de rachat de divers servis dus rière Montmélian, vendus en 1394 à l'hôpital neuf, pour le prix de 200 ff. d'or (Notaire : Humbert Lanfred. — 6 mars 1420). — Vente faite par n. Jean de la Ravoire, de Montmélian, en faveur du recteur de l'hôpital de Maché, à savoir : 8 quarts de froment, mesure de Montmélian, 1 quart d'avoine, même

Digitized by Google

mesure, et 5 deniers gros de servis annuel avec le direct domaine de fief et le droit d'emphitéose ; prix, 22 ff. p. p. (Notaire : Pierre Beyssonet. — 2 avril 1446 ; copie de son fils Etienne). — Revente faite par Jean et Pierre Trolliet, en faveur de François Brandilliat, de 4 vaissels de froment de cense annuelle assignés sur une pièce de vigne située au territoire d'Arbin ; prix, 80 ff. p. p. (Notaire : Pierre Chapuis. — 10 juillet 1501). — Acquêts desd. hôpitaux : sur Jean *Glandulli*, de Montmélian, d'une pièce de vigne de 4 fosserées sise à la Maladière de Montmélian, du fief de l'abbesse du Béton (2 avril 1456) ; — sur Jean Garnier, de la Thuile, de la moitié d'une petite place sise à Arbin (Notaire : Pierre Philibert. — 7 mars 1461) ; — sur Henri et François, fils de feu Guillaume du Nant, bourgeois de Montmélian, d'une pièce de vigne située au-dessus de la Maladière de Montmélian, lieu-dit « *supra luz bonz dez logy* », du fief de n. Thomas Grangié (Notaire : Jean des Vignes. — 24 mars 1461) ; — sur n. François de Poypon dit de Belletruche, écuyer, seigneur du Chanet, de divers servis dus rière Montmélian (Notaire : Sébastien Dolin. — 5 mai 1543). — Rôles des biens possédés par lesd. hôpitaux rière Arbin, du fief de n. Claude et Humbert de Chignin, seigneur de la Place, et du prieuré d'Arbin. — Enquête par Me Angelin Bergier, notaire, secrétaire du Conseil résidant et commissaire désigné à cet effet, au sujet de la possession d'une pièce de vigne de 6 fosserées et d'un verger situés dessous Chavor, près du ruisseau de Bondeloge (1523). — Quittance par François Massala, sacristain de la Ste Chapelle de Chambéry, à l'hôpital St-François d'un tonneau de vin, soit le servis annuel dû au prieuré d'Arbin (4 juin 1584). — Reconnaissance en faveur de Théodore Boccon, faite le 20 mai 1570 par Louis Sollier, seigneur de Bressieux, d'une pièce de vigne sise à Arbin (copie de 1625). — Vente par Charlotte, fille de feu Louis de Lespignier, femme de Jean Excoffon, à Pierre Sonnet le Jeune, bourgeois de Montmélian, d'une pièce de vigne de 2 fosserées située à Arbin, lieu-dit à la Candiaz ; prix, 400 ff. de Savoie (2 janvier 1629). — Quittance de servis pour Théodore Boccon par la Chartreuse de Notre-Dame d'Aillon (9 novembre 1631). — Acensement par Antoinette Truc, femme dud. Boccon, à François Salomon, de Francin, d'une pièce de vigne sous Chavor, lieu-dit en la Planta, d'une maison et d'une grange dessus Bondeloge ; cens, 350 ff. (Notaire : Pillet. — 18 février 1648). — Quittance par Centorio Cagnolo, gouverneur du

Digitized by Google

fort de Montmélian, agissant au nom du duc de Savoie, des lods dus par Théodore Boccon pour l'acquêt d'une pièce de vigne sise à Arbin, lieu-dit à la Cocuaraz, soit au-dessus « le battoir de la poudre », acquise de Jean et Guillaume du Lac, bourgeois de Montmélian (25 octobre 1649). — Affranhissement par François, fils de feu Joseph Lazary, seigneur de la maison forte du Crest, de tous droits et servis dus par lesd. hôpitaux sur une pièce de vigne sise en la Coudrettaz, moyennant le prix de 950 ff. (Notaire : Louis Verdet. — 21 juin 1701). — Supplique aux syndics de Chambéry de Michel Liévoz et Louis Carron, acensataires des vignes d'Arbin et du pré de Chavor, demandant l'exonération de deux cens par suite d'incendie et de la dévastation des vignes par la garnison de Montmélian (1703). — Affranchissement de tous droits féodaux par lesd. hôpitaux au profit de la communauté d'Arbin, moyennant le prix de 520 livres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 24 septembre 1791).

I. B. 73 (Liasse). — 24 pièces, parchemin ;
4 pièces, papier.

1425–1792. — Le Bourget ; La Motte. — Contrat de mariage entre Antoine Ancellin, de la Tessonnière, paroisse de la Motte, et Vuillermette Jacquier, de Barbiset, de lad. paroisse. Dot : 22 gros tournois ; augment de dot, 22 gros tournois, plus 4 gros pour les joyaux (Notaire : Jacques Coquier. — 25 janvier 1425). — Mariage entre Barthélemy de Grignyé dit Parilliat, bourgeois de Rossillon, et Jeannette Darmes, de Nivolet. Augment de dot, 12 ff. bon poids (Notaire : François Castin. — 26 janvier 1428). — Constitution de mariage entre Louis, fils de Silvestre des Granges, et Gabrielle, fille de Jean Brunier. Celui-ci, Guillaume des Granges et sa femme Marguerite Brunier, leur cèdent la moitié de tous les biens meubles et immeubles donnés par led. Jean à Guillaume et Marguerite, lors de leur contrat de mariage (Notaires : Jean d'Ontex et Michel Bonjean. — 5 février 1484 ; copie d'Eudes d'Ontex, fils de Jean). — Acquêts par les hôpitaux de St-François et de Maché : sur Pierre Charvet, de Chissaignes, mandement du Bourget, d'un servis annuel de 2 quartans de froment (Notaire : Pierre Boyssonet. — 17 mai 1440) ; — sur n. Jean de la Motte, d'un servis annuel de 7 quartans de froment, hypothéqué sur un pré de 4 seytorées sis à Servolex, lieu-dit en la Corvate ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Pierre

Digitized by Google

Philibert. — 20 juin 1448) ; — sur Perrod Massonnat, d'Aix, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur un journal de terre sis à La Tessonnière (Notaire : Etienne Boyssonet .— 22 février 1486) ; — sur Pierre Gonert dit Vulliermoz, de Servolex, d'un servis annuel de 3 quartans d'avoine et d'un demi-vaissel de froment, hypothéqué sur 4 fosserées de vigne sises à Servolex ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Claude Ennoffly. — 22 septembre 1490 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Amé Pillorion (1), de Chambéry, d'un servis annuel de 2 vaissels de froment dû rière la Motte (Id. — 19 septembre 1496) ; — sur Guillaume Cugniet, d'un demi-journal de terre sis à Servolex, lieu-dit à Chappanay ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Guillaume Marnod. — 10 septembre 1507) ; — sur Jacques Mercier, de la Motte, d'un servis annuel d'un demi-vaissel et d'un moudurier de froment, hypothéqué sur un pré d'une seytorée sis à la Salle, lieu-dit au Pré Rosset (7 août 1511) ; — sur Jean Remi dit Damon, d'un servis annuel de 5 quartans de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 3 journaux sise à la Salle ; prix, 25 ff. p. p. (Notaire ; Benoit Paris. — 7 août 1511) ; — sur Louis Coste, de la Motte, d'un servis annuel d'un vaissel de froment et de 3 deniers gros, hypothéqué sur une seytorée et demie de pré sise au territoire des Coudres ; prix, 28 ff. p. p. (Notaire : Pierre Chapuis. — 7 janvier 1524 ; copie de Jean Mugnier) ; — sur Jean Ancellin, de Curtellies, paroisse de la Motte, d'un servis annuel de 5 quartans de froment, hypothéqué sur 6 fosserées de vigne sises à la Salle ; prix, 25 ff. p. p. et 6 deniers gros (Notaire : Claude Dardel. — 23 juillet 1524) ; — sur Jean Remi dit Damon et son fils Thomas, de 5 quartans de froment ; prix, 25 ff. p. p. (Id. — 14 juillet 1525 ; renouvellement de l'acte passé en 1511) ; — sur Pierre Clerc, de Servolex, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur un demi-journal de terre sis à Servolex, lieu-dit en la Croix ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Pierre Robert. — 28 janvier 1527) ; — sur Claude Amblard, de Servolex, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur une pièce de terre d'un journal et demi sise à Servolex, lieu-dit au Plat ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Jean Chavent.— 15 mai 1527) ; — sur Thomas Remi, de la Salle, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothé-

(1) et non Pillonoux.

Digitized by Google

qué sur une pièce de terre d'un journal sise lieu-dit au Champ de la Duy ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Claude Dardel. — 25 septembre 1529).; — sur Jean Ducis, de la Villette, d'un servis annuel d'un demi-vaissel de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 3 journaux sise au-dessus du village de l'Epine, lieu-dit en la Sernemière (?) (Notaire : Jean Chavent. — 20 février 1535) ; — sur Claude Charamelle, de la Villette, d'un servis annuel d'un demi-vaissel de froment, hypothéqué sur un journal de terre sis à la Chapelle (Idem) ; — sur Pierre Amblard, de Servolex, d'un servis annuel de 5 quartans de froment (Notaire : Pierre Robert. — 28 juillet 1537 ; copie de son fils Claude). — Donation mutuelle faite entre Antoine, Vincent, Jean et Claude, enfants d'Amé Pillorion, de la Motte, de tous leurs biens meubles et immeubles, au cas où l'un ou l'autre d'entre eux viendrait à mourir sans enfant (Notaire : Pierre Chapuis. — 25 février 1498). — Bail à ferme par l'hôpital neuf à Guillaume Cugniet, de Servolex, d'une pièce de terre d'un demi-journal sise à Servolex ; cense annuelle, 1 vaissel de froment (Notaire : Guillaume Marnod. — 10 septembre 1507). — Reconnaissance en faveur de l'hôpital de Maché par Jean Ruffy, de la Motte, d'un journal de terre sis à la Motte ; servis annuel, 6 quartans de froment (Notaire : Guigues Verromèse. — 23 mars 1532). — Albergement à Guillaume Gaultier, de Salvage, paroisse de la Motte, par l'hôpital St-François, d'un pré d'un demi-journal, procédé de feu Jean Thomas, sis à Villard-Marin, lieu-dit en Salvage ; cense annuelle, 6 mouduriers de froment (Notaire : Claude Rochet. — 19 juillet 1558). — Etat de la rente desd. hôpitaux rière la Motte : à Villard-Péron, à Villard-Benoit, à la Curtinaz, à Ronjoux, à la Frète, en Charpinel (1773) ; — rière le Bourget : à la Serraz, lieu-dit la Germanery, à Riondet, à la Pallud (1792).

I. B. 74 (Liasse). — 6 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier

1337-1698. — Couz ; Saint-Pierre-de-Genebroz. — Perret Vial, de Couz, habitant Chambéry, reconnait tenir du fief et direct domaine de Jean Reynard, bourgeois de Seyssel, une pièce de terre d'un journal sis au Champ Jovent ; servis annuel, 6 deniers forts (Notaire : Pierre de Tyons. — 19 juillet 1337). — Reconnaissance en faveur de n. Henri Reynard, de Seyssel, damoiseau, et de son frère Jean, par Aymon Bernard, fils de Rose d'Entremont,

Digitized by Google

habitant de Couz, d'une pièce de terre de 2 journaux, sise à Couz, lieu-dit au Champ Jovent ; servis annuel, 12 deniers forts escucellés (Notaire : Voutier *Bovaren*. — 24 février 1364). — Acquêts par les hôpitaux de St-François et de Maché : sur n. Guillaume Marquis (*Marchisii*), de Couz, damoiseau, d'un servis annuel de 6 quartans de froment ; prix, 15 ff. d'or (Notaire : Mermet des Allèves. — 1er juin 1396) ; — sur n. Eudes Marquis, d'un servis annuel de 6 deniers gros et de 2 poules, hypothéqué sur un pré de 2 seytorées sis à Couz, lieu-dit au Poysat ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Pierre Nycod. — 26 avril 1483 ; copie de Jean Gay) ; — sur Jean de Lachenal, de St-Thibaud de Couz, d'un servis annuel d'un vaissel de froment et dè 3/4 de vaissel d'avoine, hypothéqué sur une pièce de terre de 3 journaux, sise à Couz, lieu-dit au Grand-Champ (Notaire : Claude Ennoffly. — 3 mars 1492 ; copie d'Antoine du Mollard). — Mariage de Jacques d'Yvrey (*de Yvriaco*) dit Perret, marchand de la paroisse St-Jean de Novalaise, avec Monette, fille de Pierre Robert, bourgeois de Chambéry. Dot : 200 ff. p. p. Augment de dot : 100 ff. p. p. (Notaire : Antoine Girardet. — 7 février 1479). — Reconnaissance par Nicolas Bilion, de St-Pierre de Genebroz, en faveur de n. Claude Dandellot, seigneur commendataire des Echelles, de diverses pièces de terre et pré sises à St-Pierre de Genebroz, lieux-dits : en Goytrosan, en la Combaz, en Forchel, en la Freignière, au Plat, en Champ Lié ; servis en rasières de froment et d'avoine (25 octobre 1620). — Acensement par le recteur des hôpitaux St-François et Maché : à Jean-Claude-Jacquemet Morison, de St-Pierre de Genebroz, de 32 journaux de pré, lieux-dits au Plat et en la Freignière ; prix, 80 ff. et 2 chapons gras (Notaire : Poncet. — 11 janvier 1685) ; — à Michel Jacquemet dit Morizon, et à son fils Aymé, d'une pièce de terre, pré et bois avec grange de 32 journaux, sise à St-Pierre de Genebroz ; cense annuelle, 120 ff. p. p. et 2 chapons gras (Notaire : Borrel. — 29 mai 1693). — Quittance de servis par le fermier de la commanderie des Echelles en faveur d'Aymé Morizon (4 mars 1698).

I. B. 75 (Liasse). — 28 pièces parchemin, dont 2 rouleaux de 18 et de 3 mètres ; 16 pièces papier.

1310-1792. — Curienne ; Puygros ; La Thuile. — Albergement par Pierre, fils de feu Pierre d'Arvey dit

Digitized by Google

Crochet, damoiseau, à Aymon de Puygros, damoiseau, d'une maison sise à Puygros ; servis annuel, 12 deniers forts (Notaire : Guillaume *Minii*. — 23 janvier 1310 ; copie faite par Pierre Magnin, le 14 décembre 1388, à la requête d'Antoine du Bourg, bachelier ès droits, chanoine de St-Just de Lyon, official de Chambéry, pour Etienne Rostaing, curé de Barberaz, recteur de l'hôpital neuf ; cette copie porte la signature de Jean Lenguelin). — Vente par Jean Garon et son fils Michel, d'Arbin, à Pierre Gamet, de La Thuile, d'une demi-fosserée de terre à Arbin, pour 4 ff. p. p. (Notaire : Jean Novellet. — 8 octobre 1439). — Vente par Pierre Vachet à Pierre de Labaz, de la paroisse de Curienne, d'une demi-seytorée de pré sise à Curienne, lieu-dit dessous les maisons des Vachet ; prix, 12 deniers gros (Notaire : Pierre Vallier. — 15 février 1442). — Acquêts par les hôpitaux de St-François et de Maché : sur Dieulefit Vachet, de Curienne, d'une pièce de terre de 4 journaux sise à Boyard ; prix, 20 sols gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 22 mars 1404) ; — sur Raymond de Tournon (*de Turnone*), couturier à Chambéry, des biens de Pierre Girard dit Ferroz, de Marle (1), paroisse de Puygros, homme lige et taillable à miséricorde de l'hôpital neuf. Led. Girard avait fait donation entre vifs de tous ses biens meubles et immeubles aud. Raymond de Tournon, sous condition que sa femme et lui seraient entretenus leur vie durant (Id. — 1er mars 1411 ; copie de Jean Vulliet) ; — sur Dieulefit Vachet, d'une pièce de terre d'un journal sise à Curienne, lieu-dit à la fontaine de Combalinanz ; prix, 15 sols gros tournois (Id. — 27 février 1412) ; — sur Claude Mongella, de Puygros, d'un pré d'une demi-seytorée sis à Arvey ; prix, 5 ff. d'or (Notaire : Pierre Philibert. — 9 juillet 1437) ; — sur n. Pierre Mareschal, de Chambéry, d'un servis annuel de 3 quartans de froment, hypothéqué sur une pièce de terre sise à Arvey (Id. — 12 février 1466) ; — sur Antoine Maillet, de Thoiry, d'une pièce de pré sise au Fornet (Notaire : Claude Ennoffly. — 3 mai 1492 ; copie de Claude du Mollard) ; — sur Claude et Michel Mercier, de Marle, d'un servis annuel d'un florin ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Michel Vauthier. — 14 février 1517) ; — sur Jacques, fils de feu Jean Thomas, de Puygros, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur 2 pièces de pré et de terre sises à Fornet, lieux-dits en les Gottets

(1) et non Marlieu, comme dans le manuscrit.

Digitized by Google

et au Lavenier (Notaire : Etienne Bergier. — 28 juillet 1545). — Reconnaissances au profit desd. hôpitaux : par Pierre de Rippe (*de Rippa*) dit Becaut, d'Arvey, d'une pièce de terre d'un journal sise au-dessus du Vernet, lieu-dit en les Limines (Notaire : Jean Morier. — 5 juin 1378 ; copie de Jean Lenguelin) ; — par n. Aymon, fils de feu Pierre de Puygros, chevalier, d'une partie de maison et de plusieurs prés, le tout sis à Puygros (Notaire : Jaquemet Latard. — 10 avril 1383) ; — par Antoine Borrel, n. Hugonet Cuenos et Jeannette, fille de feu Pierre de Puygros, sa mère, Vulliermet de la Fontaine, Antoine Tarin, d'Arvey, Jean Mongellaz (1), couturier, Anthonie, veuve de Nantermet *Mochi*, d'Arvey, Jean de Seyssel dit Campana, Pierre Tarin dit Chufflet, Michelet Rigaud, Antoine Perriod dit Rochet, Catherine Curt dit Columbat, Pierre de la Rippe dit Becaut, Guillaume Crollet, Jaquemet Casset, Humbert Tarin, Jaquemet du Nant, Pierre Brunier, Dieulefils Raclet, tous de Puygros, de pièces de terre, pré et bois, sises au Vernet, à Fenestraux, à Marle, à Arvey, aux lieux-dits : au Freytit, au Pré de Candis, à la Côte de Grand-Jean, en Corvates, en la Pala, en Leya, en Bugnon, au Pré Rosset, en les Tires, au mont de la Galoppaz (*Ecalopa*), en la Tailliaz, en la Condamine, à Buisson Rond, au Jonchet, au Champ Gillon, en les Lumines, en Avranchières, etc... (Notaire : Mermet des Allèves. — 30 décembre 1396 au 5 février 1397 n. st., rouleau de parchemin) ; — par Jean Pollier, de Marle ; 1° d'un demi-journal de terre lieu-dit « ou gros noyer », d'un demi-journal aud. territoire, d'un quart de journal situé devant Marle ; servis annuel, 1/2 quartan de froment ; 2° par achat fait de Jean Bataillard, de 2 parts d'une seytorée de pré au-dessus de Marle au Pré du Villard ; servis annuel, 4 deniers forts ; 3° par achat à Jean de Marle, d'un quart de journal de terre sous la fontaine de Marle, provenant de Pierre Crochet, du Bois, et par achat à Jean Ajuguier, d'un journal de terre par indivis avec le fief des hoirs de Jean de Montgellaz situé « *in nuce de campo* »; servis annuel, 1 quartan de froment (9 mai 1421 ; fragment de parchemin) ; — par Jean Bataillard, de Curienne, d'un demi-journal de terre en plein champ sous Marle, d'un demi-journal « *in nuce camporum* », d'une autre pièce de terre lieu-dit à la Côte des Meuniers (*in costa mugnieriorum*), et d'un quart de journal de terre sis « *in costa traversaz* »

(1) et non pas Guillaume de Montgellaz, damoiseau.

Digitized by Google

(10 mai 1421 ; même fragment de parchemin) ; — par Pierre *Alambroysi*, du Lac, paroisse de La Thuile ; Anthonie, fille de feu Vuillermet de la Glière ; Pierre, fils de Jean Maren ; Vouthier, fils de Jean Balli ; Aymonette, femme de Pierre, fils de feu Perret Fal ; Girard de la Fabrique, charpentier, habitants de La Thuile, de pièces de terre et pré, sises au Lac, lieux-dits : en Essert, à la Glière, à Monthoux, en les Grangettes, à la Galoppaz au-dessus d'Arvey (Notaire : Guigues Vouteret. — 19 mai 1421) ; — par Jean Grand dit Vernet, d'une pièce de terre, teppe et bois, située *in Freissela*, près de la Leysse ; servis annuel, 3 deniers forts ; et par Antoine, fils d'André de Bellevarde, de la paroisse de Curienne, d'une pièce de terre à Belvarde (24 mai 1421 ; parchemin coupé) ; — par Pierre et Jean Tarin, d'une seytorée de pré sise à Puygros, lieu-dit « ou bugnion » ; servis annuel, 3 sols et 6 deniers forts (Notaire : Antoine Marcet. — 10 août 1422 ; copie de Pierre Philibert) ; — par Pierre Christin dit Curtet, de Fenestroz, paroisse de Puygros, d'une pièce de terre et pré sise au territoire de Puygros, lieu-dit « au plan de bugnion » ; servis annuel, 1/2 quartan de froment et 4 deniers (Notaire : Georgues Rugueux. — 1er juin 1426 ; copie d'Amé Milet) ; — par Pierre Vachet, de la paroisse de Curienne, du quart d'un journal de terre sis à Curienne « *juxta fontem de Combrimans* » ; servis annuel, 1 quartan de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 26 janvier 1434) ; — par Pierre et Michel David, de Puygros, d'une seytorée de pré sise au territoire d'Arvey, paroisse de Puygros, lieu-dit au Rongier ; servis annuel, 5 deniers forts (Id. — 25 janvier 1438) ; — par Antoine Mistral, du Bois, paroisse de Puygros, de deux pièces de terre sises en les Epinettes et au Champ Chatard (Id. — 29 juillet 1439). — Subhastation au profit de l'hôpital neuf contre Pierre et Aymon Jacon, de Curienne, ensuite de lettres exécutoires d'Humbert Chevrier, juge de la Bâtie, d'une pièce de terre sise aux Epinettes (Notaire : Pierre Pannevin. — 15 mars 1455). — Obligation en faveur du recteur de l'hôpital neuf, par Pierre et Jean, fils de feu Pierre Jacon dit Perron, de la paroisse de Curienne, de 13 florins et 5 deniers gros p. p. (Notaire : Pierre Mycaud. — 8 mars 1469). — Albergements par lesd. hôpitaux, en faveur : de Reymond Coudurier, de Thoiry, des biens procédés de Pierre Girard dit Ferroz, de Marle, paroisse de Puygros ; servis annuel, 2 deniers gros, à la condition que si led. Reymond meurt sans enfants légitimes, lesd. biens revien-

Digitized by Google

dront à l'hôpital (Notaire : Mermet des Allèves. — 5 septembre 1409 ; copie de Jean Vulliet) ; — de Dieulefit Vachet, d'une pièce de terre d'un journal sise à Curienne ; servis annuel, 1/2 vaissel de froment (Id. — 27 février 1411) ; — de Michel Berthier, de la paroisse de Puygros, d'un journal de terre situé en les Limines soit au Vernet, et d'un journal de terre au territoire de *Laburceyo*, sous le servis annuel de 3 quartans de froment et 1 quartan et 2 mouduriers d'avoine (Notaire : Pierre Chapuis. — 21 août 1490) ; — de Pierre de La Fontaine, de Puygros, couturier à Chambéry, de plusieurs pièces de terre sises à Puygros, lieux-dits à Longefort, à Leschaux, et sous le Chanet (Notaire : Claude Rochet. — 11 novembre 1556). — Bail à ferme par led. hôpital à Claude Renchet, de Curienne, d'un pré d'1 seytorée sis au village de Vachet ; cense annuelle, 6 ff. et 7 sols (Notaire : Borrel. — 28 mai 1694). — Affranchissement par l'hôpital de St-François et Maché, au profit de n. Joseph-Nicolas de Comnène, de tous droits féodaux (biens à Puygros), moyennant la somme de 2.745 livres (Notaire: Benoît Magnin. — 2 septembre 1778). — Etat générique de la rente dud. hôpital rière La Thuile (1792).

I. B. 76 (Liasse). — 19 pièces parchemin ; 28 pièces, papier.

1378–1791. — **Bassens ; Saint-Alban**. — Reconnaissances en faveur de l'hôpital neuf : par Aymon Official, de Laisse, d'un journal de terre sis au Villaret, lieu-dit au Champ Barioz ; servis annuel, 5 quartans de froment (Notaire : Jean Bergoygnon. — 13 juin 1378) ; — par n. Guigues de la Ravoire dit Banderet, coseigneur de Saint-Alban, d'une pièce de terre sise à Cheysse ; servis annuel, 30 sols gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 18 juillet 1408 ; copie de Jean Vulliet). — Contrat de mariage entre Aymonet, fils d'Etienne Dardier, de Leysse, et Jacquemette Muti, de Felizzano, demeurant à Chambéry. L'époux fait donation de 200 ff. à l'épouse ; il est stipulé qu'au cas où cette dernière mourrait avant son mari, sans enfants, cette donation serait nulle ; si l'époux meurt le premier, laissant un ou plusieurs enfants, l'usufruit appartiendrait à la mère et reviendrait aux enfants après son décès. L'épouse, assistée de son curateur Jean Durand, apporte en dot des biens immeubles, tels qu'une vigne située à La Ravoire, près du chemin tendant aux bois de La Trousse ; un pré à Leysse, lieu-dit au Pré Novel ; un

Digitized by Google

autre pré à Leysse, lieu-dit au Clos ; une vigne de 8 fosserées sise à Trescul ; et 4 journaux environ de terre avec jardin et grange situés au même lieu (13 mai 1397). — Acquêts par l'hôpital neuf et celui de Maché : sur Jaquemet Dumarest, de la Cluse, d'un servis annuel de 2 vaissels 1/2 de froment, hypothéqué sur 3 journaux de vigne situés lieu-dit à Beissonet ; prix, 18 sols et 9 deniers gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 7 mars 1391) ; — sur Antoine Julliand, de Bassens, de 16 fosserées de vigne situées au Mollard de Bassens ; prix, 90 ff. d'or (Id. — 31 mai 1394) ; — sur Pierre Rosset, de Bassens, d'un journal de terre sis à Bassens, lieu-dit au Buisson Rond ; prix, 5 sols gros tournois (Id. — 2 avril 1408) ; — sur Jean Mazot dit Luvot, de St-Alban, d'un servis annuel de 2 sols et 11 deniers gros, hypothéqué sur 20 fosserées de vigne sises lieu-dit aux Fontanilles ; prix, 88 ff. p. p. (Notaire : François de Saint-Amour. — 19 février 1427 ; copie d'Urbain Rouget) ; — sur Antoine David, du Villaret, d'une pièce de terre et pré sise à St-Alban, lieu-dit en la Rigolaz (Notaire : Claude Reynier. — 15 décembre 1435 ; copie de son fils Jordan) ; — sur Maurice Marchand, d'un servis annuel de 5 ff. p. p., hypothéqué sur 40 fosserées de vigne sises au Châtelard ; prix, 100 ff. p. p. (Notaire : François Burgie. — 2 août 1441); sur Etienne Timonier, de St-Alban, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur 1 journal 1/2 de terre situé au petit Leysse ; prix, 12 ff. p. p. (Notaire : Pierre Philibert l'aîné. — 2 septembre 1466 ; copie de François Morin) ; — sur Etienne Rosset, de Chambéry, d'un servis annuel de 9 sols forts, hypothéqué sur 12 fosserées de vigne sises à St-Alban, lieu-dit en la Verchière (Notaire : Pierre Nycod. — 3 octobre 1470) ; — sur Laurent Jovet, de St-Alban, d'un vaissel de froment de servis annuel (Notaire : Claude Ennoffly. — 22 septembre 1492) ; — sur Guillaume, Antoine et Claude Rollier, d'un servis annuel de 3 vaissels de froment, hypothéqué sur un moulin assis sur la Doria (Notaire : Jean Chavent. — 20 avril 1527) ; — sur Claude Nyollod, de la Cluse, d'un servis annuel de 14 ff. p. p., hypothéqué sur 4 seytorées de pré sises à la Cluse, lieu-dit au Mareschet ; prix, 144 ff. (Notaire : Claude Rochet. — 12 janvier 1559) ; — sur Guillaume Rosset, d'un verger d'une demi-fosserée, sis au Mollard de Bassens, lieu-dit au Chenevier. (Notaire : Loys Mignet. — 6 mai 1574). — Quittance de lods pour l'hôpital neuf par Guillaume Doyna, écuyer, et Jean *de Ciso*, chapelain, agissant par procuration

Digitized by Google

de n. Humbert de Luyrieux, chevalier, coseigneur de St-Alban, pour l'acquêt fait sur Barthélemie, veuve de Pierre Brasier, de Chambéry, de 16 fosserées de vigne sises au Petit-Leysse (Procuration en français, bien faite) (Notaire : François de Saint-Amour. — 1er juillet 1428 ; copie d'Urbain Rouget). — Reconnaissances par l'hôpital neuf au profit : de n. Pierre Bonivard, seigneur des Déserts (*Desertorum*), d'une pièce de vigne de 20 fosserées sise à Monterminod ; servis annuel, 10 deniers gros (Id. — 27 novembre 1430 ; copie du même) ; — de n. Jacques, comte de Montmayeur, d'une pièce de vigne de 20 fosserées sise à Monterminod ; servis annuel, 10 deniers gros (ensuite de l'achat du château de St-Alban, fait par led. comte sur n. Guillaume de Luyrieux) (Notaire : François Bochin. — 2 mars 1454). — Procès de confins de biens (1431-1434 ; cachet). — Cession par l'hôpital neuf à discret Philippe de Cognin, de tous droits qu'avait led. hôpital sur une pièce de vigne d'un journal, sise à St-Alban, lieu-dit en Cheysse ; prix, 15 ff. p. p. (Notaire : Claude Reynier. — 11 juillet 1434 ; copie de son fils Jordan). — Albergement par le recteur de l'hôpital St-François à Jean-Jacques Rollier, du Petit Leysse, d'une pièce de vigne de 25 fosserées et d'une grange sises au Petit Leysse, et d'une autre pièce de vigne de 15 fosserées sise sous Barby, lieu-dit aux Chavonnes ; prix, 1.500 ff. (25 avril 1618).— Affranchissements par led. hôpital de tous droits féodaux : en faveur de la communauté de Bassens, pour le prix de 55 livres (Notaire : Joseph Arnaud. — 6 août 1787) ; — de celle de St-Alban, pour le prix de 200 livres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 24 septembre 1791).

I. B. 77 (Liasse. — 13 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1395-1792. — Saint-Jean-d'Arvey ; Thoiry. — Reconnaissance en faveur de l'hôpital neuf par Jean, Pierre et Hugonet Jolens, Jean Perronin, Pierre Trossel, de *Tremeyros*, paroisse de Thoiry, d'une pièce de bois et de teppes de 100 journaux, sise à St-Jean d'Arvey, lieu-dit en la Combe de Torotier, confinée par les biens de Nantermod Chaffardon ; servis annuel, 12 quartans de froment (21 mai 1395 ; fragment de parchemin, en partie rongé). — Albergement par le recteur de l'hôpital neuf à Jean Pachod, Jean et Pierre Jolens, Jean, Michel et Etienne Trossel, de la paroisse de Thoiry, d'une pièce de terre, bois et « *excroli* »,

Digitized by Google

lieu-dit en la Combe de Torotier, paroisse de St-Jean d'Arvey, contenant 100 journaux environ, et située près de la Leysse et du chemin de Chambéry à Thoiry ; servis annuel, 6 quartans de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 22 mai 1448). — Mariage entre Jean Levrelle, paroisse de Gilly, et Peronette *de Turallio*, de lad. paroisse ; augment de dot, 2 ff. (Notaire : Jean Tornier. — 18 février 1498). — Acquêts par l'hôpital neuf : sur Pierre Domenge (*Domengii*) dit Radin, d'un demi-vaissel de froment de servis annuel hypothéqué sur un journal de terre sise à *Tremeyros*, lieu-dit en la Corvate ; prix, 16 ff. p. p. (Notaire : Etienne Boyssonet. — 14 juin 1489) ; — sur Antoine Fabre dit Coquet, d'un demi-vaissel de froment de servis annuel, hypothéqué sur une pièce de terre d'un journal sise lieu-dit au Grand Champ (Notaire : Claude Ennoffly. — 28 octobre 1491 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Jean Jolens, d'un demi-vaissel de froment de servis annuel hypothéqué sur une pièce de terre d'un journal sise aux Hautes-Cabanes, lieu-dit « *in Rippis* » (Id. ; copie du même) ; — sur Antoine Jolens, d'un demi-vaissel de froment de servis annuel hypothéqué sur une pièce de terre aud. territoire, lieud. « ou Savet » (Id. — 3 décembre 1491) ; — sur Thomas Fromaget, d'un vaissel de froment de servis annuel, hypothéqué sur une pièce de terre de 3 journaux située aux Hautes-Cabanes, lieu-dit au Chanet ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : François Morin. — 22 août 1497) ; — sur Antoine Fabre, d'un vaissel de froment de servis annuel, hypothéqué sur tous ses biens présents et à venir (Notaire : Claude Ennoffly. — 2 décembre 1497 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Pierre Dépierre, d'un demi-vaissel de froment de servis annuel, hypothéqué sur une pièce de terre d'un journal sise à la Fougère (Id. — 24 janvier 1501 ; copie du même) ; — sur Jean et Aymonet Mailliet, de Thoiry, du même servis annuel (Id.). — Reconnaissances au profit de l'hôpital de Maché : par Antoine Jolens, d'une maison et d'un verger sis aux Hautes-Cabanes ; servis annuel, 5 ff. p. p. et 5 vaissels de froment (Notaire : Guillaume Chavin. — 16 septembre 1502) ; — par Aymon *Medici*, de 2 pièces de terre et pré situées aux Hautes-Cabanes, lieu-dit en Savour (Notaire : Bernard Regis. — 9 juillet 1530). — Acensement par le recteur desd. hôpitaux de tous les biens de Thoiry : à Noël Daquin, dud. lieu ; cense annuelle, 15 vaissels de froment, 3 quartelets d'huile de noix ou 4 livres et 20 ff. d'argent (Notaire : Borrel. — 1er mars 1704) ; — à Anselme

Digitized by Google

Daquin ; même servis (le texte porte 10 livres d'argent au lieu de 20 florins). (Notaire : Collonge. — 22 août 1722) ; — à Joseph Daquin, même servis (Notaire : Falquet. — 25 janvier 1731) ; — au même, cense annuelle, 118 livres (Id. — 20 juillet 1738) ; — à Etienne Trossel, Joseph Fauconnet, Joseph Daquin, Claude Dépierre, Jean Fromaget et Bernard Ducruet, de Thoiry ; cense annuelle, 251 livres et 1 paire de chapons gras, outre les contributions en fourrages auxquelles lesd. biens pourraient être soumis en cas de guerre (Notaire : Joseph Saint-Martin. — 27 août 1777). — Etat générique de la rente desd. hôpitaux rière S^{t}-Jean d'Arvey, Thoiry et Curienne, lieux-dits : à Thoiry, en Crépigner ou les Faugettes, à la Croix ; à Curienne, en la Cathery, à Bellevardaz, au Replat, à Fescul, à la Vignettaz, au Percher, au Biez, en la Sarrettaz, en les Cornettes, au Crest de Bellagardaz, aux Vachettes (1792).

I. B. 78 (Liasse). — 22 pièces parchemin, 11 pièces papier, 1 imprimé.

1382-1788. — Saint-Sulpice ; Vimines. — Albergement fait par Jean Lageret, docteur ès lois, à Jean Gudibert, de Chambéry, boucher (*macellarius*), de 4 seytorées de pré, 2 journaux de terre, 4 fosserées de vigne et un demi-journal de bois avec une grange, sauf le foin que se réserve led. Lageret, le tout situé au territoire de Chambéry, lieu-dit au Châtelard, près de la Leysse et du côté de Chambéry-le-Vieux. Il se réserve en outre le domaine direct et un servis annuel de 4 ff. et un demi-vaissel de noisettes (*nucleorum*) (Notaire : Jacques *Villarii*. — 16 juin 1382). — Sentence rendue par le Conseil résidant du comte Amé VII, signée par n. Guigues Marchand et Lambert Oddinet (1), autorisant le recteur de l'hôpital neuf, en sa qualité, à prendre possession d'une pièce de terre de 2 journaux, sise à Montfort, lieu-dit en la Combette, et d'une pièce de terre de la même contenance, sise à Servolex, données en hypothèque par Jean Evrard, de Montfort, pour la vente d'un servis annuel de 7 vaissels de froment (8 novembre 1397 ; sceau de cire rouge pendant sur simple queue de parchemin). — Quittance faite par le recteur de l'hôpital neuf de la cense annuelle de 7 vaissels de froment ci-dessus ; item 2 jour-

(1) et non pas Jean Sauvage.

Digitized by Google

naux de terre « en Trembley » ; item 1 seytorée de pré en Lormey (Notaire : Rolet Georges. — 14 février 1398). — Obligations en faveur de l'hôpital neuf : par Aymonet Evrard, de Montfort, de 9 sols obole gros pour cause de retenue de censes ; 2 sols 6 deniers gros pour cause de frais en cour d'officialité de Chambéry ; 8 sols 5 deniers obole gros pour cause d'échange (Notaire : Pierre Court. — 6 février 13 99) ; — par le même, de 5 sols 9 deniers gros tournois et 21 vaissels de froment (Notaire : Mermet des Allèves. — 29 août 1405 ; copie de Jean Vulliet). — Reconnaissances au profit des hôpitaux de St-François et de Maché : par Rolet Georges, de Saint-Sulpice, d'une pièce de terre de 2 journaux sise à St-Sulpice, lieu-dit au Fontanet ; servis annuel, 6 sols forts escucellés (Notaire : Jaquemet Latard. — 14 février 1383) ; — par Hugonet Henry dit Arbaretier, de Cognin, d'une pièce de terre de 8 journaux sise à Vimines, lieu-dit aux Artaux ; servis annuel, 10 quartans de froment (Notaire : Jean Roffier. — 7 janvier 1385) ; — par Guigues Girard dit Marpaud, de Montfort, d'une pièce de terre d'un journal sise à Montfort, lieu-dit en la Crosatière ; servis annuel, 1 quartan et 3 mouduriers de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 25 février 1444) ; — par Jean *de Rivo*, d'un pré d'une seytorée sis à St-Sulpice, lieu-dit en Lormey ; servis annuel, 1 vaissel de froment (Notaire : Etienne Boyssonet. — 10 juin 1452 ; copie d'Antoine Ferrat) ; — par Pierre Perronet, de Corbel, d'une vigne de 12 fosserées sise aux Côtes de Vimines ; servis annuel, 3 mouduriers de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 25 mai 1454) ; — par Pierre Ruffi, d'Epernay, mandement d'Entremont-le-Vieux, d'une vigne de 4 fosserées sise aux Côtes de Vimines (Id.) ; — par Jean Bovier, de Pravans, d'une pièce de terre d'un demi-journal située lieu-dit au Chêne (Notaire : Pierre Nycod. — 6 février 1478) ; — par Claude Pruny, d'un journal de terre sis à Vimines, lieu-dit au Plat (Notaire : Claude Ennoffly. — 20 février 1500 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — par Jean Laurent, de Vimines, d'un pré d'une seytorée et d'un verger, sis à Vimines, lieu-dit en la Frasse (Notaire : Aymon Guerrit ; 16 octobre 1540) ; — par Claude Meynard dit Amblard, de Vimines, d'une pièce de terre d'un journal et d'une maison sises au Mollard de Vimines (Notaire : Pierre Robert. — 22 juillet 1544 ; copie de son fils Claude, en partie rongée) .— Pierre Latard dit Curtet, de Vimines, et Péronette, veuve de Jacques de la Perrière, cordonnier, bourgeois de Chambéry (celle-ci

Digitized by Google

comme tutrice de ses enfants), font des conventions pour des travaux et une modification de maçonnerie au-dessus de l'eau, entre la maison dud. Latard et celle des mineurs de la Perrière, situées à Maché, près de la maison d'Antoine d'Aix (Notaire : Pierre Vallier. — 30 juin 1438). — Albergement par l'hôpital neuf à n. Pierre Fardel, de Couz, damoiseau, d'une pièce de terre de 3 journaux 1/2 et d'une maison sises à Montfort, lieu-dit en la Crosatière ; servis annuel, 9 quartans de froment (Notaire : Mermet des Allèves. — 12 avril 1410). — Ventes en faveur du recteur de l'hôpital de Maché : par Jean Girard dit Marpod, paroisse de St-Sulpice, d'un vaissel de froment de servis annuel ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Pierre Boyssonet. — 12 mai 1449) ; — par Antoine, fils de Michel Lambert dit Couz, du Mollard de Vimines, d'un vaissel de froment de servis annuel hypothéqué sur 3 journaux de terre et 1 seytorée de pré sis lieu-dit au Mollard ; prix, 25 ff. p. p. (Notaire : Jean Chavent. — 21 mai 1538). — Cession par Michel Laurent, de la paroisse de St-Thibaud de Couz, à Pierre Cotard dit Guillermin, de 8 fosserées de vigne avec grange, situées à Vimines, pour le prix de 46 ff. p. p. (Notaire : Jean Heretier l'aîné. — 20 février 1497 ; copie de Pierre Colombat). — Antoine, fils de Claude Berger, et Claudine son épouse déclarent avoir reçu de François, fils de feu Aymon Latard dit Curtet, de Vimines, 60 florins pour la dot et le trousseau de lad. épouse. Dont quittance (Notaire : Jacques Vulliermet. — 16 août 1523). — Contrat de mariage entre Eynarde du Rochex et André, fils de Louis Teste dit Segret, de St-Sulpice. Dot : 346 ff. ; augment de dot : 173 ff. (Notaire : Etienne Bergier. — 22 janvier 1543). — Lettres de Joseph-Henri Fava, régent du Bureau de l'Intendance générale de Savoie, ordonnant aux possesseurs de fiefs rière St-Sulpice de faire connaître leurs droits dans la huitaine (30 juillet 1788 ; imprimé). — « Memoire touchant une « piece de terre et pré situé à St-Sulpice, que lon dit estre « abandonné appertenant aux pauvres de l'hopital de St-« François. » — « Roolle des biens que possedent les pauvres « du sr Boccon se mouvant du fied de la cure de St-Sulpis. »

I. B. 79 (Liasse). — 49 pièces, parchemin ;
8 pièces, papier.

1390-1792. — Aix ; Drumettaz-Clarafond ; Grésy-sur-Aix ; Méry ; Tresserve ; le Viviers. — Transaction

Digitized by Google

entre Aymonet de la Croix, Aymonet Ducrest, Jeannette, veuve de Jacquemet Quey, de Drumettaz, d'une part ; et Jaquemette, épouse de Pierre Dumoulin, d'autre part. Celle-ci cède tous les droits (objet du litige) qu'elle peut avoir sur les biens et l'héritage de Vincent Quey et de Marguerite, ses défunts parents, à charge pour les 3 premiers de lui payer 20 sols gros aux échéances suivantes : 6 sols gros à la prochaine fête de Pâques ; 7 sols gros une année après, et 7 sols gros une année plus tard (Notaire : Jean Parilliat. — 16 novembre 1390). — Mariage entre Jean *Bisi*, de Belley, et Bonne *Dantona*, dud. lieu, habitants d'Aix. Augment de dot : 10 sols gros tournois. Dot : 20 sols gros tournois (Notaire : Jacques Brun. — 9 décembre 1397). — Robert Umpert, de Mouxy, doit à François et Antoine Yvert, de Sonnaz, la dot de sa fille Aymonette, future épouse dud. Antoine, à savoir 55 ff., 1 vaissel de froment et un vestiaire honnête. Dont quittance (Notaire : Guillaume Richard. — 21 janvier 1427). — Mariage entre Durand d'Aix et Jeannette Bonhomme, du mandement de Sallanches (24 mai 1459). — Mariage entre Jacques François, de la paroisse de Serrières en Chautagne, et Jeannette, fille de Jean Georges, de lad. paroisse. Le père de l'épouse lui donne en dot tous ses biens meubles et immeubles, mais s'en réserve l'usufruit pour sa femme et lui. Augment de dot : 20 ff. p. p. (Notaire : Aymon Bulliod. — 8 mars 1459). — Dot de Péronne Cohendait, épouse de François Viollet, de Clarafond, consistant en 25 ff. reçus et hypothéqués par ledit mari sur des vignes, champ, pré et bois qu'il possède à Clarafond (Notaire : Antoine Gachet. — 3 juin 1477). — Par suite du contrat de mariage entre François, fils de feu Jean Beysson dit Alliod, du Viviers, et Claudia, fille de Claude Exertier, de Mouxy, Nycod et Rolet Excertier, oncles de lad. Claudia, et Claude Excertier, son frère, lui donnent 100 ff. p. p. Augment de dot par led. François : 50 ff. Le tout est hypothéqué sur 3 journaux de terre au Viviers, lieu dit en Boyssy, sur un demi-journal de vigne lieu-dit en Mollière, sur 2 seytorées de pré, lieu-dit « *aul Neplie* », et sur une grange située au village du Viviers (Notaire : Jean d'Estrée. — 10 juin 1527). — Testament de Pierre Cristin dit Bochard, de Drumettaz. Il veut être inhumé au cimetière de Clarafond. Legs : 12 deniers forts pour des messes ; 1 quartan de blé à Saint-Jean-Baptiste de Méry ; 1 quartan de blé à la Confrérie du Saint-Esprit de Clarafond ; 25 ff. à ses filles Claudia,

Digitized by Google

Anthonie et Jeannette et à son fils Etienne. Outre leur dot, il donne 3 ff. à sa fille Anne et à sa sœur Claudia, épouse d'Amé Milliet dit Chenut, de Grésy-sur-Aix. Il laisse à sa femme Jeannette l'administration de ses biens, sans qu'elle soit tenue à aucun inventaire, et lui assure, au cas où elle ne pourrait demeurer avec ses enfants et héritiers universels, 4 vaissels de froment, 2 vaissels de seigle, 1 quartan de fèves, 1 quartan de pois, 5 sommées de vin, 1 chambre et des meubles, d'autres provisions encore et 2 ou 3 ff. par année ; le tout devant être fourni par les héritiers. Il institue pour ses héritiers universels ses fils Jean et Etienne Cristin ; au cas où ceux-ci mourraient sans postérité légitime, cet héritage reviendra à sa fille Anne, à laquelle il substitue, si le même cas se produit, ses plus proches parents (Notaire : Claude Vidal. — 18 août 1499). — Codicille du testament fait par Jean, fils d'Hugues de Mouxy, d'Albens, en faveur de François Cohendet, par lequel il lui donne une pièce de pré contenant environ 3 parts d'une seytorée (Notaire : Claude Beverat. — 13 décembre 1517). — Acquêts par le recteur de l'hôpital de Maché : sur Guigone, fille de feu Jean des Mures, femme de Jean Beysson, de Méry, d'un servis annuel d'un demi-vaissel de froment hypothéqué sur 2 journaux de terre sis à Tresserve ; prix, 5 ff. p. p. (Notaire : Jean Girod. — 21 avril 1425 ; copie de Claude Boysset) ; — sur Vouthier *Poensius*, du Bois, paroisse de Grésy, d'un vaissel de froment de servis annuel ; prix, 10 ff. d'or (Id. — 20 juillet 1426 ; copié par Claude Boysset le 20 avril 1498) ; — sur Vullierme Candie, de Grésy, d'un servis annuel d'un vaissel de froment ; prix, 10 ff. p. p. (Id. — 18 novembre 1427) ; — sur Jean Barilliat, de Grésy, d'un servis annuel de 2 quartans de froment (Notaire : Aymon *de Esthequia* (?). — 21 mars 1452) ; — sur Matthieu Du Marest, de Grésy, d'un vaissel de froment de servis annuel (Id. — 22 mars 1452) ; — sur Pierre Coudurier, d'une vigne de 8 fosserées sise à Clarafond, lieu-dit au Crest de Nalassin ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Antoine Latard. — 31 janvier 1453) ; — sur Laurent (1)... d'un vaissel de froment de servis annuel (Notaire : Claude Ennoffly ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Pierre Bichon et Claude Gontier dit Malibroz, de Tresserve, d'un servis annuel de 3 vaissels de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 4 journaux sise à Tresserve, lieu-dit en Boissié ;

(1) Ici un nom illisible sur le parchemin.

Digitized by Google

prix, 60 ff. p. p. (Notaire : Pierre Chapuis — 7 septembre 1506) ; — sur Jean Pectre et Symon Tridon (1), de Tresserve, d'un servis annuel d'un vaissel de froment hypothéqué sur 2 journaux de terre sis à Tresserve, lieux-dits « en la Monta » soit « ou bouchet » et « en la Losaz » (Id. — 6 août 1516) ; — sur Jean Guyraud, du Viviers, d'un servis annuel d'un demi-vaissel de froment, hypothéqué sur une pièce de terre d'un demi-journal sise au Viviers, lieu-dit à Boissières (Id. — 13 avril 1521) ; — sur Amé de Chavanes *(de Cabanis)*, de Chambéry, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 5 journaux sise à Grésy, lieu-dit en les Norres (Notaire : Michel Vauthier. — 8 février 1526) ; — sur Jacques Vullion dit Girod, de Chatenod, d'un servis annuel de 2 quartans de froment, hypothéqué sur un pré d'une seytorée, sis à Chatenod, lieu-dit au Murget ; prix, 40 ff. p. p. (Notaire : Claude Poictier. — 28 juin 1529) ; — sur Claude Tridon, dit Mullioz, de Tresserve, d'un servis annuel de 6 quartans de froment, hypothéqué sur un journal de terre sis à Tresserve, lieu-dit « de la Monta » ; prix, 40 ff. p. p. (Notaire : Jean Chavent. — 8 février 1533 ; 2 exemplaires) ; — sur Pierre Richet, de Mouxy, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur un verger d'un journal et sur une grange, à Marlioz ; prix, 21 ff. (Notaire : François Juriet. — 12 décembre 1538) ; — sur André Buffet, de Tresserve, d'un servis annuel de 6 quartans de froment, hypothéqué sur un pré sis à Tresserve, lieu-dit au Ronsignol (Notaire : Michel de Lacombe. — 17 août 1552). — Vente par Jean Bulliet à Pierre Copier, notaire à Chambéry, d'une vigne de 16 fosserées sise à *Chesargias*, territoire de Méry, lieu-dit au Larmier (Notaire : Jean Vulliet. — 14 avril 1432). — Subhastation en faveur de François Castin, notaire à Rossillon, contre Barthélemy de Grignié, d'une pièce de terre d'un journal sise à Méry (Notaire : Pierre Broyset. — 4 juillet 1440). — Transaction et conventions entre Antoine Yvert et Pierre Bret, tous deux de Sonnaz, s'accordant la faculté réciproque de passage sur leurs terres, suivant les bornes indicatrices placées aux endroits désignés (Notaire : Raymond Volliet. — 29 novembre 1455). — Obligation, en faveur du recteur de l'hôpital neuf, par Alix, veuve de Maître Humbert Demoux, cordonnier, bourgeois de Chambéry, de 3 ff. 1 denier gros p. p. (Notaire : Pierre

(1) et non pas Jean Tridon.

Digitized by Google

Philibert, — 10 juillet 1456 ; copie du 26 mars 1470 par Humbert *de Busso*). — Acquêt par n. Claude Des Granges, chapelain, sur Claude Vibert, de Clarafond, d'une pièce de vigne de 6 fosserées sise sous la maison forte du prieuré de Clarafond (Notaire : Antoine Gachet. — 17 novembre 1477). — Obligation, en faveur de noble Claude de Mouxy, d'Albens, faite par n. Pierre Morel, du Vivier, de 10 ff. p. p. (Notaire : Robert Truchon. — 31 mars 1482). — Donation par François, fils de Guillaume Viollet, de Clarafond, à Péronne Cohendait, son épouse, de Droin, paroisse de Grésy, de la moitié d'une pièce de terre contenant environ une seytorée, située à Clarafond, lieu-dit « Houbie » (Notaire : Antoine Gachet. — 14 septembre 1487). — Obligation, en faveur du recteur de l'hôpital de Maché, par Amé et Jean Chanut, d'Arbussin, mandement de Grésy, de 11 vaissels de froment pour arrérages d'une cense annuelle d'un vaissel de froment (Notaire : Etienne Boyssonet. — 4 octobre 1488 ; copie d'Antoine Ferrat). — Vente par Maurice Ballet dit Ravier, en faveur de François Cohendet, notaire, d'une pièce de pré à *Pouliacum* (Notaire : Pierre de Chavanes (?). — 22 février 1525 ; parchemin en mauvais état). — Louis Mollin et sa femme Françoise ayant vendu à Jean et Antoine Maire des biens pour 70 florins, led. Louis Mollin hypothèque cette somme, qui est « de l'assept « de mariage » de lad. Françoise, sur une grange et une seytorée de pré au Viviers (Notaire : Jean Martin. — 25 juillet 1553). — Vente par Françoise, fille de Jean Grobert, de Chambéry, et femme de Louis Mollin, à Jean et Antoine Gonin, du Viviers, d'un pré de 3/4 de seytorée environ sis au Viviers, lieu-dit en la Maladière ; prix, 35 ff. (Notaire : Antoine Morand. — 6 novembre 1558). — Acquêts par Jean Périer, du Viviers, procureur à Chambéry, sur Joseph Biset, de Tresserve, Pierre Nant, de Sonnaz, Antoine Martin dit Apostre, de Voglans (1), et Humbert Lanier, de Chambéry, de pièces de vigne et pré situées au Viviers, lieux-dits au Colombier ou au Clouz, à Boisy, en la Loza, en les Leschières (1560-1582). — Jaquemet Janin, du Viviers, cède, quitte et remet à Philibert Peryer, du Viviers, tous les droits qu'il peut avoir sur 6 fosserées de pré sis au Viviers, lieu-dit « au Mullin », vendues aud. Philibert par feu Thévenin Janin (Notaire : Jacques Bellin. — 28 octobre 1561). — Vente par Antoine Yvert, religieux de St-Antoine, et

(1) et non pas du Viviers.

Digitized by Google

ses frères Antoine et François, de Billième, à Jean et Pierre Granjon, de Chambéry, de 2 pièces de terre et bois de châtaigner, sis à Sonnaz et Antigny, contenant environ un demi-journal ; prix, 30 ff. (Notaire : Jean Chastellein. — 6 décembre 1564). — Alexandre *Cruxi*, bourgeois de Chambéry, jadis fermier de Méry, reconnaît avoir reçu, en cette dernière qualité, le 16 juin 1563 (acte reçu par Antoine Bovet), la somme de 210 florins de Guillaume Gueyton, de Bassens, demeurant au Bourget, pour une pièce de pré de 3 seytorées sise au Viviers, lieu-dit aux Leschières, que ce dernier avait achetée à Joseph Morand (Notaire : Jean-Jacques Claret. — 30 novembre 1565). — Vente par Philibert Perieur *(sic)*, du Viviers, à Pierre Moret, prêtre de Voglans, d'une pièce de vigne de 2 journaux sise au Viviers lieu-dit « les Molières » ; prix : 60 ff. (Notaire : Benoît Bonjean. — 24 mai 1568). — Procès devant le juge-maje entre Jean, fils de feu Michel Marier, du Viviers, d'une part, et Antoine, fils de feu François Marier, et Philippe, fils de feu Jean Marier, neveu dud. Antoine, d'autre part. Jean Marier ratifie le contrat de vente faite par lui, ses frères Guillaume et Pierre Marier et leur mère Jeanne Janin, auxd. Antoine et Philippe. En retour Antoine cède à Jean un demi-journal de terre sis au Viviers, lieu-dit la Maladière, plus une fosserée de vigne lieu-dit « es Molières », pour le prix de 25 ff. (11 septembre 1575). — Etat de la rente de l'hôpital rière Grésy, au territoire de la Fusière et de la Lozaz (1792).

I. B. 80 (Liasse). — 13 pièces, parchemin ;
67 pièces, papier.

1407-1792. — **Rentes**. — Obligations des hôpitaux de S^t^-François et Maché : sur Guigues du Pont, secrétaire du comte de Savoie, de 25 sols gros tournois (Notaire : Jean Parilliat. — 28 décembre 1407) ; — sur Pierre Perrier, d'Entrèves en Bauges, cordonnier à Chambéry, de 8 sols et 3 deniers gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 6 mars 1412 ; copie de Jean Vulliet) ; — sur Antoine, fils de Jaquemet *Jocerimi* dit Coquermel, de 6 deniers gros annuels (Notaire : Jean Vibert. — 21 décembre 1417 ; copie de Mermet Duc) ; — sur n. François et Guillaume de Serraval, de 33 ff. et 6 deniers gros (Notaire : Jean Vulliet. — 7 mai 1422) ; — sur Guillermet *de Mola* (Notaire : Claude du Mollard. — 25 juin 1429 ; parchemin

Digitized by Google

presque effacé) ; — sur Jacques de Tornay, bourgeois de Chambéry, de 62 ff. et 2 deniers gros (Notaire : Claude Reynier. — 16 mai 1435 ; copie de Jean Ferrat) ; — sur n. François et Pierre Marchand, bourgeois de Chambéry, de 25 ff. et 10 deniers gros (Notaire : Pierre Philibert. — 8 mars 1446) ; — sur Pierre Vassal, de Chambéry, sellier, de 10 ff. 1/2 et 11 quartans de froment (Notaire : Pierre Vallier. — 28 février 1448) ; — sur Claude *de Servagia*, de Chambéry, de 11 vaissels de froment (Notaire : Claude Vallier. — 25 janvier 1452) ; — sur Pierre Maruglier, habitant hors la porte de Chambéry, de 4 ff. 1/2 p. p. (Notaire : Pierre Philibert. — 31 janvier 1456) ; — sur Claude, fils de feu Arnaud du Marest, de Grésy, d'un vaissel de froment et 6 deniers gros *cum obolo* (Notaire : Claude Ennoffly. — 13 août 1499 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Louis, fils de feu François Chatel, habitant Chambéry, de 49 ff. p. p. et 6 deniers gros (Notaire : Michel Cullierat. — 6 février 1505) ; — sur M^re^ François Chabod, chevalier, seigneur de Lescheraines, de Villeneuve et d'Aiguebelle, de 444 écus d'or sol (Notaire : Jean Neyton. — 24 décembre 1554 ; copie du 27 juillet 1606 par Demoty) ; — sur la Ville de Chambéry, de 10.383 ff. et 4 sols (Notaire : Noël Borrel. — 8 juin 1636). — Accord avec Jeannette, veuve de Guichard *de Colciaci*, des Marches, au sujet de 16 ff. p. p. auxquels son défunt mari était tenu envers l'hôpital de Maché pour 1 ff. de cense annuelle ; ces 16 ff. sont hypothéqués sur une pièce de terre et une grange situées à Curienne, lieu-dit *in Casalibus*, près du chemin de Chambéry à La Thuile (Notaire : Claude le Vieux. — 6 novembre 1496). — Etat des créances dud. hôpital sur la Ville de Chambéry, établie par la délégation nommée par lettres patentes du duc Victor-Amé II, du 3 mai 1726, et composée de dom Louis Lovere, chevalier, commandeur de S^t^ Maurice et Lazare, intendant général en Savoie, de Jean-Siméon Pattenati, docteur en droit, juge et vicaire de police de Chambéry, et de Jean-Louis Rayberti, sénateur ; montant, 32.483 ff. (1726). — « Observations du recteur des hôpitaux de S^t^-François et Maché concernant la « collation de la renovation de leur rente » (21 août 1761). — Inventaire détaillé des servis aud. hôpital rière Cognin, Bissy, Chalod, Servolex, la Magdeleine, Morat, Nezin, Joppet, Beauvoir, Bassens, S^t^-Sulpice, Montagnole, faubourg Montmélian, rue Croix-d'Or, rue derrière S^t^-Léger, Grande Rue, rue de la Cité, rue S^t^-Antoine, rue Juiverie,

Digitized by Google

rue d'Enfer, faubourg du Larith, faubourg Maché, Mongex, Puygros, Cruet, St-Jean de la Porte, la Ravoire, les Marches, la Serraz, le Bourget, Curienne ; 407 reconnaissances (1780). — Constitution de rente, au capital de 8.500 livres, en faveur d'Antoine Pignière, de Chambéry, par l'hôpital de St-François et Maché. Cette somme est destinée à reconstruire le bâtiment de l'hôpital de Maché consumé par un incendie en 1763 (Notaire : Joseph Saint-Martin. — 12 février 1783). — « Notte des Laods exigés par Me Pierre « Guicherd occasion de la rente des hôpitaux de St-François « et Maché dont il doit rendre compte de la moitié au Sr « Recteur desd. hôpitaux » (16 décembre 1790). — « Mé- « moires instructifs pour regler les hôpitaux de St-François « et Maché tant la veuve et héritière de Me François Deper- « se, qu'avec Me Etienne Gariod commissaire à terrier. » — « Etat des avoirs de l'hospice des Enfants Trouvés, aban- « donnés et orphelins pauvres », à la fin de décembre 1792.

Félix Perpéchon,
André Biver.

Digitized by Google

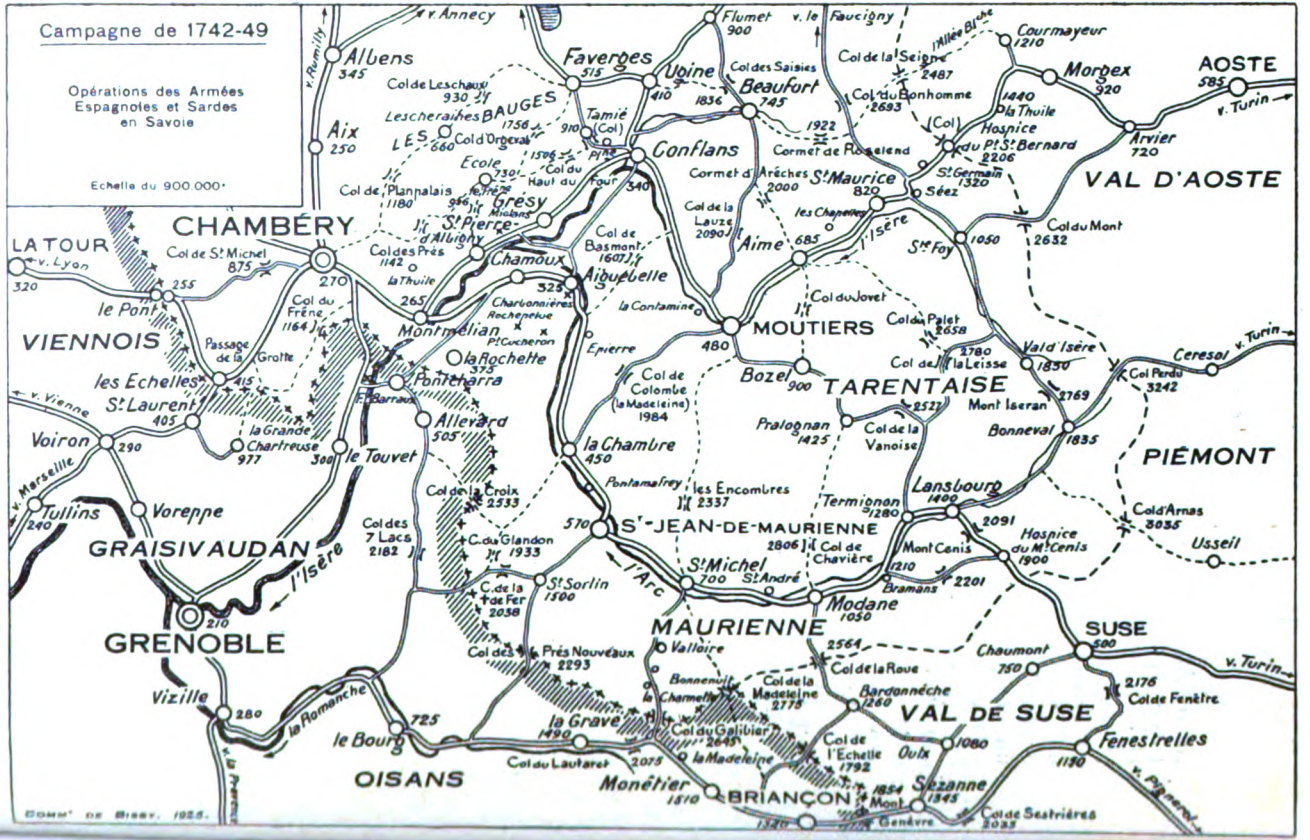
Campagne de 1742-49
Opérations des Armées Espagnoles et Sardes en Savoie
Echelle du 900.000e
v. Annecy
Albens
Col de Leschaux
Faverges
Flumet
v. le Faucigny
Col des Saisies
Beaufort
Col de la Seigne
Courmayeur
Morbex
AOSTE
Aix
Lescheraines
BAUGES
LES
Col d'Ornon
Tamié (Col)
Conflans
Col du Bonhomme
Hospice du Pt St. Bernard
Arvier
VAL D'AOSTE
Ecole
Col de Plannalais
Col du Haut du Four
Cormet d'Arêches
St. Maurice
Séez
Gresy
St. Pierre d'Albigny
CHAMBÉRY
LA TOUR
Col de St. Michel
Col des Prés
Col de Basmont
Chamoux
Aiguebelle
Aime
Col du Mont
Col du Frêne
le Pont
VIENNOIS
Montmélian
la Contamine
MOUTIERS
Col du Palet
Col du Joyet
Passage de la Grotte
la Rochette
Epierre
Col de la Leisse
Val d'Isère
Ceresol
Col Perdu
les Echelles
St. Laurent
Pontcharra
Col de Colombe (la Madeleine) 1984
Bozel
TARENTAISE
Mont Iseran
Bonneval
Allevard
la Chambre
Pralognan
Col de la Vanoise
PIÉMONT
Voiron
la Grande Chartreuse
le Touvet
Col de la Croix
Pontamafrey
les Encombres
Lansbourg
Col d'Arnas
Tullins
Voreppe
GRAISIVAUDAN
Col des 7 Lacs
C. du Glandon
S'-JEAN-DE-MAURIENNE
Col de Chavière
Mont Cenis
Hospice du M. Cenis
Usseil
C. de la Tde Fer
St. Sorlin
St. Michel
St. André
Modane
Bramans
GRENOBLE
MAURIENNE
Valloire
Col de la Roue
Chaumont
SUSE
Col de la Madeleine
Bardonnèche
Col de Fenêtre
Vizille
la Romanche
le Bourg
la Grave
Col du Galibier
Col de l'Echelle
Oulx
Fenestrelles
OISANS
Col du Lautaret
Monêtier
BRIANÇON
Névache
Sezanne
Col de Sestrières

COMMANDANT EDOUARD REVEL
Membre de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie

LES ESPAGNOLS EN SAVOIE

1742-1749

Avec deux cartes dressées et dessinées par le
Commandant DE BISSY

Digitized by Google

Digitized by Google

A la mémoire de mon père

Gabriel-Joseph-Marie REVEL

Ancien Magistrat

Digitized by Google

Dès la première page de cette étude, je tiens à dire mes remerciements à tous ceux qui ont bien voulu m'aider de leurs conseils ou me fournir d'utiles renseignements.

Ma gratitude va spécialement au secrétaire de la Société d'Histoire, le capitaine Carle, dont le dévouement et l'érudition sont si connus en Savoie, et qui, pour la recherche des documents qui m'étaient nécessaires, m'a prêté le concours le plus efficace. — Elle va aussi au Commandant de Bissy qui, avec son talent de cartographe et son habileté de dessinateur, a dressé et dessiné les cartes qui permettent de suivre les événements militaires de 1742. — A ces deux confrères, je dis un merci très reconnaissant.

E. R.

Digitized by Google

LES ESPAGNOLS EN SAVOIE

1742 - 1749

CHAPITRE PREMIER

CHARLES-EMMANUEL III ET LA GUERRE DE SUCCESSION D'AUTRICHE

Lorsque le 20 octobre 1740 l'empereur d'Autriche Charles VI mourut, cet événement impatiemment attendu de certains souverains eut un profond retentissement dans toutes les cours et chancelleries d'Europe. Les uns y voyaient enfin l'occasion de manifester leurs appétits au grand jour, les autres y trouvaient des motifs d'angoisse, tous avaient conscience de se trouver au seuil d'une période troublée au cours de laquelle le recours aux armes pouvait seul amener le règlement des difficultés qui allaient surgir. Et alors, quelle nation pourrait se tenir en dehors du conflit ? Charles VI, sans héritier mâle, avait bien publié une pragmatique que l'on avait paru approuver, et qui reconnaissait le droit de sa fille Marie-Thérèse à lui succéder sur le trône de l'Empire. Mais quelle valeur pouvait bien avoir cet acte de chancellerie aux yeux de compétiteurs qui attendaient fébrilement le moment de déclarer les ambitions dont ils étaient remplis, et qu'ils appuyaient de parchemins et d'arbres généalogiques établissant la légitimité de leurs revendications ? Elle était belle la succession de l'empereur défunt, et l'énumération des Etats qui la composaient ne pouvait qu'exciter les convoitises, car non seulement sous le même sceptre étaient réunies la Hongrie, la Bohême, la Souabe autrichienne, la Haute et la Basse Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, mais encore la Flandre, le Burgau, les quatre villes forestières, le Brisgau et par delà les Alpes le Trioul, le Tyrol, le Milanais, le Mantouan et le duché de Parme. Aussi la porte était-elle à peine refermée sur le caveau qui contenait les restes de Charles de Habsbourg, que Marie-Thérèse vit se dresser devant elle les souverains qui aspiraient à poser sur

Digitized by Google

leur tête la couronne impériale et à tenir le globe dans la main. L'électeur de Bavière Charles-Albert et l'électeur de Saxe Auguste III, en même temps roi de Pologne, voulaient l'un et l'autre s adjuger l'Empire tout entier. Plus modestes le roi de Sardaigne et le roi d'Espagne réclamaient, le premier le duché de Milan, le second les royaumes de Bohème et de Hongrie. Tous ces candidats pouvaient bien s'entendre pour dépouiller Marie-Thérèse, mais n'existait-il pas entre eux des germes de division, et seraient-ils toujours d'accord ? C'était là un espoir que pouvait nourrir la reine dont les possessions étaient ainsi menacées, mais, comme le disait son astucieux voisin le roi de Prusse, Frédéric II, mieux eût valu pour elle posséder une solide armée. Ce monarque était convaincu — et ses successeurs sur le trône ont toujours prouvé au cours de l'histoire que leur pensée était fidèle à la sienne — que la force des baïonnettes établit le bon droit. Il ne tarda pas à le prouver, car un beau matin, tandis que les compétiteurs, dans leurs diverses capitales, intriguaient et élaboraient des plans sans se préoccuper de lui, Marie-Thérèse à Vienne apprit qu'à la tête de quarante mille hommes il avait pénétré en Silésie. Le comté de Glatz, par sa situation avancée au Nord de la Moravie, convenait au roi de Prusse qui s'y installa sans coup férir, réclama pour son compte ce territoire au nom d'un vague droit d'hérédité, puis avec un gracieux sourire offrit son concours à la reine contre ses ennemis. Marie-Thérèse fit à tant de cynisme la réponse qui convenait, mais cet acte de brigandage mit le feu aux poudres, et la guerre était inévitable.

Les événements qui se déroulèrent jusqu'au 16 octobre 1748, date de la signature de la paix d'Aix-la-Chapelle, furent nombreux et complexes, car on se battit un peu partout pour régler la Succession d'Autriche, sur les Alpes et en Italie, en Allemagne, sur le Danube, sur le Rhin, dans les Flandres. Le sang coula abondamment sur les champs de bataille ; la diplomatie noua des coalitions, jeta la suspicion, la désunion entre alliés. Tous les Etats de l'Europe furent entraînés dans la lutte. Le roi de Sardaigne, réclamant une part de l'héritage de l'empereur Charles VI, n'allait-il pas jouer son rôle dans cette guerre ? Mais suivant le parti qu'il allait prendre, les Alpes seraient ou non un théâtre d'opérations militaires. C'est du côté de l'Autriche que le roi Charles-Emmanuel se retourna, attirant ainsi la foudre sur ses frontières françaises, et les troupes franco-

Digitized by Google

espagnoles allaient se lancer à l'assaut des passages donnant accès en Piémont.

Si l'on se battit peu en Savoie durant cette longue guerre de Succession d'Autriche, du moins le duché eût-il à subir une occupation prolongée de la part des Espagnols qui avaient choisi ce territoire comme zône de cantonnements, où ils venaient au repos entre deux campagnes, et qu'ils pressuraient sans façon pour reconstituer leurs approvisionnements ou satisfaire leur goût du confortable ou même de la magnificence. Ils s'en donnèrent à cœur joie, sans contrainte, car le pays fut militairement sacrifié ; la ligne de défense passait par la crête des Grandes Alpes. Aussi durant très longtemps les Savoyards gardèrent-ils le souvenir plein d'amertume du séjour parmi eux des troupes de Sa Majesté catholique.

Quelles raisons poussèrent le roi de Sardaigne du côté de l'Autriche, alors qu'il venait d'émettre auprès de Marie-Thérèse ses prétentions à une part de la succession de l'empereur ? De tous temps les princes de la Maison de Savoie ont été renommés pour leur habile diplomatie. Les uns les ont couverts d'éloges, d'autres les ont accusés de duplicité. Il est certain que depuis le jour où le comte Humbert sut si bien agrandir son fief, ses successeurs, avec parfois des temps d'arrêt, ou même quelques régressions, n'ont cessé de monter jusqu'au jour où ils firent l'unité italienne. Cela prouve tout au moins la continuité de vue, la conception nette de l'intérêt de l'Etat, et l'esprit de décision. Que certains de ces princes aient pu parfois employer des moyens peu recommandables, cela ne peut justifier une accusation générale de duplicité. D'ailleurs, dans la suite de l'histoire, quelle est la nation qui peut se vanter de n'avoir jamais eu de chef d'Etat ou de gouvernement dont la politique puisse être à l'abri de tout reproche de mauvaise foi ? Et peut-être, ceux que l'on a appelé les gardiens des Alpes, étaient-ils plus excusables que n'importe qui, pris comme ils l'étaient entre de puissants voisins.

Le roi Charles-Emmanuel III, qui présidait alors aux destinées des Etats Sardes, a laissé dans l'histoire le renom d'un grand souverain, qui sut encore ajouter au lustre du règne de son père, Victor-Amédée, le premier prince de la Maison de Savoie qui porta la couronne royale. Durant quarante-trois ans il occupa le trône et fut regardé par ses contemporains comme un des plus remarquables souverains de son époque. Non pas qu'il sût attirer l'attention par des

Digitized by Google

actes brillants, ou la magnificence de sa vie ; ce fut au contraire l'ensemble de ses qualités morales, son intelligence, son savoir, son application qui lui donnèrent la situation importante qu'il occupa en Europe. Il sut être à la fois administrateur prudent, général capable, diplomate habile.

Chez lui, rien n'était donné aux apparences, et s'il voulut, comme il le disait lui-même, se montrer en toutes circonstances en roi, s'il était de la dernière exigence sur les règles de l'étiquette, jusqu'à en importuner son entourage et les membres de sa famille, s'il recherchait la dignité, du moins savait-il toujours être de la plus grande simplicité. Son aspect physique d'ailleurs n'avait rien de brillant, car sa taille un peu au-dessous de la moyenne, nous disent les chroniqueurs de son temps, n'avait ni grâce ni sveltesse, ce qui contrastait singulièrement avec l'allure des autres princes de la Maison de Savoie. Si son visage, sans régularité, n'attirait point l'attention, du moins ne pouvait-on point ne pas être frappé par la fermeté du regard, et par l'air de grande bonté répandu sur la physionomie. Bonté et fermeté étaient en effet les caractéristiques de la manière d'être du roi Charles. A ces qualités morales s'alliait une haute valeur intellectuelle, mise en évidence par un travail acharné. Son esprit naturellement observateur lui avait appris à ne rien laisser de grave entre les mains des autres. Prudent jusqu'à la méfiance, comme tous ceux de sa dynastie qui l'avaient précédé dans l'exercice du pouvoir, il écrivait de sa main aux souverains étrangers, dressait les instructions données à ses ambassadeurs, savait garder sa confiance à ceux qu'il avait éprouvés. Ne négligeant rien de ce qui pouvait augmenter la force de son armée, il avait compris l'importance capitale que présentaient l'administration qui permet de pourvoir les troupes en toutes circonstances de ce qui leur est nécessaire pour se battre et pour vivre, et la fortification qui renforce le terrain, apportant aux combattants aide et protection. Grâce à un judicieux ravitaillement, il sut en Italie, au cours des opérations de la guerre de Succession de Pologne, conserver son armée en parfait état moral et physique, au grand étonnement des généraux français, ses alliés d'alors, qui au début regardaient avec quelque ironie ces convois chargés de vivres et de munitions, dont par la suite le manque se fit douloureusement sentir pour eux. Par la fortification bien employée, Charles-Emmanuel III sut organiser sur la crête des Alpes, dès le commencement de la guerre

Digitized by Google

de Succession d'Autriche, cette ligne fortifiée qui créait un front continu, et lui permit, malgré les désastres de la campagne de 1745-1746, d'être finalement le maître de la situation militaire. Dans le gouvernement du royaume, il sut faire régner la justice et rétablir la prospérité des finances grâce à de sévères économies. Ce sont là de grandes qualités pour un souverain, et l'on peut lui pardonner des défauts, bien désagréables sans doute, qui pouvaient gêner, vexer même en maintes circonstances : ils ne furent jamais que les excès de ses qualités.

Charles-Emmanuel III, fidèle aux traditions diplomatiques de son père, s'il ne perdait jamais de vue l'agrandissement de son royaume, avait pour préoccupation première et constante l'équilibre politique de l'Italie. C'est ce qui explique les attitudes en apparence contradictoires qu'il fut amené à prendre au cours de son règne. Le traité d'Utrecht, tout en faisant un roi du duc de Savoie, avait assuré en Italie à la Maison d'Autriche une prépondérance assez inquiétante. Naples et la Sicile, les ports de Toscane, quelques fiefs en Ligurie, la Lombardie, le duché de Mantoue étaient sous la domination de l'empereur. Aux Bourbons d'Espagne étaient revenus les duchés de Parme et de Plaisance. Il y avait là une menace permanente pour le roi de Sardaigne, qui devait sans cesse observer et se consolider dans ses possessions du Piémont. L'équilibre était rompu au profit de l'Autriche, mais il ne fallait pas oublier que les Bourbons de France pouvaient s'unir à ceux d'Espagne, et faciliter les visées ambitieuses de ces derniers. S'appuyer soit sur les uns, soit sur les autres pour obtenir cet équilibre sans lequel le royaume de Sardaigne ne pouvait vivre et prospérer, telle fut la politique de bascule qui s'imposait à Charles-Emmanuel.

Il eut bien vite l'occasion de la mettre en pratique au cours des deux guerres de Succession de Pologne et de Succession d'Autriche qui mirent aux prises les différents Etats de l'Europe. On le vit dans le premier cas combattre l'Autriche et s'allier à la France et à l'Espagne, et dans la deuxième circonstance faire cause commune avec l'Empire, et lutter contre les armées franco-espagnoles. Il y a là une conduite qui déroute au premier abord et qui néanmoins apparaît logique lorsqu'on l'examine à la lumière des principes posés.

L'Autriche pesait donc de tout son poids sur l'Italie dont elle menaçait l'indépendance ; aussi lorsque la Succes-

Digitized by Google

sion de Pologne vint mettre le feu à l'Europe, Charles-Emmanuel accepta-t-il sans hésiter les offres du roi Louis XV. La France avait toujours poursuivi l'abaissement de la Maison d'Autriche, et voulait profiter de la circonstance pour l'atteindre dans ses possessions italiennes, porter la guerre en Lombardie. De son côté l'Espagne cherchait à arrondir son domaine en Italie et convoitait les deux Siciles. L'offre du Milanais fut faite par le cardinal de Fleury au roi de Sardaigne, et cela convenait à merveille à ce dernier, qui espérait voir ainsi l'Espagne faire contre-poids à l'Autriche dans la péninsule, et son royaume s'enrichir d'une belle province convoitée depuis longtemps. Les ambitions démesurées de l'Espagne, la faiblesse de la France ne permirent pas la réalisation complète du rêve du roi Charles. Le traité de Vienne dépouillait l'Autriche du royaume des Deux-Siciles au profit de l'Espagne ; mais le royaume de Sardaigne ne s'augmentait que du Novarais et du Tortonais. C'était bien peu. Du moins l'équilibre était-il établi en Italie par l'introduction des Bourbons d'Espagne à Naples et en Sicile, et par là le premier but politique de Charles-Emmanuel était atteint.

Telle était la situation lorsque survint la mort de l'empereur Charles VI, et dont nous avons marqué l'importance et les graves conséquences. L'invasion de la Silésie par Frédéric II avait précipité les événements. Toutes les cours d'Europe étaient agitées. Les ambitions et les craintes s'étaient exacerbées. Une formidable coalition s'était formée contre l'infortunée Marie-Thérèse. Tous les prétendants s'étaient unis, chacun conservant ses visées personnelles, et la France, toujours fidèle à sa politique anti-autrichienne, se hâta de se joindre aux Bourbons d'Espagne. La situation de la reine de Hongrie était sinon désespérée, du moins des plus critiques. En face d'ennemis puissants et redoutables, pouvant mettre sur pied des forces considérables et engager la lutte avec avantage partout où s'étendaient les possessions impériales, Marie-Thérèse n'avait à opposer que la bravoure d'armées très inférieures en nombre. Elle était seule, ou presque seule. L'Angleterre lui était sympathique et lui fournirait peut-être des subsides avec l'aide de ses vaisseaux, mais que ferait le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, dont les intentions n'étaient pas connues, qui possédait une petite armée solide et instruite, qui jouissait lui-même d'une réputation de haute intelligence, et de capacité militaire dont il avait déjà

Digitized by Google

donné des preuves, et qui était secondé par d'habiles ministres et de bons généraux ? Sans doute jamais ce souverain, qui passait pour bien connaître son intérêt, ne tournerait ses regards vers l'Autriche ? C'était la pensée unanime des chancelleries, et les Bourbons de France et d'Espagne, plus que les autres souverains, se déclaraient sûrs du concours du roi Charles.

Ce dernier pourtant ne se hâtait point de se déclarer, ce dont les coalisés marquèrent quelque surprise. Se seraient-ils trompés sur les intentions du roi, quoique pourtant le parti que dans son intérêt il devait prendre ne fît aucun doute ? La curiosité excitée par cette attitude fit bientôt place à l'anxiété, car pour atteindre la Lombardie il fallait franchir les Alpes, dont les passages étaient tenus par le roi de Sardaigne. Les difficultés à vaincre, s'il se posait en ennemi, n'étaient pas sans faire réfléchir Espagnols et Français.

A Turin, Charles-Emmanuel III, dont les ambassadeurs avaient la consigne de causer aimablement dans les diverses capitales avec tout le monde, tout en se rendant compte du fort et du faible de chacun, réfléchissait et ne voulait faire le pas décisif qu'à coup sûr. Seul son intérêt le guiderait. L'expérience de la dernière guerre l'avait suffisamment instruit sur les ambitions de la cour de Madrid, et la condescendance des Bourbons de France pour ceux d'Espagne. La France ne voyait avant tout que l'abaissement de l'Autriche, et la prépondérance de l'Espagne en Italie lui importait peu. Déjà, il y a dix ans, ne lui avait-on pas promis le Milanais s'il se joignait aux Bourbons ? Et comment la promesse avait-elle été tenue ? Il songeait à tout cela, et entendait bien cette fois, avant de s'engager, s'assurer des garanties sérieuses. Prendre le parti de Marie-Thérèse était à première vue une folie. La reine était abandonnée de presque toute l'Europe, et la soutenir serait téméraire. Le prix d'une alliance avec elle pourrait pourtant se payer très cher. En somme le roi Charles n'avait pas plus de sympathie pour les Bourbons que pour les Habsbourg, et il s'agissait pour lui de discerner quels étaient ceux qui seraient amenés à favoriser le mieux ses intérêts. Le but de sa politique était, nous le savons, de maintenir l'équilibre de l'Italie, et ensuite d'agrandir son royaume. Or, il se trouvait qu'aujourd'hui l'agrandissement qu'il avait toujours ambitionné était la garantie la plus sûre de l'équilibre sans lequel il ne pouvait vivre. Tandis que de tous côtés

Digitized by Google

on se préparait à la guerre il tint ses troupes en alerte, sans savoir comment il les emploierait ; et se sachant désiré par chacun des partis se mit à entamer de part et d'autre des conversations qui ne l'engageaient à rien et lui permettaient de se renseigner efficacement sur les projets de tous et leur degré de solidité.

L'Autriche était bien seule, mais on sentait chez elle des ressources incalculables d'énergie qui pouvaient ménager des surprises, et l'Angleterre bientôt suivie des Pays-Bas se rapprochait d'elle. A un examen plus approfondi la situation retenait l'attention, et peut-être pourrait-on obtenir beaucoup en échange du concours apporté. Du côté des Bourbons Charles-Emmanuel regardait toujours avec une extrême méfiance. Il n'oubliait pas avec quel dédain il avait été traité par eux lorsqu'on avait réglé la Succession de Pologne, et leur mentalité n'était certainement pas changée. Restaient au delà des frontières de l'Empire Frédéric II et les princes allemands. Il était bien difficile d'admettre que tous ces souverains avaient des sympathies bien grandes pour les Bourbons, et au premier incident ne les abandonneraient-ils pas ? Le peu de bonne foi du roi de Prusse était notoirement connue, pour qu'on puisse émettre des doutes sur la solidité de la coalition. Il y avait peut-être trop d'alliés et trop d'appétits. Charles-Emmanuel devait prendre une décision dont les conséquences seraient des plus graves pour son royaume. Et il continuait les conversations pour savoir comment ses services seraient récompensés. Enfin il fut sur le point de s'entendre avec l'Espagne. L'ambassadeur de Sa Majesté catholique à Turin triomphait déjà et annonçait à sa cour l'alliance contractée avec le roi de Sardaigne. Mais, au même moment, ce dernier, grâce à son merveilleux service de renseignements, apprenait que Philippe V, roi d'Espagne, avait obtenu de Louis XV la promesse de donner le Milanais à l'infant don Philippe. C'était établir la domination espagnole en Italie. C'étaient l équilibre rompu, la ruine de la politique sarde, et pour le royaume une menace permanente de destruction. Le danger était grand. Aussi le roi Charles ne signa-t-il pas le traité et fit des offres à Marie-Thérèse. L'hésitation n'était plus possible : son intérêt était de ce côté-là. A tout prix il fallait conjurer le péril et se montrer accommodant, pour le moment du moins, sur le prix de ses services. Le temps des négociations était passé : l'heure des actes était venue.

Digitized by Google

C'est dans ces conditions que Charles-Emmanuel III signa en février 1742 avec la reine de Hongrie un traité provisionnel qui est resté l'instrument diplomatique le plus extraordinaire qu'on ait jamais vu et qui est unique en son genre. En traitant avec Marie-Thérèse le roi de Sardaigne s'engageait à joindre son armée aux forces autrichiennes en Italie, à ne point parler pour le moment de ses prétentions sur le Milanais, réservant à des temps plus tranquilles la discussion de ses droits, et enfin — et surtout — il déclarait que si la nécessité l'obligeait à changer de parti, il en donnerait avis deux mois à l'avance à la reine et à ses généraux. Si la surprise fut grande dans le camp des coalisés de voir le roi Charles orienter sa politique du côté de l'Autriche, la stupéfaction fut immense de connaître la dernière clause de la convention qui venait d'être passée. Et les attaques contre la duplicité de la Maison de Savoie de pleuvoir tant en France qu'en Espagne. C'était donc avouer que la trahison et la mauvaise foi pouvaient devenir une règle du jeu des alliances entre les États ! Le tumulte fut grand. Seul Frédéric II ne dit rien.

Il faut avouer que l'impression laissée par la lecture d'un pareil accord est pénible. Pourtant tous les contemporains ne jetèrent pas les hauts cris, et un diplomate étranger. Marco Foscarini, qui résidait alors à Turin, a écrit dans ses mémoires : « Charles-Emmanuel ne se proposait point de changer de parti, mais il craignait d'y être forcé. Il sentait que si la reine éprouvait de grands revers en Allemagne, il lui serait impossible de soutenir seul son parti en Italie ; or il voulait, s'il était forcé de l'abandonner, pouvoir le faire sans manquer à sa parole. » Ces lignes, si pleines de finesse, d'un spectateur impartial, bien placé pour suivre les événements, semblent donner la note vraie de cet acte diplomatique. Le roi de Sardaigne cherchait, dans une des passes les plus critiques de l'histoire de son pays, à limiter ses pertes en cas de défaite. Nous ne dirons pas pourtant avec les panégyristes de ce roi que son habileté fut unanimement admirée, que l'on s'inclina devant son génie, et que l'Autriche n'éprouva aucun ombrage, ne faisant aucune difficulté à accepter toutes les obligations posées. Mieux vaut dire avec le marquis Costa, parlant dans ses Mémoires de la cour de Vienne : « A la vérité, elle était pressée de conclure, car les troupes espagnoles arrivaient en foule et remplissaient déjà la Toscane. » Et le mot de la situation fut trouvé par Voltaire, toujours railleur, lorsqu'il écrivait : « C'était

Digitized by Google

le traité de deux ennemis qui ne songent qu'à se défendre d'un troisième. »

De suite l'Espagne, qui se sentait particulièrement visée, déclarait la guerre à Charles-Emmanuel, mais ce n'est qu'une année plus tard que la France en faisait autant. Louis XV, en effet, voyant la voie des négociations toujours ouverte, cherchait à amener le roi de Sardaigne du côté des coalisés, et ce ne fut que lorsque ce dernier eut à Worms transformé en alliance définitive avec Marie-Thérèse le fameux traité provisionnel de 1742, qu'il unit ses forces à celles des Espagnols sur la frontière des Alpes.

Dès qu'ils avaient eu connaissance du traité provisionnel, les Espagnols s'étaient préparés à la lutte contre le roi de Sardaigne, et avaient avec le consentement de la France amené une armée en Provence, puis en Dauphiné. A l'automne de 1742 ils envahirent la Savoie ; une lutte peu ardente, avec des alternatives de revers et de succès, s'engagea entre les troupes espagnoles et les troupes piémontaises à la tête desquelles avait voulu se placer en personne le roi Charles-Emmanuel. Les événements tournèrent mal pour ce dernier. Après son échec, les Espagnols s'installèrent confortablement en Savoie. Le roi de Sardaigne achevait alors de fortifier la ligne des Alpes tout en parlementant avec la cour de France, qui espérait toujours en lui. Pendant ce temps l'Angleterre prenait parti pour Marie-Thérèse ; aussi dès que sa ligne de défense eût été bien établie, à Worms, par l'intermédiaire de son ministre le chevalier Osorio, Charles-Emmanuel III, le 13 septembre 1743, signait avec l'Autriche un traité définitif d'alliance défensive. Louis XV alors n'hésitait plus, et — comme nous l'avons dit plus haut — lui déclarait la guerre à son tour : l'assaut des passages des Alpes allait aussitôt commencer.

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'Entrée des Espagnols en Savoie

Le roi d'Espagne, pour soutenir ses prétentions dans la succession de Charles VI, avait décidé de porter la guerre en Italie, et d'y attaquer conjointement avec un contingent napolitain les possessions impériales. Une armée avait été formée sous le commandement du duc de Montemar, — avec une certaine lenteur d'ailleurs —, et deux convois avaient amené des troupes par mer à Orbitello le 9 novembre 1741, et à la Spezzia le 31 janvier 1742. Un troisième groupe fort de 22 bataillons et de 29 escadrons devait suivre à son tour, mais sa destination devait être toute autre que ne l'avait prévu la cour de Madrid. L'Angleterre, en effet, prenant effectivement parti pour Marie-Thérèse, sa flotte sous le commandement de l'amiral Haddock était arrivée dans la Méditerranée et avait pris aussitôt ses dispositions pour couper les communications entre l'Italie et l'Espagne. Don Navarro qui avec ses navires revenait tranquillement de la Spezzia, et comptait en toute sécurité opérer un troisième voyage avec les troupes de l'infant, fut désagréablement surpris dans sa manœuvre, et, obliquant vers le Nord-Ouest, n'eut d'autre souci que de se réfugier à Antibes et Toulon.

Sur ces entrefaites Charles-Emmanuel signait avec la reine de Hongrie son fameux traité provisionnel apprécié de façon différentes à Madrid et à Versailles. L'Espagne y vit un motif de commencer de suite les hostilités contre le roi de Sardaigne, tandis que la France, ne voulant mécontenter personne, se borna pour le moment à observer une demi-neutralité.

Le troisième groupe de l'armée d'Italie, sous les ordres du comte de Glimes, restait donc sans emploi à Barcelone, où il était rassemblé, et l'infant don Philippe en était fort embarrassé, lui-même se trouvant en piteuse posture, puisque les Anglais l'empêchaient d'aller se mettre à la tête de cette armée avec laquelle il avait compté cueillir des lauriers dans la plaine du Pô. Pourtant on réfléchit, et le roi décida que le corps de M. de Glimes se rendrait par terre à Antibes pour être de là transporté par mer en Italie et rejoindre ainsi le duc de Montemar. On reprendrait alors

Digitized by Google

la grande manœuvre projetée en Italie contre les Impériaux, et l'infant don Philippe accompagnerait M. de Glimes dans son mouvement.

L'exécution de ce plan nécessitait l'autorisation de passage sur son territoire donnée par la France. Elle fut demandée et accordée, mais le cardinal de Fleury, qui voulait toujours conserver une attitude expectante, spécifia qu'aucune fourniture ne serait faite officiellement, même à prix d'argent, aux troupes espagnoles. Leurs chefs devraient pourvoir à leurs besoins directement, en s'adressant eux-mêmes à des entrepreneurs ou fournisseurs. Et par la suite cette condition fut maintes fois rappelée aux gouverneurs et intendants des provinces traversées par les Espagnols.

C'est le 22 mars que la tête de colonne du corps de M. de Glimes pénétra en France par la route de Perpignan, et c'est seulement dans les premiers jours de mai que l'infanterie et la cavalerie furent réunies entre Antibes et Toulon. Douze pièces de montagne devaient arriver un mois plus tard. Quant à l'artillerie de campagne et l'équipage de siège dont devait être pourvue l'armée, ils arriveraient la première par bateaux à Toulon le plus tôt possible, et le second à une époque indéterminée. Le 28 avril l'infant don Philippe, accompagné de M. de Glimes, installait son quartier général à Antibes. L'état-major examinait aussitôt la situation, et il lui fut facile de constater que les dispositions prises par la flotte anglaise interdisaient tout transport de troupes par mer. Une autre manœuvre devait donc être envisagée.

Or, au moment où la colonne de Glimes pénétrait en France, le roi Charles-Emmanuel, de son côté, conformément aux engagements qu'il avait pris avec Marie-Thérèse, s'acheminait avec son armée dans la direction de Modène pour se joindre au maréchal de Traun, et couvrir ainsi le Mantouan et le Milanais contre les entreprises du duc de Montemar. Mais il n'était point parti sans prendre quelques précautions sur sa frontière des Alpes, surtout en deux points qui attiraient son attention : le comté de Nice et la vallée de la Stura. Des travaux de fortification furent activement poussés vers Oneglia et à Démont et des troupes laissées en surveillance. Lorsqu'il apprit la marche du corps espagnol à travers la France et l'arrivée de l'infant en Provence, il compléta ses dispositions en donnant l'ordre au chevalier de Corbeau, qui commandait à Nice, de mettre son secteur en état de défense et d'établir un solide point d'appui à Villefranche qui pourrait ainsi, grâce à sa rade merveil-

Digitized by Google

leuse, servir de base à la flotte britannique. En même temps, il renforçait les troupes des Alpes dont le marquis Palaviccini avait le commandement, prescrivait l'occupation du col de Tende, et concentrait quelques bataillons à Coni ; puis, plein de confiance dans les mesures qu'il avait prises sur les Alpes, il continua de mener sa campagne contre le duc de Montemar.

A Antibes, don Philippe et le comte de Glimes réfléchissaient, et transmettaient à Madrid le résultat de leurs réflexions. Le roi prescrivit d'entrer en Italie par Gênes en suivant la côte. L'exécution de cet ordre était-elle facile ? Nouvelles délibérations, nouvelles hésitations. L'examen des lieux montrait les immenses difficultés contenues dans ce projet. Il fallait attaquer Nice, puis Villefranche, puis Oneglia. Sans doute les forces espagnoles étaient supérieures en nombre, mais l'ennemi avait l'avantage du terrain et s'était organisé, tandis que l'état-major de l'infant discutait. Il n'y avait pas de routes ; le ravitaillement était impossible, sans compter la menace permanente des vaisseaux anglais qui pouvaient prêter leur concours aux troupes sardes. Décidément il y avait trop d'aléas et de dangers dans cette marche le long de la côte. Don Philippe voulait abandonner l'entreprise ; M. de Glimes voulait la tenter ; d'où discussions et nouvelles pertes de temps. Finalement Madrid donna l'ordre de ne rien entreprendre sur Nice, et prescrivit un changement de direction complet. Puisque la barrière des Alpes était infranchissable en Provence, on essaierait de la percer ailleurs, et M. de Glimes fut dirigé sur le Dauphiné. La France donna l'autorisation de passage toujours dans les mêmes conditions. Mais beaucoup de temps avait été perdu en hésitations de tous genres ; les mois avaient passé et l'on était arrivé aux premiers jours d'août sans que les troupes espagnoles fussent sorties de leur inaction en Provence. Pendant ce temps Charles-Emmanuel avait poursuivi victorieusement — sans difficulté d'ailleurs — sa campagne contre Montemar, qui refoulé sur Rimini songeait à se réfugier à Naples.

Les Espagnols se décidaient enfin à se mettre en mouvement, mais auparavant le comte de Glimes avait tenu à se documenter sur la frontière des Alpes qu'il ignorait complètement, et la France avait mis à sa disposition dans ce but un homme, M. de Bourcet, ingénieur dans le corps du génie avec le grade de lieutenant, qui se rendit plus tard illustre comme officier d'état-major, et mourut lieutenant général,

Digitized by Google

grand-croix de l'ordre de Saint Louis. Ce fut l'homme de son temps qui connut le mieux les Alpes et leur valeur militaire ; et il écrivit ces « Principes de la guerre de montagne » qui font de lui un écrivain militaire hors de pair. Il était alors à Mont-Dauphin, et à plusieurs reprises M. de Glimes lui demanda des itinéraires pour pénétrer en Piémont d'abord, en Savoie ensuite. Il serait intéressant de commenter les réponses de Bourcet, de faire ressortir la netteté de ses vues, la logique de ses plans, et aussi la finesse avec laquelle il donne en passant des conseils de tactique à ces officiers qui lui paraissent bien ignorants des choses de la montagne. Mais ce serait sortir de notre cadre.

En quittant la Provence pour prendre la direction de Barcelonette où ils arrivaient le 21 août, don Philippe et M. de Glimes avaient-ils un plan de campagne ? La cour de Madrid leur avait-elle donné des ordres catégoriques ? On pourrait en douter, car les correspondances échangées manquent de netteté à cet égard, à moins que dans un but de surprise — ce qui à la guerre est toujours un avantage — ils aient jusqu'au dernier moment entouré de mystère leur marche stratégique. Trouvèrent ils au contraire que l'exposé de Bourcet leur faisait entrevoir une entreprise trop difficile pour eux ? ou bien la situation désespérée du duc de Montemar en Italie les poussa-t-elle à tenter une diversion sur la Savoie, ce qui aurait sans doute pour résultat de le soustraire à l'étreinte du roi de Sardaigne, obligé de revenir alors avec son armée vers les Alpes ? Toujours est-il que, partie de Barcelonette, l'armée espagnole débouchait par le col de Vars sur Guillestre, où, le 26 août, M. de Glimes mandait Bourcet afin qu'il lui donnât un itinéraire pour pénétrer en Savoie. L'odyssée du corps du comte de Glimes, qui depuis de longs mois errait sans but déterminé, prenait fin, et le 30 août, de Briançon, l'ordre de marche sur Saint-Jean-de-Maurienne par le col du Galibier était donné par le général en chef.

Une avant-garde de 3.500 hommes, placée sous le commandement de M. d'Aramburu, est dirigée le même jour sur la Madeleine, à pied d'œuvre pour effectuer le passage du Galibier. L'étape était rude, par des pistes muletières, fréquentées il est vrai, et l'avant-garde devait assurer d'une façon efficace la protection de la colonne principale au moment de pénétrer dans un pays dont les habitants étaient certainement peu favorables aux Espagnols, et pouvaient tendre des embuscades. De plus on ignorait si le roi de

Digitized by Google

Sardaigne n'avait point pris des mesures de défense dans la vallée de la Maurienne. Sur l'Arc en effet on atteignait la grande voie de communication entre le Piémont et la France par le col du Mont-Cenis. L'entrée en Savoie devait donc se faire avec une extrême prudence, par un passage de haute montagne, très dur en raison de la longueur de la marche qu'il exigeait. Il était nécessaire de ne s'y engager qu'à coup sûr, en se faisant précéder à très longue distance d'une forte avant-garde, capable de livrer un combat si c'était nécessaire, avec mission de prendre position dans la vallée de l'Arc. Elle devait en un mot assurer le débouché de l'armée en Maurienne. En conséquence, M. d'Aramburu, le 31 août, effectuait le passage du Galibier, descendait sur Valloires où il ne s'arrêtait point, marchait de nuit pour enfin, après cette longue étape, arriver à Saint-Michel, où il prenait position. C'était un bel effort que venait de fournir cette avant-garde, et la voie était libre. Nous étions au 1er septembre. M. d'Aramburu avait-il gardé une liaison avec le corps principal ? Nous l'ignorons, mais c'eût été une précaution élémentaire.

Ce même jour l'armée espagnole cantonnait à Monetier et à la Madeleine, et le lendemain s'acheminait sur les pentes du Galibier, après avoir toutefois laissé au pied du col une arrière-garde de 200 cavaliers destinée à recueillir les traînards. Une force de police aussi solidement constituée laisse rêveur et fait supposer ou que la discipline était singulièrement relâchée dans les troupes de don Philippe, ou que les marches en montagne les éprouvaient à un degré extrême. Pourtant les Espagnols se montrèrent parfois entreprenants, comme le montra la belle marche de l'avant-garde de M. d'Aramburu deux jours auparavant ; de même le splendide raid des dragons de Pavie sur Moûtiers par le col de la Madeleine et dont nous reparlerons plus loin.

La traversée du Galibier s'effectua sans encombre et don Philippe le 2 septembre au soir cantonnait à Valloires. Mais, si l'on en croit la tradition, son arrivée dans cette localité fut marquée d'un incident qui ne manque point de saveur, et présente une certaine authenticité ; car, lorsque l'abbé Truchet le consigna en 1859 dans sa notice sur Valloires, il n'y avait guère plus de cent ans que les faits s'étaient passés, et l'histoire avait pu se transmettre sans déformation.

Tandis que les Espagnols étaient dans le Briançonnais, les habitants de la Maurienne manifestaient une inquiétude

Digitized by Google

profonde, et ceux de Valloires entre autres, placés sur le chemin du Galibier, exposés au premier choc, se renseignaient auprès des voyageurs et parlaient beaucoup. Il est naturel que parmi eux se trouvassent des hommes pleins de courage, irrités à la pensée de voir l'envahisseur pénétrer sur leurs terres, ayant proféré des menaces et assurés qu'ils s'opposeraient par la force à la marche de l'ennemi. Au surplus n'était-il point tentant pour des montagnards de profiter de la connaissance parfaite qu'ils avaient des lieux, pour causer à peu de frais des dommages sérieux à une colonne engagée dans cette longue descente du Galibier ? Rien d'étonnant à ce que le bruit de ces menaces apporté par des colporteurs ou des espions soit parvenu aux oreilles de don Philippe, qui plein d'inquiétude, et voulant jeter l'épouvante en avant de lui, afin de se mieux protéger, fit annoncer qu'il incendierait et détruirait Valloires pour punir ses habitants de leurs intentions hostiles. A l'avis qui leur en parvint, ceux-ci furent remplis de terreur et ne songèrent qu'au moyen d'éviter la ruine. Le secours leur vint de leur curé. Le 2 septembre, jour où les Espagnols devaient entrer en Savoie, était un dimanche. Tous les habitants étaient réunis à l'église pour la grand'messe, et le curé, après avoir encouragé ses paroissiens, forma à l'issue de l'office une immense procession, à la tête de laquelle il se plaça ; et tous, chantant des hymnes et des cantiques, groupés par confréries avec leurs bannières, leurs croix archaïques et leurs énormes lanternes, s'acheminèrent lentement vers le col du Galibier. La procession arrivait au hameau de Bonnenuit, lorsque la tête de colonne des troupes de l'infant, débouchant de la Charmette, aperçut avec étonnement cette troupe à l'aspect pacifique, qu'elle ne s'attendait point à rencontrer, et les soldats espagnols, harassés après une longue marche, durent sans doute manifester bruyamment leur joie en pénétrant d'une façon si inattendue en territoire ennemi. Don Philippe, immédiatement avisé, se porta au devant du cortège religieux, et si auparavant ses craintes avaient été fortes, elles durent bien vite disparaître en présence de cette manifestation toute de calme et de prière. Il va sans dire que le curé prit aussitôt la parole, et l'on devine sans peine le ton de sa harangue. L'infant se montra, paraît-il, fort touché et satisfait, et assura tout le monde de ses bonnes intentions ; néanmoins il ne pouvait complètement oublier le danger que les habitants de Valloires auraient pu lui faire courir, et si par

Digitized by Google

magnanimité il consentait à ne pas détruire la localité, du moins pendant son séjour y aurait-il chaque jour une heure de pillage. Et encore Son Altesse voulut-elle bien accorder que les soldats ne pilleraient que ce qui serait nécessaire pour leur alimentation. Puis, sur cette bonne parole, don Philippe, qui était très pieux, voulut se mettre à la tête de la procession à côté du curé, et c'est dans cet étrange appareil que les troupes espagnoles firent leur entrée à Valloires. Elles y séjournèrent deux jours. Il y eut donc deux pillages d'une heure, qui suffirent pour laisser aux habitants un amer souvenir de ces Espagnols qui n'obéirent guère aux ordres donnés, prirent infiniment plus que le nécessaire, et se livrèrent à mille méfaits sur les personnes et sur les choses.

A la grande satisfaction des habitants, don Philippe descendit sur Saint-Michel, pour de là se diriger sur Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle et déboucher dans la vallée de l'Isère. Jusqu'à ce moment, c'est-à-dire jusqu'à sa sortie du long défilé de l'Arc, sa situation pouvait être dangereuse, non seulement à cause des embuscades que des partisans pouvaient lui tendre, mais encore en raison de l'ignorance dans laquelle il était des dispositions qu'avait pu prendre le roi de Sardaigne. Les deux grandes voies de pénétration du Piémont en Savoie passaient par les cols du Mont-Cenis et du Petit Saint-Bernard, suivant respectivement les cours de l'Arc et de la Haute-Isère, et ces deux vallées pouvaient communiquer entre elles par des passages de haute montagne. Engagé lui-même dans le défilé de l'Arc, l'infant pouvait craindre une attaque ou une surprise sur ses derrières, en même temps que son flanc droit était découvert. Ajoutons qu'il devait maintenir une communication avec le Briançonnais jusqu'à son arrivée sur l'Isère. Dans ce dernier but il laissa une arrière-garde à Bonnenuit au pied de la dernière rampe du Galibier, puis pour répondre aux autres nécessités se couvrit dans la direction du Cenis par un détachement de 600 hommes à Saint-André, avec mission d'envoyer des éclaireurs à Modane. Sur son flanc droit il n'hésita pas à porter franchement à Moûtiers par le col de Colombe — que nous appelons aujourd'hui le col de la Madeleine — une force de 600 cavaliers des dragons jaunes de Pavie. Ces mesures devaient être complétées par les suivantes :

D'Aiguebelle, ordre était donné d'envoyer 400 fantassins et autant de cavaliers à Moûtiers en remontant la vallée de l'Isère, de porter une force de même effectif à Conflans, et de laisser à Aiguebelle 4 bataillons et un régiment de

Digitized by Google

dragons tandis que l'armée descendrait sur Montmélian. Les arrière-gardes de Saint-André et Bonnenuit devaient alors se replier. Les Espagnols avaient avec juste raison l'intention de faire passer leur ligne de communication par la voie si facile de la vallée du Grésivaudan. C'est par là que leur artillerie devait leur parvenir, car jusqu'à présent leur colonne en était privée. Mais on peut se demander pourquoi M. de Glimes arrêta ses mesures de protection à Aiguebelle et Moûtiers. Pourquoi cette demi-mesure ? S'il pouvait de la sorte tenir les débouchés des vallées, il en abandonnait par contre les parties supérieures, laissant libres les passages du Cenis et du Petit Saint-Bernard ; il eût dû en bonne règle porter sa défense jusqu'à la crête des Alpes. La voie restait libre devant Charles-Emmanuel s'il formait le dessein de venir en Savoie. Les généraux espagnols ayant pénétré sur le territoire du roi de Sardaigne, sans être le moins du monde inquiétés, pensèrent-ils que maintenant leur sécurité était complète, que l'armée ennemie était trop éloignée et ne se hasarderait pas dans la haute montagne où dans un mois la mauvaise saison se ferait sentir, rendant les passages impraticables, ou tout au moins fort difficiles ? C'est possible. Quoi qu'il en soit, le Saint-Bernard et le Mont-Cenis ne reçurent aucun détachement.

Don Philippe s'était fait précéder d'un manifeste adressé au peuple de Savoie, et daté de Monetier, invitant tous les habitants à l'obéissance envers le représentant de Sa Majesté catholique, et prescrivant aux autorités de venir lui rendre hommage. Cela signifiait que les Savoyards devaient se préparer à obéir à toutes les demandes et fantaisies des généraux espagnols. Depuis Briançon ces derniers ne comptaient plus sur le ravitaillement de leurs fournisseurs, et se préparaient à vivre sur le pays, suivant la maxime du temps. Le droit de réquisition était commode, et à peine eurent-ils mis le pied en Savoie, que M. de Glimes et ses subordonnés en usèrent avec excès, non seulement pour leurs besoins immédiats, mais pour la constitution de magasins de réserves, préludant ainsi à ces exactions et à ces pillages qui durèrent pendant six ans, laissant le pays ruiné pour un temps très long. Le 6 septembre, de Saint-Jean-de-Maurienne, le comte de Glimes lança un nouveau manifeste, plus impératif que le premier, si possible, invitant à l'obéissance passive, et prescrivant le versement des armes détenues par les particuliers. De son côté, l'intendant de l'armée, M. de la Ensenada, interdisait la circulation des grains qu'il voulait requé-

Digitized by Google

rir et expédier sur le fort Barraux, où des approvisionnements devaient être constitués en lieu sûr sur le territoire de la France. Il annonçait que l'ère des réquisitions de tous genres était ouverte. Et l'un et l'autre, M. de Glimes et M. de la Ensenada, ne faisaient que parler de punitions sévères — prison et mort pour les particuliers, pillages et incendies pour les localités — non seulement si l'on n'obéissait point à leurs injonctions, mais encore si l'on faisait entendre des plaintes ou des protestations. On le fit bien voir aux habitants de Saint-Pierre-d'Albigny dont la ville fut livrée au pillage le plus complet, parce qu'ils s'étaient permis de déclarer leur impossibilité de satisfaire aux exigences réitérées des chefs espagnols. Il serait fastidieux d'énumérer tous ces véritables actes de brigandage commis par l'ennemi. Pas une localité ne fut épargnée ; et partout ce sont les mêmes scènes tant que l'appétit de l'armée n'est pas satisfait. Qu'il suffise à titre d'exemple de citer l'ordre qui fut donné à Aiguebelle et aux communes du mandement d'avoir à fournir immédiatement 55.502 fagots de bois, 853 livres d'huile, 240 livres de chandelles, 106 vaches, 7.700 quintaux de foin, 85 couvertures et draps, 52 paillasses, 100 ouvriers en permanence, 289 sous et 7 deniers de capitation mensuelle... Et pour la dite localité ce ne fut qu'une première demande, suivie de beaucoup d'autres. La Savoie n'était pas défendue militairement et l'on comprend le désespoir et la terreur des habitants à l'approche des troupes de l'infant. Aussi lorsque ce dernier arriva à Aiguebelle, y eut-il une foule d'autorités et de notables venus par ordre de tous les points de la province, la rage au cœur, rendre hommage à l'envahisseur. Tous durent écouter les demandes et les menaces qui leur furent faites par des gens ayant le sourire aux lèvres. « Donnez-nous tout ce que vous avez, et nous serons bons amis, sinon ce sera la prison, à moins que ce ne soit la corde et la torche. » Ce fut la morale de la journée d'Aiguebelle.

Mais revenons aux dragons de Pavie qui traversaient l'actuel col de la Madeleine pour aller s'installer en flanc-garde près de Moûtiers, et reconnaissons qu'ils firent ce jour-là une belle randonnée. Le passage était autrement difficile que celui du Galibier, et dans ses Mémoires militaires sur les Alpes, Bourcet exagère, lorsqu'il dit que le col de Colombe fut plusieurs fois traversé par des armées. Il y a sans doute chez lui impropriété de termes, et il faut entendre qu'il fut utilisé par des détachements. C'est en tous cas la première fois qu'une importante troupe de cavaliers se

Digitized by Google

rendait directement par la Madeleine, de Maurienne en Tarentaise, et les Espagnols ont droit en la circonstance à notre estime pour leur entrain et leur endurance. C'est le 8 septembre que cette opération eut lieu. En montagne les nouvelles circulent vite, et les habitants de Moûtiers surent assez tôt qu'une troupe espagnole allait dans la journée se présenter à l'entrée de la ville. D'où grand émoi, grande agitation. Le 8 septembre étant jour férié, les offices divins, de crainte de troubles, furent supprimés l'après-midi dans les églises, et l'on attendit dans l'anxiété. A une heure, une avant-garde de dix hommes commandée par un officier était signalée, et aussitôt le doyen du Verger, accompagné du Chapitre de la cathédrale et des principaux notables, se portait à sa rencontre, pour offrir les hommages et les compliments de la ville. Quelques heures plus tard le gros de la colonne arrivait et cantonnait à Contamine. Sans doute les beaux dragons jaunes de Pavie étaient fourbus après cette dure journée, car on n'entendit parler ni de réquisition, ni de menaces. Les jours suivants d'ailleurs ils se conduisirent assez bien ; peut-être n'étaient-ils pas assez sûrs d'eux-mêmes, et ils attendaient le détachement parti d'Aiguebelle et qui, sous les ordres du lieutenant général Acquaviva, devait les renforcer. Le 17 septembre seulement, cette dernière colonne, qui avait marché sans hâte, arrivait dans la capitale de la Tarentaise, s'y installa commodément, les cavaliers sur une rive de l'Isère, les fantassins sur l'autre, et de suite les réquisitions commencèrent. Le commandant de la troupe augmentait chaque jour ses exigences, et élargissait aussi sa zone d'action, si bien que le 29 septembre c'est toute la province qui doit fournir 48.000 bichets de grains. C'est bien d'imposer, mais encore faut-il s'occuper de percevoir les réquisitions, et c'est à cette besogne que les troupes du général Acquaviva s'employèrent. Des piquets furent donc envoyés un peu partout pour hâter l'opération, et notamment à Bourg-Saint-Maurice et à Séez. L'officier qui était allé dans cette dernière localité, au pied du Petit Saint-Bernard, eut la curiosité de monter à l'hospice qui s'élève au milieu du col pour tâcher d'apprendre des nouvelles sur ce qui se passait de l'autre côté des Alpes.

Accompagné de quelques cavaliers, il prit le chemin qui s'élève dans la Combe de Saint-Germain, si redoutable en hiver, et tout tranquillement parvint au col ; mais un peu avant d'arriver à l'hospice il s'arrêta surpris, car il apercevait un poste d'hommes en armes. Sa présence était aussitôt

Digitized by Google

signalée, car un certain brouhaha se produisit dans le groupe, et l'Espagnol eut un moment d'anxiété. Etait-il tombé dans une embuscade ? Pourtant il s'aperçut bien vite que l'agitation produite par son arrivée n'avait rien de guerrier, car aucune disposition de combat ne fut prise ni un coup de feu tiré. Au contraire, un homme, le chef de la troupe sans doute, que l'on avait dû quérir, sortait de l'hospice suivi de près du prieur, et s'avançait fort courtoisement chapeau bas. Rassuré sur son sort et ne voulant pas être en reste de politesse, l'officier espagnol, en tête de ses cavaliers, se portait en avant, puis mettant pied à terre se confondait à son tour en salutations, tandis que les soldats se regardaient curieusement avant de fraterniser. C'était vraiment la guerre en dentelles ; on ne pouvait être plus galants. Les présentations faites, les deux officiers et le prieur pénétraient dans l'hospice. Sans doute, dans la salle où ils se réunirent, le prieur, fidèle aux traditions d'hospitalité dont il était dépositaire, dut-il faire apporter de quoi réconforter l'officier qui en avait grand besoin après la longue ascension du col, et la conversation toujours courtoise s'engagea entre eux. L'Espagnol, dès les premières salutations, avait bien appris que le si aimable chef de poste auquel il avait affaire était M. de Valaise, gentilhomme du Val d'Aoste, et que ses hommes étaient des miliciens du pays, mais sa curiosité n'était point satisfaite ; et puisque l'occasion se présentait à lui de recueillir sans danger de précieux renseignements, il allait tâcher de les obtenir. Il était très intéressant pour lui de connaître les forces dont pouvait disposer l'ennemi dans la région. M. de Valaise, de son côté, chercha à l'éblouir, à l'intimider, et, suivi en cela par le prieur qui confirmait ses dires, fit un état exagéré du nombre et de la qualité des troupes rassemblées au delà du col. Puis on se sépara avec encore force compliments et bons souhaits. L'Espagnol s'en fut à Moûtiers raconter à S. E. Acquaviva tout ce qu'il avait appris, comptant bien en retirer pour son compte personnel honneur et profit, et le prieur et M. de Valaise se réjouirent fort d'avoir mystifié leur ennemi. Mais quelqu'un fut mécontent lorsqu'il apprit ces bavardages. Ce fut le commandant des troupes piémontaises, le marquis Pallavicini, qui incontinent manda à La Thuile le prieur et M. de Valaise, et les mit tout penauds aux arrêts, après les avoir sévèrement admonestés. « Mais, ajoute avec condescendance la relation sarde, ils furent relâchés l'un et l'autre sur l'ignorance, bien pardonnable à leur état, que l'on ne

Digitized by Google

doit jamais avoir de correspondance avec l'ennemi. » Et à partir de ce moment un poste fut porté de La Thuile à Séez, ce qui gêna fort les Espagnols qui n'avaient pas du tout envie de se battre si loin de Moûtiers.

Pendant ce temps don Philippe et le comte de Glimes arrivaient à Montmélian où ils installèrent leur camp, tout en prenant position face aux débouchés des Alpes, la cavalerie entre l'ancien fort et la montagne où s'appuyait sa gauche, l'infanterie tout le long de l'Isère. dans la direction de Chapareillan. Un poste fut chargé d'observer le château de Miolans, en attendant que l'artillerie dont on manquait fût arrivée et permît de l'attaquer, car il était occupé par une petite force ennemie. A Chambéry on envoyait 3.000 hommes qui y firent leur entrée sans aucune résistance. Qu'auraient bien pu faire les habitants de la ville ? Il n'existait aucune troupe régulière pour les défendre. Dès le 1er septembre, à la nouvelle de la marche de l'infant, le gouverneur, M. de Lornay, jugeant la situation intenable, s'était fait conduire en poste à Bourg-Saint-Maurice pour de là gagner Turin, tandis que la caisse du Trésor et les objets précieux étaient dirigés sur Genève. Quelques bataillons de milice le suivaient dans sa retraite. Aucun appui moral pas plus que matériel ne restait aux Chambériens. Quelques-uns, à vrai dire, avaient bien parlé de se dresser contre l'envahisseur et de se faire tuer plutôt que de subir le joug honteux de l'ennemi. Par exemple, lorsque d'Aiguebelle, le 15 septembre, le marquis de la Ensenada, ministre de don Philippe, écrivit au Sénat de Savoie que ses membres devaient prêter serment pour être confirmés dans leurs fonctions, on vit l'avocat général Garbillion s'élever avec véhémence contre cet ordre et proposer la résistance à outrance par un appel aux armes. Mais le président Sclarandi Spada, un Piémontais, fut pour la soumission. Il représenta l'inanité des sacrifices qui seraient faits et gagna l'avis du plus grand nombre. C'est ainsi que le marquis de Sada put prendre possession de Chambéry, au nom du roi d'Espagne.

Quant à M. de la Ensenada, il s'occupait sans perdre un instant de constituer de gros approvisionnements au moyen de réquisitions répétées, appuyées par des forces d'infanterie et de cavalerie envoyées jusque dans la région d'Annecy, et qui se chargeaient par leurs brutalités d'augmenter l'odieux de ces demandes, qui dès le premier jour ruinaient le pays. Ce ne furent dans le duché que longs convois qui s'acheminaient vers Chambéry et sur Barraux. Quant à

Digitized by Google

M. de Glimes, qui n'aimait pas beaucoup la bataille, il était heureux de cette guerre qui se déroulait jusqu'à présent d'une façon si pacifique, et à mesure que les jours passaient, il comptait de plus en plus sur la mauvaise saison pour le mettre à l'abri d'une expédition du roi Charles-Emmanuel.

Celui-ci avait passé l'été à guerroyer victorieusement contre le duc de Montemar, et se trouvait le 23 août à Castel San Pietro, lorsqu'il apprit que les forces espagnoles débouchaient dans la vallée de Barcelonette. Sans perdre un instant il fit partir en poste pour Turin le quartier-maître général Audibert, qui devait se renseigner et prendre les premières mesures nécessitées par les circonstances. L'attention du général avait été d'abord attirée sur Coni et Démont où le chevalier de Corbeau, gouverneur de Nice, voyant la Provence dégagée, avait eu l'heureuse initiative d'envoyer deux bataillons au marquis Pallavicini qui se lamentait sur sa faiblesse. Mais presque aussitôt l'entrée de don Philippe en Savoie était connue, et c'était un nouveau dispositif qu'il fallait envisager. Sans perdre de temps on rassembla vers Suse, au pied du Mont-Cenis, et vers La Thuile, au pied du Saint-Bernard, tout ce que l'on put trouver de bataillons réguliers disponibles, de milices du pays, et de barbets ou paysans armés, auxquels on avait recours dans les grandes circonstances. Le marquis Pallavicini se rendit de sa personne à La Thuile. Et peu de jours après, le roi de Sardaigne, expliquant au maréchal de Traun que la mission qu'il devait remplir en union avec les troupes impériales était remplie, que M. de Montemar était chassé, qu'au surplus la flotte anglaise allait amener des renforts à Ancône, replia ses troupes et leur fit prendre la direction des Alpes. Lui-même, le 8 septembre, partait pour Turin.

Son voyage se fit dans l'angoisse. Certes il revenait victorieux dans sa capitale, mais tandis que sa chaise de poste l'emmenait, l'armée espagnole pénétrait dans son duché de Savoie laissé sans défense. Et il souffrait à la pensée qu'une partie de son royaume ait été ainsi livrée à l'étranger. Il connaissait assez la guerre et les désordres qu'elle entraîne avec elle pour se figurer les charges, les vexations, les tourments dont allaient être accablés ses sujets de Savoie, ces sujets qui toujours témoignaient à la couronne leur dévouement et leur affection, et qui habitaient la terre de ses ancêtres. Allait-il les abandonner à leur triste sort et se contenter de défendre le Piémont à la crête des Alpes ? Les liens qui l'unissaient à la Savoie étaient trop forts pour qu'il

Digitized by Google

n'éprouvât pas le désir de voler au secours du duché et d'en chasser l'ennemi. Et son honneur ? Don Philippe et ses généraux seraient entrés en se jouant dans son royaume et se targueraient que l'armée sarde à aucun moment n'avait osé les affronter ! Mais le roi Charles se défiait toujours des sentiments, et dans la circonstance il éprouvait le besoin, à la veille de prendre une grave décision, de connaître l'opinion de ses ministres et de ses généraux.

Le conseil royal se tint le 17 septembre, et à son issue Charles-Emmanuel devait décider si oui ou non on irait attaquer les Espagnols en Savoie. Il fallait se hâter.

Le roi adjura chacun de dire son sentiment sans autre considération que l'intérêt du royaume. Le vieux marquis d'Orméa exposa nettement qu'à son avis il fallait abandonner le duché, si dur que cela parût. Son expérience lui faisait entrevoir les surprises les plus désagréables. La saison avançait ; dans quelques jours la neige tomberait en abondance sur les passages des Alpes, et l'on éprouverait des difficultés sans nombre avec des troupes fatiguées par la récente campagne et ayant besoin de repos. Leur bonne volonté, leur énergie, leur courage ne font point de doute, mais leurs forces ne les trahiraient-elles pas ? Et alors, n'y aurait-il point des défaillances ? Et qu'arriverait-il si par hasard on allait subir un échec, avec une retraite vouée à un désastre en plein hiver par des cols de haute montagne rendus impraticables par les neiges ? Enfin l'attitude de la France était douteuse et sa neutralité favorisait singulièrement l'infant qui à la première alerte pouvait se réfugier en Dauphiné, dans la vallée du Grésivaudan, sans crainte d'être poursuivi. La conclusion du ministre était pour la négative absolue. Mais en face de lui les généraux Rhebinder et le marquis d'Aix s'élevèrent avec force, affirmant la solidité de l'armée dont ils se portaient garants, qui ne demandait au contraire qu'à se mesurer à nouveau avec les Espagnols. Quant aux difficultés présentées par la montagne pendant la mauvaise saison, elles sont loin d'être insurmontables, et n'avait-on pas l'exemple de Victor-Amédée II traversant les Alpes en plein hiver en 1709 et en 1711 avec une forte armée de 30.000 hommes ? Enfin n'y avait-il pas une obligation morale de secourir des populations loyales et dévouées, les plus anciens sujets de la Maison de Savoie ? Que dire de l'honneur du roi qui semblerait abandonner sans combat une part de son royaume et craindre l'infant don Philippe ? Comme toujours, entre les deux avis opposés

Digitized by Google

une troisième opinion moyenne se fit jour, qui proposait l'ajournement au printemps d'une campagne qu'il serait peut-être dangereux d'entreprendre à cette époque de l'année.

L'avis des généraux était conforme au secret désir du roi Charles-Emmanuel, qui trancha la question en donnant l'ordre à son état-major de préparer un plan d'attaque contre l'armée de l'infant.

Sans perdre une minute on se mit à l'œuvre. Il y avait une tâche ardue à remplir qui consistait à réunir des approvisionnements à Suse et dans le Val d'Aoste, et à constituer les équipages de mulets nécessaires au transport des vivres et des munitions. Les services qui en étaient chargés firent merveille, et dès le début d'octobre tout était prêt. Quant à l'état-major, il élabora un plan de passage des Alpes que l'on ne peut qu'admirer et qui lui fait le plus grand honneur, tant il est conforme aux nécessités de la guerre de montagne. Sans doute, lorsqu'il en vit l'exécution, M. de Bourcet dut en tressaillir d'aise, car il savait apprécier les belles manœuvres alpines d'où qu'elles viennent, et les officiers de Sa Majesté sarde durent lui paraître posséder une connaissance technique plus approfondie que les généraux de Sa Majesté catholique.

Rappelons-nous que la position principale de M. de Glimes s'appuyait à la butte de Montmélian, couverte par des troupes installées à Conflans, Moûtiers, Aiguebelle et détachant en avant d'elles des avant-postes. Les Espagnols n'ayant pas occupé les sommets des vallées, le roi Charles-Emmanuel adopta un dispositif de marche qui lui permit, en même temps qu'il attaquerait la première ligne de front, de la prendre également à revers, peut-être même de la faire tomber sans combat par cette simple manœuvre. C'est d'ailleurs ce qui se produisit, M. de Glimes ayant en outre négligé de porter des forces dans la vallée de Beaufort aussi bien que dans les Bauges.

L'intention du roi était d'avoir son axe principal de marche par le Petit-Saint-Bernard et Moûtiers, avec à gauche et le précédant de quelques journées une colonne secondaire passant par le Mont-Cenis. Celle-ci avait pour mission de ne laisser qu'un détachement de flanc en Maurienne et de rejoindre par le col de la Vanoise et le col du Palet le gros de l'armée en marche dans la vallée de l'Isère. La neige — nous le verrons — empêcha la réalisation complète de cette combinaison. A droite, une flanc-garde partant de Cour-

Digitized by Google

mayeur devait par l'Allée-Blanche et le Cormet de Roselend descendre la vallée de Beaufort, après avoir été renforcée par des troupes devant la rejoindre par le Cormet d'Arêches. Puis tout ce groupe réuni prendrait à revers Conflans et Aiguebelle.

Cette conception était nette et paraît toute simple ; de plus elle était complète, assurant à la fois la sécurité, les liaisons et la manœuvre, et ce qui est tout à fait remarquable se fût déroulée selon toutes les prévisions sans une modification imposée par les intempéries. On avait réuni 8 bataillons à Suse, dont M. de Schulembourg devait prendre le commandement, et le gros de l'armée, soit 12 bataillons, plus la cavalerie et l'artillerie, se concentrait à La Thuile où le roi se mettrait à sa tête.

Dès le 29 septembre Schulembourg, qui s'était fait couvrir au col de la Roue par une avant-garde de Vaudois, de miliciens et de grenadiers en direction de Modane, passait le Mont-Cenis et s'installait à Termignon. Il avait des doutes sur la praticabilité du col de la Vanoise, car la saison était pluvieuse et dans la haute montagne la neige tombait. Aussi avant de se mettre en marche fit-il reconnaître minutieusement le passage en question, et il attendit dans son cantonnement. Cette reconnaissance exigeait quelques jours, mais d'autre part le général était obligé de marquer un temps d'arrêt, son matériel ayant eu de la peine à suivre la colonne. Aussi ne fut-il prêt à reprendre sa marche que le 7 octobre, après avoir appris que l'abondance des dernières chutes de neige interdisait toute traversée du col de la Vanoise ou du col du Palet. Il descendit donc la vallée de l'Arc en formant le projet, si c'était possible, de déboucher en Tarentaise par le col des Encombres.

Pendant ce temps le roi Charles-Emmanuel, le 2 octobre, mettait en marche son avant-garde par le col du Saint-Bernard, ainsi que la petite flanc-garde de l'Allée-Blanche. Pour entrer en Savoie, il avait tenu par un sentiment de grande délicatesse à donner le commandement des troupes d'avant-garde à des officiers savoyards. Il connaissait leur valeur, leur dévouement. Il n'ignorait pas l'impatience dont ils étaient dévorés de chasser l'ennemi de leur terre natale, et de soustraire leurs familles et leurs biens aux pillages et aux ravages des Espagnols. Il pouvait donc compter sur la vigueur de leur attaque. Le marquis de Seyssel d'Aix était auprès de lui en qualité d'aide-de-camp, et il se souvenait de la chaleur avec laquelle au conseil de la

Digitized by Google

couronne il avait plaidé récemment la cause de la Savoie. Au baron de Lornay, secondé par le baron du Verger, revint l'honneur de commander l'avant-garde, et dès qu'on fut arrivé à Séez, un autre officier savoyard, le lieutenant-colonel d'Entremont, avec 150 hommes fut dépêché par Les Chapelles et le Cormet d'Arêches sur Beaufort. Enfin, le 4 octobre, le roi en personne, avec le gros de la colonne, traversait le Saint-Bernard, se reposait longuement à l'hospice, car le temps était très mauvais et la neige tombait à gros flocons. Puis par le sentier de Saint-Germain il descendait à pied à Séez, où il félicitait les officiers savoyards, approuvait les dispositions prises, et donnait l'ordre de pousser le lendemain à Aime une avant-garde de 200 dragons avec M. du Verger, tandis que le brigadier Guibert passerait avec un fort détachement le Cormet d'Arêches et irait renforcer et prendre sous son commandement toutes les troupes de la vallée de Beaufort.

Les Espagnols avaient été surpris par l'arrivée des troupes sardes, car ils se croyaient en complète sécurité, mais les renseignements qui leur parvinrent étaient tels qu'ils prirent peur, et le général Acquaviva, se sentant pris dans un dispositif qui allait se refermer sur lui, n'eut d'autre souci que d'échapper à l'étreinte. Il décampa précipitamment, abandonnant, à la grande joie des habitants de Moûtiers, les gros approvisionnements constitués grâce à ses réquisitions, et entraîna dans sa retraite les troupes de Conflans et d'Aiguebelle. La voie était libre devant le roi de Sardaigne qui le fit savoir au général Schulembourg, en liaison avec lui par le col des Encombres, et lui prescrivit de marcher sur Aiguebelle.

Si quelqu'un fut heureux le 6 octobre en arrivant à Moûtiers, à coup sûr, ce fut le baron du Verger Cet officier représentait bien le type de ces Savoyards, appartenant à la noblesse du pays, vivant avec simplicité au sein de familles patriarcales, élevés dans les principes de fidélité absolue à leur religion et à leur roi, et qui presque héréditairement portaient les armes, servant aux armées avec plus ou moins de chances, mais toujours avec un dévouement sans bornes, avant de revenir dans leur modeste manoir ou dans leur vieille maison achever une existence d'honneur et de loyauté. Bien peu parmi eux étaient riches, mais tous s'accommodaient de leur existence, se connaissaient et s'estimaient mutuellement. Parfois il en tombait sur les champs de bataille, et l'on parlait d'eux au foyer en citant leur exemple.

Digitized by Google

Les guerres étaient fréquentes, les garnisons lointaines, et les officiers mariés laissaient presque toujours leur famille dans leur pays de Savoie ; en sorte que parfois des années s'écoulaient entre deux visites au foyer. L'existence était rude, et les joies intimes étaient profondément goûtées.

En approchant de Moûtiers, M. du Verger ne se tenait pas de joie, car dans cette petite ville encerclée de montagnes, qui l'hiver ne permettaient qu'avec parcimonie aux rayons du soleil d'égayer les toits des maisons, il allait dans peu d'instants retrouver son antique demeure. Et il bénissait son souverain qui par sa gracieuseté lui avait permis de pénétrer le premier dans sa ville natale. On se figure sans peine sa joie, car le service du roi au delà des monts ne lui avait pas permis depuis plusieurs années de venir embrasser tous les siens. Mais une tristesse se mêlait à ses transports : une place était vide à la maison, celle occupée par la compagne de sa vie, la gardienne vigilante de ce foyer, où il comptait revenir un jour se reposer de ses nombreux travaux. Depuis cinq ans Dieu l'avait rappelée à lui. Du moins allait-il retrouver sa vieille mère, son frère le doyen du Chapitre, et surtout ce fils, ce Christophe-Gaspard, sur la tête duquel il fondait toutes ses espérances. Ce fils avait seize ans maintenant. Comment était-il ? Il était sans doute transformé depuis qu'il ne l'avait vu ? Son intelligence, son cœur s'étaient développés ? Auprès de sa grand'mère, il avait retrouvé certainement beaucoup de cette tendresse maternelle qui lui avait manqué prématurément, et son oncle le chanoine avait sans doute su cultiver son esprit.

M. du Verger était militaire dans l'âme, et dès son arrivée à Moûtiers sa première préoccupation fut d'installer sa troupe, mais ensuite avec quel bonheur il s'abandonna aux joies familiales ! Son fils Gaspard le captivait ; il ne se lassait pas de le tenir près de lui, de l'interroger, de remercier et sa mère et le doyen d'avoir aussi bien su l'entourer. L'enfant était plein de promesses. M. du Verger était heureux et envisageait l'avenir avec de belles espérances. Lui-même était un homme de mérite, car aux solides vertus familiales et militaires qu'il possédait, venaient s'ajouter les dons de l'esprit mis en valeur par une instruction étendue. Aussi le roi avait-il distingué cet officier en qui il avait mis une confiance absolue, et dont il sut récompenser les services et le dévouement. Mais le séjour à Moûtiers fut de courte durée, car dès le 8 au matin la colonne descendait sur Cevins. Le baron du Verger embrassait une dernière

Digitized by Google

fois sa famille, gardant au cœur l'espérance de la revoir bientôt. Il ne se doutait pas que cette guerre, commencée dans des conditions si douces, durerait un temps si long et éprouverait parfois si durement les troupes du roi Charles. Et il ne se doutait pas, hélas ! que lui-même pour la dernière fois venait de prendre quelque repos dans sa vieille maison. D'une façon tragique et glorieuse, deux ans plus tard, alors qu'à Pierrelongue, près de Château-Dauphin, après avoir repoussé plusieurs fois les furieux assauts des troupes du bailli de Givry, il avait mis l'épée à la main pour entraîner ses bataillons épuisés et s'opposer vainement à une dernière charge des Français, il tomba frappé de deux balles, sans avoir un seul instant éprouvé le sentiment de la peur, et ayant préféré perdre la vie plutôt que l'honneur. Il était maréchal de camp et chevalier grand croix depuis le mois de janvier 1744.

Le roi Charles ne fit donc que traverser Moûtiers où il fut reçu au milieu des acclamations et de l'enthousiasme de tous, et cérémonieusement complimenté par Monseigneur d'Arvillard, archevêque de Tarentaise. Il avait hâte de sortir des montagnes et de courir à l'ennemi qui se dérobait devant lui. Les trois colonnes de Beaufort, de l'Isère et de l'Arc débouchèrent simultanément dans la plaine, mais tandis que les deux premières se réunissaient, M. de Schulembourg reçut l'ordre de prendre la direction de Sainte-Hélène. Les Espagnols en se retirant avaient laissé quelques forces à Saint-Pierre-d'Albigny et le roi résolut de faire tomber cette résistance. Auparavant, par le col de Tamié, il envoyait un détachement à Annecy, et M. du Verger, passant avec 800 hommes par le col du Haut-du-Four, pénétrait dans les Bauges avec mission de venir par La Thuile et la montagne tomber à Montmélian sur le flanc gauche des Espagnols. Sous la menace de ce détachement qui avait poussé une pointe au col du Frêne, l'ennemi évacua Saint-Pierre-d'Albigny. Charles-Emmanuel n'avait plus d'obstacle devant lui jusqu'à Montmélian ; il avança donc rapidement, appelant à Plancherine M. de Schulembourg, afin de marcher toutes forces réunies. Partant le 15 octobre de Saint-Pierre, il se porta en avant en formation de combat, ses troupes occupant le terrain entre l'Isère et les flancs de la montagne. Lui-même marchait à la droite de son dispositif par le chemin de Cruet-Arbin. Mais M. de Glimes voulait absolument éviter de se battre, et de la côte d'Arbin le roi put voir l'armée espagnole en mouvement de retraite par

Digitized by Google

échelons dans la direction des Marches et de Chapareillan. Dans la plaine la cavalerie formait l'arrière-garde et de temps en temps ripostait aux petits groupes qui s'acharnaient à sa poursuite. Les habiles dispositions de l'armée sarde aboutissaient ainsi à une victoire obtenue sans combat. Toutefois, avant de se retirer sur le territoire de la France, M. de Glimes esquissa une résistance par son arrière-garde au château des Marches, mais ce ne fut là qu'une démonstration ayant pour but de permettre aux troupes de Chambéry d'achever leur mouvement de repli sur Chapareillan. Après quoi, le soir du même jour, — le 15 octobre — toute l'armée de l'infant se trouva à l'abri au delà des frontières, que, fidèle au pacte de neutralité, le roi Charles ne voulut point violer. Il arrêta ses troupes victorieuses, occupant fortement Les Marches et Myans, et établissant son camp sur une ligne générale qui, passant par les villages de Torméry et Francin, allait jusqu'à l'Isère. Lui-même avec sa garde s'installait à Montmélian et couchait au couvent des Dominicains.

Comme bien on pense la journée du lendemain fut occupée par les réceptions de tous genres, et la joie était générale. Pompeusement le Sénat de Savoie, suivi de députations de la noblesse et des autres corps de la ville de Chambéry, vint faire ses révérences, et tout le jour ce ne furent que force compliments. Même parmi tous ces personnages se trouvait l'évêque de Grenoble, Mgr de Caulet, car, au point de vue religieux, toute la région de la Basse-Savoie dépendait de ce dernier, chose qui nous paraît invraisemblable de nos jours. Et pourtant ce fait n'était pas unique à l'époque. Le prélat français était donc là, et il faut dire à son honneur que, dès l'entrée des Espagnols dans le duché, connaissant la dureté des exigences de M. de la Ensenada à l'égard des populations, il était accouru dans l'espoir que sa présence ferait fléchir la rigueur des mesures prises pour l'exploitation du pays. Ce même jour, le commandant du Dauphiné faisait parvenir à Montmélian un message où il exprimait au roi toute sa gratitude d'avoir respecté le territoire de la France, et avec toutes les formes de la plus grande politesse, lui faisait savoir que si cette attitude venait à se modifier, cela serait considéré par le roi Louis XV comme un acte d'hostilité à son égard. Avec finesse Charles-Emmanuel répondit qu'il était très touché des marques de déférence et d'amitié qui lui étaient témoignées, qu'il n'avait nulle intention de pénétrer en Dauphiné, mais qu'il espérait bien que l'infant

Digitized by Google

ne profiterait pas de cette situation paradoxale pour installer une base de ravitaillement et de manœuvre en toute sécurité dans un territoire neutre, où il pourrait se retirer quand bon lui semblerait et d'où il aurait aussi toute facilité pour envahir la Savoie à son heure. Et quelques jours plus tard, n'ayant confiance que dans les mesures réelles et non dans les paroles, il écrivait au roi de France pour lui demander de ne point tolérer chez lui la présence de l'armée de l'infant, et de lui faire reprendre au plus tôt le chemin de l'Espagne. Mais avec raison il espérait peu du résultat de sa démarche, et il se hâta de fortifier le château des Marches et la butte de l'ancien fort de Montmélian, de placer des postes à Apremont, Myans et sur la rive gauche de l'Isère, enfin de créer une ligne continue et palissadée entre la rivière et la montagne de Chignin, ligne à l'abri de laquelle en deux heures toute l'armée pouvait se rassembler en un point quelconque de son front. On envisageait que la campagne était finie pour cette année, qu'il fallait prendre les quartiers d'hiver, et supprimer ces campements en plein air, si préjudiciables à la santé et au moral de la troupe. La saison était très mauvaise ; le passage des Alpes s'était effectué par la neige, et depuis ce moment la pluie n'avait cessé de tomber. Ses troupes victorieuses, n'ayant eu à supporter que les intempéries, alourdies, il est vrai, par de très nombreux malades, présentèrent d'inquiétantes marques de défaillance. Les désertions se firent très nombreuses. Les effectifs fondaient. Le roi n'était pas sans inquiétude à cet égard. Après avoir donc pris les mesures de sécurité imposées par les circonstances, après avoir présidé à l'installation de ses troupes dans des cantonnements où il s'efforça de leur procurer le bien-être qui devait remonter le moral et enrayer les maladies, il se rendit le 5 novembre au château de Chambéry, où il comptait passer l'hiver, et prendre ainsi un contact plus étroit avec les populations de la Savoie.

Digitized by Google

CHAPITRE III

L'Offensive espagnole et la Retraite du Roi de Sardaigne

En seize jours et sans combat Charles-Emmanuel avait réussi une opération qui présentait des difficultés très sérieuses. Il avait traversé les Alpes, descendu les vallées montagneuses de l'Arc et de l'Isère, débouché dans la plaine et refoulé au delà des frontières de Savoie l'armée espagnole de don Philippe, dont la peu glorieuse arrivée à Barraux avait été, le 15 octobre au soir, saluée par les canons français du fort. De Montmélian, le roi de Sardaigne avait pu entendre les salves d'honneur ainsi tirées, et ce bruit guerrier qui lui parvenait par-dessus son armée au repos dut réjouir singulièrement son cœur. Mais tout n'était pas fini pour lui, et nous savons à combien de préoccupations de plus en plus croissantes il fut obligé de faire face depuis son quartier général.

Dans toute cette affaire, M. de Glimes avait pour le moins fait preuve d'indécision, et l'on reste confondu qu'avec une armée toute fraîche, — sans artillerie, il est vrai —, il n'ait pas essayé la moindre résistance ; car le roi de Sardaigne de son côté n'avait que huit pièces qui ne pouvaient peser d'un grand poids dans le sort d'une bataille. On ne peut attribuer à la crainte qu'elles inspiraient la dérobade de l'armée espagnole. Raisonnablement il semble qu'on doive l'imputer à l'esprit timoré de M. de Glimes, qui depuis son départ de Barcelone avait continuellement changé de projets, et qui, finalement, au moment où il aurait dû agir sans hésitation, fut incapable du moindre effort. De plus, comme nous l'avons remarqué, son ignorance de la montagne et des principes de la guerre qu'on y fait était complète, et il devait éprouver une crainte presque superstitieuse lorsque ses colonnes s'allongeaient au long des vallées de la Maurienne ou de la Tarentaise. Enfin, il faut ajouter que la désertion, ce fléau des armées de l'époque, sévissait chez lui comme ailleurs, et qu'avant longtemps il ne pouvait recevoir de renforts. Il semble bien que ce soient là les causes qui aient motivé la conduite du général espagnol. Pourtant, nous ne pouvons négliger l'avis d'un homme, dont nous avons déjà parlé et dont la personnalité est suffisamment

Digitized by Google

notoire pour qu'on ajoute foi à ses récits. Il s'agit de Bourcet, qui fut un témoin attentif de ces événements et qui fit à son ministre un rapport spécial sur le fait que nous allons relater et qui prouve le désarroi du commandant en chef.

Lorsqu'on apprit l'entrée en Savoie des troupes du roi Charles-Emmanuel, on proposa au comte de Glimes de leur résister et de les arrêter dans la vallée de l'Isère. Il suffisait, disait-on, d'établir un barrage en appuyant la droite à la position de Charbonnière et la gauche au château de Miolans — dont on pouvait facilement s'emparer — à condition toutefois de tenir les Bauges par un fort détachement. Dans cette situation, il était possible de maîtriser sérieusement les débouchés de la Maurienne et de la Tarentaise. C'était réparer la faute commise en ne tenant pas les sommets des vallées. Mais M. de Glimes, après avoir considéré ce plan, ne l'exécuta pas pour une raison tout à fait inattendue et qui n'est pas sans surprendre. Lorsqu'avec son armée il descendait la vallée de l'Arc, à son passage à La Chambre, il séjourna chez le curé de l'endroit, et comme il était un homme fort courtois, il fit des politesses à son hôte, et causa beaucoup avec lui, cherchant à se renseigner sur le pays et ses habitants. Le bon curé, très hospitalier, le reçut de son mieux, répondit à ses questions avec cet esprit mêlé de malice et d'abandon que l'on rencontre si fréquemment en Savoie, et le plus sérieusement du monde lui confia que, dans un pays de montagnes, rien ne serait plus facile à un petit groupe d'hommes résolus de tendreune embuscade à la faveur de laquelle on pourrait s'emparer de la personne de l'infant. Le pauvre M. de Glimes tomba dès lors dans une anxiété profonde, et la pensée de sa responsabilité en pareille aventure absorba toutes ses facultés, à tel point qu'il n'aurait plus eu qu'un seul souci : mettre à l'abri de toute entreprise fâcheuse S. A. don Philippe. Le territoire de la France n'était pas loin et l'attirait invinciblement. Ainsi s'expliquerait cette retraite systématique.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'à Madrid on sut le résultat de cette campagne, on se montra fort attristé. Le roi et la reine d'Espagne en ressentirent une humiliation profonde. A leurs yeux, grâce à M. de Glimes, l'infant don Philippe s'était couvert de honte ; il fallait à tout prix réparer l'injure qui rejaillissait sur le trône. Incontinent, le 18 octobre, des lettres pressantes furent adressées à Barraux. Dans des termes pathétiques, le roi et la reine représentaient au prince leur douleur et leur honte, compatissaient à la tristesse qui

Digitized by Google

ne pouvait manquer de remplir son propre cœur à lui, et l'adjuraient au nom de ce qu'il y avait de plus sacré de laver dans le sang l'outrage fait à la couronne et au pays. La réputation de l'infant était compromise aux yeux de l'Europe railleuse ; à tout prix il fallait par un coup d'éclat réparer l'atteinte portée au prestige royal. Pour cela un seul moyen existait : reprendre les hostilités envers et contre tout, malgré les intempéries, malgré les maladies, malgré les désertions, franchir la frontière, attaquer le roi de Sardaigne, le chasser au delà des monts, s'installer en Savoie en attendant que la belle saison prochaine permit de franchir les Alpes et de pénétrer en Piémont. Etait-ce donc une entreprise impossible ou même difficile ? Avec les renforts qu'il recevait et qu'il recevrait encore, l'infant ne voyait-il pas grossir son armée, dont l'effectif de 14.000 hommes était certainement supérieur à celui de l'ennemi ? Son artillerie ne venait-elle pas de lui parvenir ? Don Philippe ne devait pas hésiter et avant peu les souverains de l'Europe apprendraient que le prince espagnol était vainqueur du roi de Sardaigne.

La missive envoyée au comte de Glimes, pour être moins sentimentale, ne renfermait pas moins d'énergie, et exprimait sans ambages le profond mécontentement de Madrid. Finalement, on lui donnait l'ordre de reprendre l'offensive dans le plus bref délai, après avoir élaboré un plan destiné à assurer le succès.

Le général sentit le vent de la disgrâce et retrouva au fond de lui-même un sursaut de volonté. Une fois de plus le comte de Glimes eut recours à M. de Bourcet qui lui proposa une manœuvre brillante, dont les résultats pouvaient être considérables, grâce à une action rapide, conduite avec beaucoup d'entrain. L'armée piémontaise s'échelonnait de Montmélian vers Saint-Jeoire, avec des postes aux Marches, à Myans, à Apremont. Des détachements de surveillance étaient également disposés sur la rive gauche de l'Isère. Il s'agissait de simuler une attaque à fond sur la droite de l'armée du roi Charles, en direction d'Apremont, d'attirer ainsi toutes ses forces en ce point, de les y fixer, et à ce moment de se décrocher hardiment par un mouvement de retraite exécuté par le gros de l'armée. A vive allure on devait alors traverser l'Isère sur le pont de la Gache, sous Barraux, et marcher sur Chamousset. Là, par le pont de Fréterive, on se serait mis en bataille à cheval sur l'Isère, face à Montmélian, et de la sorte Charles-Emmanuel se

Digitized by Google

voyait coupé de ses communications avec le Piémont. Pour lui il n'y avait plus alors que deux alternatives : ou mettre bas les armes, ou combattre.

Certes le plan était séduisant et prouvait chez Bourcet une imagination qui n'était point en peine de trouver des combinaisons hardies. Pouvait-il réussir à coup sûr ? Non, car il y avait trop de conditions pour sa réalisation intégrale. Il fallait d'abord pour l'exécuter un général ardent, goûtant le risque, et des troupes manœuvrières. Il fallait aussi supposer que l'ennemi abandonnerait bénévolement la ligne Les Marches-Myans qui était une menace permanente pour le flanc des Espagnols en marche vers Apremont ou en revenant. Il fallait admettre que le mouvement de repli de M. de Glimes passât inaperçu, ce qui était difficile, et alors le roi Charles avait beaucoup moins de trajet à faire pour se porter de l'autre côté de l'Isère et pour parer par une contre-attaque au mouvement enveloppant de l'ennemi. Néanmoins, sa réalisation n'était pas impossible et avec de la vitesse et de la décision, au moyen d'une marche de nuit, il pouvait réussir.

Pris d'un beau zèle, le général espagnol s'enthousiasma pour un si beau plan, fait ses préparatifs en conséquence, rappelle le 10 novembre sa cavalerie qu'il avait envoyée au repos vers Grenoble, reçoit 4 bataillons de renfort, son artillerie de campagne, jette un deuxième pont sur l'Isère à côté de celui de la Gache et fixe l'attaque au 16 de ce même mois. Mais, épuisé par l'effort qu'il vient de faire, M. de Glimes n'a pas le courage de passer à l'exécution, et, prenant prétexte du mauvais temps, interrompt ses préparatifs et retombe dans l'inaction.

Le roi de Sardaigne, nous le savons, avait à la fin du mois d'octobre mis en cantonnement les 20 bataillons dont il disposait. Il les avait répartis en trois groupes: l'un à Saint-Jeoire et villages environnants sous les ordres du baron de Lornay, le deuxième à Montmélian avec M. de Schulembourg, enfin le troisième commandé par le comte de Biscaret à Planaise. Des détachements occupaient Annecy, Aiguebelle, Conflans. L'ensemble était couvert par des postes installés aux Marches, à Myans, à Apremont et sur la rive gauche de l'Isère à Sainte-Hélène, aux Mollettes, à La Rochette. Un système de signaux optiques était établi pour alerter les troupes en cas de besoin et leur faire prendre leurs positions de combat. Trois pièces de canon étaient en surveillance sur la butte de Montmélian dans un fortin

Digitized by Google

qu'on avait édifié à la hâte. Tout paraissait calme dans la plaine de l'Isère. Pourtant les renseignements qui parvenaient au quartier général du roi faisaient connaître que l'infant recevait des renforts, notamment un corps de miquelets et deux bataillons d'Aragon; que de la province de Bourgogne des vivres lui étaient expédiés en abondance. C'était le moment où M. de Glimes, mis en demeure par la cour de Madrid, avait des velléités d'offensive.

Charles-Emmanuel, ne croyant plus à une attaque des Espagnols, la saison se faisant de plus en plus mauvaise, s'était installé le 5 novembre à Chambéry, mais il ne devait pas jouir longtemps du repos qu'il s'était promis. En effet, dans la nuit du 6 au 7, les postes de surveillance qui ne perdaient pas de vue la direction du camp ennemi de Barraux, aperçurent un mouvement inaccoutumé de lumières, donnant l'impression d'une grande quantité de torches de résine portées par des gens en marche vers Chapareillan. On craignit une attaque et l'alerte fut vive ; les mesures préparatoires de précaution avaient été prises, et le roi, prévenu, revint de suite à Montmélian pour être plus à même de donner les ordres nécessités par les circonstances et rester au milieu de son armée. Il jugea que le camp devait être repris, malgré le mauvais temps persistant, et tristement les soldats dirent adieu aux cantonnements où pendant quelques jours ils avaient oublié leurs misères. Maintenant c'était la vie sous la tente avec le froid, la pluie et même la neige, et la souffrance physique est mauvaise conseillère.

Le roi était inquiet. Par suite des maladies et des désertions, l'effectif total de ses 20 bataillons et de ses escadrons n'atteignait pas 11.000 hommes, en face des 14.000 de l'infant don Philippe. Les quelques renforts qu'il attendait du Piémont n'avaient pu qu'avec peine traverser les cols des Alpes encombrés de neige et il ne fallait plus compter sur un secours sérieux avant le printemps prochain. D'ici là, que serait devenue l'armée sarde ? Tous les jours les malades et les déserteurs se faisaient plus nombreux, et dans quelques mois, que resterait-il de ces 11.000 hommes, à moitié démoralisés, même si dans quelque temps on pouvait leur procurer un peu de bien-être ? En outre, Charles-Emmanuel, ne voulant pas imposer de lourdes charges à ses sujets de Savoie, avait compté sur le ravitaillement envoyé d'au delà des monts. Mais pas plus que les renforts en hommes, les approvisionnements ne pouvaient parvenir facilement. Cette situation précaire était pour le souverain une

Digitized by Google

préoccupation constante, et à Montmélian, tandis qu'il réfléchissait dans le couvent des Dominicains, siège de son commandement, bien souvent les avis du vieux marquis d'Orméa durent lui revenir à l'esprit.

Chacun dans l'armée piémontaise s'attendait à une attaque des Espagnols encouragés par leur supériorité numérique. Le roi renforça sa ligne d'avant-postes et fit de Montmélian le centre de sa résistance. De là en effet il pouvait à volonté porter le gros de ses forces soit dans la vallée de l'Isère, soit dans celle de Chambéry, suivant les intentions que manifesterait l'ennemi. En même temps, il prévoyait une retraite possible par la Maurienne et la Tarentaise, et, afin de ne pas être bousculé dans les longs couloirs des Alpes, prescrivait d'établir des centres de résistance à Charbonnière et à Fréterive. Mais il fallait aussi dans la mesure du possible parer à la faiblesse des effectifs. Dans ce but, Charles-Emmanuel fit un appel à la population de la Savoie, offrant des armes à tous ceux qui voudraient coopérer à la défense du pays. A Chambéry on forma une compagnie d'arquebusiers, et huit de milice qui furent réparties entre Apremont, Faveraz, Montmélian, Les Marches, Saint-Jeoire, Myans, La Boisserette, Annecy. C'était un renfort appréciable de 1.200 hommes.

Pendant que le roi de Sardaigne déployait une si grande activité pour se fortifier et utiliser de son mieux les ressources en hommes qu'il possédait, au camp de Barraux, M. de Glimes était donc retombé dans son apathie habituelle, non sans provoquer les plaintes de ses subordonnés. Cette fois la mesure était comble et de Madrid le général reçut une lettre de rappel en même temps qu'il était avisé de son remplacement à la tête de l'armée espagnole par le marquis de La Mina (1), gouverneur de Barcelone.

Le nouveau commandant arrivait précédé d'une réputation de général habile et heureux, actif et entreprenant. Il portait un beau nom : Don Jayme Miguel de Gusman, marquis de La Mina, comte de Pezuela, Grand d'Espagne. Il comptait parmi les titulaires des grands ordres européens et pouvait se parer de la Toison d'or, tout aussi bien que du collier du Saint-Esprit ou de celui de San Genaro. Plusieurs fois ministre ou ambassadeur, il avait reçu les

(1) Nous adoptons l'orthographe de son nom tel qu'il est écrit dans l'autobiographie du général espagnol : La Mina et non Las Minas.

Digitized by Google

faveurs de son souverain et celles des princes étrangers, et très fier de lui-même, il en imposait aux autres, se lançant dans toutes les entreprises avec la plus grande assurance. Quoiqu'il se fût trouvé colonel à vingt ans, il se plaignait fort d'être resté vingt-quatre ans dans ce grade et dans celui de brigadier des dragons de Lusitanie. Pourtant il pouvait écrire plus tard avec satisfaction : « Dans les grades supérieurs de maréchal de camp et de lieutenant-général la faveur du roi me dédommagea de ce retard en m'élevant en peu de temps à la dignité de capitaine général après que j'eus occupé la Savoie et forcé le roi de Sardaigne à repasser les Alpes. » Vers la fin de sa carrière, il devait être nommé gouverneur de la Catalogne, remplaçant une fois de plus M. de Glimes qui venait de mourir ; et à cette occasion il devait tracer ces lignes dans son autobiographie : « Le roi m'accorda immédiatement la charge qu'il laissait vacante, ne me permettant plus de ne rien ambitionner, alors même que mes aspirations eussent été démesurées. » C'était donc un grand seigneur, favorisé du sort, ambitieux et confiant que don Philippe recevait comme mentor.

Précédé de renforts qui avaient porté à environ 20,000 hommes l'effectif de l'armée, M. de La Mina arriva le 5 décembre à Barraux et sans perdre un instant se mit à étudier le terrain devant lui et les dispositions prises par le roi de Sardaigne.

De son camp, le commandant espagnol voyait se déployer la vallée de l'Isère, grande voie de pénétration en Piémont au moyen des longs défilés de la Maurienne et de la Tarentaise dont il pouvait apercevoir les débouchés à l'horizon. La rivière déjà large, et rendue plus large encore par les marais au milieu desquels elle coulait, remplissait le fond de la vallée, rendu presque impraticable. Aussi les routes passaient-elles par les hauteurs, et suivant que l'on voulait remonter l'Arc ou la haute Isère, on prenait les chemins de Planaise-Maltaverne-Chamousset sur la rive gauche, ou de Montmélian - Cruet - Saint-Jean-de-la-Porte - Grésy - Conflans sur la rive droite. Tous deux communiquaient par les ponts de Fréterive et de Montmélian. C'étaient les lignes de communication du roi Charles-Emmanuel avec Turin, et par lesquelles il pouvait recevoir ses renforts et son ravitaillement ; ce pouvait être aussi ses lignes de retraite. Au Nord, la vallée de l'Isère était flanquée par le massif des Bauges d'une si grande valeur militaire vrai réduit de la Savoie, et qui se montrait au delà de l'armée

Digitized by Google

sarde. Au Sud, la route de Planaise était dominée par la haute colline sur laquelle sont plantées les tours de Montmayeur et qui s'allonge jusqu'à Chamousset, cachant au regard la dépression de La Rochette. Celle-ci, par les cours du Bréda et du Gelon, ouvrait une communication parallèle à l'Isère de Pontcharra en France au confluent de l'Arc. Cet ensemble, aux lignes simples, ne manquait pas de grandeur et invitait certainement un général à la manœuvre.

Plus à gauche s'ouvrait la vallée conduisant à Chambéry et dont l'aspect était beaucoup plus compliqué — d'autant plus compliqué que la Savoie et la France s'y touchaient par une frontière au tracé bizarre. Aussi le terrain mérite-t-il d'être examiné avec grande attention.

Cette vallée, orientée du Nord-Ouest au Sud-Est, se développait dans cette région entre la montagne de Chignin d'une part et le mont Granier, le col du Frêne et le mont de Joigny d'autre part. Par une large ouverture elle rejoignait la grande voie de l'Isère, entre Chapareillan et Montmélian. En ce dernier point, la butte, sur laquelle s'érigeait jadis le vieux fort démantelé au siècle précédent, restait toujours le pivot de la défense, soit qu'on voulût s'opposer à un envahisseur venant du Dauphiné, soit qu'on voulût faire face à des colonnes descendant des Alpes. Presqu'en son centre, la vallée, sur une longueur d'environ 4 kilomètres, est partagée en deux parties par un ensemble de hauteurs, jalonné par le château de Bellegarde, Les Marches, Seloges, Myans, Chacusard. A son extrémité Sud, cet ensemble s'appuie à une falaise qui par Francin, Bellegarde, Les Marches domine le cours de l'Isère, et découvre en aval des vues étendues entre Chapareillan, Barraux et Pontcharra. A l'autre bout au Nord-Ouest, il s'arrête en coin entre les mamelons allongés de Faveraz et de Saint-Baldoph-Apremont, entre lesquels serpente le cours de l'Albanne, et qui forment avec la colline des Tours de Chignin, plus à l'Est, une position défensive de premier ordre contre une attaque venant du Dauphiné en direction de Chambéry. Mais de part et d'autre de la longue ligne de hauteurs, l'aspect du sol ne ressemblait guère à ce qu'il est aujourd'hui. Jusqu'au pied de la montagne de Chignin, et jusqu'à l'entrée de Saint-Jeoire s'étendait un terrain marécageux, et la vallée n'était traversée dans sa largeur que par le chemin de Montmélian à Myans, et par celui de Francin aux Marches. Dans la partie qui s'étendait jusqu'au col du Frêne, le terrain présentait deux secteurs très dissemblables :

Digitized by Google

de Saint-André et de son lac jusqu'à Myans, c'était la région des Abîmes, formés en 1248 par la chute d'une partie de la dent du Granier, région de mamelons, parsemée de gros rochers éboulés, d'étangs, de petits lacs, sauvage et déserte, inspirant une crainte superstitieuse, formant un obstacle sérieux, propice néanmoins à la surprise et aux embuscades. Au delà et jusqu'à Apremont un vaste marais interposait son étendue infranchissable.

Trois chemins permettaient dans cette partie de la vallée de passer de France en Savoie et de se diriger sur Chambéry. A flanc du mont Granier se trouvait la vieille route de moyen-âge, un peu sinueuse, et qui passait par Chaparcillan, Bellecombe, le Pont-Neuf, Apremont. Plus bas une route récente conduisait également à Apremont par Saint-André et Pierre-Hâchée. Enfin, suivant la ligne de hauteurs médiane, courait la route Les Marches-Myans-Chacusard. Cet ensemble de voies de communications était complété par les chemins des Marches à Saint-André et de Myans au col du Frêne.

Sur ce difficile terrain la frontière était tracée en forme de saillant orienté au Nord-Est, et dont la pointe pénétrait profondément en Savoie vers Myans. Elle se détachait de la rive droite de l'Isère à environ 600 mètres du confluent du Glandon, pour se diriger sur le lac de Saint-André qu'elle traversait en son milieu, continuait vers le lac des Pères, mais se redressait brusquement avant d'atteindre le chemin du col du Frêne qui restait tout entier en Savoie ; de là elle piquait droit sur le lac Noir qu'elle laissait à la France.

Le roi de Sardaigne, derrière sa ligne palissadée, tenait ses troupes campées entre Arbin et Chignin, au pied de la montagne. Ses avant-postes occupaient sur la rive droite de l'Isère la si importante ligne des hauteurs Belvegarde-Chacusard, et sur la rive gauche de la rivière les points de Planaise, Les Mollettes, La Rochette. Sachant apprécier sainement la valeur respective des terrains et la puissance nouvelle qu'ils peuvent acquérir grâce à la fortification, il avait soigneusement sur cette première ligne fait mettre les localités en état de défense, élever des épaulements et creuser des tranchées. Ces dispositions lui permettaient de manœuvrer et de faire face aussi bien à une attaque lancée par la rive gauche que par la rive droite de l'Isère. Dans le premier cas, par le pont de Montmélian et plus en amont par celui de Fréterive il pouvait porter ses forces

Digitized by Google

de l'autre côté de la rivière et occuper les positions avantageuses de Planaise et Sainte-Hélène et tenir La Rochette. Dans la seconde alternative, par le chemin de Montmélian, Chignin, Saint-Jeoire, et à l'abri des hauteurs de Seloges-Myans, il pouvait manœuvrer à son aise, couvert comme il l'était par une puissante ligne d'avant-postes.

M. de La Mina eut vite fait de discerner la force de la position occupée par le roi Charles-Emmanuel, et l'extrême difficulté qu'il aurait à l'attaquer directement, mais il lui restait la ressource de la manœuvre par l'une ou l'autre aile de l'ennemi. Eut-il connaissance du plan que M. de Bourcet avait présenté à son prédécesseur le général de Glimes ? Toujours est-il que son attention fut particulièrement attirée par l'examen de la vallée de Chambéry. Le tracé de la frontière était bien fait pour le frapper. Par le chemin de Bellecombe, et à travers une région tourmentée, on arrivait, sans quitter le territoire de la France, à proximité d'Apremont, tout à fait à l'aile droite de la position de l'armée sarde. C'était, il est vrai, une marche de flanc qu'il fallait exécuter en longeant les avant-postes ennemis, opération toujours dangereuse ; mais dans le cas présent, la majeure partie de cette marche s'exécutait en territoire neutre, celui de la France, et au delà le marais d'Apremont couvrait d'une façon suffisamment efficace une attaque lancée par les Espagnols. L'avantage était considérable, et le commandant des troupes de don Philippe se décida pour une manœuvre de ce côté.

Pour réussir il était nécessaire de tenir le roi Charles jusqu'au dernier moment dans l'incertitude du véritable point d'attaque, et le marquis de La Mina adopta en conséquence un plan d'une exécution inverse de celui de Bourcet, quoique analogue dans la conception. Simuler une attaque sur la rive gauche de l'Isère, pour retenir de ce côté l'attention de l'ennemi, provoquer un déplacement de ses troupes si possible, le retenir en tous cas immobile sur sa position actuelle, et lancer une attaque à fond sur son aile droite à Apremont, pour atteindre ensuite Chambéry, tel fut le mode d'exécution qui se présenta à son esprit et dont il fixa aussitôt les détails.

Le 16 décembre, un détachement de miquelets, fort de 500 hommes, faisait une démonstration sur la rive gauche de l'Isère, s'installait à Pontcharra, établissait ses postes à Laissaud, La Chapelle-Blanche et Bard. Pendant ce temps, le général espagnol faisait ses derniers préparatifs. Enfin,

Digitized by Google

dans la nuit du 18 au 19 décembre, bien avant la pointe du jour, l'armée espagnole s'ébranlait en deux colonnes aux directions divergentes. L'une, de trois brigades, passait les ponts de l'Isère sous Barraux, se dirigeait sur Pontcharra pour prendre ensuite la route de Savoie, tandis que l'autre, composée de quatre brigades, s'engageait sur le vieux chemin de Bellecombe-Apremont.

Dans le camp sarde, depuis quelques jours, grâce à des espions, on était prévenu que le nouveau commandant de l'armée espagnole voulait reprendre les hostilités, sans que pourtant on pût savoir exactement le plan qu'il avait adopté. Aussi Charles-Emmanuel était-il aux aguets et lorsque le 18 décembre au soir, toujours par la même voie, il eût appris que M. de La Mina devait se mettre en mouvement le lendemain matin, il fit aussitôt prendre les armes et occuper les positions de combat. Sur la rive gauche de l'Isère, le marquis Pallavicini, avec trois bataillons, se rangea en bataille en avant de Planaise pour soutenir les postes déjà établis. Le brigadier Guibert, avec un régiment, défendait Montmélian et son pont. Quatre brigades se portèrent en ligne entre le château de Bellegarde et Myans tandis que les dragons du Roi et ceux de Piémont prenaient place sur le terrain entre Francin et le chemin de Montmélian à Myans. En réserve, le long de la route de Chambéry, au pied de la montagne de Chignin, se tenaient les Gardes.

Toutes ces dispositions furent prises dans la nuit, par une température glaciale, mais ces mouvements avaient réveillé pour l'instant l'ardeur des troupes, et lorsque de très grand matin, le roi Charles, à cheval, arriva sur la butte du château des Marches, il avait été salué par les acclamations des soldats de la brigade des Fusiliers rencontrée sur son passage.

De son observatoire il pouvait facilement voir le défilé des troupes espagnoles qui, par le vieux chemin de Chambéry, longeaient les pentes de la montagne. Mais, quoique guidés par des habitants de Chapareillan, cette armée et les petits détachements de flanc qui l'accompagnaient, ne s'avançaient qu'avec une extrême lenteur, ce qui contribuait à augmenter l'incertitude du roi de Sardaigne sur les intentions du général de La Mina. Ce n'est qu'à neuf heures du matin que la tête de colonne franchit la frontière, et la première pensée de Charles-Emmanuel fut d'ordonner une attaque dans le flanc de l'ennemi, au moyen d'un détachement qui se glisserait entre les Abîmes et le marais d'Apremont. Mais il se ravisa dans la crainte de tomber

Digitized by Google

dans un piège et de se laisser accrocher par une fausse démonstration. Il avait pu voir en effet, de l'autre côté de l'Isère, les brigades ennemies qui s'étaient déployées face à Laissaud et aux Mollettes. Des deux attaques l'une était certainement simulée, et alors, laquelle était la vraie ? Pourtant la colonne engagée du côté de Pontcharra, après quelques évolutions, avait fait demi-tour, revenait sur ses pas, repassait l'Isère et prenait la direction de Chapareillan. Le doute n'était plus possible, et à onze heures du matin, parfaitement sûr de voir l'attaque décisive des Espagnols se prononcer sur Apremont, Charles-Emmanuel prit quelques dispositions, mais se borna par des mouvements sur place à renforcer sa ligne Bellegarde-Myans. Les deux armées étaient séparées par les Abîmes de Myans et le marais d'Apremont, se voyant et s'observant parfaitement, à portée de canon sans être à celle de mousqueterie. Mais déjà l'infanterie de tête de la colonne espagnole s'était déployée devant le château d'Apremont et sa cavalerie débordait le village en longeant le ruisseau d'Albane ; le château, propriété du marquis de Coudrée, ne présentait par lui-même aucune force de résistance, sans fossés, sans murs, mais avait pourtant été organisé sur les ordres du roi et était devenu un solide point d'appui. Soixante-dix hommes de troupes régulières renforcés par trente bourgeois, chevaliers-tireurs de Chambéry et de Rumilly, constituaient sa garnison, sous les ordres du chevalier Suri. En outre des paysans armés, au nombre de 150, s'étaient postés en avant de l'ouvrage, près de la frontière, formant une ligne de tirailleurs. Ces braves gens ouvrirent le feu dès que les Espagnols apparurent et c'est ainsi que commença le combat. L'ennemi eut bien vite et bien facilement l'avantage, et les cent cinquante paysans se réfugièrent dans le château dont l'attaque fut immédiatement entreprise. Et alors commença cet épisode à la fois glorieux et douloureux d'une poignée d'hommes résolus, résistant pendant trois jours, sans être le moins du monde secourus, et succombant à la fin en présence de leur propre armée immobile. Ce fut le seul acte de lutte entre les Espagnols et les Piémontais avant que ces derniers ne battent en retraite.

Trois cents défenseurs étaient donc enfermés dans le château d'Apremont. M. de La Mina leur fit l'honneur d'un siège régulier. Du canon, en faible quantité, il est vrai, — deux pièces le premier jour — fut amené, et l'on commença le feu, tandis que l'infanterie de tête, prenant position,

Digitized by Google

tiraillait à son tour et ouvrait une tranchée à La Chenaie. En face, on ripostait avec énergie. Le reste de l'armée de l'infant, ne prenant point part à cette affaire, se massait en arrière, dressait les tentes, et les soldats en grand nombre — histoire de s'occuper et de se réchauffer, car il faisait grand froid — se mirent à piller et incendier les maisons alentour.

Mais les heures passaient, et l'on se trouvait aux plus petits jours de l'année ; le roi Charles estimant qu'il ne pouvait entamer aucune action avant la nuit, et que d'ailleurs le marais d'Apremont mettait un obstacle infranchissable entre lui et l'ennemi, se contenta de porter vingt compagnies à sa droite à Faveraz. Puis, de part et d'autre, on se mit à veiller par un froid rigoureux, rendu d'autant plus terrible et démoralisant qu'une bise glaciale s'éleva et ne cessa plus de souffler.

Le lendemain 20 décembre, au matin, le marquis Pallavicini fut rappelé avec ses bataillons de Planaise à Montmélian, car il était évident que sa présence de l'autre côté de l'Isère n'était plus d'aucune utilité. De leur côté les Espagnols recommencèrent de battre le château d'Apremont avec quatre, puis six pièces d'artillerie. Mais l'armée sarde restait figée sur place ; la petite troupe du chevalier Suri se défendait vaillamment, et l'on put supposer que ces défenseurs, qui de leur position apercevaient tout près d'eux les bataillons piémontais déployés jusqu'à Faveraz, étaient soutenus dans leur résistance par la pensée qu'à tout moment un mouvement de secours allait se produire pour refouler les assiégeants. Mais la journée se passa encore sans que rien ne fut modifié à l'attitude respective des deux armées. La nuit dut être triste au château. Les munitions, les vivres étaient presque épuisés. Le secours n'arriverait-il pas demain ? Cela paraissait si facile ! Que se passait-il ? Que faisait le roi ? Les défenseurs ne voyaient que les feux de bivouac allumés par les deux armées et les tristes lueurs des incendies provoqués par les pillards espagnols qui toujours criaient et buvaient dans la nuit. Le froid était de plus en plus pénétrant, le vent soufflait toujours avec violence, et le jour se leva encore une fois sur la courageuse petite troupe. Encore une fois le bombardement reprit, et toujours le chevalier Suri resta livré à lui-même. La résistance n'en continua pas moins, mais les Espagnols se gardaient de donner l'assaut, sûrs qu'ils étaient maintenant de faire tomber la défense sans employer le suprême argu-

Digitized by Google

ment. On devinait aisément que les munitions s'épuisaient, et il arriverait un moment où les défenseurs, dénués de toute ressource, seraient obligés de se rendre. Ce moment arriva en effet. La journée s'était écoulée comme la précédente, et lorsque le soir tomba, il n'y avait plus au château ni vivres, ni munitions. Dans la nuit, le chevalier Suri, jugeant qu'il avait accompli sa mission jusqu'à épuisement de ses forces, tandis que toute l'armée, à quelques pas de lui, depuis près de trois jours, le laissait sans secours, faisait sa reddition aux Espagnols. Sans aucun doute il avait fait son devoir jusqu'au bout, et dans sa tristesse pouvait se rendre justice et dire que l'honneur était sauf.

Ce ne fut qu'une infime partie de l'armée de l'infant qui attaqua le château d'Apremont. Le reste campait et se distrayait de son mieux ; la discipline était loin d'être exemplaire et les troupes, dès la première heure, se mirent à piller toutes les maisons des environs, sans oublier les pires excès usités en pareils cas, alors que toutes les passions sont déchaînées. Qu'on se figure cette ruée d'hommes qui dans le camp de Barraux avaient souffert des intempéries, de la pluie, du froid et qui avaient hâte de se procurer le bien-être dont ils manquaient. Rien ne put les retenir et ce furent les scènes les plus odieuses, toujours les mêmes, toujours aussi poignantes, aussi cruelles, aussi dégradantes, que celles dont le récit nous est fait à toutes les époques par les témoins de ces brutales invasions. Que ce soient les Suédois dans les Vosges au temps de la guerre de Trente ans, ou les Espagnols en Savoie en ces jours dont nous parlons, que ce soient les Allemands au cours de la dernière guerre, on peut voir que lorsque la bête humaine est déchaînée elle se livre toujours aux mêmes excès, aux mêmes débordements : rien ne l'arrête dans ce retour à l'animalité. Sans doute à Apremont et à Saint-Baldoph, les choses se passèrent sur une toute petite portion du territoire, mais les souffrances des habitants n'en furent pas moins grandes, ni les conséquences moins désastreuses pour eux. Deux hommes, deux témoins, nous ont laissé le récit de ces tristes journées, l'un l'abbé Dumollard, curé d'Apremont, l'autre l'abbé de Sirace, ancien archidiacre d'Aix, qui habitait Saint-Baldoph. Sans emphase, mais avec précision et indignation, ils ont relaté en quelques lignes les exploits des Espagnols. C'est sur la cure d'Apremont que les premiers miquelets, arrivés dans la matinée du 19, se précipitèrent, faisant sauter les serrures à coup de fusil, faisant main basse sur tout

Digitized by Google

ce qui pouvait s'emporter. Le pauvre curé se trouva sans argent, sans linge, sans vaisselle, sans provisions. Mais les premiers pillards avaient vu leur nombre grossir rapidement. « Demi-heure après, arriva toute l'armée », dit M. Dumollard. C'est évidemment exagéré, mais il est certain qu'une nuée de brigands surgit de tous côtés. En un instant le curé se vit privé de ses vêtements, ce qui lui « parut très cruel », ajoute-t-il. Et il avait la douleur de voir tout son vin absorbé par des gosiers insatiables, puis la horde avinée, après avoir bu, brûla les tonneaux et brisa tout ce qui n'était pas transportable.

Ce fut le prélude d'un pillage général qui dura huit jours tant à Apremont qu'à Saint-Baldoph. La rage de la destruction s'était emparée de cette troupe en fureur et la dévastation prit un aspect systématique. Au sac des maisons et à leur incendie s'ajoutèrent des actes de véritable folie, — dont nous avons d'ailleurs vu la répétition sur une grande échelle au cours de la dernière guerre, — tels que vignes arrachées, arbres fruitiers coupés. Le plaisir de détruire n'avait plus de bornes, et naturellement à toutes ces horreurs s'ajoutait la frénésie du viol, inséparable des brigandages dont furent victimes les infortunés habitants de ce pays. Leur douleur, leur colère étaient immenses et cela se conçoit aisément. Impuissants, ils assistèrent à leur ruine et ne pouvaient comprendre l'inaction de l'armée sarde qui ne leur prêtait aucun secours. La rigueur de la saison ajoutait à leurs souffrances, et encore pouvaient-ils s'estimer heureux que les Espagnols ne se fussent attaqués qu'à leurs biens, sans attenter à leurs vies. En cette année 1742, la si joyeuse fête de Noël n'eut pas lieu en ces villages d'habitude pleins de calme et de charme. L'église d'Apremont fut incendiée et l'abbé Dumollard n'eut que le temps de sauver les saintes espèces et d'éviter ainsi les sacrilèges qui n'eussent pas manqué de se produire. A Saint-Baldoph, où se reproduisirent les mêmes scènes de cruauté et d'orgie, le curé, M. Bouvier, n'eut pas le même bonheur, et avant de disparaître dans les flammes, l'église reçut la visite d'une bande de pillards qui non seulement saccagèrent consciencieusement le mobilier, mais encore s'emparèrent des vases sacrés et profanèrent les hosties. Pendant ce temps, la rage des soldats, et même celle des habitants de Chapareillan qui avaient guidé leur marche, continuaient de s'exercer sans répit. Toutes les maisons étaient visitées, pillées et souvent incendiées. Toutes les caves étaient vidées ; le vin qu'on ne

Digitized by Google

pouvait boire était répandu sur le sol. Douze cents tonneaux furent ainsi dissipés. A lui seul le prieur de Saint-Baldoph se vit dépouillé de vingt-cinq tonneaux. Enfin rien ne resta de tous les registres de baptêmes, mariages ou sépultures tenus par les curés. Quelle désolation et quelle rage impuissante chez les malheureuses victimes de ces atrocités ! Aussi comprend-on l'indignation de l'archidiacre, M. de Sirace, lorsqu'il écrit: « Il est inouï de voir qu'un prince catholique, roi des Espagnes, portant un titre si glorieux, ait souffert des désordres à son armée, si scandaleux et abominables, et oserai-je le dire, ce qui n'est que trop vrai, violer des femmes et des filles, ce qui a duré huit jours entiers, savoir : dès le 21 décembre 1742 jusqu'au 28, jour des Saints Innocents : le tout sous les ordres de l'infant don Philippe, frère du roi d'Espagne, Ferdinand IV, présentement régnant. Telle étant la vérité j'ai cru devoir laisser à la postérité et particulièrement à messieurs les curés advenir, la mémoire des beaux exploits de l'armée d'Espagne en l'an 1742. »

Le 22 décembre, l'armée espagnole, après la chute du château d'Apremont, avait poussé jusqu'à Saint-Baldoph, et dressé les tentes en avant de ce village. Les troupes sardes de leur côté restaient toujours immobiles, les soldats cherchant par tous les moyens, sans résultat d'ailleurs, à se garantir du froid extrême dont ils souffraient. Les journées qui suivirent présentèrent de part et d'autre le même caractère d'inaction, sauf que les Espagnols se livraient au pillage en règle des localités qu'ils occupaient.

Comment un prince comme Charles-Emmanuel, à l'esprit lucide, homme d'action et de décision, ayant fait ses preuves de général d'armée, pouvait-il rester subitement sans volonté, cloué sur sa position ? Cela surprend. Il est indéniable que, malgré son infériorité numérique, il pouvait tenter une résistance, et même attaquer. L'idée première qu'il avait eue de lancer un détachement contre le flanc de l'ennemi entre les Abîmes et le marais d'Apremont était excellente et pouvait arrêter les Espagnols. Jamais en effet ces derniers n'avaient le moyen de se déployer dans l'espace compris entre la montagne, les Abîmes et le marais. Ils s'y entassaient au contraire et se trouvaient paralysés, de telle sorte qu'une faible troupe, à travers ce terrain tourmenté, avait chance de leur causer un grand dommage et de couper leur élan. De même, si Apremont avait été sérieusement occupé, ainsi que Saint-Baldoph, même avec un effectif peu considé-

Digitized by Google

rable, M. de La Mina, toujours par manque d'espace de déploiement, se serait butté à un obstacle des plus sérieux. La position Bellegarde-Faveraz était excessivement forte, mais il fallait l'utiliser d'une façon active. Il est impossible de prévoir ce qui serait arrivé si le roi Charles eût manœuvré de la sorte, car trop de facteurs interviennent dans le succès d'une combinaison tactique, et souvent les plus beaux plans sont voués à l'échec par suite de circonstances fortuites. Du moins eut-il agi, et l'action est la première condition du succès.

Mais le roi de Sardaigne vivait depuis deux mois dans la plus grande inquiétude, en raison de la crise d'effectifs dont souffrait son armée. Les maladies et les désertions l'avaient réduite à un chiffre dérisoire, tandis que les Espagnols, grâce aux derniers renforts qu'ils avaient reçus, voyaient la leur compter 20.000 hommes. C'était le double de ce que pouvait mettre en ligne Charles-Emmanuel. Ce dernier en était effrayé et il jugeait que son infériorité lui rendait toute lutte impossible. D'où une première cause d'irrésolution. A cela s'ajoutait la préoccupation constante qu'il avait de ne point perdre sa ligne de communication avec le Piémont, autrement dit, il était en crainte perpétuelle de se voir coupé de la vallée de l'Isère, crainte qu'il s'exagérait en raison de sa faiblesse d'effectif. Il en résultait qu'il était malgré lui attiré et retenu en direction de Montmélian, c'est-à-dire du côté opposé à celui où une seule manœuvre était possible.

Enfin, à ces raisons s'en ajoutait une autre, due aux circonstances atmosphériques. La vie sous la tente, à la mauvaise saison, avait provoqué des maladies nombreuses, malgré tous les efforts du roi qui avait fait fournir du bois de chauffage en abondance et distribuer des rations supplémentaires. Le moral de la troupe était tout à fait déprimé et il était difficile de lui demander un effort. Lorsque vint le moment de prendre les positions de combat, en cette fin de décembre, le froid était devenu encore plus intense, au point d'être intolérable, et le vent du nord qui se mit à souffler, en augmentant les souffrances de l'armée, vint briser le peu d'énergie qui lui restait. Le soldat n'avait qu'une idée : se garantir du froid qui le terrassait. Et il n'y parvenait pas, car il ne pouvait — dit la relation sarde — « dormir ni jour ni nuit, puisque s'il se chauffait par devant, il était gelé par derrière ». Cette affreuse situation durait depuis le 19 décembre, et la Noël venait de passer. Les provisions

Digitized by Google

de bois s'épuisaient, et elle ne pouvait se prolonger plus longtemps.

Dès le troisième jour le roi avait estimé qu'il ne pourrait obtenir aucun résultat, et dans sa pensée la retraite était la seule ressource qui lui restât. Elle était le seul remède aux maux dont tous souffraient. Il ne songeait plus qu'à ses soldats, devinait chez eux l'ardent désir de fuir cette terrible position, et enfin, ayant consulté ses généraux dont l'avis fut unanime, il décida de reprendre la route du Piémont.

Cette résolution prise, le roi, délivré de son incertitude, prit avec calme et netteté les mesures tactiques nécessitées par les circonstances, et tout fut préparé dans le secret. Le major Laurenti, qui était à Chambéry avec un petit détachement, reçut l'ordre de quitter la ville dans la nuit du 27 au 28 décembre et de venir prendre position sur la colline de Chignin afin de protéger la retraite de l'armée. Au petit jour les 20 compagnies de Faveraz se portèrent à Torméry et un autre détachement s'installa sur la hauteur entre Myans et Les Marches. La cavalerie se rangea en bataille dans la plaine. Tous ces détachements de flanc-garde devaient rester en position tant que défilerait la petite armée en retraite sur Montmélian. Deux colonnes avaient été formées, et par un reste de crânerie, voulant bien montrer que l'abandon de la position était volontaire, le roi tint à ce que la marche se fît avec une certaine lenteur et au son du tambour. D'ailleurs, il fallait évacuer de Montmélian les hôpitaux et les magasins qui s'y trouvaient, et cela exigeait un certain temps.

Les Espagnols ne troublèrent en aucune façon la marche de l'armée sarde. M. de La Mina se contenta vers le soir de faire occuper Myans et Les Marches et d'envoyer à Chambéry 2.000 hommes avec le marquis de Sada. Encore celui-ci ne fit-il pas entrer ce jour-là ses troupes dans la ville, car elles campèrent soit au-dessus des Carmes, soit au Verney.

Charles-Emmanuel en arrivant à Montmélian porta immédiatement à la connaissance de ses troupes les ordres pour la continuation de la retraite. Une colonne devait prendre la route de Tarentaise et se rendit à Saint-Pierre-d'Albigny. Une autre avait pour mission de remonter la vallée de la Maurienne, et son itinéraire passait par Cruet, Saint-Jean-de-la-Porte, le pont de Fréterive, Aiguebelle. L'arrière-garde, restant à Montmélian, était confiée au baron de Lornay. Le roi resta avec ce dernier et se mit en

Digitized by Google

route le lendemain avec sa garde et sa cour, sans que l'armée de l'infant n'ait fait un mouvement. Les colonnes en retraite avaient pu gagner du terrain dans la journée du 29. La nuit suivante, M. de Lornay se replia à son tour après qu'il eût envoyé l'ordre au détachement de La Rochette de gagner Aiguebelle par la montagne, et aux postes des Mollettes et de Sainte-Hélène de rester en place jusqu'au point du jour et de le rejoindre ensuite. Au soir de cette journée, la colonne de Maurienne était tout entière à Aiguebelle, se couvrant à Rochepelue et au petit Cucheron. Puis elle fut remplacée dans toutes ces positions par l'arrière-garde qui la suivait.

M. de Lornay se trouvait encore le 1er janvier à Aiguebelle lorsque le poste de Rochepelue fut violemment attaqué par un fort détachement de miquelets. Il faisait un brouillard très intense et le combat se déroula au hasard dans une confusion extrême, grâce à laquelle les Espagnols parvinrent à gagner une hauteur qui les rendait maîtres de la situation. Les troupes sardes purent se dégager, mais l'ennemi avait en son pouvoir des communications qui menaçaient la retraite du baron de Lornay. Aussi ce dernier évacua-t-il Aiguebelle pour se retirer sur Epierre, laissant le colonel Milliet de Saint-Alban avec sept bataillons sur la hauteur de Charbonnière, où il fit une belle défense. M. d'Aramburu, en effet, arrivait par la vallée, et se jetait avec fureur sur la position après l'avoir copieusement bombardée. M. de La Mina en personne était là pour juger de la situation, et son lieutenant voulait se signaler par un coup d'éclat. Mais le colonel de Saint-Alban cessait sa résistance vers le milieu du jour pour rejoindre le baron de Lornay à Epierre, et l'arrière-garde tout entière partait dans la nuit pour Saint-Jean-de-Maurienne, non sans avoir détruit le pont de Pontamafrey. C'était le 2 janvier 1743.

Pendant ce temps, la colonne destinée à remonter la vallée de la Tarentaise avait marché sans peine jusqu'à Moûtiers où elle était arrivée le 1er janvier. Le baron du Verger la commandait. Un fort parti espagnol l'avait suivie et finit par atteindre une arrière-garde de grenadiers laissés à Aigueblanche. Un engagement sans importance eut lieu, et c'est à cela que se borna l'activité des Espagnols. Ceux-ci avaient la certitude de rester les maîtres du pays, le froid était toujours terrible et ils n'avaient nulle envie de se battre pour le plaisir de se mesurer avec les troupes sardes. Aussi M. du Verger, suivi de loin par l'ennemi, put-il con-

Digitized by Google

tinuer sa marche dans le plus grand calme, opérer le passage du Saint-Bernard encombré de neiges et gagner le Val d'Aoste.

Avec moins de calme et infiniment plus de souffrances, la colonne de Maurienne devait passer le Mont-Cenis. Le roi Charles-Emmanuel, disant à Aiguebelle adieu au baron de Lornay le 31 décembre, s'était rapidement fait conduire à Lanslebourg, où il donnait ses derniers ordres pour le passage des Alpes, établissait en ce point un service spécialement destiné au rapatriement des innombrables malades échelonnés le long de la route. Il avait donné sa confiance à M. de Lornay en lui confiant une solide arrière-garde, qui devait barrer la vallée en des points favorables et enrayer la poursuite de l'ennemi, car la traversée des Alpes était en cette saison une opération hérissée de difficultés. La neige était amoncelée sur les hauteurs, et présentait à la marche un obstacle redoutable. Le froid, qui avait été si néfaste à l'armée, sévissait toujours avec la même intensité, déprimant moralement et physiquement les troupes, dont la partie valide était réduite à une poignée d'hommes. A Lanslebourg il fallait constituer des groupes peu nombreux et les acheminer vers Suse par le Mont-Cenis. Cette opération exigeait un certain temps et le roi comptait sur la vaillance et la ténacité de M. de Lornay pour arrêter la poursuite des Espagnols. Charles-Emmanuel, ayant donc pris toutes les dispositions convenables pour le mouvement de ses troupes, traversa le col et arriva le 4 janvier dans sa capitale de Turin.

Au milieu de difficultés inouïes, de souffrances sans nombre provoquées par le froid, le passage de la montagne s'effectuait selon les prévisions du roi, grâce au dévouement des chefs et à la docilité des débris de l'armée sarde, décimée par les désertions et les décès dus à la maladie. Tout le poids de la retraite retomba sur M. de Lornay, serré de près par M. d'Aramburu. Il avait fait mine de résister soit à Saint-Jean-de-Maurienne, soit à Saint-Michel, forçant ainsi l'ennemi à commencer une manœuvre, puis avec à-propos s'était chaque fois dérobé, et finalement était venu prendre sérieusement position le 5 janvier à Saint-André, résolu à tenir le temps qui serait nécessaire au gros de l'armée pour achever son passage des Alpes. La mission était délicate, périlleuse, exigeait du sang-froid et un grand désintéressement. Et quel ascendant un chef ne devait-il pas avoir sur sa troupe pour obtenir d'elle, au milieu de pareilles misères et souffrances, de lutter comme elles le firent, sans arrêt

Digitized by Google

pendant près de trois jours ! La position de Saint-André, en avant de Modane, était forte et fut bien défendue. Les Espagnols déployèrent contre elle une grande activité, mais toujours leurs tentatives furent victorieusement repoussées, quoique leur étreinte fût tenace. Les troupes sardes devaient, pour réussir dans leur mission, battre en retraite à l'heure et sans dommage et passer à leur tour le Mont-Cenis. C'était très délicat, car il ne fallait pas se laisser accrocher par les Espagnols qui ne manqueraient pas de harceler l'arrière-garde, ou de l'attaquer au moment de sa mise en marche. Il y avait un moment critique à traverser, et M. de Lornay s'en tira au moyen d'une ruse qui trompa complètement M. d'Aramburu. En raison du froid, et comme c'était d'ailleurs l'usage dans les guerres de cette époque, des feux de bivouac brûlaient toute la nuit le long des lignes de combat, décelant ainsi la présence de la troupe. Le général piémontais — qui était un Savoyard de vieille race — donna l'ordre le 7 au soir de bien garnir les foyers dont l'intensité fut ainsi augmentée, puis à 11 heures du soir, dans le plus grand silence et dans l'obscurité, les bataillons gagnèrent Modane, chacun à leur tour. Toute la nuit on marcha et la matinée aussi, si bien qu'à une heure après midi, le 8 janvier, l'arrière-garde de M. de Lornay, sans avoir tiré un coup de fusil, entrait à Termignon. C'est seulement une heure après le point du jour que, profondément dépités, les Espagnols s'aperçurent du départ de l'ennemi. Néanmoins, ils s'empressèrent d'occuper Saint-André, sans pousser plus loin ce jour-là.

Le baron de Lornay, de son côté, formait aussitôt trois groupes de son arrière-garde, et dès le 8 acheminait le premier sur le chemin du col, et devant être suivi à vingt-quatre heures d'intervalle par chacun des deux autres. Lui-même restait avec le dernier, qui s'ébranla le 10, tandis que les Espagnols poussaient jusqu'à Bramans.

La troupe de M. de Lornay recueillait sur son passage les tristes nouvelles de la marche du corps qu'elle avait protégé grâce à son énergie. Le froid dans la montagne avait achevé la ruine de ce qui restait de l'armée de Charles-Emmanuel III. Les soldats que les gelures avaient fait périr ne pouvaient se dénombrer. Ils tombaient sur la neige, et dès qu'ils avaient rendu le dernier soupir, au dire des témoins, devenaient noirs tandis que les extrémités des membres se détachaient d'elles-mêmes. Ce fut atroce ; et à leur tour les groupes d'arrière-garde de M. de Lornay en firent la

Digitized by Google

triste expérience. Les mêmes souffrances s'abattirent sur eux, et comme ceux qui les avaient précédés, les soldats tombèrent épuisés physiquement et moralement, gelés, morts de froid. Pour comble d'infortune, le dernier groupe, qui atteignit le col le 10 janvier, fut pris dans une terrible tourmente de neige qui acheva le désastre. Il fut détruit presque en entier. Ceux qui purent atteindre le versant piémontais, vinrent en grande partie mourir dans les hôpitaux de Suse ou d'ailleurs, tel le lieutenant général de Villette qui jusqu'au bout lutta contre la fièvre qui le terrassait au milieu des neiges.

Ainsi finit l'expédition du roi Charles qui, dans un mouvement de son cœur bon et généreux, avait voulu dans des conditions défavorables porter secours à ses fidèles sujets de Savoie. De son armée, presque rien n'était revenu. Son courage ne fut pas abattu et de suite il prit la résolution de gagner une revanche éclatante, mais on comprend l'amertume du souverain blessé dans son amour-propre, pleurant la perte momentanée de son antique duché, inconsolable à la pensée de tous les braves qui avaient péri dans les neiges des Alpes. Aussi ne faut-il point s'étonner qu'au cours de son long règne, et malgré les succès qui succédèrent plus tard à ces premiers revers, il n'ait jamais voulu repasser la crête des Alpes et fouler à nouveau le sol de la Savoie.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Les Espagnols s'installent en Savoie

Le samedi 5 janvier 1743, presque au jour même où le roi Charles arrivait tristement à Turin, l'infant don Philippe faisait son entrée dans Chambéry. Le marquis de Sada, qui l'avait précédé avec les régiments de Galice et d'Asturies, destinés à tenir garnison dans la capitale du duché, avait, pour la circonstance, disposé ses troupes dans la cour et aux abords du château, et avec une escorte de cavaliers s'était porté sur la route de Montmélian à la rencontre du prince. Il n'avait point d'inquiétude sur la façon dont Son Altesse serait reçue, car les quelques jours qu'il venait de passer dans la ville, les conversations qu'il avait eues avec le Président du Sénat, les syndics, les notables et les chefs des différents corps de métiers l'avaient convaincu du calme qui régnait dans les esprits. Même, en chevauchant dans la ville pour se porter au-devant du cortège, il avait pu voir certaines fenêtres de l'aristocratique rue Juiverie parées de tapisseries de grand prix. M. de Sada était satisfait et, suivi de son état-major, s'en allait joyeusement sur la route, heureux de pouvoir dire à l'infant de chasser tout souci de son esprit, heureux aussi à la pensée que les fatigues imposées par ce rigoureux hiver étaient finies, et que le moment était venu de se reposer dans les délices d'une saison mondaine que les officiers espagnols sauraient bien rendre brillante. Le marquis de Sada était un fringant cavalier, homme de distinction et de belles manières, et il comptait que sa courtoisie ainsi que celle des autres gentilshommes assurerait leur succès auprès de la société de la ville.

Déjà au cours de l'histoire, la Savoie avait subi des occupations étrangères. La France, à plusieurs reprises et pendant de longues années parfois, avait gouverné le pays. Jamais les Français n'avaient laissé de mauvais souvenirs dans le duché. On éprouvait même de la sympathie pour eux, alors que les Savoyards avaient pour les Piémontais une aversion caractérisée, aversion réciproque d'ailleurs, et seuls existaient chez eux une affection profonde et un dévouement très grand envers les princes de la Maison de Savoie, qui toujours s'étaient souvenus du berceau de leur famille. Une occupation étrangère n'était donc pas en prin-

Digitized by Google

cipe pour effrayer les populations, mais pourtant aujourd'hui une grande inquiétude régnait. Les Espagnols avaient déjà manifesté leur exigence et leur cruauté. Maintenant qu'ils étaient les maîtres, allaient-ils continuer de tenir une conduite semblable ? L'anxiété était grande. Aussi, le long des *cabornes* de la rue Couverte, les nombreux Chambériens qui se promenaient à pas lents, en attendant l'arrivée du cortège princier, ne parlaient-ils que de leurs craintes, et des moyens d'amadouer ces féroces Espagnols, dont les brigandages commis à Apremont et à Saint-Baldoph, aux portes de la ville, les remplissaient de terreur. Mais on était curieux aussi de voir le prince et ses généraux. La foule était dense, partout où elle pouvait se tasser, malgré le grand froid qui sévissait. La rue Couverte, pour laquelle les promeneurs avaient une prédilection particulière, était animée et retentissait des questions mille fois répétées, toujours les mêmes, correspondant aux sentiments intimes de chacun.

Mais les autorités, sur l'invitation qui leur en avait été faite, s'étaient portées au delà de l'enceinte de la ville, au faubourg de Montmélian, pour recevoir l'infant. Les quatre syndics étaient là, portant sur un plateau les clefs qu'ils devaient offrir au vainqueur. Leurs pensées n'étaient point gaies, et ils s'encourageaient de la présence du Sénat de Savoie qui était à leurs côtés, ses membres à cheval, en costumes de cavaliers, conduits par le président Sclarandi Spada. Il devait y avoir des harangues, soit du Président, soit du premier syndic ; elles avaient dû sans doute être rédigées dans le pompeux et ampoulé style officiel du temps, et l'on ne pouvait manquer de célébrer la magnanimité du prince que l'on recevait. Ce dernier, en entrant dans la ville, ne voulut pas accepter les clefs qui lui étaient présentées, se contentant de les toucher de sa main gantée, et disant avec un aimable sourire qu'il voulait les laisser à la disposition des officiers municipaux. Ce premier contact était plutôt gracieux.

Déjà le cortège, après le court arrêt nécessité par cette cérémonie, pénétrait dans la rue Croix-d'Or, et bientôt les curieux de la rue Couverte pouvaient voir déboucher par la Grande Rue et la rue Tupin les premiers cavaliers de l'escorte. Carabiniers et grenadiers caracolant bruyamment entre les hautes maisons étaient suivis d'un détachement du régiment de cavalerie du Prince et tout cet ensemble brillait de l'éclat des armes et des couleurs voyantes,

Digitized by Google

vertes, rouges et blanches, des panaches ou des uniformes. Derrière ces escadrons venait l'infant, vraiment gracieux et affable, tout à fait à son aise sur sa superbe monture, tout jeune d'aspect, donnant l'impression d'une grande bonté, et promenant sur la foule un regard plein de douceur. Don Philippe était sympathique, et sans doute si l'on avait affaire à lui seul, le joug ne serait pas trop lourd. Ainsi pensaient les Chambériens, mais ils apercevaient non loin de lui le marquis de La Mina, qui se campait fièrement sur son cheval, prenant un air suffisant et dédaigneux, affectant l'allure d'un grand vainqueur. Et ils n'étaient point rassurés ; et ils se montraient aussi, parmi tous ces dignitaires, M. de la Ensenada qui savait si bien prescrire les réquisitions, et qui, l'automne dernier, avait avec tant d'urbanité proféré les pires menaces devant les syndics et notables venus par ordre faire leurs révérences à Aiguebelle. Bien vite l'infant tournait dans la rue Juiverie, suivi de sa nombreuse et brillante escorte de généraux, de ministres, d'officiers d'état-major et de gentilshommes de sa cour. A grand bruit toute cette cavalerie gravissait la rampe du château, s'engouffrait sous la porte et pénétrait dans la vaste cour où, devant les troupes rangées, attendaient des députations des corps de la ville. Don Philippe, toujours souriant, descendait de cheval et par le grand escalier gagnait la vaste salle d'honneur, où, avant d'aller prendre quelque repos dans les appartements royaux, il admit au baise-main ses officiers et sa cour.

Le soir, sur l'ordre qui en avait été donné, une illumination générale avait lieu, mais seuls retentissaient les rauques cris de joie des soldats étrangers. S'il en avait eu l'envie, l'infant eût pu admirer le coup d'œil du haut de la grande tour ronde, mais il n'y pensa guère et fut tout à la joie de s'installer confortablement dans la vieille demeure seigneuriale des Princes de Savoie.

Pourtant les promeneurs de la rue Couverte n'avaient pas fini de contempler des cortèges d'apparat et dès le lendemain dimanche, jour de la fête des Rois, un *Te Deum* solennel était chanté à l'église Saint-Léger. Elle était bien petite cette vieille église, se prêtait peu à une grandiose cérémonie et menaçait ruine, mais c'était la paroisse de la ville et, suivant le protocole fixé, don Philippe devait venir en ce lieu remercier Dieu d'avoir béni ses armes. Ce n'est pas sans amertume que les Chambériens voyaient à nouveau le même défilé que la veille, toujours aussi brillant. Les corps

Digitized by Google

de la ville avaient dû envoyer des députations et les autorités étaient présentes. Messieurs du Sénat avaient troqué leurs habits de cavaliers pour leurs robes rouges des grandes solennités, et tous faisaient contre mauvaise fortune bon cœur. Il devait paraître piquant aux curieux massés dans la rue de voir ces Espagnols adresser des actions de grâces au Seigneur pour le remercier de leur victoire sur des gens qu'ils convoquaient ironiquement à prendre part à leur joie, et cela sous la présidence d'un prélat français. Car l'évêque de Grenoble, Mgr de Caulet, était là, recevant le prince royal à l'entrée de l'église avec le cérémonial accoutumé, entouré des chanoines de la Sainte Chapelle, un peu dépaysés en la circonstance. Il conduisait l'infant à son fauteuil placé au centre, en avant du chœur, et crosse en main, mitre en tête, vêtu des ornements pontificaux, adressait à Son Altesse un compliment bien tourné. Puis, en belle musique, le *Te Deum* fut chanté. De l'extérieur la foule pouvait entendre les échos des chants religieux, et souhaitait certainement que leur éclat fît s'ouvrir largement les lézardes qui sillonnaient en tous sens l'édifice, dont la chute eût certainement causé un sérieux dommage à tous ces beaux cavaliers. Mais nul accident ne se produisit, et la cérémonie terminée, l'infant don Philippe regagnait le Château, et autorités et magistrats rentraient dans leurs maisons.

Les grandes cérémonies officielles n'étaient point par là terminées et, suivant les usages de l'époque, des prestation de serment successives devaient avoir lieu en grand apparat et par corps. Le protocole en était minutieux et demandait quelques jours pour être réglé dans tous ses détails. Aussi sans perdre de temps les ministres de don Philippe, songeant aux questions substantielles, pensèrent à remplir leurs caisses et garnir leurs magasins. Dès le 14 janvier, sans avis préalable, la Savoie apprit avec douleur que la taille était augmentée d'un tiers. Tout possesseur de terres se voyait atteint de centimes additionnels — comme nous dirions aujourd'hui —, car chaque livre de son imposition était augmentée de trois sols, et cela payable dans les 24 heures. Messieurs les industriels et commerçants devaient dans les huit jours verser 18.000 livres. Les paysans n'étaient pas oubliés et étaient imposés de 9.000 livres, avec avis d'exécution militaire — soit pillage et incendie — en cas de non satisfaction. Quelle stupeur chez les paisibles promeneurs de la rue Couverte ! et combien devaient-ils penser que les craintes exprimées par eux sur le passage

Digitized by Google

du cortège de l'infant avaient été bien fondées ! Quant aux habitants de la rue Juiverie qui s'étaient mis en frais quelques jours auparavant en l'honneur du prince royal, ils devaient amèrement regretter leur initiative qui n'avait point porté ses fruits.

Pendant que les Savoyards, faisant de tristes réflexions sur leur malheureux sort, auguraient mal de l'avenir, un édit du 25 janvier venait leur rappeler les formes dans lesquelles ils devaient se déclarer les féaux sujets de Sa Majesté catholique. Les Etats de Savoie étaient convoqués dans l'église Saint-François pour y prêter serment, un mois plus tard, le 25 février. Le Sénat et le clergé procéderaient à la même formalité le 1er mars dans la grande salle d'honneur du Château. Il fallait bien un mois pour que les avis et billets pussent atteindre tous les intéressés du duché et leur permettre de se rendre en temps utile à Chambéry. M. de la Ensenada eut ainsi tout le loisir d'organiser l'imposante cérémonie, et le vaste vaisseau de Saint-François, chapelle des Franciscains, auprès de laquelle la si délabrée et si petite église de Saint-Léger faisait bien piètre figure, se prêtait à merveille aux imposantes solennités. Les Chambériens avaient d'ailleurs dès longtemps pris l'habitude de s'y réunir aux grandes circonstances tant civiles que religieuses. L'assemblée prévue n'était donc point une nouveauté et déjà les Etats de la province s'étaient tenus là. Les Franciscains étaient populaires à Chambéry et ouvraient toujours leurs portes toutes grandes aux habitants de la ville.

Le grand jour arriva. A quatre heures de l'après-midi, don Philippe gagnait la vaste chapelle des Franciscains. Là, bien longtemps avant son arrivée, dans un ordre prévu, de part et d'autre de la grande nef et laissant en son milieu un large passage, s'étaient groupés les autorités et les corps de Chambéry, tous en grand costume, puis les représentants des villes, bourgs et paroisses, et tous les vassaux et feudataires pour les biens qu'ils tenaient. L'assemblée était nombreuse et silencieuse. Les portes sur le parvis étaient grandes ouvertes et le clergé était là attendant l'Altesse royale. Il avait à sa tête l'évêque de Grenoble, que l'on voyait toujours dans les grandes circonstances, et un prêtre espagnol, le grand aumônier de l'infant, qui pour la première fois figurait dans une cérémonie officielle. Celui-ci offrit l'eau bénite au prince qui se signa dévotement, et entre les rangs de l'assemblée debout, le long cortège, précédé de la croix processionnelle, se déroula vers le chœur. Tout le clergé en

Digitized by Google

habits de chœur, et les pompeux chanoines de la Sainte Chapelle précédaient Mgr de Caulet, à la suite duquel, et derrière des gentilshommes de la chambre, marchait don Philippe. Puis en rangs serrés, ministres, généraux, fonctionnaires plus brillants les uns que les autres se pressaient. Ce n'étaient que tricornes empanachés, dentelles en jabots ou en manchettes, broderies sur les habits de couleurs. On voyait des colliers d'ordres divers, des rubans en écharpe ou en sautoir. A son cou le marquis de La Mina arborait fièrement la Toison d'Or, comme don Philippe lui-même, et sur ses épaules M. de la Ensenada avait jeté le manteau de Calatrava. Des bruits d'épées heurtées ou d'éperons résonnant sur le sol accompagnaient la marche du cortège au-dessus duquel l'orgue versait bruyamment ses ondes sonores. Dans le chœur, et de chaque côté, les dignitaires et le clergé prenaient place, et après s'être incliné devant l'autel, l'infant montait sur un trône, élevé de quelques degrés et surmonté d'un dais, que l'on avait édifié du côté de l'Evangile. Debout, il écoutait un hymne de circonstance chanté en musique, après quoi il s'assit et se couvrit de son grand chapeau.

Alors commença la longue cérémonie d'obédience, bien caractéristique des coutumes de l'époque. En avant du maître-autel une table recouverte d'un grand tapis traînant était disposée, sur laquelle, supporté par un coussin, était ouvert un missel au pied d'un grand crucifix d'argent. Derrière la table, face à la grande nef, et sur une chaise à bras, était assis Mgr de Caulet, mitre en tête, qui allait recevoir les serments. A ses côtés, deux chanoines en dalmatique se tenaient sur des escabeaux, et tout près M. Caron, chargé de remplir les fonctions de héraut, avait un papier à la main. Sur l'invitation de M. de la Ensenada, il le lut. Il réglait une question de protocole, et faisait savoir que nul au cours de la présente cérémonie ne pourrait prétendre à aucune prééminence. Maître Roissard, notaire collégié, s'avance alors et donne connaissance de la formule à employer pour le serment. En silence et en ordre, à l'appel de son nom, chacun s'avance, gravit les marches du chœur, vient s'agenouiller devant l'évêque, et la main sur le missel prête le serment indiqué. On comprend combien dut être interminable pareille formalité, et même monotone, malgré tout l'éclat dont elle était environnée, d'autant plus que tout délégué ou feudataire devait présenter une pièce justifiant son identité ou sa procuration. Seuls les nobles ou les

Digitized by Google

vassaux avaient le droit, en se tournant vers le trône, de s'incliner de loin devant don Philippe, ce à quoi veillait soigneusement un maître des cérémonies. Ce long défilé eut pourtant une fin, et aussitôt après on entonna le psaume « *Exaudiat* », puis Mgr de Caulet donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Officiellement les Savoyards étaient devenus les sujets de Sa Majesté catholique Philippe V.

Après une séance aussi pénible on avait jugé bon de laisser quelques jours de repos à l'infant, et le Sénat et le clergé n'avaient été convoqués pour leur prestation de serment que le 1er mars dans la grande salle d'honneur, ou salle d'apparat du Château. Les sénateurs n'étaient point très nombreux. Un premier président, un président, sept magistrats, un avocat général, un avocat des pauvres formaient ce corps célèbre en Savoie et en Piémont, qui jouissait d'une réputation méritée par l'intégrité, la science et la sagesse de ses membres. Il faisait figure non seulement de corps judiciaire, mais encore de corps politique, car maintes fois il avait voulu discuter avec Turin, s'opposer à des édits, parler même au nom de la Savoie. On se répétait les démêlés qu'au cours du siècle il avait eus avec le gouvernement piémontais, et cela lui donnait un grand prestige en Savoie. Mais il avait aussi subi quelques conséquences fâcheuses des marques d'opposition qu'il avait plusieurs fois manifestées, car sans compter les rappels à l'ordre, les diminutions de pouvoirs, l'interdiction de s'occuper de questions sortant du domaine judiciaire, depuis bien longtemps déjà il s'était toujours vu imposer un premier président piémontais. On était ainsi persuadé à Turin qu'il serait plus facile de maintenir les sénateurs exclusivement dans leur rôle de magistrats, et c'était en outre une punition pour les licences d'antan. En cette année 1743, le Sénat était donc présidé par le comte Sclarandi Spada, qui depuis trois ans exerçait sa haute magistrature. Quoique étranger il était fort apprécié. Juriste consommé, il s'était signalé dans les fonctions d'avocat général du Sénat de Piémont, puis de premier président du Sénat de Nice. D'une grande distinction, il joignait à la finesse de l'esprit la bonté du cœur, et par ses manières il avait su charmer les Chambériens, pourtant prévenus contre lui lorsqu'il était venu s'asseoir sur son siège. Mais il ne faut pas oublier que le Savoyard a l'esprit critique assez développé et qu'il est particulièrement frondeur ; et l'on reprochait au président cette souplesse qu'il possédait et qui le faisait facilement s'incliner devant tous les

Digitized by Google

désirs du pouvoir. Il n'était pas pour la résistance. On l'avait bien vu au mois de septembre dernier lors de la première entrée des Espagnols en Savoie. Au moment du désarroi général, quand on ne savait pas s'il fallait céder ou s'opposer à l'invasion ennemie, il avait conseillé de s'incliner de suite devant le vainqueur et avait emporté l'assentiment général.

Ah ! il n'était pas comme le comte Garbillion, l'avocat général, avec lequel il avait eu de vives discussions à ce moment-là. Ce dernier ne parlait de rien moins que de procéder à une levée en masse, d'arrêter l'ennemi, de vendre chèrement sa vie. Le président pensait qu'il fallait commencer par céder, car on ne savait jamais de quoi demain pouvait être fait. L'avocat général était pour les mesures énergiques. D'une grande droiture, d'un caractère tout d'une pièce, ne cachant jamais sa pensée, et employant pour l'exprimer les termes les plus propres à lui donner le plus de force, il jouissait lui aussi d'une grande considération. L'un et l'autre étaient vraiment les deux personnages marquants du Sénat de Savoie.

Dans la grande salle d'apparat du Château on avait procédé à des aménagements et à des décorations, si bien que le 28 février des ouvriers travaillaient encore le soir pour mettre la dernière main aux préparatifs de la solennité du lendemain. Soudain, dans la nuit, à deux heures, la population fut réveillée par des bruits insolites et le vacarme des soldats qui couraient dans les rues. Une lueur rouge énorme éclairait les toits de la ville : le Château était en feu. C'était là un événement désastreux pour les Chambériens qui tenaient avec ferveur au vieux monument où parfois venaient séjourner leurs princes. Jadis — il y avait deux cents ans — un sinistre semblable avait déjà ravagé l'édifice, qui avait été restauré ensuite, et ils comptaient bien que pareille catastrophe ne se produirait plus. Et voilà qu'au moment où l'étranger venait installer sa domination dans le pays, alors que le fils du roi d'Espagne avait pris la place des souverains légitimes, le Château brûlait. Ces Espagnols amenaient donc avec eux tous les crimes et tous les malheurs ! A la première stupeur succédaient la douleur et la colère. L'infant n'avait-il donc pas su garder et protéger ce qu'il avait pris momentanément ? Ou même parmi ces étrangers y avait-il des êtres assez barbares pour procéder volontairement à une destruction pareille ?

L'infant, réveillé au milieu de son sommeil, fut surpris par la rapidité du fléau, et échappa à grand'peine au danger

Digitized by Google

qui le menaçait. Le feu s'était propagé avec une rapidité et une violence inouïes, et de la grande salle d'apparat il ne resta bien vite qu'un amas de décombres. Ce fut un affolement général, et la grande préoccupation était de trouver de suite un gîte pour l'Altesse royale. Ce gîte existait à deux pas du Château, dans la rue Juiverie, où sur le pont d'enfer s'ouvrait la grille de l'hôtel d'Allinges. Vaste et majestueux, richement meublé, celui-ci dressait sa masse sans style entre deux cours qui permettaient aux carrosses ou aux cavaliers de se mouvoir à l'aise. Appartenant au riche marquis d'Allinges et de Coudrée, c'était une résidence princière et son heureux propriétaire offrirait facilement l'hospitalité à don Philippe, obligé d'évacuer le siège de son gouvernement. Avec grâce le marquis s'empressa de satisfaire au désir du prince et le vieux Château, abandonné par les Espagnols, devait attendre de longues années avant d'être réédifié par son légitime possesseur.

Si les Chambériens avaient été douloureusement surpris et n'hésitaient pas dans leurs conversations privées à accuser secrètement leurs vainqueurs d'imprévoyance ou de crime, ces derniers tendaient à voir dans cet incendie un acte de vengeance et même un attentat contre la personne de don Philippe. Sans doute des recherches furent faites de suite pour tâcher de découvrir les origines du sinistre, mais l'enquête ne fit point trouver de coupable, et jamais on ne put savoir de quelle façon le feu s'était déclaré. On finit par admettre qu'il était le résultat d'une imprudence commise par un des ouvriers qui, tard dans la soirée, avaient travaillé dans la salle d'apparat.

De ce fait, la prestation de serment du Sénat avait été retardée et finit par avoir lieu le 10 mars. Pour cette solennité le grand salon de l'hôtel d'Allinges avait été aménagé en salle de parade et, sous un dais, don Philippe, assisté de son capitaine des gardes, écouta la harangue du président Sclarandi Spada. A genoux, ce dernier prononçait ensuite la formule du serment tant en son nom qu'en celui du corps à la tête duquel il était placé. Chacun des sénateurs était ensuite admis à la révérence et au baise-main. La cérémonie était terminée. Quant au clergé, qui primitivement devait accompagner les magistrats dans la salle d'honneur du Château, il fut admis à son tour et seul le 17 mars. Et, comme le disent les archives, « Messieurs les ecclésiastiques — *manus ad pectus ecclesiasticorum more* — ont aussi prêté le serment ».

Digitized by Google

Les Espagnols étaient donc bel et bien fixés en Savoie et comptaient ne pas en être délogés de si tôt, car M. de La Mina, très fier d'avoir fait repasser les Alpes au roi de Sardaigne, regardait le duché comme une région où son armée devait se refaire, y jouir d'un repos profitable, s'y préparer pour de nouveaux combats aussi longtemps que durerait la guerre ; en un mot, le général voulait en faire une base de ravitaillement et d'opérations, en toute indépendance, sans rien devoir à la France. Le programme de don Philippe, pour répondre à ce but, peut se ramener à trois idées directrices : cantonner les troupes de la façon la plus confortable, laisser sous son contrôle fonctionner les administrations locales qui avaient prêté le serment, retirer du pays le maximum de ressources pécuniaires et autres, tant pour les besoins courants que pour ceux à venir.

Lorsque Charles-Emmanuel III avait battu en retraite, l'infant l'avait bien fait suivre par des troupes pour essayer de le bousculer à son passage des Alpes. Mais ces colonnes, qui d'ailleurs s'installèrent en cantonnement dans la vallée de la Maurienne ou dans celle de la Tarentaise, ne constituaient qu'une faible partie de l'armée espagnole, forte de 20.000 hommes, comme nous le savons. Le froid était intense, les privations avaient été considérables, et les soldats avaient besoin de troquer les tentes qui les abritaient si mal pour les maisons où ils seraient au chaud. Ce besoin de confortable explique sans doute la lenteur avec laquelle fut entreprise la poursuite de l'armée sarde, et il dut y avoir quelques tiraillements dans le camp espagnol pour désigner les unités destinées à ce supplément de fatigues et de combats. Le premier souci fut donc d'abriter tout ce monde au petit bonheur dans toutes les localités entre Montmélian et les environs de Chambéry, en attendant qu'une répartition de cantonnements fût faite entre toutes les régions de la Savoie. Ce travail fut très rapidement conduit par l'état-major de M. de La Mina, et dès les premiers jours de janvier 1743, les divers corps de troupes gagnaient les villes où ils devaient être casernés. Sans doute cette répartition avait-elle la prétention d'être faite avec justice, mais le siège du gouvernement était Chambéry, la direction dangereuse était marquée par les routes conduisant en Piémont, et de ce fait la Savoie propre et la vallée de l'Isère furent plus chargées que les autres provinces. La conséquence fut que le poids de l'occupation espagnole se fit peut-être sentir dans cette région avec son maximum d'exigences, de vexations

Digitized by Google

et de ruines. Montmélian fut solidement occupée. A Aiguebelle on songea à remettre de suite en état le fort de Charbonnières, et l'on confia le commandement de la place au lieutenant-colonel de Madanaga, sur l'énergie duquel on pouvait compter. Les habitants s'en aperçurent bientôt, car ils furent assujettis à des corvées et à des travaux sans nombre pour satisfaire aux exigences du commandant. Quant à Conflans et Moûtiers, ces deux villes pouvant éventuellement devenir des points d'appui en cas d'invasion, eurent une garnison proportionnée à leur rôle ; et cette fois M. de La Mina n'oublia pas, comme son prédécesseur, de tenir sérieusement Beaufort.

La partie nord de la Savoie, plus éloignée de la capitale, par conséquent moins rapprochée du commandement, fut une zone recherchée par l'armée espagnole, ce qui n'empêcha pas, sauf en quelques rares points, les soldats de se livrer aux mêmes excès que leurs camarades de la Savoie propre et les habitants de succomber sous le poids des contributions de tous genres. Partout les vainqueurs entrèrent tranquillement dans leurs cantonnements, sans éprouver la moindre résistance. Partout on les reçut avec courtoisie ; on s'efforçait même d'être aimable avec eux. N'était-on pas sans défense devant eux, et ne pouvait-on essayer de les amadouer et d'adoucir leurs exigences par quelques prévenances ? Pourtant une échauffourée eut lieu à Saint-Julien-en-Genevois où s'étaient portés vingt-cinq jeunes gens de Thonon qui voulurent s'opposer à la marche des cavaliers de don Bernard d'Etrada. Celui-ci n'eut pas de peine à les refouler et à s'emparer d'eux. Les malheureux payèrent du bannissement l'acte de courage qu'ils venaient d'accomplir et M. de La Mina, immédiatement instruit de l'affaire, faisait, à titre de représailles, décréter par don Philippe le pillage et l'incendie de la ville de Thonon. Le désespoir des habitants fut immense. Heureusement pour eux, ils eurent auprès de l'infant deux avocats pour lesquels le prince royal avait une haute considération : l'évêque de Grenoble, venu à Chambéry à l'occasion de l'arrivée des Espagnols, et la marquise des Marches, originaire de Thonon, qui habitait la capitale de la Savoie. Tous deux implorèrent tant et si bien don Philippe qu'il revint sur sa décision, et pardonna à Thonon.

En règle générale, dans chaque localité les Espagnols se faisaient précéder d'un ordre aux syndics d'avoir à préparer le logement et la nourriture, et toujours sous me-

Digitized by Google

nace de punitions sévères si son exécution n'en était pas complète. Dans les centres importants s'ajoutait toujours la prescription de créer un hôpital avec un nombre de lits déterminé et le matériel nécessaire. Parfois ces exigences occasionnaient des incidents comiques. A Annecy, par exemple, où devait arriver une garnison composée de troupes suisses sous les ordres du général de Flodrop, le Conseil de la ville avait été avisé d'avoir à prendre des mesures pour assurer la nourriture d'une certaine fraction de troupes au moyen d'un veau abattu chaque jour. Or il arriva que les syndics ne purent trouver un boucher acceptant la charge de cette fourniture. Au grand désespoir des conseillers, qui en exprimaient publiquement leurs plaintes par paroles et par écrit, chacun d'eux se récusait, pensant jouer un tour aux Espagnols. Mais c'étaient les malheureux magistrats qui étaient dans l'embarras et se voyaient obligés de battre la campagne pour chercher des fermes où trouver le veau quotidien. A juste titre ils envisageaient l'avenir avec crainte. Ils seraient donc eux-mêmes tenus de chercher le bétail nécessaire ? Quelle peine et quelle fatigue en perspective ! Quels troupeaux de veaux cela ne risquait-il pas de représenter ? Et les Espagnols ne plaisantaient pas. On dut s'amuser fort à leurs dépens à Annecy. Enfin tout finit par s'arranger à prix d'argent : les syndics purent s'entendre avec un fournisseur.

L'armée de l'infant s'était donc installée partout avec commodité et dans le calme. La ville de Rumilly elle-même, si fière de son passé glorieux, elle qui avait jadis osé résister à Louis XIII, vit ses syndics aller au-devant du colonel des grenadiers à cheval du roi d'Espagne et lui faire la révérence. Les Rumilliens savaient non seulement que toute résistance serait impitoyablement châtiée, mais encore que tout sacrifice serait inutile. Non, ils n'avaient pas oublié leurs traditions de courage. Ils se répétaient fièrement qu'au mois de septembre dernier l'armée de l'infant ayant une première fois envahi la Savoie, et le régiment de Saint-Jacques se présentant devant la ville, à la porte de Montpelaz, sur la route de Chambéry, le bourgeois Marcoz d'Ecle était de garde. Alors avec orgueil il s'était dressé devant la porte, la barrant de son corps. « Rendez vos armes, lui crie l'officier de tête de la troupe. » Dans son patois, qui donne plus de force à ses paroles, il répond énergiquement : « *Sont-t-lié voutré ?* (Sont-elles les vôtres ?) » Les cavaliers de Saint-Jacques ne saisirent certainement pas les mots de la ré-

Digitized by Google

ponse, mais à l'attitude du soldat ils en comprirent le sens. Aussitôt Marcoz tombait percé de coups et les Espagnols entrèrent dans Rumilly. Cet exemple et l'inutilité de ce dévouement étaient encore trop présents dans les mémoires pour que l'on pût faire autre chose que s'incliner devant le fait accompli.

Tandis que les Espagnols procédaient par l'installation de leurs troupes et par des cérémonies pompeuses à leur mainmise sur la Savoie, don Philippe organisait un gouvernement sommaire chargé d'administrer le pays. Sous sa présidence il formait un Conseil dont les membres les plus importants étaient, avec le général de La Mina et M. de la Ensenada, le marquis de Muniain et le baron de Aviles (ou d'Avila), intendant général de l'armée. A Chambéry étaient convoqués pour y résider deux délégués par province, pour servir de liaison avec le pouvoir central et transmettre avec diligence les ordres et les avis.

Le premier soin de ce gouvernement, quoique le pays se montrât parfaitement tranquille et résigné, avait été de prescrire le versement des armes que les habitants pouvaient avoir en leur possession. Par suite d'un édit signé, au nom de don Philippe, par don Manuel de Sada et Antillon, gouverneur de Chambéry, toutes les armes durent être déposées dans les trois jours entre les mains des syndics des villes capitales de chaque province. Un reçu devait être délivré aux intéressés. Quant aux nobles, ils procéderaient à la même opération entre les mains du commandant des troupes dans les mêmes villes. Il va de soi que tout manquement à cet ordre serait puni selon les lois de la guerre. Cette ordonnance fut complétée quelques jours plus tard d'une façon curieuse à Annecy par le général de Flodrop, et qui jette un jour bien particulier sur les mœurs militaires de l'époque. La désertion était un fléau des armées du XVIII^e^ siècle, avons-nous dit, et en plus des Espagnols l'armée de don Philippe comptait beaucoup de Suisses mercenaires. La proximité de la frontière pouvait être bien tentante pour des gens en mal de rupture de ban, et M. de Flodrop faisait savoir qu'une prime de 33 livres 5 sols serait comptée à tout habitant qui ramènerait un déserteur à l'autorité militaire. Par contre, toute complicité serait punie de mort et de confiscation.

La sécurité et la conservation des troupes n'étaient pas le seul souci du Conseil de gouvernement, et une question peut-être plus importante le préoccupait : se procurer des

Digitized by Google

ressources de tous genres. Dès le 14 janvier, nous l'avons vu, une série d'impôts avaient été créés, et notamment une contribution sur les commerçants et industriels, contribution qui voulait prendre l'allure d'un emprunt forcé, et sur lequel les intéressés ne se firent pas d'illusion. Les Conseils de ville étaient chargés de répartir la somme totale qui leur était fixée, et toujours les Espagnols, pour stimuler le zèle des conseillers et syndics, leur faisait savoir qu'ils étaient responsables personnellement de la bonne exécution de l'ordre donné. Ce fut un concert de plaintes dont les malheureux répartiteurs furent assaillis, et parfois même, comme à Annecy, il y eut des manifestations tumultueuses. Trois marchands de cette ville, qui s'étaient montrés particulièrement violents, furent emprisonnés et devaient rester plusieurs mois dans cette situation, malgré les suppliques adressées à don Philippe.

Entre temps, le général en chef, au mois de mars, inspectait l'armée dans ses différentes garnisons. Ce fut l'occasion pour les Conseils de ville de manifester leur courtoisie et leur déférence à l'égard d'un si puissant personnage. Nous savons que celui d'Annecy se préoccupa de le bien recevoir et désigna une délégation pour aller à sa rencontre, sans oublier de prier Messieurs les syndics « de faire tout leur possible pour chercher dans la ville tout ce qu'on y pourra trouver en gibier, poisson, vin d'honneur et semblable ». Le marquis de La Mina voyageait à cheval, avec une petite escorte de grenadiers coiffés de bonnets à poil qui faisaient l'étonnement des populations. Précédé d'un piqueur et suivi d'un « très jeune houzard et d'un More », dit un témoin, il chevauchait de ville en ville. A Evian sa réception fut particulièrement brillante. Les carabiniers avaient revêtu leur grande tenue : pelisses en peau de buffle, et trois galons montant en arabesque tout le long des manches ; auprès d'eux le régiment de Calatrava resplendissait dans ses uniformes blancs à parements rouges. Cela devait être bien beau, et un bourgeois de la ville, Guillaume Faucez, nous a laissé de cette journée un récit tout à la fois naïf et admiratif, s'extasiant sur tout ce qu'il voit, et signalant la grande politesse du général qui salue les femmes sur son passage.

A Chambéry le Conseil de gouvernement avait de suite compris combien, malgré les menaces faites, le recouvrement des taxes et autres contributions en nature serait difficile et lent, autant que leur répartition. Les Espagnols

Digitized by Google

s'étaient dès le premier jour adressé au Conseil de la ville de Chambéry pour toute espèce de fournitures, mais ce Conseil était fort nombreux, car il comptait 32 membres, et les exigences des vainqueurs avaient apporté un grand trouble parmi eux. Des discussions interminables en étaient résultées, causant « trop de longueurs dans les délibérations et pas assez d'activité dans l'exécution », pour employer les termes dont se servait M. de la Ensenada. Aussi s'avisa-t-on d'un moyen ingénieux qui consistait à créer une commission composée de Savoyards notoirement connus qui, recevant les ordres du Conseil de gouvernement au sujet des taxes et contributions de tous genres, servirait d'intermédiaire entre les ministres et la population. Le secrétaire d'Etat de don Philippe, don Cenon de Somodeville, marquis de la Ensenada, commandeur de Piedra Buena de l'ordre de Calatrava, rédigea donc à la date du 17 janvier une ordonnance par laquelle était créé cet organe d'exécution que l'on devait tenir bien en main, et qui prit le nom de *Délégation générale* pour l'entretien des armées espagnoles en Savoie. Il suffisait, dans la pensée du ministre, d'un petit nombre de personnes qui sans le moindre retard exécuteraient les ordres reçus et seraient capables d'apporter de la méthode dans ce travail. « A cet effet, disait-il, ayant été informé de l'exactitude et probité de Messieurs le comte de Garbillion, avocat général de la Savoie, de Ville, premier des nobles syndics de la présente ville, et marquis d'Yenne, auxquels nous joignons pour adjoint M. l'avocat et conseiller Perret, nous leur ordonnons absolument et sans réplique, sous peine de désobéissance, de prendre en mains l'entière et pleine administration de tout ce qui concerne la création de l'Hôpital desdites troupes établies dans ladite ville. » Il n'y avait pas à s'excuser ou répliquer : c'était un ordre formel, et ne pas s'y conformer entraînait des pénalités fort graves. Les quatre notables désignés s'exécutèrent donc. Il y avait du dévouement de leur part. Ils pouvaient prévoir les tracasseries et les ennuis sans nombre qui ne manqueraient pas de tomber sur eux, car la charge de l'Hôpital n'était que la moindre des choses dont parlât l'ordonnance. La délégation était avisée que ses pouvoirs s'étendaient à toute la province de Savoie et qu'elle aurait à répartir entre les localités une fourniture de fourrages pour onze cent cinquante chevaux. De plus, comme nous l'avons vu, quelques jours auparavant des impôts nouveaux avaient été établis et notamment une imposition extra-

Digitized by Google

ordinaire sur les industriels et commerçants. La délégation recevait la charge lourde et épineuse de la répartir et de la faire rentrer sous la responsabilité de ses membres, ayant pleins pouvoirs et chargés « de faire exécuter dans ladite province de point en point et avec les règles par nous prescrites » les ordres du gouvernement. Mais les Espagnols étaient pressés de posséder l'argent dans leurs caisses et ils avisaient la Délégation d'avoir à verser dans un bref délai la somme demandée, quitte à elle à se couvrir par des emprunts volontaires ou forcés. Le procédé était commode et plein d'astuce, et fait honneur à l'ingéniosité du ministre qui trouva cette combinaison. Si les Espagnols purent rire de leur trouvaille, il n'en fut pas de même des membres de la Délégation qui déjà lourdement frappés ne pouvaient pas lire sans inquiétude les dernières lignes de l'ordonnance de M. de la Ensenada. Ce dernier terminait en disant complaisamment que les emprunts contractés seraient « restitués immédiatement après l'exaction de ladite imposition ou autres qui pourraient encore être faites sous notre agrément ».

L'avenir était donc gros de menaces, et la Délégation pouvait avoir des craintes. Les demandes de fournitures de tous genres se succédèrent en effet presque sans interruption, et elle devait procéder à leur répartition entre les Conseils des villes et autres localités qui à leur tour imposèrent les habitants. Un concert de plaintes et de récriminations ne tarda pas à s'élever de toutes parts. Dans chaque localité les syndics furent assaillis par les réclamations des habitants, chacun se trouvant plus chargé que le voisin. C'étaient des discussions sans fin ; les esprits s'aigrissaient, des menaces étaient proférées et les magistrats supportaient tout le poids de la mauvaise humeur de leurs administrés, bien heureux lorsque les Espagnols, pour stimuler leur zèle, ne mettaient pas de garnisaires dans leurs maisons, ou même les écrouaient à la prison de Chambéry, comme il advint au syndic de La Bridoire pour n'avoir pas exécuté une prescription de la Délégation générale. Quant aux membres de cette dernière, ils étaient pris entre les plaintes véhémentes des Conseils de villes et de villages et les ordres du gouvernement espagnol. Celui-ci imposait, exigeait une satisfaction immédiate, menaçant toujours les délégués et faisant marcher les troupes pour le recouvrement des fournitures. Messieurs Garbillion, de Ville et autres se trouvaient bien dès le début en présence des difficultés

Digitized by Google

qu'ils avaient prévues. Ils essayèrent de supplier don Philippe de dégager leur responsabilité personnelle, car on pouvait compter sur l'esprit de devoir dont ils étaient animés. Ce fut en vain, car le secrétaire d'Etat, marquis de Muniain, leur fit une réponse hautaine et des plus sévères devant laquelle ils durent s'incliner. Et peu de temps après, M. de la Ensenada, au mois d'avril, envoyait de nouvelles injonctions pour hâter la perception de la taille.

Toute la vie de la Savoie semblait concentrée sur la fonction qui consiste à se dessaisir de sa bourse ou de ses produits en faveur de gens qui s'en gorgent. Les Espagnols trouvaient la chose agréable, et le procédé de la Délégation commode ; aussi se hâtèrent-ils au début de juillet de le perfectionner en étendant son activité à tout le duché. Ce fut très simple. Dans chaque capitale de province on créa une subdélégation, placée sous la juridiction de la Commission de Chambéry. Les Espagnols n'eurent plus qu'à transmettre leurs ordres à celle-ci qui fut chargée de tout le reste. Annecy protesta bien contre cette dépendance, mais l'injonction de don Philippe était formelle.

Ce mécanisme étant monté il ne restait plus qu'à l'utiliser et à proclamer le grand moyen qui devait faire affluer l'or dans les coffres des Espagnols. Ce fut don Joseph de Aviles, intendant général de Savoie, qui fut chargé dans ce même mois de juillet d'en faire part à la Délégation. Il la prévenait « qu'au reçu de la présente, sans le moindre délai ni retardement, elle ait à faire une distribution et répartition, dans les six provinces du duché de Savoie, d'une contribution de 8.155 pistoles d'or d'Espagne par mois... étant d'une nécessité absolue d'avertir à tous et quiconque devra contribuer, qu'à la moindre omission et retardement, l'on y remédiera par les peines militaires et discrétions que l'on enverra premièrement chez MM. les membres de la Délégation générale ». M. de Aviles n'employait pas de circonlocution ; il fallait la forte somme et on l'exigeait de suite, sinon les pénalités des lois de la guerre seraient appliquées, et pour commencer la tête était visée. Messieurs Garbillion, d'Yenne et de Ville savaient ce que cela voulait dire.

Il faut lire le manifeste envoyé le 30 juillet par la Délégation générale à la subdélégation d'Annecy, pour se rendre compte des difficultés auxquelles elle dut faire face, et combien fut douloureux pour elle de trouver le moyen de satisfaire à l'exigence du vainqueur. De toutes façons c'était presque la ruine pour le pays, mais encore fallait-il

Digitized by Google

chercher à se montrer le plus juste possible dans la répartition de ce désastre. Si l'on voulait augmenter la taille, qui avait déjà subi une lourde aggravation, c'était ruiner les seuls propriétaires de biens fonciers, qui par ailleurs succombaient sous le fardeau des réquisitions en nature. Etait-il possible de surtaxer la gabelle du sel ? « Les difficultés insurmontables qui se sont présentées dans l'exécution de ce plan, l'ont aussi fait abandonner », dit le manifeste. Et il ajoute : « Le seul moyen que nous puissions mettre en usage se réduit à imposer une capitation générale sur tous les habitants de ce pays. » Et les délégués faisaient part de leur embarras, car la capitation pouvait s'imposer de deux façons : ou suivant la capacité de payement de chaque individu, ou suivant sa condition. Pour la première méthode, qui avait déjà été appliquée en Savoie, il eût fallu posséder des livres et des documents de statistique qui avaient disparu. Les rétablir exigeait des mois de travail, et les Espagnols voulaient de l'argent de suite. Restait la deuxième méthode. La Délégation terminait son manifeste en ordonnant, par obéissance, disait-elle, une capitation générale de 8.155 pistoles d'or d'Espagne par mois, faisant en monnaie de Savoie 135.766 livres 17 sols 6 deniers, atteignant « indistinctement, et mois par mois, toutes les têtes humaines, soit habitants de la Savoie de l'un ou l'autre sexe, depuis l'âge de 7 ans accomplis et au-dessus, n'exceptant que les gens de guerre, les personnes qui sont de la maison de S. A. R. Monseigneur l'infant, les passagers et voyageurs qui n'ont point d'habitation dans le pays, et les véritablement pauvres ou mendiants ». Tous les habitants étaient classés en quatre catégories : nobles, bourgeois et négociants, artisans et petits vendeurs, et enfin paysans et ouvriers. Chacun de ces quatre groupes devait respectivement payer par tête 1 livre 5 sols, 20 sols, 15 sols, 9 sols.

Sur cette base le travail de répartition se fit dans chaque province, non sans plaintes et gémissements, mais la menace était suspendue sur les têtes. On parlait bien du départ prochain des Espagnols, qui voulaient reprendre la guerre contre le roi Charles-Emmanuel. Les Savoyards soupiraient après ce moment-là, espérant que l'étreinte se ferait moins durement sentir pour eux. Don Philippe quitta en effet Chambéry le 29 août, acheminant son armée sur Montmélian, mais avant de partir, il avait nommé le marquis de Sada gouverneur général en son absence, et laissé quelques bataillons, destinés non seulement à maintenir l'ordre,

Digitized by Google

mais surtout chargés de prêter main-forte pour le recouvrement de la capitation.

Bon gré, mal gré, il fallut s'acquitter, quelles que fussent les plaintes des particuliers ou les suppliques des délégations. Les habitants croyaient être parvenus à la limite de leurs ressources, et ce n'était là pourtant que le résultat de la première année d'une occupation qui devait en durer six.

Digitized by Google

CHAPITRE V

La Domination espagnole

Le 14 octobre 1743, l'armée espagnole battait en retraite dans la vallée de l'Ubaye après avoir à la hâte encloué 12 pièces de canon à la crête des Alpes, pièces que M. du Verger ramena triomphalement à Turin, attestant ainsi l'avantage marqué que le roi Charles venait de remporter sur ses ennemis.

La campagne, tardivement entreprise, fut de peu de durée et avait mal tourné pour don Philippe. Le marquis de La Mina avait fait l'opération à son corps défendant et soit M. de Marcieu, soit M. de Courten, qui tous deux l'accompagnèrent avec les troupes françaises, témoignèrent l'un et l'autre de son état d'esprit à cet égard.

D'autre part, Bourcet, toujours consulté avant toute opération, n'avait pas caché à l'état-major espagnol la force de la position occupée par le roi de Sardaigne et les difficultés que l'on rencontrerait pour l'attaquer. Aussi le résultat fut-il, après l'infructueuse tentative de la Chenal, la retraite précipitée de l'infant et la perte de son artillerie.

Louis XV avait envoyé le prince de Conti pour se mettre dans cette expédition à la tête des bataillons de M. de Marcieu. Par la présence de ce prince du sang, le roi de France voulait, malgré la faiblesse de son concours, honorer don Philippe, qui était à la fois son gendre et son allié. Si bien que Conti servit de compagnon de route à son cousin d'Espagne à son retour à travers le Dauphiné, tout le long de la vallée du Drac, et lui fit la conduite jusqu'à Chambéry où il ne manqua pas d'assister au *Te Deum* qui fut solennellement chanté pour l'heureux retour de l'infant. Encore une fois, ce fut l'évêque de Grenoble, Mgr de Caulet, qui officia en la circonstance, comme c'était la coutume, et il se hâta d'écrire au cardinal Fleury : « Don Philippe est entré dans « cette ville (Chambéry) ; il a assisté aujourd'hui au *Te* « *Deum* auquel j'ai officié. J'y ai prononcé une harangue qui « m'a paru être assez approuvée. J'ai cru, Monseigneur, « devoir rendre compte immédiatement à S. M. de cet évé- « nement. » Mgr de Caulet était très connu à Versailles et ne négligeait aucune occasion de se rappeler à la cour ou aux ministres. Aussi, dès son retour à Grenoble, il se hâta

Digitized by Google

de faire savoir à M. d'Argenson ses impressions qui devaient certainement intéresser le ministre. Il lui disait donc : « J'arrive de Chambéry, les choses s'y passent à peu près de la même manière que ci-devant. Les impositions en deniers et les contributions en denrées y sont augmentées, ou du moins paraissent plus lourdes. Les troupes ont été replacées dans les cantonnements qu'elles avaient eus l'année dernière. »

Si l'évêque de Grenoble était toujours respectueux du pouvoir et très empressé envers lui, il n'avait jamais manqué de voir et de signaler discrètement les rigueurs des Espagnols et même essayé de les atténuer.

Malgré le bruit du *Te Deum*, dans son court voyage, il avait pu entendre les plaintes de ses diocésains et en être touché.

Don Philippe, à son tour, au milieu des réceptions mondaines qu'il s'était hâté d'organiser dans sa résidence de l'hôtel d'Allinges (car il aimait les fêtes de tous genres), fut obligé bon gré mal gré d'écouter les plaintes et les doléances qui lui parvinrent par l'intermédiaire du Sénat de Savoie.

L'enquête que ce dernier rédigea le 5 décembre fut immédiatement présentée à l'infant. Depuis une année environ qu'elle existait, la domination espagnole s'était lourdement fait sentir sur le pays ; il apparaissait à chacun que l'on fût parvenu à la limite de l'endurance et que nul remède ne sauverait les habitants de la ruine imminente, si les Espagnols maintenaient leurs exigences. La Savoie était loin d'être riche. Les terres cultivées étaient médiocrement fertiles et le commerce de peu d'importance. Le roi de Sardaigne le savait bien, lui qui n'en retirait que deux millions d'impôts, soit un million pour la taille et un autre pour le sel, le tabac, les douanes. Le Sénat de Savoie, se rappelant qu'à maintes reprises il avait voulu jadis faire figure de corps politique vis-à-vis de Turin, n'hésita pas à reprendre cette vieille tradition et au nom du duché éleva la voix pour montrer l'état pitoyable du pays et réclamer de l'infant les mesures de clémence conformes à la justice et à l'intérêt de tous. Avec une certaine malice, où l'on reconnaîtra facilement le tempérament savoyard, il rappelait que plusieurs fois le pays avait subi l'occupation française, notamment au commencement du siècle lors de la guerre de Succession d'Espagne, et que cet événement n'avait laissé que de bons souvenirs en Savoie. Les Français, il est vrai, avaient levé des impôts et dans cette période de guerre qui s'étend de

Digitized by Google

1703 à 1713 le chiffre total se montait à quatre millions de livres, mais d'autre part ils avaient toujours payé exactement et avantageusement les nombreuses fournitures qu'ils s'étaient fait délivrer, si bien que le pays avait tiré profit des périodes pendant lesquelles ils l'avaient occupé.

En était-il de même aujourd'hui avec les Espagnols ? Au début de ce mois de décembre 1743 en quel état se trouvait la Savoie ? Lorsque l'infant était arrivé à Chambéry il avait affirmé que rien ne serait changé par son gouvernement à ce qui existait avant lui dans l'administration du duché. M. de la Ensenada, en plusieurs circonstances, avait insisté sur ce point et il avait été bien spécifié que toutes les réquisitions, toutes les fournitures de denrées ou d'objets seraient intégralement payées à leur valeur par les services de l'Intendance. Confiants dans ces promesses, les autorités et les habitants s'étaient empressés avec zèle pour donner satisfaction aux multiples demandes qui leur avaient été adressées, quoique le fardeau fût bien lourd et que l'on fût obligé souvent de se priver du nécessaire pour trouver les quantités demandées. On attendait encore le paiement des innombrables fournitures qu'on n'avait cessé de faire depuis l'arrivée des Espagnols. En 1742, lors de leur premier séjour de six semaines en Savoie, il leur avait été livré pour cette courte période 100.000 sacs de blé sans compter tout le bois et tout le fourrage nécessaires à leur armée. Le résultat de ces réquisitions n'avait pas tardé à se faire sentir, le fourrage avait manqué pour la nourriture du bétail qui, alors, avait péri.

Les Espagnols étaient arrivés dans le duché en hiver, par un froid très rigoureux, et, en plus de ce qui leur était nécessaire pour la cuisson des aliments, ils avaient fait une effroyable consommation de bois de chauffage. Non seulement on en avait requis une très grande quantité pour les casernes, hôpitaux, corps de garde, mais les officiers et soldats qui, en très grand nombre, logeaient chez l'habitant dans les différentes localités, s'en adjugeaient de leur propre autorité bien au delà de ce qui était convenu. Il s'en fit un véritable gaspillage, et l'on vit cette chose incroyable : les habitants dépouillés de leur bois et obligés de racheter très cher aux soldats pour leur usage personnel ce qui était leur propriété ! Quelle ironie en regard des non payements de l'Intendance ! A elle seule la ville de Chambéry avait fourni 100.000 quintaux de bois ! Pour mettre le comble à cette situation, les Savoyards, malgré les conventions et

Digitized by Google

traités intervenus entre l'Intendance et les entrepreneurs, avaient été obligés de fournir à ceux-ci toujours gratuitement le bois pour la cuisson du pain. Nous verrons à quelles manœuvres de haute escroquerie s'était livrée la compagnie Péricaud et les habitants en supportaient ainsi les conséquences.

Il les subirent également lorsqu'on leur intima l'ordre de procurer les médicaments des hôpitaux aux lieu et place des dits entrepreneurs qui avaient failli à leurs engagements. Les Espagnols n'avaient rien trouvé de mieux que de s'adresser aux habitants pour trouver par la force ce qu'ils n'avaient pu obtenir par ailleurs au moyen de marchés en bonne et due forme. C'était certainement une solution très simple pour l'Intendant général qui, suivant son habitude, oublia de payer.

Il faudrait énumérer toute la longue liste des exactions espagnoles pour faire toucher du doigt l'état de misère auquel la Savoie se trouva bien vite réduite. Il y aurait là une certaine monotonie, mais il est nécessaire pourtant de citer quelques faits, car on y trouve, dès le début d'une occupation qui devait durer six ans, tout ce qui ne fit que se répéter jusqu'au dernier jour avec plus ou moins d'intensité, malgré les plaintes, les réclamations individuelles ou collectives, les démarches officielles ou officieuses.

Par le manque de fourrage réquisitionné pour les besoins de l'armée, le bétail disparaissait donc rapidement du pays et celui-ci se voyait, en outre, dans l'obligation impérieuse de fournir à la troupe la viande pour son alimentation sur la base d'une demi-vache par bataillon et par jour. En cette fin d'année 1743, le cheptel de la Savoie était sur le point de disparaître et à grands frais il fallait acheter du bétail à l'étranger pour le passer aux Espagnols qui ne le payaient pas.

Faut-il parler des voitures ? Toutes celles qui existaient étaient presque en permanence réquisitionnées pour le service de l'armée. Les infortunés habitants n'en avaient plus la disposition pour eux-mêmes. Leurs transports personnels, soit pour leurs propres besoins, soit pour les intérêts du commerce et de l'industrie, étaient tellement entravés qu'il en résultait déjà une crise économique dont les conséquences pouvaient être redoutables.

Ce sombre tableau ne fait état que des charges en nature régulièrement imposées par les autorités espagnoles. Si l'on pousse plus avant les investigations, on voit les offi-

Digitized by Google

ciers et soldats de l'armée se montrer dans les cantonnements d'une exigence et d'une rapacité incroyables et, de leur propre autorité, réquisitionner tout ce qui leur plaît. Le respect de la propriété n'existait pas pour eux quand ils voulaient satisfaire leur soif de bien-être. L'habitant était presque chassé de son foyer. Chez lui les Espagnols gaspillaient la chandelle et l'huile, car il leur fallait un brillant éclairage. Ils étaient tous de grands seigneurs et, suivant en cela l'exemple venu d'en haut, voulaient vivre avec un grand confort, mais jamais ils ne daignaient payer leurs dépenses ; chaque jour ils exigeaint par exemple qu'on leur fournisse abondamment le sel, le poivre, l'huile et le vinaigre. La salade était pour eux un supplément de nourriture dont ils étaient très friands et qu'ils tenaient à voir figurer sur leur table. Quant aux officiers, leurs besoins étaient sans bornes.

Mais il était autre chose qui accélérait la ruine de la Savoie. Avant de partir pour leur fameuse expédition d'automne, les Espagnols avaient imposé une véritable contribution de guerre excessivement lourde et que la Délégation, nous l'avons vu, avait répartie sur l'ensemble du duché sous forme de capitation : 1 million 700.000 livres par an à recouvrer par tranches mensuelles ! Et c'était un supplément ajouté aux impôts ordinaires déjà largement majorés. Lorsque M. de Avilas en avait avisé la Délégation, il avait laissé entendre que par compensation les fournitures en nature seraient supprimées, et qu'enfin on payerait toutes celles qui avaient été faites auparavant. Dans cette espérance, toutes les autorités s'étaient mises à l'œuvre avec zèle, soit pour la répartition, soit pour le recouvrement de cet impôt si lourd. Il y avait quatre mois que cette charge existait et rien n'avait été supprimé comme contributions en nature. Mieux que cela, une ordonnance récente venait durement rappeler leur existence et en réclamer de nouvelles. Aux réclamations qui avaient été faites, on avait opposé qu'il était impossible de rien changer à la situation ; le résultat fut que l'on dut payer en argent ce qu'une première fois on avait déjà fourni en nature. On ne peut vraiment s'empêcher de comparer cette conduite avec celle des Français qui, jadis, non seulement payaient largement ce qu'ils demandaient, mais encore accordaient des indemnités aux nécessiteux.

Combien aujourd'hui la situation était différente pour la Savoie ! Depuis quatre mois la capitation était appliquée

Digitized by Google

et malgré les nombreuses exécutions militaires auxquelles on avait eu recours, il avait été matériellement impossible de la recouvrer complètement. En grand nombre, les habitants avaient dû vendre leurs meubles pous satisfaire aux exigences du fisc. Beaucoup d'autres n'avaient pas hésité, en présence de la ruine inévitable, à émigrer et à s'installer sur la terre étrangère. La mortalité augmentait. Le pays se dépeuplait donc, mais hélas ! la somme totale que devait rapporter la capitation n'en était pas diminuée pour autant et tout son poids retombait sur la population restante. Les charges individuelles s'aggravaient tous les jours.

Lorsqu'on songe à cette situation on se demande à quel mobile obéissaient les Espagnols ? Etait-ce aveuglement ou férocité de leur part ? Il leur était pourtant facile de voir que, par suite de leurs mesures de rigueur pour le recouvrement des impôts, toute source de richesse se tarissait peu à peu. Les délégués, MM. Garbillion, d'Yenne, Perret, avaient subi des garnisaires pour le retard apporté à la rentrée de la capitation; mais il avait fallu reconnaître l'injustice de cette mesure à l'égard d'hommes qui apportaient tout leur zèle à remplir la douloureuse mission dont ils étaient chargés, tout en sauvegardant le mieux possible les intérêts du pays. En effet, ils venaient de prendre des décisions qu'ils savaient devoir leur attirer les pires désagréments. Considérant que les fournitures en nature n'atteignaient point également tout le monde soit en raison des inégalités de répartition des troupes, soit parce que les propriétaires fonciers et les paysans étaient en fait les plus surchargés, ils n'hésitèrent pas à prononcer une augmentation d'un quart sur la capitation de ceux qui étaient exonérés des fournitures en nature et à prescrire une imposition sur les biens d'Eglise. Cette dernière mesure surtout allait soulever contre eux de terribles orages.

Certainement don Philippe fut fort ennuyé en lisant le placet du Sénat de Savoie, mais ses ministres n'avaient aucune envie de modifier leur conduite et lui-même songeait surtout à passer gaiement son hiver. Aussi le Sénat ne reçut-il aucune réponse et son épître fut-elle soigneusement, classée dans les archives où elle se trouve encore aujourd'hui. Les populations continuèrent de souffrir, de gémir et de payer, tandis que l'infant et sa cour se divertissaient au son des violons, aux bals et autres fêtes qu'ils donnaient et se préparaient à profiter de la saison théâtrale du Château. Don Philippe aimait les fêtes et ne s'en cachait pas.

Digitized by Google

Il voulait passer à Chambéry une saison agréable. Dans la lettre qu'il écrivait à M. d'Argenson (1) dès son retour à Grenoble, l'évêque de cette ville terminait par ces mots : « Il y aura alternativement cet hiver comédie, concert et assemblée. » M. de Caulet n'ajoute aucun commentaire, mais il signale le fait après avoir souligné la détresse des habitants. Sa lettre est courte et instructive : le ministre dut avoir plaisir à la recevoir.

Les bals et les réceptions de don Philippe sont restés légendaires. On en a beaucoup parlé, mais, malheureusement, ce ne sont que des échos bien lointains qui nous en sont parvenus et les anecdotes du temps, tombées dans l'oubli maintenant, auraient pu illustrer d'une façon piquante le séjour de la cour de l'infant à Chambéry. Lui-même était sympathique, plein de grâce, et les gentilshommes qui l'entouraient, militaires ou fonctionnaires civils, étaient dans le monde d'une prévenance parfaite et cherchaient à attirer à l'hôtel d'Allinges tout ce que la société chambérienne comptait de distingué. Ils y réussirent. La danse a tant d'attraits ! et Chambéry avait pris, grâce à cette petite cour de l'infant, une allure inconnue depuis longtemps. Il n'y eut personne qui ne reconnût l'apparence brillante apportée dans la ville par tous ces sémillants cavaliers et les fêtes qu'ils donnaient. Et puis, en recueillant une part de leurs largesses, n'était-ce pas un peu reprendre de ce qu'on leur donnait si abondamment par ailleurs ? Les bals et assemblées furent donc très fréquentés et l'on vit de son côté la société chambérienne ouvrir peu à peu ses portes à ces officiers qui, dans les salons, se montraient si galants et si enjoués en même temps que fort distingués.

Le théâtre était une grande distraction dont raffolait don Philippe. Dès qu'il eut été obligé de quitter le Château à la suite de l'incendie du mois de février 1743, il avait fait examiner si l'on ne pourrait point tirer parti de ce qui en demeurait debout. La superstructure seule avait disparu ainsi que les parquets et cloisons, mais les murs très épais avaient résisté. Les Espagnols n'étant pas chez eux en Savoie ne voulaient à aucun prix s'engager dans une dépense pour la réfection du bâtiment incendié, mais on chercha toutefois s'il n'était point possible de l'utiliser. C'est ainsi que l'on songea à improviser un théâtre à l'emplacement de la grande salle d'honneur où don Philippe avait reçu sa

(1) Que nous avons déjà citée.

Digitized by Google

cour lors de son entrée à Chambéry. Architectes et ouvriers se mirent à l'œuvre et au début de l'hiver le théâtre était prêt. Et ce n'était point complètement improvisé puisqu'il comprenait des machines pour les pièces à grand spectacle et féeries comme on les aimait à cette époque. Au frontispice de la porte d'entrée on n'avait point manqué de mettre les armes de don Philippe et l'on avait apporté le plus grand soin à la décoration de la salle qui présentait l'aspect d'un théâtre bien conditionné avec loges, amphithéâtre, parterre et orchestre. Rien n'y manquait, ni un paradis pour le peuple, ni des buvettes pour les gens altérés. Don Philippe avait sa loge particulière, mais il voulut que la ville eût accès aux représentations. Et l'on y fut en foule, car les Chambériens de tout rang avaient toujours eu un faible pour la comédie. Aussi lorsque Pierre Langlois, sociétaire de la Comédie Française, vint pour la saison s'installer à Chambéry avec sa troupe et prendre possession de la scène du théâtre du Château, eut-il un succès prodigieux.

Les Chambériens goûtaient fort le théâtre : la capitale de la Savoie se trouvait sur le chemin de France en Italie et l'on sait quel échange incessant de comédiens se faisait entre les deux pays. Les troupes s'arrêtaient toujours à Chambéry et avaient assez l'habitude, pour regarnir leur escarcelle, de donner à leur passage une ou plusieurs représentations. La salle du jeu de paume à l'entrée du Verney servait alors de salle de spectacle, mais avait un aspect plutôt modeste. Aussi l'agrément de tous fut-il grand à pénétrer dans le pimpant théâtre du Château où tout flattait les regards, depuis la décoration claire jusqu'aux indiennes des loges et les tapisseries qui ornaient celles de l'infant et du gouverneur. Au parterre on s'entassait debout tant bien que mal, mais les premiers arrivés pouvaient trouver place sur des bancs recouverts de toile rouge et, par précaution, attachés au mur. Les jours de bal, un parquet mobile recouvrait le parterre et l'orchestre. Tout était donc agencé le mieux du monde pour la satisfaction des plaisirs mondains et, il faut l'avouer, les Chambériens ne dédaignèrent point d'en faire leur profit. Ils applaudirent avec joie les comédiens qui vinrent les divertir. Pendant un instant, ils oubliaient la dureté des temps, tout en se passant, sous le manteau, des épigrammes sur les étrangers à la fois avides et prodigues.

Les Espagnols, dans leur installation en Savoie, n'avaient eu comme but, nous le savons, que de se reposer entre deux

Digitized by Google

campagnes et de tirer du pays le maximum d'argent et de ressources. Qu'il fût ruiné, peu leur importait, car la guerre finirait un jour et ils n'avaient nulle intention de s'annexer le duché. Les séjours qu'ils y firent se passèrent donc gaiement et l'exemple donné dès le début par la cour fut suivi en maintes villes où généraux et officiers rivalisèrent d'entrain pour attirer la société. On dansa beaucoup à Annecy, à Rumilly, à Evian et ailleurs. Mais, dès que la saison redevenait propice, la guerre recommençait, les troupes prenaient soit le chemin du Dauphiné soit celui de la Provence, on revenait ensuite dans les cantonnements de Savoie où l'on avait pris ses habitudes et ses aises. Les années se succédèrent ainsi joyeuses pour les Espagnols, tristes et remplies de misères pour les Savoyards.

Durant la première période de leur occupation en 1743, les Espagnols s'étaient véritablement rués sur la Savoie, s'étaient gorgés de toutes les ressources qu'ils en avaient tirées, et l'on se pose la question : Comment le pays a-t-il pu supporter pareil régime au cours de plusieurs années ? Certaines régions furent pour longtemps complètement ruinées, mais la force de résistance à la misère et à la souffrance est incommensurable chez l'homme. Il faut ajouter aussi et insister sur ce point, que le régime même de l'occupation permettait aux habitants de se reprendre. La Savoie était zone de cantonnement de l'armée au repos et les effectifs de celle-ci ont considérablement varié au cours des six années de l'occupation tout autant que les durées de séjour.

Lorsque les troupes de Sa Majesté catholique étaient absentes, il y avait une détente dans le pays qui respirait un peu, quoique les bataillons de surveillance, qui demeurassent en garnison dans les diverses provinces, fussent largement employés aux exécutions militaires. Il fallait, en effet, recouvrer la capitation. Du moins les exécutions de la troupe, véritable pillage permanent dans les localités, étaient alors presque supprimées, et d'autre part les fournitures en nature étaient bien réduites. Aussi, avec quelle impatience les Savoyards attendaient-ils le départ de leurs... hôtes ! Ils souhaitaient que les absences fussent longues et faisaient des vœux pour la défaite rapide des armées de Sa Majesté catholique. Mais, hélas ! la guerre se prolongeait et il fallut attendre l'année 1748 pour entendre parler de la paix.

En résumé, au cours de six années, les Savoyards furent continuellement écrasés d'impôts : anciens impôts lourdement majorés et capitation nouvellement créée qui drai-

Digitized by Google

nait tout l'or du pays et dont souvent le recouvrement s'effectuait par exécution militaire. Que l'armée d'occupation fût présente ou absente, cette charge subsistait conjointement à elle ; aux époques de cantonnement des troupes, les réquisitions de tous genres ne cessaient pas et les habitants se voyaient alors frappés de contributions en nature qui les appauvrissaient et les ruinaient. Car jamais l'Intendance ne paya n'importe quelle fourniture. On se contentait de dresser des états que l'on retrouve dans les archives et c'était tout.

Pour bien se rendre compte des conséquences de cette double action exercée ainsi sur le pays par l'occupation espagnole, il est bon de jeter un coup d'œil rapide sur les mouvements des troupes en Savoie.

L'année 1743 fut certainement la plus dure tant par la longue durée du séjour d'une armée constamment renforcée et dont l'effectif atteignit 40.000 hommes, que par les charges effroyables qui en résultèrent pour les populations. A partir de 1744, la France se trouvant en guerre avec le roi Charles-Emmanuel, les opérations prirent une grande envergure, avec des armées nombreuses et des plans de campagne parfaitement définis. Mais il y avait deux plans : le plan français et le plan espagnol, et presque toujours il y eut désaccord sur la manœuvre à exécuter, sans compter les rivalités de personnes qui ne manquèrent pas de se produire dès les premiers jours. Rarement les états-majors étaient d'accord et lorsqu'on s'était décidé pour une action le concours de l'un des deux alliés n'était pas toujours de bonne grâce. De là les indécisions, les fausses manœuvres de cette guerre. Français et Espagnols étaient bien d'avis d'attaquer, mais les premiers prônaient le mouvement par le front dauphinois des Alpes et les seconds par le littoral de la Méditerranée. Il fallait donc discuter longuement avant de se décider pour un plan ou pour l'autre et parfois, comme il arriva en 1744, tous deux furent successivement mis à exécution.

Cette année-là, au printemps, une offensive par la Provence fut décidée et les Savoyards eurent la grande joie de voir les Espagnols prendre dès le mois de février la route de Grenoble. L'absence fut longue, car, après la campagne qu'ils entreprirent sans résultat, ils restèrent en cantonnement dans la région d'Aix-en-Provence jusqu'en juillet, époque à laquelle fut lancée la grande offensive par le col de l'Argentière (Larche) et qui se termina malencon-

Digitized by Google

treusement pour les alliés devant Coni, dont ils levèrent le siège. Ils revinrent donc en Dauphiné fin novembre. Chacun s'en fut dans ses cantonnements. Mais l'infant préféra hiverner à Nice sur la côte d'azur, en compagnie de sa cour et de son état-major. La majeure partie de ses troupes le suivit et seuls reprirent le chemin de la Savoie la cavalerie et onze bataillons d'infanterie auxquels s'adjoignirent environ 3.000 hommes d'un contingent suisse que le gouverneur marquis de Sada avait levé au cours de l'été.

Les cantonnements espagnols ne durèrent guère plus de trois mois. Français et Espagnols étaient tombés d'accord pour entreprendre une offensive de grand style en combinant leur mouvement avec celui de M. de Gages qui était dans le Tortonais. On devait pénétrer en Italie par la rivière de Gênes. Aux premiers jours de mars 1745, M. de Sada recevait l'ordre de diriger sur la Provence les troupes de Savoie, sauf 4.000 hommes conservés pour la garde du duché. La campagne fut très longue et débuta victorieusement pour l'armée espagnole qui pénétra jusqu'au cœur de la Lombardie, si bien que, cette année-là, l'infant don Philippe prit ses quartiers d'hiver dans le duché de Parme. Au printemps de 1746, la guerre recommençait de plus belle dans le Milanais, mais le roi Charles-Emmanuel reprenait l'avantage, recouvrait les places d'Asti et d'Alexandrie qu'il avait perdues ; le maréchal de Maillebois et M. de La Mina s'entendaient de moins en moins. Ce fut alors la retraite par étapes successives tout le long de la route suivie en sens inverse l'année précédente et en octobre l'armée prenait ses cantonnements en Provence, les chefs fort mécontents les uns des autres. L'armée espagnole s'acheminait déjà sur la route de Savoie, mais, sur les instances de la France, restait dans le Midi et don Philippe, qui avait déjà apprécié la douceur de l'hiver sur le littoral, manifesta l'intention de s'installer de nouveau à Nice tandis que M. de La Mina s'établissait à Avignon. Cet hiver, la Savoie fut surtout occupée par les bataillons suisses recrutés par M. de Sada. Encore, dès les premiers jours de janvier 1747, ces derniers furent-ils rappelés par le général en chef marquis de La Mina.

Le maréchal de Belle-Isle, qui venait de prendre le commandement de l'armée française, voulait recommencer l'offensive sur le littoral, et avait décidé la cour d'Espagne à entrer dans ses vues. C'est ainsi que s'engagea la tentative d'abord couronnée de succès dans le comté de Nice, mais

Digitized by Google

arrêtée par suite des intempéries. Les opérations de Gênes occupèrent ensuite l'attention du maréchal de Belle-Isle jusqu'en juillet, puis ce fut la fameuse expédition par le front du Dauphiné et qui se termina si malheureusement pour les Franco-Espagnols à la bataille de l'Assiette. C'était là une grosse victoire pour le roi de Sardaigne. Mais la campagne n'était pas finie, car les alliés, ramenant toute leur armée en Provence, reprenaient leurs opérations en direction de Gênes. L'hiver arriva sur ces entrefaites et les troupes se mirent en quartiers. En décembre, une partie de l'armée espagnole regagnait ses anciens cantonnements de Savoie et le 18 de ce même mois don Philippe s'installait pour la dernière fois à Chambéry à l'hôtel d'Allinges. Le marquis de La Mina, avec lequel il était d'ailleurs en froid, ne l'avait pas suivi. Il était resté avec l'état-major en Provence, où se trouvait la majeure partie de l'armée qui n'avait cessé de recevoir des renforts au cours de la guerre et était devenue fort importante. Ce fut le dernier des séjours des Espagnols en Savoie et il fut aussi long que le premier, celui de 1745, qui avait laissé tant de misères dans le pays. Malgré les plans de campagne élaborés par les états-majors pour la saison prochaine, on sentait que l'on s'approchait de la fin de la guerre. Don Philippe lui-même était lassé, et comme jadis il ne voulait songer qu'à se divertir. Avec plaisir il retrouva son théâtre du Château, qui, du reste, n'avait pas chômé durant ses années d'absence. Les gouverneurs de Sada et de Muniain s'étaient chargés de faire venir des troupes de comédiens pour les saisons d'hiver et les Chambériens en avaient profité. Maintenant l'infant reprit le programme de ses fêtes, mais ses ministres, de leur côté, n'oublièrent point les impôts et la terrible capitation dont le recouvrement ne fut point arrêté ni la charge allégée. Au contraire, il semblait que leur rapacité augmentât d'autant plus que l'on approchait du terme des hostilités. Les préliminaires de la paix ne mirent point un frein à cet appétit : jusqu'au dernier moment, le gouverneur de don Philippe prescrivit des contributions nouvelles ; on eût dit que les Espagnols craignaient de laisser un peu d'or en Savoie, et c'est dans une situation à la fois de misère et d'espérance que s'écoula pour la Savoie l'année 1748.

Ainsi au mois de juin, au moment où la cour de Madrid acceptait d'engager des pourparlers de paix, l'Intendant général avisait la Délégation d'avoir à répartir et recouvrer une contribution de guerre de 300.000 livres. C'en était trop.

Digitized by Google

Les délégués firent entendre une protestation digne et ferme en écrivant : « Quelqu'empressement qu'ils aient « d'obéir aux ordres de S. M., ils ne sauraient cependant « se résoudre à se charger de la mort d'une infinité de « malheureux à qui de nouveaux impôts ôteraient le peu « de subsistance qui leur reste. Sa Majesté n'ignore pas qu'il « en périt tous les jours en quantité et lorsque nous avons eu « l'honneur de lui représenter de vive voix elle eut la bonté « de nous plaindre et de nous dire que c'était par suite de la « guerre. Ce n'est point à nous d'examiner jusqu'où peuvent « s'étendre les droits que cette guerre paraît autoriser, « mais nous ne pouvons douter que nous deviendrions par « là odieux à jamais à toute la patrie si, par notre consen- « tement, quoique forcé, nous souscrivions à un ordre dont « les suites seraient si funestes. »

Le 18 octobre enfin, les nombreux plénipotentiaires des puissances belligérantes aboutirent à un accord et signèrent le traité d'Aix-la-Chapelle. La Savoie était rendue à son souverain légitime qui, par ailleurs, s'agrandissait en Lombardie ; mais l'évacuation des troupes se fit avec lenteur, elle ne commença qu'en décembre dans le duché pour s'achever seulement le 11 février 1749. Quant à don Philippe, il dit adieu à Chambéry le jour de la fête de Noël, partait en chaise de poste pour Grenoble et s'acheminait à petites journées vers le duché de Parme dont il devenait souverain.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Le Sénat de Savoie et le Gouvernement de Don Philippe

Sous la domination espagnole la misère fut grande en Savoie, et il s'y ajoutait cette souffrance morale provoquée par l'abandon dans lequel le pays se sentait plongé. Dans ce désarroi, une seule autorité constituée émergeait, et cette autorité était le Souverain Sénat de Savoie. Au cours du siècle, suivant l'exemple des Parlements français, il avait manifesté des velléités de faire acte de corps politique, ce qui avait fort indisposé à son égard la cour de Turin et attiré sur lui des mesures de rigueur. En face de don Philippe, son vieil esprit d'indépendance s'était réveillé et, avec une fierté non exempte de dévouement, nous l'avons vu en décembre 1743 présenter à l'infant une requête, qui hélas! n'eut aucun effet sur la rigueur des Espagnols. Les sénateurs avaient parlé au nom du pays, mais on ne leur répondit pas. Pourtant ils ne perdirent point courage, et, confiants dans leur droit, attendirent patiemment une occasion pour intervenir à nouveau.

Elle leur fut fournie par la mort du roi d'Espagne Philippe V, survenue le 6 juillet 1746. Son successeur sur le trône était Ferdinand VI et son avènement remplit d'espérance le cœur des Savoyards. Le nouveau souverain n'était-il point le fils de Louise-Gabrielle de Savoie, elle-même fille de Victor-Amédée II ? Le prince avait donc dans les veines du sang des souverains légitimes du pays, et l'on ne mettait pas en doute qu'il ne dût avoir une sympathie naturelle pour cette Savoie qui fut le berceau de la famille de sa mère. Mais il s'était produit chez le nouveau roi ce qui arrive chez la plupart des souverains : il avait totalement oublié les liens qui l'unissaient au duché, pour ne se rappeler que son propre royaume. Il était espagnol, et rien qu'espagnol, et le montra aussitôt.

Lui-même adressa une lettre au Sénat de Savoie pour lui faire part de la mort de son père, le roi Philippe V, et en même temps pour lui notifier son avènement au trône. Nulle allusion aux liens qui le rattachaient pourtant de si près au pays. Mieux que cela, pour la première fois il traitait de *sujets* les habitants d'un territoire momentanément

Digitized by Google

occupé, réclamait d'eux obéissance et fidélité, le tout sur un ton superbe et hautement dédaigneux. Et, chose plus blessante que toutes, le souverain, pour communiquer avec la Savoie, employait la langue espagnole. C'était là une innovation qui révolutionnait les habitudes des habitants et les atteignait dans leur dignité. Philippe V n'avait osé le faire, car l'usage immémorial établi entre Turin et Chambéry faisait que les princes de Savoie eux-mêmes, pourtant légitimes possesseurs du duché, n'avaient jamais employé que la langue française. Le Sénat sentit l'affront plus vivement que n'importe quel corps ou corporation, et prit aussitôt la résolution d'envoyer une réponse à Madrid.

Il se mit à l'œuvre et le 28 septembre adressait au roi sa requête. Une fois de plus il exposait la misère qui s'était abattue sur le pays par suite des charges écrasantes dues à l'occupation espagnole ; la simple énumération des impôts sous lesquels succombaient les populations et auxquels s'ajoutaient les réquisitions dont on avait abusé à l'extrême, pouvait éloquemment faire comprendre la détresse actuelle des habitants.

Puis, les signataires de la supplique, dans le pompeux langage officiel de l'époque, faisaient appel aux bons sentiments du roi, lui rappelant qu'il appartenait par sa mère à la Maison de Savoie. Ils s'écriaient : « Voilà, sire, une faible mais véritable image de notre infortuné sort. Daignez l'adoucir, et répandez sur nous un rayon de cette bonté qui vous est si naturelle. Nous osons vous en supplier, au nom et par la mémoire de cette incomparable reine qui vous a donné le jour. Le sang auguste de Savoie qu'elle a fait couler dans les veines de Votre Majesté, en parlant en notre faveur, ranime toutes les espérances... » Mais cette espérance devait être déçue. La requête du Sénat auprès de Ferdinand VI n'eut pas plus de succès que celle adressée trois ans auparavant à don Philippe. Madrid dédaignait profondément la Savoie qui était si loin de l'Espagne, et qui d'ailleurs ne l'intéressait point. Que lui importait la ruine de ce pays ? En outre le roi était préoccupé par des événements qui le touchaient bien davantage ; c'était le moment où le roi Charles-Emmanuel, après avoir repris l'avantage sur le maréchal de Maillebois et le marquis de La Mina, les ramenait vigoureusement en Provence après les avoir chassés d'Italie. L'humeur de Ferdinand VI était plutôt chagrine et peu portée à la clémence. Au contraire, il semble qu'il ait voulu se venger sur les Savoyards de la défaite infligée par

Digitized by Google

le roi de Sardaigne, car de nouvelles contributions furent prescrites dans le malheureux duché Dès lors le Sénat n'eut plus l'occasion d'élever la voix comme corps politique, du moins son rôle en tant que corps judiciaire était considérable et bien souvent au cours de l'occupation il eut à se dresser en face du gouvernement espagnol.

Nous nous rappelons qu'au mois de novembre 1743, la Délégation, pour faire supporter équitablement les charges fiscales par l'ensemble de la population, avait procédé à des répartitions qui atteignaient le clergé aussi bien que la bourgeoisie ou la noblesse. Si ces deux derniers ordres avaient bravement accepté les sacrifices qu'on leur demandait, il n'en avait pas été de même du premier qui s'était montré fort récalcitrant. Dès la première heure, le clergé avait protesté et choisi cinq de ses membres pour rédiger respectueusement un exposé rappelant que les biens dits d'*ancien patrimoine* et désignés par un édit du 27 mars 1584 étaient exempts d'impôts et qu'en conséquence la Délégation avait outrepassé ses droits. Le siège de Maurienne était depuis peu occupé par un homme au caractère cassant, ennemi des ménagements, Ignace-Dominique Grisella, marquis de Rosignan. A peine arrivé dans son diocèse, il avait voulu le doter de statuts qu'il rédigea et publia sans consulter les chanoines de l'église cathédrale. Ceci se passait à l'automne de 1742, peu après le passage de l'armée espagnole. Il y eut au chapitre une véritable insurrection, mais les deux partis étaient tenaces, et ce fut l'origine d'une guerre que l'évêque fut obligé de soutenir pendant quatorze ans contre tout son clergé et dont l'acharnement alla toujours croissant. Des arrêts de justice étaient intervenus que l'on ne voulait point exécuter, et l'on se demande quand et comment cette lutte se fût terminée si Mgr de Rosignan n'était point mort d'apoplexie le 22 décembre 1756. On conçoit donc facilement si cet homme, qui agissait aussi vigoureusement à l'égard de ses chanoines, dût en prendre à son aise avec de simples laïques, fussent-ils membres de la Délégation ou même sénateurs. Aussi, pour le compte de son diocèse, engagea-t-il avec fougue les hostilités contre la Délégation.

Dédaignant les membres qui la composent, quoiqu'ils aient signé le décret, il s'adresse le 10 décembre 1743 au ministre de don Philippe, M. de Muniain, et sur un ton autoritaire il attaque le décret qui était, disait-il, contraire aux usages du duché et aux règles du droit canon, et avait

Digitized by Google

été pris sans ordre formel du gouvernement. Seul le Saint-Siège, ajoutait l'évêque, peut autoriser l'imposition des biens d'Eglise. C'est une vieille querelle qui s'est souvent renouvelée au cours des siècles. Suivant son exemple, ses collègues en épiscopat élevèrent la voix pour faire entendre leur voix ; mais il faut reconnaître que, s'ils employèrent les mêmes arguments, ils le firent avec grande modération. Les circonstances étaient graves et l'on pouvait se demander si elles ne nécessitaient point des mesures exceptionnelles. M. de Muniain s'empressa d'envoyer à M. de Garbillion la lettre de l'évêque de Maurienne, et l'avocat général, qui présidait en même temps la Délégation, s'empressa de riposter. Il le fit le 21 décembre dans un *Mémoire servant de réponse à une lettre du Révérendissime seigneur évêque de Maurienne*. On sait qu'il était homme de caractère et peu disposé à se laisser intimider ; aussi sa réponse fut sans détours. Il lui était facile de produire l'ordre du gouvernement espagnol instituant la Délégation et de montrer que pleins pouvoirs lui avaient été donnés pour accomplir sa mission, notamment pour la répartition des impôts. Au point de vue des lois canoniques l'avocat général ne voulait point discuter, mais il signalait la détresse du pays et l'union qui devait exister entre tous les Savoyards pour que chacun ait sa part du fardeau. Avec une finesse mélangée d'ironie il ajoutait « que l'Eglise, comme une tendre mère, permet qu'on s'écarte de la rigueur des saints canons, quand la nécessité l'exige ; que la Savoie ne peut pas attendre d'être absolument dévastée pour obtenir du soulagement de la part du clergé ; que les oreilles des évêques se sont toujours tenues fermées, et que, les besoins devenant chaque jour plus extrêmes, on a été obligé de fixer le secours qu'on avait lieu d'espérer de la seule justice du corps des ecclésiastiques ».

Si les autres évêques du duché n'insistèrent point dans leur réclamation, Mgr de Rosignan se sentit atteint dans sa dignité par la malice du magistrat, et ce lui fut le motif d'une riposte virulente, destinée sans doute à pulvériser l'audacieux avocat général. Longuement il discutait la question au point de vue du droit canonique, puis il terminait son épître par ces lignes :

« Après tout ce qu'on vient de dire, le public pourra juger si c'est avec raison qu'on impute au clergé trop de raideur, qu'on le représente comme spectateur paisible et indifférent des malheurs du peuple, que MM. les délégués s'érigent en maîtres des évêques pour leur apprendre ce

Digitized by Google

qui est scrupule outré et ce qui ne l'est pas, et comme ils doivent diriger leur charité. Si les séculiers, au lieu d'entreprendre d'enseigner les évêques, s'appliquaient, comme ils le doivent, à les écouter et à apprendre ce qu'ils ont à leur dire de la part de Dieu qui les envoie, on verrait bientôt le christianisme changer de face, et succéder à tant de désordres qui le défigurent une régularité qui en découvrirait aux yeux de tout le monde les beautés les plus charmantes. »

On le voit, l'irritation de Mgr de Rosignan était grande et il maniait la plume avec une force peu commune. Son style n'était point fait pour arranger les choses. Il ne devait pourtant point ignorer que la Délégation était composée de très bons catholiques, d'une probité et d'un dévouement mis à l'épreuve, qui avaient la mission la plus difficile et la plus délicate qui se pût trouver, et qu'en définitive aux circonstances exceptionnelles il fallait des remèdes exceptionnels. Le comte Garbillion n'avait pas voulu dire autre chose et ne se laissa pas aller à discuter des points de droit canonique. Mais la réponse de l'évêque mettait dans un grand embarras don Philippe et son gouvernement. En effet ils avaient dit que toujours on respecterait les biens d'Eglise, mais d'autre part ils avaient sanctionné par avance les actes de la Délégation à laquelle pleins pouvoirs avaient été donnés. L'infant s'était engagé envers le clergé et eût voulu donner satisfaction à Mgr de Rosignan, mais il lui était impossible, sans se démentir, de casser les décrets des délégués, puisqu'ils étaient régulièrement pris. C'était pour lui un cruel embarras, une situation dont il ne pouvait sortir. Après réflexion on résolut de s'adresser au Sénat de Savoie, et M. de Muniain, par une lettre d'envoi, sans commentaires, adressa le dossier de l'affaire au président Sclarandi Spada. Il saisissait de la question la Cour de justice pour lui demander une consultation et essayer ainsi de dégager sa responsabilité. Les magistrats étudièrent longuement et à fond cette malheureuse affaire. Enfin ils firent connaître leur opinion après mûre réflexion, et déclarèrent la légitimité complète du décret de la Délégation. Ils ne pouvaient s'empêcher dans le préambule de leur décision de faire remarquer la nécessité pour tous les membres de l'Etat, quels qu'ils soient, de participer aux charges écrasantes sous lesquelles succombait le pays. Et enfin ils prenaient « pour base (de leur avis) les textes sacrés, l'équité naturelle, le droit des gens, les lois civiles et usages du pays ». Car il n'était point nouveau que le clergé fut imposé en des

Digitized by Google

cas extraordinaires. Cela s'était vu notamment en 1690 lors d'une occupation française, en 1721 au moment d'une terrible épidémie, et tout récemment en 1742 lors de la première arrivée des Espagnols. Chose remarquable, Mgr de Rosignan lui-même n'avait point protesté à cette dernière époque.

Forte de l'appui du Sénat, qui avait tranché le différend, la Délégation prescrivit l'exécution du décret précédemment publié, au besoin en ayant recours à la force. Cette fois, l'évêque de Maurienne s'insurgea carrément. Dans un acte officiel de sa charge, il brava et le gouvernement espagnol, et la Délégation, et le Sénat. Par un mandement épiscopal des plus véhéments il lança la foudre, menaçant d'interdit les clercs qui obéiraient au pouvoir civil, et d'excommunication les laïques qui se prêteraient de n'importe quelle façon à l'exécution du décret. Et il terminait par des menaces à l'adresse des délégués et des sénateurs en disant : « C'est à Dieu qu'il faut obéir plutôt qu'aux hommes, car c'est de Dieu que dépendent les bénédictions et les prospérités pour la vie présente, comme aussi l'heureux passage à la vie éternelle ; au lieu que des personnes qui paraissent déjà possédées par l'esprit d'erreur et de vertige ne peuvent qu'entraîner après elles tous ceux qui participent à leur injuste entreprise au malheur qui les menace. » Dans le pays, si bon nombre de personnes reconnurent le courage de l'évêque et approuvèrent le principe qu'il soutenait, il n'y en eut point pour trouver que les circonstances ne lui commandassent une autre attitude. Son mandement n'intimida point le Sénat ; le chef du Parquet en ordonna la saisie. Les choses prenaient une tournure excessivement grave, car l'opiniâtreté de Mgr de Rosignan était connue, et l'on sentait que les magistrats ne se déjugeraient point. Tandis que ces derniers événements se passaient, don Philippe était en Provence, loin de la Savoie, et le gouverneur s'était hâté de le mettre au courant de la situation. L'infant, on le sait, avait ses sympathies portées vers l'évêque, mais le soutenir en l'occurrence, c'était aussi se mettre en contradiction avec lui-même, c'était donner tort à la Délégation dont il avait par avance approuvé tous les actes. Mais il était loin du duché, le sentiment de la fausse position dans laquelle il pouvait se mettre vis-à-vis des populations s'atténua chez lui, et il envoya l'ordre d'arrêter toute procédure contre l'évêque de Maurienne auquel il donnait raison. Mgr de Rosignan sortait donc vainqueur de la lutte.

Digitized by Google

Grâce au pouvoir de l'infant, il restait au-dessus des décrets de la Délégation et des décisions du Sénat, et son clergé ne paya pas l'impôt ; mais l'opinion publique n'en compara pas moins ce traitement avec l'écrasant fardeau qui pesait sur la population. D'ailleurs l'évêque de Maurienne n'en retira pas même la reconnaissance de ses chanoines et curés qui continuèrent de plus belle contre lui la longue et âpre lutte dont nous avons déjà parlé.

Une fois de plus le Sénat avait donc en vain élevé la voix et, en la circonstance, le fait était d'autant plus grave que c'est en tant que corps judiciaire qu'il avait parlé. Les magistrats ne perdirent pourtant point courage et n'hésitèrent pas par la suite à porter leurs protestations jusqu'au roi lui-même, malgré les vexations qu'ils s'attirèrent de la part du gouvernement. Ils le firent notamment en 1747, qui fut pour eux une année fertile en incidents. Don Philippe avait toujours proclamé qu'il voulait maintenir les institutions et l'administration de la Savoie telles qu'elles existaient sous le régime du roi Charles-Emmanuel. Cela n'avait pas empêché son gouvernement d'établir dans toutes les provinces des commissions militaires, devant lesquelles étaient portées toutes les difficultés provenant de l'imposition aux habitants des contributions en nature. Or on sait à quelles plaintes, récriminations, protestations donnèrent lieu les réquisitions régulières ou non, dont étaient victimes les populations. Ces tribunaux militaires improvisés avaient fort à faire et étaient amenés à juger rapidement et légèrement tout en prononçant sans appel. De plus on pouvait toujours les soupçonner de partialité, ce en quoi l'on n'avait point tort. Cette situation ne pouvait laisser indifférent le Sénat, lui-même tribunal souverain. Aussi à plusieurs reprises n'avait-il point manqué de signaler respectueusement au gouverneur marquis de Sada les inconvénients qui résultaient de l'institution de ces commissions extraordinaires et l'irrégularité de leur fonctionnement. Chaque fois et toujours, avec la plus grande courtoisie, le gouverneur avait accusé réception des notes qui lui parvenaient, mais rien n'était changé au régime institué. Alors, le 10 juin 1747, le Sénat choisit deux délégués, l'avocat général Garbillion et le sénateur Ferraris, et leur donna mission de se présenter chez le gouverneur, de lui présenter de vive voix une protestation et de demander la suppression des tribunaux militaires. Ces messieurs accomplirent consciencieusement leur mission, et la présence de l'avocat

Digitized by Google

général fait supposer que l'énergie dut s'ajouter à la courtoisie de la forme. M. de Sada fut excessivement aimable, à son habitude, écouta les magistrats en souriant, et les assura qu'il aviserait. Puis il en fut cette fois comme de tant d'autres ; il n'y eut que de vagues promesses, de belles paroles, et la situation ne changea pas. Le Sénat, après avoir pris acte des promesses du gouverneur, prit patience, attendit. Quelques mois passèrent, mais satisfaction ne lui fut pas donnée. Alors il songea à s'adresser directement au roi Ferdinand VI. Une démarche directe auprès de lui aurait peut-être chance de réussir ; du moins le Sénat voulut-il tout tenter pour avoir gain de cause. Une occasion se présenta au mois de novembre. Un rapport venait d'être demandé à la Compagnie sur l'internement dont avait été récemment l'objet l'avocat général Garbillion de la part des autorités espagnoles, et dont nous parlons plus loin Elle en profita, après avoir exposé cette dernière affaire, pour aborder la question des commissions militaires, montrer leurs abus et leur illégalité, et finalement demander leur suppression. Cette fois les magistrats ne rappelaient pas au roi le sang de Savoie qui coulait dans ses veines, mais ils ne mettaient pas en doute que la bonne foi du souverain n'eût été surprise, et que lorsqu'il serait éclairé sur la situation il ne fît justice à la demande du Sénat. Le roi était de bien méchante humeur à cette époque, car la guerre ne prenait point brillante tournure pour lui, et le roi Charles lui avait causé de sérieux dommages. Aussi est-ce dans une bien mauvaise disposition d'esprit qu'il lut la requête du Sénat, et sa réponse s'en ressentit. Mécontent de tout et de lui-même, il la fit empreinte d'une colère dont il fit retomber le poids sur l'avocat général dont il désapprouvait la conduite dans l'affaire qui le concernait. Il reconnaissait toutefois que l'on avait promis de maintenir la législation antérieure. Calmant enfin son irritation il promettait la suppression de ces commissions militaires qui rendaient la justice.

Cette requête, pour laquelle le Sénat obtenait gain de cause, avait été jointe, avons-nous dit, à un rapport qu'il adressait au roi au sujet de l'internement du comte Garbillion. Ce fut une très grosse affaire à l'époque, et qui provoqua dans le pays une émotion considérable, tant à cause de l'odieux du procédé employé, qu'en raison de la haute situation du personnage qui en était victime. Depuis le début de cette année 1747, le président Sclarandi Spada,

Digitized by Google

fatigué de la lutte sourde qu'il menait contre le gouvernement de don Philippe, avait quitté Chambéry et gagné le Piémont. Il devait par la suite être élevé à la dignité de garde des sceaux en récompense de ses nombreux services, mais, pour des causes restées inconnues, il allait terminer tristement son existence en 1752 en se précipitant d'une fenêtre de son hôtel dans la rue. Lorsqu'il avait quitté la Savoie il n'avait pas été remplacé sur son siège présidentiel et l'homme le plus en vue du Sénat était l'avocat général Garbillion dont la forte personnalité retenait l'attention de tout le pays depuis le commencement de l'occupation espagnole. Son énergie était légendaire, tout autant que son intégrité, et le gouverneur de Sada était obligé de compter avec lui. Pendant environ quatre ans il avait présidé la fameuse Délégation, ce qui avait été pour lui, ainsi que pour ses collègues qui la composaient, une source de tribulations sans nombre et la cause de multiples soucis. Ces messieurs avaient obtenu d'être relevés de leurs fonctions et avaient été remplacés par d'autres de leurs concitoyens tout aussi dévoués qu'eux, et qui à leur tour devaient faire preuve d'abnégation et de dévouement. C'est donc à raison de ses fonctions judiciaires que Garbillion allait être frappé. L'origine de l'affaire remonte à l'année 1744. Une forte garnison suisse avait été placée à cette époque à Annecy, après le départ des troupes espagnoles pour la campagne de Provence. Personne ne tenait à recevoir chez soi des militaires, car on venait d'héberger à grands frais et grands dommages les bataillons de don Philippe, et chacun espérait esquiver la nouvelle charge qui était imposée. C'est ainsi que le 18 mars 1744 les avocats présentèrent au Conseil de ville une requête aux fins d'être exempts du logement militaire. Cette demande fut favorablement accueillie, et le Sénat de Savoie donna son approbation à la décision prise. Mais il arriva que pour une raison ou une autre beaucoup de personnes se trouvèrent exonérées d'une obligation qui théoriquement devait retomber sur tout le monde. Cependant il fallait satisfaire aux demandes de logements formulées par l'autorité militaire et le Conseil de ville fut bien vite débordé. Il dut revenir sur les exemptions trop généreusement accordées. Si beaucoup de citadins s'inclinèrent, tout en maugréant, devant la nécessité, il n'en fut pas de même des avocats qui soutinrent âprement leur privilège. Il y eut entre eux et les syndics une lutte obscure et farouche qui dura longtemps, sans que personne voulût

Digitized by Google

céder, si bien qu'au mois d'août 1747 les avocats s'étaient adressés au Sénat de Savoie pour faire confirmer leur droit.

Le Sénat examina la requête, et se basant sur les décisions prises en 1744 soit par le Conseil de ville d'Annecy, soit par lui-même, donna raison aux avocats, puis chargea le chef du Parquet de faire connaître son arrêté à MM. d'Annecy. Le comte Garbillion le fit incontinent avec sa vigueur coutumière, mais les expressions dont il se servit ne furent pas du goût de ses correspondants. Ses sympathies de magistrat étaient acquises aux avocats et avec une certaine virulence il commentait l'avis du Sénat. C'était une remontrance en règle et bien sentie que recevaient les syndics et conseillers. Ils en furent très mécontents et résolurent de se justifier. N'avaient-ils pas le droit d'invoquer en leur faveur les circonstances exceptionnelles, tout aussi bien que l'avait fait auparavant l'avocat général lui-même en face de l'évêque de Maurienne ? Il faut avouer que Garbillion avait exagéré, mais l'affaire pouvait très bien s'arranger. Les conseillers dépêchèrent donc à Chambéry deux délégués, MM. de Menthon et Ribitel, qui devaient exposer de vive voix au Sénat les motifs de leur conduite. Ceux-ci se présentèrent successivement à l'avocat général et au président, mais ce ne fut pas sans peine qu'ils purent être reçus, car on ne tenait pas à les voir, et on leur fit comprendre que leur visite ne changerait rien à l'affaire. Déçus de ce côté, ils se rendirent chez le gouverneur. Là aussi ils trouvèrent de prime abord un accueil peu encourageant, car les Espagnols n'aimaient pas à recevoir les délégations savoyardes, qu'ils éconduisaient généralement. Pourtant, dès que M. de Sada eût connaissance du motif qui amenait vers lui MM. de Menthon et Ribitel, il se montra gracieux, les écouta en souriant, se fit montrer la lettre de l'avocat général et déclara que les termes en étaient « indécents et malicieux ». Puis il les congédia en les invitant à ne point quitter Chambéry. Le marquis de Sada, qui avait de bonnes raisons pour ne point aimer Garbillion, vit de suite le parti qu'il pourrait tirer de sa lettre offensante pour un corps constitué, tel que le Conseil d'Annecy. C'était une belle occasion de se venger de cet homme de caractère et d'énergie qui savait si bien soutenir les intérêts de la Savoie, de se venger aussi de ce Sénat toujours prêt à s'ériger en face du gouvernement. Car frapper son membre le plus en vue, c'était l'atteindre lui-même indirectement.

La décision du gouverneur fut bientôt prise, et le 25

Digitized by Google

août 1747, à cinq heures du matin, alors qu'il était encore au lit, l'avocat général reçut une communication de M. de Sada, le priant de se rendre immédiatement au Château. L'heure était vraiment insolite pour une convocation pareille, et cela pouvait inspirer une certaine méfiance. Mais on était habitué aux mille fantaisies des Espagnols, et le comte Garbillion se leva en hâte pour obéir à cette injonction. A peine avait-il mis le pied dans la rue que, sans avoir eu le temps de se reconnaître, il était abordé par un officier qui, lui mettant la main sur l'épaule, le faisait monter dans une chaise, et l'emmenait aussitôt sous bonne escorte de cavalerie. L'avocat général fut ainsi transporté au château de Miolans, alors prison d'Etat, enfermé dans un cachot dont il ne devait point sortir et soumis au secret. On daigna enfin lui apprendre le motif de son incarcération, et qui était la fameuse lettre dont les termes constituaient une offense grave envers un corps établi. Le marquis de Sada lui faisait expier, à cette occasion, son opposition et son patriotisme. Du moins Garbillion put-il se dire que sa conscience était tranquille et que souffrir ainsi était pour lui un titre de gloire. Ses services, sa dignité ne pesaient-il pas plus que certains défauts de caractère qu'il pouvait avoir ? Cet internement lui fut particulièrement dur, car on le soumit à un régime qui n'était point celui réservé aux gens amenés à Miolans en vertu des lettres de cachet. Pour eux la prison était douce, témoin ce qui était arrivé récemment aux membres de la Délégation, emprisonnés pour avoir trop vertement protesté contre un ordre du gouverneur. Pour lui ce fut la cellule.

Dès qu'à Chambéry on sut l'aventure — et le bruit en courut immédiatement — ce fut une stupeur générale, puis une indignation qui se manifesta ouvertement. Le Sénat sentit que le coup allait plus loin que la personne du chef du Parquet et que lui-même était visé. Malgré la fâcheuse impression produite, M. de Sada maintint son prisonnier dans son cachot durant cinquante-deux jours, après lesquels, jugeant la punition suffisante, il lui rendit la liberté. Garbillion rentra donc dans Chambéry où son retour fut sensationnel et devint l'occasion d'une telle manifestation de sympathie de la part de la foule courue à sa rencontre, que le gouverneur se crut tenu d'en informer la cour de Madrid. C'est alors que le roi jugea bon d'interroger le Sénat et de lui demander un rapport sur les événements. La Compagnie, heureuse de l'occasion qui lui était offerte,

Digitized by Google

déféra comme nous le savons au désir de Ferdinand VI, et après lui avoir exposé les faits et justifié l'avocat général, aborda la question des commissions militaires. Si, sur ce dernier point, le roi donna satisfaction aux magistrats, ce ne fut point sans faire retomber tout le poids de sa mauvaise humeur sur le comte Garbillion et lui avoir donné complètement tort dans l'affaire des avocats.

Ce n'était pas tout, et les sénateurs avaient eu d'autres vexations à subir, qui les atteignaient assez durement chacun en son particulier. Les traitements qu'ils recevaient pour l'exercice de leur charge n'étaient point brillants et nous feraient sourire de pitié, mais à cette époque ils constituaient un revenu. Don Philippe n'avait rien voulu changer à l'administration du pays, disait-il, cependant, tout comme l'Intendant militaire oubliait de payer les réquisitions faites pour les besoins de l'armée, son gouvernement de son côté négligea totalement et assez vite de payer les dépenses afférentes au Sénat. Non seulement les magistrats ne recevaient rien pour leur compte, mais il en était de même pour tous les employés de la Compagnie et les frais divers de service et d'entretien. En fin de compte cette négligence représentait environ 40 mille livres par an. Au bout de deux ans de ce régime les sénateurs, par trop lésés, adressèrent une timide réclamation au ministre de l'infant, M. de la Ensenada. Mais à l'époque, il se trouvait en Espagne, en mission extraordinaire, et c'est à Aranjuez que la requête lui parvint. Sans doute il en fut ennuyé. Il était toujours fort aimable avec les autorités et la haute société de la Savoie, et il eût voulu faire droit à la si juste réclamation qui lui était présentée. Mais malgré tout l'argent que l'on soutirait du pays, les caisses étaient vides, tant était grand le gaspillage du gouvernement de l'infant. Tout l'or était absorbé par les frais de la guerre et la satisfaction des appétits espagnols. M. de la Ensenada s'en tira lui aussi avec de belles paroles et des excuses, assurant que dès qu'il le pourrait il ne manquerait pas d'expédier des ordres pour le paiement des émoluments en retard. Assurément la mission de M. de la Ensenada absorbait toutes les pensées du ministre, car les magistrats ne reçurent absolument rien de ce qui leur était dû. Les mois passèrent et l'année 1747 commença. Le président Sclarandi Spada renouvela alors la demande dans une lettre empreinte de la plus grande dignité. Il voulait, en s'adressant au gouvernement, se mettre hors de cause lui-même, offrant

Digitized by Google

d'abandonner son propre traitement, voulant montrer par là qu'il ne songeait qu'aux autres en écrivant sa réclamation. Puis il mettait en parallèle les millions que les Espagnols retiraient annuellement de la Savoie — cinq millions ! — et la maigre somme nécessitée par le service du Sénat. Il montrait la misère à laquelle étaient réduits les employés subalternes. Enfin, chose incroyable, les détenus dans les prisons étaient abandonnés complètement. On les oubliait. Les gardiens ne pouvaient plus rien leur donner, sinon par charité, ni pain pour se nourrir, ni paille pour se coucher.

Cette requête produisit une certaine impression, et sans retard on songea aux prisonniers, car il était scandaleux de laisser mourir de faim des gens privés de liberté, incapables de se nourrir eux-mêmes. Pour le reste, le président Sclarandi avait recueilli une fois de plus des paroles et des promesses, et c'est alors qu'il réussit à quitter Chambéry pour gagner Turin. Les sénateurs savoyards continuèrent de rendre la justice à leurs frais.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Les Vues de la France sur la Savoie

On n'a pu manquer de s'apercevoir au cours de ce récit que la bonne entente n'était point la règle générale entre la France et l'Espagne, quoique les deux puissances se fussent alliées pour faire la guerre ensemble. Les deux cours étaient bien unies par des liens de famille, mais on sait combien rares sont les souverains qui leur sacrifient les intérêts de l'Etat. Aussi nous avons pu constater, dès le début, malgré la sympathie qu'ils pouvaient avoir l'un pour l'autre, une hâte moins grande à se mettre en campagne chez le roi de France que chez le roi d'Espagne. Si tous les deux voulaient combattre l'Autriche, les motifs qui les guidaient n'étaient point les mêmes et il pouvait arriver que ces motifs fussent divergents et opposés et par suite devinssent des sources de mésintelligence. Nous avons ainsi dès les premiers jours assisté à ces négociations sans fin entre le roi Charles-Emmanuel et la France. Tandis que celle-ci observait cette demi-neutralité aussi étrange que le traité provisionnel du roi Charles était lui-même et que les Espagnols avec une hâte fébrile s'implantaient en Savoie. Plus tard, lorsque les armées françaises coopèrent avec les troupes espagnoles, ce sont des tiraillements continuels entre le marquis de La Mina et le maréchal de Maillebois d'abord, le maréchal de Belle-Isle ensuite. On ne s'entend pas sur les plans de campagne. Si l'on est d'accord pour attaquer le roi de Sardaigne en Piémont, les uns tiennent pour une manœuvre par le littoral de la Méditerranée, les autres par un franchissement des Alpes par les vallées du Dauphiné. On imagine facilement les discussions provoquées par ces divergences de vues avant de se mettre en campagne. Elles furent parfois orageuses, car le marquis de La Mina était d'un caractère arrogant, très infatué de sa personne, et les Espagnols eurent toujours une grande méfiance à l'égard de leurs alliés français. La correspondance des maréchaux français avec leur ministre est édifiante à cet égard et les commentaires du lieutenant-général de Vault, qui fut, durant de longues années, le chef de l'état-major de l'armée française au cours du XVIIIe siècle, font absolument ressortir les divergences qui existaient tant entre

Digitized by Google

les chefs militaires des deux nations qu'entre leurs gouvernements respectifs. Si bien qu'au cours de cette longue guerre, on voit, non sans ironie, les mêmes plans de campagne successivement combattus ou prônés par M. de La Mina, parce qu'ils sont proposés ou non par les généraux français. C'est surtout le maréchal de Maillebois qui eut à souffrir dans ses rapports avec le commandant espagnol, car il fut à la tête des troupes françaises jusqu'en 1747. Mais il faut avouer que lui-même ne se gênait point avec son collègue espagnol et lorsqu'un de ses plans ou une autre de ses mesures militaires lui paraissaient défectueux, tous les moyens lui étaient bons pour les contrecarrer et il ne se montrait pas en reste pour la chicane. Lui aussi savait discuter, refuser son concours sous un prétexte quelconque, recourir à son gouvernement pour faire courir les choses en longueur. La vie des camps n'était pas drôle pour les alliés et lorsque l'heure de prendre les quartiers d'hiver avait sonné, chacun s'en allait de son côté en maugréant et fort mécontent du voisin. Brochant sur le tout et contribuant à augmenter la mauvaise humeur des uns et des autres, l'ambition de la reine d'Espagne, Elisabeth Farnèse, la faisant se mêler des questions militaires avec une incompétence caractérisée et imposer sa volonté à M. de La Mina. Car la reine convoitait le Milanais pour son fils don Philippe. Elle le voulait absolument. Et il arriva que cette question du Milanais fut en 1745 une cause de sérieuse mésintelligence entre Français et Espagnols. Chez les Français, le ministre d'Argenson semble prendre un malin plaisir à soutenir le maréchal de Maillebois lorsqu'il s'agit de modérer ou d'entraver l'ardeur des Espagnols dans la conquête de la Lombardie. Ouvertement il indique les moyens à employer pour gêner M. de La Mina. On sent que les vues de Paris ne sont pas les mêmes que celles de Madrid sur le Milanais. Si Elisabeth Farnèse y tient absolument, on sait qu'il est loin d'en être de même pour le gouvernement de Louis XV, et dans sa correspondance avec le maréchal de Maillebois le ministre d'Argenson se met délibérément en travers de la politique espagnole. Et pourtant, chose curieuse, cette année 1745 est celle des grands succès des alliés en Italie. Charles-Emmanuel est battu. Français et Espagnols s'étalent largement dans la plaine du Pô d'Alexandrie à Modène, et se préparent à hiverner en territoire ennemi. C'est le triomphe et les Espagnols veulent à tout prix mettre la main sur le Milanais et s'y installer. Quel beau gage pour traiter ensuite avec

Digitized by Google

l'Autriche ! Mais les alliés, au lieu de se féliciter de leur victoire, de chercher à en tirer parti en la poussant le plus loin possible, se brouillent, discutent à perte de vue. Le maréchal de Maillebois, occupé à faire le siège d'Alexandrie, veut s'opposer à la marche du marquis de La Mina sur Milan et Pizzighettone. Il parle en militaire expérimenté et fait ressortir toutes les difficultés d'une opération entreprise en hiver (1745) avec des troupes fatiguées insuffisantes en nombre et une pénurie de ressources en munitions et en matériel tout à fait inquiétante. Le comte d'Argenson paraît enchanté de voir le maréchal exposer avec tant de force et de netteté les raisons d'ordre militaire qui le font s'opposer au plan espagnol. Il le pousse dans sa résistance, approuve ses raisons et il va dans cette affaire jusqu'à dire qu'il faut se séparer des Espagnols s'ils veulent persévérer dans leur projet.

C'est à la fin du mois d'octobre, alors qu'il assiégeait Alexandrie, que le maréchal de Maillebois cherchait à dissuader les Espagnols de s'engager dans l'expédition sur Milan. Il fit alors parvenir un long mémoire à M. d'Argenson, où il exposait ses vues personnelles. Non seulement, il fut approuvé, mais la cour de Paris envoya aussitôt à Madrid une longue note dans laquelle elle reprenait avec force les arguments du maréchal et déconseillait absolument l'entreprise. Dans cette note un paragraphe du début mérite d'être spécialement retenu. Il est ainsi conçu : « On ignore quelles sont les raisons qui ont pu occasionner un tel changement et on peut dire hardiment que ceux qui ont proposé le projet ordonné par l'Espagne dans les lettres des 16 et 19 octobre à M. de Gages par M. de la Ensenada, ne connaissent ni le pays, ni les vrais intérêts de la reine et de l'infant, ni d'assurer les conquêtes qu'il a déjà faites et par conséquent les établissements qu'on désire en Italie pour ce prince : cette vérité est aisée à démontrer... »

En lisant attentivement ces lignes on sent que, malgré la courtoisie de la forme, la chancellerie de Paris lance une pointe acérée à l'adresse de la cour de Madrid. On n'ignore point les ambitions de la reine, ni son caractère ambitieux, et on lui fait entendre que la conquête du Milanais n'est pas encore faite et que les établissements que l'on désire pour l'infant ne seront pas si aisés qu'on le suppose, qu'il y a peut-être un peu trop de hâte de sa part. La France tient-elle beaucoup à voir un Bourbon d'Espagne installé en Lombardie ? On peut se le demander. En tous cas,

Digitized by Google

Madrid n'accepta aucune des raisons formulées par Paris et maintint son point de vue. « De tout ce qui vient d'être dit, pouvons-nous lire dans sa réponse du 2 décembre, il résulte que le projet de pénétrer dans le Milanais, loin d'être opposé aux règles militaires et politiques, y est le plus conforme. » Entre temps, le 16 novembre, le ministre d'Argenson avait répondu au maréchal de Maillebois et lui faisait connaître que le roi, approuvant toutes ses raisons militaires, ne voulait à aucun prix entendre parler d'une expédition sur Milan et « paraît déterminé à ne pas consentir qu'aucune de ses troupes passe au delà du Pô ». Le premier soin du général devait être, si les Espagnols insistaient, de ne pas prêter son concours avant la reddition d'Alexandrie. « Ainsi, Monsieur, écrivait le Ministre, insistez toujours le plus fortement sur le danger de l'impossibilité de tenter aucune entreprise avant que, préalablement à tout, cette citadelle ne puisse plus nous donner aucune sorte d'inquiétude. »

Mais il faut tout prévoir, même la reddition des places, et il ajoutait ces phrases suggestives :

« Cependant si, contre toute apparence, le défaut de vivres ou quelqu'autre incident qu'on ne peut prévoir avançait sa reddition et qu'il fallût s'expliquer plus ouvertement avec l'infant et M. de Gages, le roi juge à propos que pour lors vous représentiez au prince que le projet d'aller à Milan ayant été communiqué par vous à Sa Majesté, elle a ordonné que cette affaire se traitât directement avec la cour d'Espagne et que dans ces circonstances vous ne pouvez vous dispenser d'attendre les ordres que le roi jugera à propos de vous donner à ce sujet. Nous espérons que tout cela nous mènera assez loin pour gagner les quartiers d'hiver, desquels la saison ne permettra plus de sortir. »

C'est clair, le roi et son ministre ne tiennent pas du tout à ce que les Espagnols occupent le Milanais et sont fortement résolus à ne pas leur prêter leur concours dans le cas où Madrid passerait outre à l'avis de la France. Voilà une attitude curieuse et le diplomate est ravi de s'appuyer sur des raisons d'ordre militaire pour les justifier. Mais il laisse percer le fond de sa pensée lorsqu'il conseille les atermoiements au maréchal et espère que la mauvaise saison finira par imposer l'inaction. On sent que chez lui la raison politique domine tout et se cache derrière des arguments militaires. Mais qu'elle est-elle? En aurait-il parlé secrètement à M. de Maillebois ? En tous cas sa correspondance

Digitized by Google

officielle n'en fait point mention, sans doute parce qu'elle ne plairait guère à ses alliés si par une indiscrétion elle parvenait à leur connaissance; mais on devine une idée que l'on ne veut pas dire ouvertement.

Cette idée n'est pas un mystère pour nous. La vérité, c'est que Louis XV songeait à donner au Milanais une destination toute autre que celle désirée par les Espagnols. Jamais le roi de France, à aucun moment depuis le commencement de la guerre, n'avait désespéré d'attirer dans son alliance le roi Charles-Emmanuel, et comme il n'y a peut-être aucun exemple d'une guerre au cours de laquelle on ait autant négocié entre ennemis que celle de la Succession d'Autriche, Louis XV ne se fit point faute d'avoir des agents auprès du roi de Sardaigne. Il savait très bien que ce dernier était un fin politique et que tous ses actes démontraient que l'intérêt de son royaume était le seul mobile de sa conduite. Ses hésitations avant de se ranger définitivement auprès de Marie-Thérèse ne le prouvaient-elles pas surabondamment ? D'autre part, il n'ignorait pas que la reine de Hongrie n'était pas disposée à sacrifier tout le Milanais pour le prix des services rendus par le roi Charles. Or, ajouter ce territoire à son royaume avait toujours été la grande ambition de ce dernier. Ne serait-il pas possible à la France de le gagner à elle, de le détacher de l'Autriche en lui promettant ce pays si désiré dont on ferait la conquête ensemble. On peut dire que ce fut toujours la pensée secrète du roi de France, quoique cette politique dût lui attirer le mécontentement des Bourbons d'Espagne, et l'on comprend qu'il eût soin de se cacher auprès d'eux de ces beaux projets. Les Espagnols d'ailleurs étaient très méfiants et il fallait être prudent vis-à-vis d'eux. Les négociations premières devaient se faire dans le plus grand secret.

Or, en cet hiver de 1745, Louis XV, en secret naturellement, proposait à Charles-Emmanuel III d'abandonner le parti de Marie-Thérèse pour se joindre à lui. Le roi de Sardaigne pourrait recevoir le Milanais comme prix de son concours, car on ne mettait pas en doute que les Autrichiens fussent dans ce cas chassés de la Lombardie. Voilà qui éclaire d'une vive lumière la correspondance de M. d'Argenson avec le maréchal de Maillebois. Le ministre était heureux de s'appuyer sur les raisons militaires invoquées par le maréchal pour empêcher les Espagnols d'envahir un territoire dont il songeait à disposer en faveur du roi Charles ; voilà l'explication de cette non coopération qui

Digitized by Google

devait être l'attitude à observer par la France. Les Espagnols avaient donc raison de se méfier de leurs alliés et M. d'Argenson n'avait point tort de prendre des précautions dans sa correspondance avec un chef d'armée.

Mais nous arrivons au point qui intéresse plus directement le sujet que nous traitons : de l'occupation de la Savoie par les Espagnols. Louis XV, s'il consentait à offrir au roi Charles une dépouille de l'Autriche, attendait bien tirer, lui aussi, un profit de sa combinaison, et ce profit n'était autre que l'annexion de la Savoie au royaume de France. Dès 1742, c'est-à-dire dès le jour où don Philippe conduisit l'armée de Sa Majesté catholique du Dauphiné dans les vallées de l'Arc et de l'Isère, le roi de France avait conçu ce projet d'annexion et en avait par ses ministres poursuivi l'étude. Ce qui dut lui faire comprendre qu'il n'y avait là rien de chimérique fut sans aucun doute le malheureux échec du roi Charles en décembre 1742 et sa fatale retraite au delà des Alpes. N'y avait-il point dans cet événement une démonstration militaire et politique de la position instable du vieux duché dans les possessions sardes dont le centre de gravité était repoussé loin au delà des Alpes, avec la perspective fatale de le voir se déplacer de plus en plus vers l'Est. Et la France songea à tirer parti de cette situation. Mais Louis XV ne voulut s'engager dans cette voie que peu à peu, avec prudence, avec la sage lenteur en usage à l'époque et qui était une sauvegarde même pour les diplomates les plus expérimentés. Avant toutes choses il estima qu'il fallait se renseigner complètement sur la Savoie, tant au point de vue administratif et économique qu'au point de vue politique.

Songeons qu'au même moment les Espagnols occupaient le pays : ce n'était certes pas à eux que l'on pouvait s'adresser et pour de bonnes raisons ; l'enquête ne pouvait être conduite qu'avec prudence et par quelqu'un expérimenté ne résidant pas dans le duché.

La France est le pays où l'on peut trouver les plus grandes ressources en intelligence et en dévouement, et il faut rendre cette justice à ses rois que presque toujours ils surent s'entourer de ministres dignes de leur tâche, et que ces derniers découvrirent les agents capables de servir avec le plus de zèle et de finesse. C'est ce qui eut lieu en la circonstance.

Genève, toute proche de la Savoie, avec laquelle elle entretenait des relations suivies, était vraiment le poste

Digitized by Google

rêvé pour un observateur. C'est donc là que, dès 1742, fut envoyé M. de Bonnaire, directeur des fermes royales à Châlons, avec mission de se renseigner et de faire parvenir un rapport circonstancié au ministre. En ce temps, on n'aimait point bousculer les gens et l'on appréciait le travail bien fait. C'est à la fin de 1744, plus sûrement en 1745, que M. de Bonnaire fit parvenir le rapport qui lui avait été demandé. Il lui avait fallu près de deux ans pour accomplir une œuvre pour laquelle d'ailleurs M. d'Argenson ne ménagea pas les éloges. Ce rapport, découvert par hasard en 1867 chez un bouquiniste parisien par M. Ducis, a été publié par lui dans la *Revue Savoisienne* de 1870. Il ne manque pas de saveur tant à cause des remarques nombreuses qu'il contient que par les annotations faites par M. d'Argenson lui-même à qui le rapport était adressé, ce qui montre le souci avec lequel le ministre se documentait sur la Savoie elle-même et aussi ses occupants les Espagnols. De ce rapprochement on pouvait tirer un enseignement salutaire.

Quels moyens M. de Bonnaire employa-t-il pour parvenir à ses fins ? Cela nous l'ignorons, mais il dut avoir de nombreux correspondants, voyageurs dont il n'a pas donné les noms et qui l'ont abondamment documenté, et aussi des Savoyards qualifiés par leur situation pour le renseigner sûrement. C'est un compte-rendu complet et détaillé qu'il envoie à son ministre à Paris. Il ne néglige pas de faire une description géographique du pays avant de signaler les productions du sol et la valeur des terres, il étudie sommairement la façon dont la justice est rendue et la police faite. Puis, il arrive à l'exposé capital de la situation financière ; il dresse un état détaillé des ressources que se procurait le roi de Sardaigne en Savoie et arrive ainsi au total de 1.988.000 livres, d'après les chiffres officiels qui lui ont été fournis. En passant, et d'une façon rapide et très claire, il parle du cadastre qui fut commencé en 1727 et en expose le mécanisme et les avantages. A lire l'annotation qu'il fit à cet endroit, on voit combien M. d'Argenson fut intrigué par cette innovation et comprit en même temps le parti merveilleux que l'on pourrait en tirer au point de vue des impôts. Mais il ne se faisait aucune idée du volume de papier que représentait ce travail, car il écrit dans la note en question : « Il ne faut rien épargner pour se procurer le plus promptement possible des copies correctes et exactes, tant de ces cartes distinguées par paroisses que des sommiers auxquels elles ont rapport... Il y a lieu d'espérer qu'en commençant

Digitized by Google

dès à présent cette importante collection, tandis que les Espagnols sont maîtres de ce pays, on aura le temps pendant qu'ils y demeurent de rassembler le tout. »

Le ministre ne se faisait pas une idée du travail demandé. Mais cela prouve que M. de Bonnaire s'était procuré un nombre respectable de correspondants qui pouvaient travailler facilement à l'insu des Espagnols. D'ailleurs, nous avons exposé précédemment l'intermittence de l'occupation du pays par ces derniers, ce qui occasionnait fatalement des relâchements dans leur surveillance.

Or, c'était précisément le cas depuis l'année 1744 et il est intéressant de constater le travail en sous-main que la France faisait en Savoie et qui nécessitait de sérieuses acointances dans le pays.

Sans doute, sur le point spécial de la copie du cadastre, M. de Bonnaire ne put satisfaire M. d'Argenson ; mais il ne manqua pas de faire ressortir la répercussion de cette mesure sur une certaine catégorie de personnes. On le sait, la confection du cadastre avait eu pour conséquence de faire subir des taxations aux gentilshommes jusqu'alors exempts. M. de Bonnaire écrit : « L'on se persuadera aisément que les gentilshommes confondus par cette taxe avec les roturiers ne demeurèrent pas dans le silence ; ils firent, en effet, des représentations au roi ; mais elles ne furent pas favorablement écoutées. Cet événement a un peu refroidi leur zèle et leur attachement à sa personne. Ils ne craignent pas même d'en faire l'aveu à leurs amis dans leur particulier. » Voilà ce qui dut fort intéresser le ministre. Mais son agent à Genève sait aussi bien observer les Espagnols et il expose que « ces Messieurs savent extraire annuellement de « la Savoie 3 millions 998 mille livres outre le logement, la « viande et l'ustensile que les habitants des villes et de la « campagne sont obligés de fournir en nature aux troupes « qui occupent le pays et non compris 100.000 quintaux de « paille pour les chevaux ». Pour le coup M. d'Argenson n'en revient pas et il ne peut s'empêcher de noter : « C'est une chose presque incroyable que ce pays puisse supporter une augmentation aussi considérable. Quel effet, quelle sensation une surcharge aussi forte opère-t-elle sur ce pays et ses habitants ? Sans doute que la dépense des troupes et l'argent qu'elles y portent aident à supporter cette surcharge. Cependant il est constant que depuis un an il y a bien peu de troupes en Savoie et certainement elles n'y dépensent pas la totalité de ce que le roi d'Espagne tire du

Digitized by Google

pays. » Mais après cet étonnement, le diplomate retrouve son esprit réaliste et il se demande si les impositions de don Philippe étant exagérées, celles du roi de Sardaigne ne sont point trop faibles. Il y aurait donc un chiffre moyen à trouver. C'est intéressant à connaître puisqu'on a des visées sur la Savoie. Aussi M. d'Argenson ajoute : « On demande à M. Bonnaire ce qu'il en pense, mais on voudrait avoir un avis raisonné. »

Il serait intéressant de suivre l'agent français dans les remarques qu'il fait sur le commerce, l'industrie, les partis que l'on pourrait tirer des ressources du pays ; ce serait sortir de notre sujet. Mais il est nécessaire de faire ressortir le côté politique du rapport. Là il faut citer textuellement M. de Bonnaire, car ce serait amoindrir la force de ses observations que d'en donner un résumé, ou un commentaire. Il écrit donc : « S'il est vrai que pour faire fleurir un état « grand ou petit et y procurer l'abondance, l'on doit y pro« téger le commerce, favoriser les arts et métiers, y faire des « établissements de différent genre et exciter par toutes sor« tes de moyens l'industrie de ceux qui l'habitent, l'on doit « dire que les ducs de Savoie, depuis qu'ils sont devenus « souverains en Piémont, n'ont fait aucun usage de cette « maxime dans cette première partie de leur domination et « qu'ils ne l'ont plus regardée pour ainsi dire que comme un « ancien patrimoine qui leur procurait environ deux millions « de revenus sans y rien dépenser et dont ils tiraient au besoin « de bons officiers et de braves soldats.

« Au reste, cet oubli de la Savoie a été moins l'effet d'une « indifférence des souverains pour le pays et ses habitants « (dont ils ont connu en tout temps l'attachement et la « fidélité) que de la mauvaise politique des ministres pié« montais et de la jalousie de la nation contre les Savoyards. « Ces deux peuples, quoique sujets du même prince et gou« vernés par les mêmes lois, diffèrent si fort par leurs usages, « leur caractère, les civilisations et les mœurs qu'il n'a ja« mais été possible au roi Victor de faire cesser l'antipathie « qui règne entre eux ; elle est même parvenue à un tel « point qu'un Savoyard parle réellement bien d'un Piémon« tais et qu'un Piémontais trouve du plaisir à dire du mal « d'un Savoyard.

« Outre l'époque qu'on vient de citer et auquel il convient « de remonter pour connaître que les Savoyards privés de la « présence de leurs souverains et de leurs faveurs, du moins « en ce qui aurait pu tendre au bien général du pays, ont

Digitized by Google

« été en quelque façon forcés de regarder sans émulation « les arts, le commerce et l'industrie, quoique persuadés « que ce sont les seuls moyens par lesquels les sujets d'un « État peuvent s'enrichir ; la rareté de l'argent causée par « l'exactitude avec laquelle les ministres de Turin ont tou- « jours tiré de la Savoie les deux millions ou environ « qu'elle produit ordinairement au roi, sans y laisser aucun « fonds que celui-ci destiné pour l'acquittement des charges « locales dont l'objet ne monte pas à plus de 150.000 livres « par an achève de les décourager en toutes choses. »

Il disait encore :

« Comme les ministres piémontais ne changeront pas de « système en ce qui concerne l'administration de la Savoie, « supposé qu'à la fin de la guerre l'Espagne la rende au roi « de Sardaigne, il y a lieu de croire qu'elle ne sera jamais au- « trement qu'elle est ; mais s'il arrivait qu'elle fût cédée à la « France, ce que les gentilshommes du pays et tous les « Savoyards ensemble paraissent désirer, moins par défaut « d'attachement pour leur souverain que parce qu'ils se « persuadent qu'il en serait amplement dédommagé par « une augmentation à ce qu'il possède déjà en Italie, il y « aurait lieu d'en tirer bon parti, et l'on croit ne rien hasar- « der en assurant que dix ou douze années suffiraient pour « en augmenter considérablement le revenu. »

Et il terminait :

« Le clergé en Savoie n'est pas plus riche que la noblesse « et le tiers-état et c'est peut-être pour cette raison que les « ecclésiastiques y sont plus modestes et plus réguliers « qu'ailleurs. »

Certes, M. d'Argenson pouvait être satisfait de son agent et les éloges qu'il lui décerne sont mérités.

Ce rapport achève de jeter la lumière complète sur ce qui, au début, paraissait étrange. C'est au commencement ou au milieu de l'année 1745 que parvint à Paris le compte-rendu de M. de Bonnaire Il est soumis à un examen attentif; des renseignements complémentaires sont demandés, puis le projet est mûri et à l'automne, au moment où les alliés sont vainqueurs en Italie, il est à point. On se décide alors à faire des ouvertures à Charles-Emmanuel III. Les tiraillements entre Français et Espagnols à un moment où le succès devrait les unir s'expliquent donc tout naturellement, et les points obscurs des lettres de M. d'Argenson au maréchal de Maillebois deviennent tout à fait lumineux.

Digitized by Google

Pour quelles raisons le projet élaboré par Louis XV ne put-il aboutir ? La faute en fut-elle au roi de Sardaigne, rendu méfiant à l'égard de la France et trop engagé envers la reine de Hongrie qui lui fit alors de belles promesses ? Faut-il croire que Louis XV poursuivit mollement les négociations commencées ? Toujours est-il que le roi de Sardaigne resta fidèle à l'Autriche et que jusqu'à la fin de la guerre Français et Espagnols ne cessèrent de se quereller tandis que la Savoie attendait impatiemment d'être délivrée de ses oppresseurs.

On peut dire que la question de la Savoie, qui devait au siècle suivant recevoir sa solution, avait été sérieusement posée et un historien averti, observateur consciencieux, qui fut quartier-maître général de l'armée sarde à la fin du XVIII[e] siècle, le marquis Costa de Beauregard, a pu justement écrire à propos de la désastreuse retraite du roi Charles en 1742 :

« Aussi depuis lors ne repassa-t-il (le roi) plus jamais les « Alpes et ne considéra-t-il plus ce qu'il possédait au delà « de ces montagnes que comme un domaine qui devait lui « échapper un jour. »

C'est la justification de la politique de Louis XV.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Savoyards et Espagnols

L'étude des rapports entre Savoyards et Espagnols ne serait pas complète si nous ne tentions de pénétrer un peu plus profondément dans l'âme des populations, de voir si des tentatives ne furent point faites pour échapper au joug de l'oppresseur puisque par la voie officielle on ne pouvait rien obtenir, de chercher ce que pensèrent les bons bourgeois de cette triste époque, et si l'occupation étrangère si longtemps prolongée n'amena pas de curieux points de contact entre eux et les troupes de don Philippe. Il nous a paru bon dans ces divers ordres d'idées de retenir quelques faits caractéristiques qui achèvent de donner à la domination espagnole son aspect véritable.

Après l'insuccès des démarches officielles auprès des pouvoirs publics pour obtenir une atténuation aux maux dont souffrait le pays, bon nombre de personnes pensèrent qu'un meilleur résultat pourrait être obtenu en faisant parvenir au roi une supplique par une voie détournée, par exemple par l'entremise d'un homme de qualité, bien vu de la cour de Madrid, et animé d'un grand dévouement pour la chose publique. Ce fut le motif de l'ambassade officieuse du comte de Conzié des Charmettes auprès du roi Ferdinand VI.

François-Joseph de Conzié, comte de Chanaz, seigneur des Charmettes, appartenait à la vieille noblesse de Savoie. Sa famille avait eu de nombreux membres qui s'étaient signalés dans l'armée ou dans les diverses charges qu'ils avaient remplies. Son père, Edouard de Conzié, officier au service de la France, puis capitaine aux Gardes de Sardaigne, avait épousé Louise Favre, dame des Charmettes, et c'est ainsi que nous trouvons le comte François-Joseph possesseur d'une maison en ce lieu, maison pour laquelle il a une prédilection particulière, où il s'est créé une sorte d'ermitage avec une bibliothèque bien choisie, afin d'y passer des heures longues et douces. Mais il n'est point un sauvage, car il aime le monde qu'il fréquente assidûment, et l'on sait par son protégé Jean-Jacques Rousseau, combien était aimable et policée la société chambérienne de l'époque. M. de Conzié était un fin lettré, mais il aimait aussi la vie

Digitized by Google

réelle, l'histoire, la politique, et, suivant la mode du temps, prenait également goût aux sciences. La lecture du catalogue de sa bibliothèque est édifiante à cet égard, et l'on voit que l'agriculture occupe une large place dans sa pensée. Ses relations étaient nombreuses tant en Savoie qu'en France, et il savait se faire apprécier de tous ceux qu'il rencontrait. Homme du monde accompli, sachant goûter l'amitié d'hommes qu'il réunissait en des cercles agréables dans sa bibliothèque des Charmettes ou dans le vaste et beau salon de son hôtel de la rue Croix-d'Or, hôtel un peu vieux et un peu sombre, il était parvenu à l'époque qui nous occupe, après avoir mené une existence toute de calme et de sourires. Il était alors dans la force de l'âge et la plénitude de son intelligence. Aussi, lorsque les Espagnols s'implantèrent en Savoie, ne tardèrent-ils point de le remarquer. M. de Conzié jouit de la considération de l'infant, et ses relations avec les gentilshommes de la cour, les généraux et les ministres furent des plus cordiales. Honoré comme il l'était, son nom fut colporté favorablement jusqu'à la cour de Madrid. Mais M. de Conzié était un sage, un philosophe, qui ne se laissait point griser par la faveur, et qui savait entendre les plaintes de son pays. Aussi, tout naturellement, lorsque ses compatriotes, rebutés par l'insuccès des démarches officielles entreprises par le Sénat, voulurent tenter d'aborder directement par un délégué le roi Ferdinand VI, M. de Conzié fut-il unanimement désigné pour remplir cette mission. Les membres de la noblesse n'hésitèrent pas plus que ceux de la Délégation, et, obéissant au vœu ainsi exprimé, Conzié, sans prévenir le gouverneur de Sada — qui l'en eût sans doute empêché — franchissait la frontière du Dauphiné au mois de septembre 1746, et prenait le chemin de l'Espagne. Peut-être le roi ignorait-il la détresse de la Savoie et son entourage le circonvenait-il ? Le *délégué des peuples de Savoie*, comme s'intitulait lui-même Conzié, allait tâcher d'apitoyer Ferdinand VI.

C'est le 4 octobre que notre ambassadeur arriva à Madrid. Il n'était point un inconnu à la cour, où il allait retrouver bon nombre de nobles Espagnols qui, en 1742, avaient accompagné don Philippe en Savoie, et notamment le marquis de la Ensenada, actuellement ministre des finances de Sa Majesté catholique. Ses relations avec lui, à Chambéry, avaient été parfaitement courtoises, cordiales même, car on sait combien les Espagnols s'étaient mis en frais auprès de la belle société de l'endroit. Aussi, dès le lende-

Digitized by Google

main de son arrivée, n'eut-il rien de plus pressé que de demander au ministre une audience qui lui fut immédiatement accordée. L'entrevue fut empreinte de la plus grande aménité, et le marquis se montra on ne peut plus charmé de retrouver Conzié. Assurément on dut rappeler de nombreux souvenirs des soirées chambériennes, mais notre ambassadeur n'était pas venu pour cela. En cours de route, il avait rédigé un mémoire résumant tous les desiderata de ses compatriotes, se réservant de bien faire ressortir de vive voix la situation de son pays. Il le présenta à M. de la Ensenada qui l'approuva fort. Vraiment ce dernier aimait beaucoup la Savoie et ne souhaitait rien tant que l'amélioration de son sort. Le comte de Conzié en éprouva un grand soulagement, car, instruit par l'expérience, il avait abordé le ministre avec un certain scepticisme. Les encouragements et les belles paroles lui furent prodigués. Allait-il trouver un appui sérieux en M. de la Ensenada ? Il le crut un instant lorsque, ayant vu le ministre des affaires étrangères, M. de Villarias, il en reçut l'accueil le meilleur et les marques du plus grand intérêt pour la mission dont il s'était chargé. L'espoir entrait un peu dans son cœur, et il relisait encore son mémoire qui pouvait se résumer dans les quelques réclamations suivantes :

1° Revenir pour la Savoie au régime établi par ses souverains légitimes ;

2° Payer les réquisitions opérées depuis 1742 ;

3° Se contenter à l'avenir de la capitation qui représentait déjà un si lourd fardeau, à peine supportable, et supprimer toutes les prestations en nature ;

4° Payer les maigres traitements qui étaient dus depuis l'occupation espagnole et qu'on avait totalement négligés.

N'était-ce pas légitime de demander ces simples améliorations ? Les ministres eux-mêmes en convenaient après avoir conversé avec lui. Il lui restait à voir le roi. Sa première audience ne se fit point attendre, puisqu'elle eut lieu le 10 octobre, et là aussi, après le compliment d'usage, il eut la joie d'entendre une réponse bienveillante de Ferdinand VI qui parut s'intéresser au sort de la Savoie. Le roi souhaitait le soulagement des populations de ce pays. La reine, à laquelle Conzié présenta ensuite ses hommages, le reçut avec grâce et lui demanda des nouvelles de son pays, marquant par là que son sort ne lui était pas indifférent.

Pourtant M. de Conzié, en homme qui connaît l'esprit des cours, instruit par l'expérience de la vie, n'osait faire un

Digitized by Google

fond absolu sur les belles promesses qui lui étaient faites, ni se laisser aller à un optimisme béat. C'est ce qu'il s'empressa d'écrire à ses amis de Chambéry en leur narrant ses premières entrevues. M. de Conzié avait beaucoup lu, beaucoup vu, beaucoup appris.

Il avait certainement raison de ne point crier victoire, car en politique et en diplomatie les promesses ne comptent guère. Seule vaut la réalité des actes, et il y a si loin de la coupe aux lèvres! Les milieux de diplomates ou de ministres sont en mouvement perpétuel, soumis aux influences les plus diverses, à la merci des événements qui défont l'opinion émise la veille. Les points de vue changent chaque jour ; l'intérêt personnel demeure. Si donc M. de Conzié n'était point rebuté il se gardait de confondre les paroles avec les faits. Il avait grandement raison de penser de la sorte, et il se mit de suite à élargir le cercle de ses amitiés — ce qui lui fut facile — afin de se créer des sympathies et des protecteurs puissants qu'il pourrait intéresser à sa cause. Rien ne lui coûta, ni les séductions de sa conversation, ni les fréquentations mondaines, ni les cadeaux qu'il savait distribuer avec art. Que n'eût-il pas fait pour sa patrie ! Ce gentilhomme isolé en Espagne, dans un milieu en général indifférent, parfois hostile, malgré les sourires qui lui étaient prodigués, puisait sa force dans son patriotisme et voulait aller jusqu'au bout de sa mission quelle qu'en fût l'issue. Et rentré dans sa demeure il écrivait de longues et intéressantes lettres toujours empreintes du sens des réalités. Comme il connaît les hommes ! Après les entrevues avec les ministres, après l'audience royale, après avoir été congratulé par tous, est-il assez maître de sa pensée pour écrire : « Rien ne me coûte, quoique je sois le seul qui n'ose me flatter d'un heureux succès » ?

Il n'avait point tort de montrer pareil scepticisme, car, bien peu de temps après son arrivée à Madrid, il lui était facile de voir que, malgré les sourires et les paroles bienveillantes, on ne se hâtait pas de lui donner les assurances qu'il était venu chercher. Mieux que cela, M. de la Ensenada, qui dès le premier jour lui avait manifesté, un peu bruyamment peut-être, sa sympathie, l'écoutait d'une oreille distraite, éludait habilement les questions qui lui étaient posées. Il se faisait fuyant, et finit même par refuser des audiences. Il était manifeste qu'il voulait lasser la ténacité du député savoyard, mais ce n'était point facile, car M. de Conzié avait bien l'entêtement proverbial de sa race et s'il

Digitized by Google

se montrait un peu méfiant quant au résultat de sa mission, il était parfaitement résolu à épuiser tous les moyens pour la faire réussir. Quel qu'en fût le résultat il tenait à rentrer en Savoie la tête haute après avoir fidèlement accompli son devoir.

Pourtant le marquis de la Ensenada voulut essayer encore d'amuser le gentilhomme savoyard qui lui demandait une intervention auprès des autorités espagnoles en Savoie ; il écrivit donc à l'intendant don Amorin que le roi avait l'intention « de traiter avec douceur les peuples du duché de Savoie et de faciliter tous les soulagements que les circonatances pouvaient permettre ». C'était certainement un acte, mais l'acte d'un diplomate qui ne veut rien dire, ni rien faire et qui laisse tout soigneusement dans le vague. Don Amorin dut être bien fixé sur la conduite à tenir à la réception de ce message ! Et Conzié fut obligé de s'en contenter malgré son insistance et ses demandes d'explications.

Décidément on ne voulait rien faire pour la Savoie, et le député du duché pouvait s'apercevoir que le sort de son pays intéressait de moins en moins la cour. La raison en était toujours celle que nous avons déjà indiquée à propos des démarches du Sénat. L'année avait été mauvaise en Italie pour les armées franco-espagnoles, obligées de se replier en Provence sur le territoire français. Le roi Ferdinand VI considérait avec amertume un échec d'autant plus humiliant qu'on s'était cru plus rapproché du but par les victoires précédentes. Ce qui se passait en Savoie l'intéressait peu et même il éprouvait un sourd ressentiment dont il n'était point fâché de faire supporter les conséquences aux anciens sujets de Charles-Emmanuel. Aussi M de Conzié était-il un gêneur à Madrid et on l'évitait. Ce qui ne l'empêcha pas un beau jour de décembre de se plaindre avec force auprès de M. de la Ensenada qui montrait maintenant une attitude si différente de celle du début de leurs entretiens. Le ministre ne pouvait en disconvenir et pour se justifier déclara légèrement que les circonstances n'étaient plus les mêmes.

Enfin, pour achever de le fixer sur la bonne volonté de Madrid, le nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Carvajal, lui dit en termes polis que si lui-même était bien vu à la cour, il n'en était pas de même de sa mission, et que tout autre que lui eût été traité d'une façon beaucoup moins aimable. M. de Conzié comprit qu'il n'avait rien à attendre pour l'adoucissement du sort de ses compatriotes, mais il

Digitized by Google

se demanda s'il ne devait pas faire une nouvelle tentative auprès du roi et s'y résolut. De nouveau il rédigea un placet et obtint une audience au cours de laquelle il le lui remit. A son habitude Ferdinand VI se montra fort courtois, mais pour le placet se contenta de dire qu'il le lirait et s'en occuperait. Au sortir de l'audience, Conzié écrivait à son ami l'avocat Perrin : « A vous parler en confidence, j'en espère peu, bien que j'aie des amis de tous étages en mouvement. » Et il songea à faire ses préparatifs de départ.

Auparavant il voulut chercher encore de quelle façon il pourrait servir la cause de son pays, et il songea qu'il serait peut-être de bonne politique de demander au roi l'assurance de maintenir les promesses de son père Philippe V de ne point faire payer deux fois aux Savoyards, en nature et en espèces, les fournitures à venir ou déjà faites dans le passé. Après cela M. de Conzié pouvait-il tenter autre chose ? Il ne le croyait pas et même il ne s'engageait dans cette nouvelle et suprême sollicitation qu'avec bien peu d'espoir. Et cependant il ne demandait que la confirmation d'une parole déjà donnée. Prolongeant donc son séjour à Madrid, il envoya au roi sa nouvelle supplique rédigée en ce sens et écrivit à M. de la Ensenada une lettre de transmission très polie et très ferme, toute de dignité, qu'il terminait ainsi : « Je supplie donc Votre Excellence de vouloir bien me faire marquer si Sa Majesté a révoqué les promesses flatteuses qui furent faites aux Etats de Savoie par le roi Philippe V, de glorieuse mémoire. »

Cette démarche était fort habile et ne pouvait manquer d'embarrasser le roi et ses ministres. Elle exigeait une réponse nette, à moins qu'on y opposât le silence absolu. C'est cette dernière manière qui fut adoptée par Madrid, et M. de Conzié ne reçut aucune réponse. Il comprit ce que cela voulait dire. C'était un refus de ne plus s'occuper de ses démarches. Ainsi finit la mission de M. de Conzié. Prolonger son séjour à Madrid n'était plus utile et il reprit le chemin de la Savoie. Ses efforts avaient été stériles ; son ambassade n'avait pas abouti, mais du moins avait-il la conscience d'avoir fait tout ce qui était humainement possible pour soulager sa patrie et avait mérité la reconnaissance de ses compatriotes.

Dès lors les Savoyards ne firent plus de tentatives auprès des autorités espagnoles. Ils n'eurent plus qu'à suivre les événements et à attendre de leur cours le salut tant désiré. Cela ne les empêchait point de récriminer et les archives

Digitized by Google

sont pleines de réclamations particulières adressées aux syndics, aux Conseils ou à la Délégation générale, qui prouvent combien le fardeau était lourd et combien les esprits s'aigrissaient. Les conversations ne faisaient que rouler sur la misère des temps et l'espoir de voir se terminer d'une façon favorable cette guerre dont on ne voyait pas la fin. Quelques-uns exhalaient leurs plaintes en vers plus ou moins bons, élégies, épigrammes que l'on se passait sous le manteau, qu'on lisait en petits comités amicaux, ce qui aidait à prendre patience, et l'on éprouvait un sentiment de vengeance quelque peu satisfaite à maudire en secret ces Espagnols insatiables.

Il existe une de ces pièces de vers — bien médiocre il est vrai — mais vraiment curieuse dont malheureusement le nom de l'auteur est inconnu. Peut-être, puisqu'elle a été publiée à la suite des procès-verbaux du Conseil de la ville d'Annecy, fut-elle écrite par un bon bourgeois de la Haute-Savoie, se piquant de littérature, un régent d'école comme pourrait le faire supposer un passage de cette poésie.

Elle a pour titre : « Gémissements des Savoyards sous la domination espagnole. »

Suivant la mode du temps notre poète est très versé en mythologie, et il n'oublie pas, après avoir traditionnellement invoqué sa muse, de s'adresser aux dieux infernaux qu'il accuse d'avoir poussé les Espagnols sur la Savoie. Il n'est pas tendre pour ces derniers et pour soulager son cœur il les accable des pires injures : il dit aux dieux des enfers :

« Vous avez fabriqué les chaînes et les fers
Dont malheureusement la Savoie est chargée ;
Vous avez par malice et par haine enragée
Fait venir de l'Espagne un peuple dont le nom
Fut toujours accablé du plus triste renom.
Vilains mangeurs d'ordure et de graisse pourrie,
Race ainsi que des porcs élevée et nourrie,
Qu'on ne peut aborder sans se boucher le nez.
Gens horribles à voir : les uns sont basanés,
Les autres ont la mine et le visage bléme,
Et comme morts de faim, des faces de carême ;
Ainsi mal fagottés ils ont l'esprit mal fait. »

Notre bon bourgeois sait manier l'injure et l'on sent qu'il en a gros sur le cœur. Il emploie les mots crus. Il accable de son mépris ses ennemis, et cela lui fait du bien. Après le beau portrait qu'il vient de nous donner, il s'attaque à

Digitized by Google

l'esprit et au cœur de ces faux nobles chevaliers, qui sont pleins de bravade, de jactance, mais qui n'ont au cœur que de bas instincts. Leur patrie est celle de don Quichotte, mais eux ne lui ressemblent pas, car chez leur héros national :

« ..... toujours toutes ses aventures
Tendaient à réparer les torts et les injures.
Vous, loin de profiter d'une telle leçon,
Vous vous piquez d'agir de tout autre façon :
Du héros seulement vous suivez la conduite,
Quand au lieu de combattre, il faut prendre la fuite ;
Mais loin de procurer au public aucun bien,
Vous ne vous appliquez qu'à ne lui laisser rien. »

Puis la malice reprend son droit, et notre bourgeois poète rappelle ironiquement les périodes peu brillantes des expéditions des Espagnols :

« Après avoir longtemps erré dans les montagnes
Ensuite de plusieurs inutiles campagnes,
Chassés de l'Italie ainsi que des moutons
Sans y trouver d'endroit à planter ses bourdons,
Vous avez inondé nos villes et nos plaines
Afin de nous sucer jusqu'aux os, jusqu'aux veines. »

Il veut ensuite faire le récit des misères endurées. Mais pour cela — toujours suivant les habitudes reçues à l'époque — il fait un pressant appel à sa muse, pour qu'elle l'aide à aller jusqu'au bout de l'énumération des maux dont souffre le pays. Ce rite accompli, il commence :

« Il nous faut chaque jour, sans qu'on nous paye rien,
Contribuer, fournir toute sorte de bien :
Paille, bois, huile, foin, logement, ustensile,
Et tout ce qui peut leur être bon, être utile.
Pour comble de malheur, de désolation,
On nous charge d'impôts, de capitation :
Point de pitié pour nous ! Il nous est nécessaire
De payer tous les ans pour subside ordinaire,
Soit en taille ou tributs, plus de sept millions !
Peut-on le croire ? Il faut pourtant que nous payions !
Ne paraît-il pas même hors de vraisemblance
Qu'il faille payer plusieurs mois par avance ?
La chose ainsi se passe : à peine un intendant
A-t-il donné son ordre et fait son mandement,
Que d'abord les soldats se mettent en campagne
Parcourant tour à tour la plaine et la montagne,

Digitized by Google

Jusqu'à ce que le pauvre ait pleinement payé
Ou qu'à quitter son lieu se soit déterminé.
C'est peu que tout cela ! L'effort de ces infâmes
Tend à déshonorer les filles et les femmes ;
Comme des boucs ils sont pleins de lubricité,
Laissant partout des traits de leur impureté. »

Et voici maintenant qui semblerait laisser percer la personnalité de l'auteur, car il ajoute :

« Et pour mieux tout corrompre, il faut que la jeunesse
Manquant d'instruction tombe dans la mollesse :
Sans collège l'on voit rester nos jeunes gens,
Et l'on ne paye plus ni maîtres, ni régents. »

Cette plainte sur les conséquences funestes du manque d'instruction de la jeunesse, et cette autre sur l'oubli de payement des traitements des maîtres et régents, ne semblent-elles point indiquer que l'auteur de la poésie appartient au monde des écoles ? Il fait allusion à la négligence des Espagnols à l'égard des professeurs qui ne reçoivent point leur pauvre rémunération et il néglige de mentionner les magistrats et fonctionnaires qui se trouvaient dans le même cas. On sent qu'il est touché directement. C'est le cri du cœur.

Enfin, c'est l'invocation finale avec les souhaits qu'elle comporte et les invectives obligatoires :

« O maudits Espagnols ! Gens sans miséricorde !
Détestables brigands, gens de sac et de corde,
Depuis un trop long temps vous êtes parmi nous ;
Retournez en Espagne, allez-vous-en chez vous :
Si vous ne vous hâtez, que le Ciel fasse en sorte
Que de notre pays le diable vous emporte ;
Et puisse-t-il bientôt vous entraîner,
Que jamais il ne doive vous ramener ! »

C'est virulent, mais ce n'est pas fameux comme poésie. Tout eût pu se terminer là, mais notre auteur a éprouvé le besoin de compléter sa pensée d'une manière peu réussie :

« Ce diable est bien boiteux ! Il faut sans doute croire
Qu'il se tient enfermé dans un laboratoire,
Ou bien que voltigeant sur les toits de Madrid
Il n'a pas encore pu rédiger par écrit

Digitized by Google

Ce qu'en votre patrie on voit de remarquable.
Mais tenez pour certain et pour incontestable
Que tout compte fait, ce vieux maître Gonin
A vos vexations saura bien mettre fin ! »

Et voilà ! Notre régent a voulu achever par un trait d'esprit et le souffle lui manque. Toutefois nous n'avons pas voulu faire cette longue citation pour en montrer le mérite littéraire ou la médiocrité ; nous faisons de l'histoire, et cette plainte avec ses injures et ses invocations caractérise assez bien un état d'esprit régnant en Savoie. C'est le seul but que nous nous étions proposé.

Mais, dira-t-on, tous ces Savoyards si malheureux, pressurés de tant de façons, n'ont-ils point eu l'idée de se révolter, et dans leur affreuse situation ne peut-on trouver trace d'un acte de désespoir qui les eût amenés à tirer vengeance de ces Espagnols détestés, à essayer de se débarrasser de leurs personnes ou de les chasser du pays ? Il semble que des occasions aient pu se présenter, puisque parfois les effectifs des troupes d'occupation furent bien réduits. La réflexion est exacte ; la question peut se poser, et si nous interrogeons la tradition, nous trouvons un souvenir, demeuré longtemps vivace, d'un massacre d'Espagnols par les populations opprimées. C'est dans la Haute-Savoie, principalement dans la région d'Annecy et dans celle de Thonon, que trouve place cette chronique.

Voici ce qu'on racontait :

Les Annéciens excédés, animés d'un désir de vengeance, prirent un beau jour la résolution de se défaire de leurs ennemis. Mais ces bons bourgeois, naturellement peu sanguinaires, ne décidèrent pas de les tuer tous. Seuls les récalcitrants seraient passés par les armes. Les autres, sous bonne escorte, devaient être expédiés assez loin pour ne plus nuire. On ne dit pas en quel lieu. Etait-ce en Suisse ? Etait-ce en France ? ou simplement dans une province voisine ? Le complot fut ainsi monté, et il ne s'agissait plus, tous les détails d'exécution étant réglés, que de déterminer le signal qui marquerait le commencement de son exécution. A cette époque, chaque matin, le crieur public parcourait les rues de la ville en criant à pleins poumons ce simple mot patois : « *Impâlaz* » ! C'était l'avertissement donné aux ménagères de porter cuire leur pain au four banal. Une certaine animation se produisait alors dans la ville. C'était le moment choisi par les conjurés qui, au cri : *Impâlaz*, devaient se précipiter

Digitized by Google

sur les Espagnols. Mais le secret n'avait pas été fidèlement gardé ; certains eurent le tort impardonnable de le confier à des femmes, qui s'empressèrent de le faire connaître aux Espagnols, car quelques-uns d'entre eux avaient un certain succès auprès d'elles. Et l'on peut penser que cette dernière raison n'était point étrangère aux désirs de vengeance des bourgeois de la ville. Si bien que les Espagnols, prévenus, évitèrent les expulsions et les massacres en abandonnant eux-mêmes Annecy. L'affaire fut donc manquée. Le complot subit un échec. D'autres chroniques pourtant disent que dans les campagnes les paysans en tuèrent un grand nombre. Entre Thonon et Douvaine la tradition veut que tous les Espagnols aient été tués.

Mais tout cela n'est que légende. Jamais on n'a pu fixer la date de ces massacres ou même celle de la conjuration manquée d'Annecy. Ces événements, survenus en des lieux divers, furent-ils simultanés ou se passèrent-ils à des époques différentes ? Nul ne le sait. Et nul document savoyard ou espagnol n'en fait mention. Aucune correspondance n'y fait allusion. De pareils événements eussent dû attirer des représailles, des poursuites ou tout au moins causer un grand trouble chez les autorités espagnoles. Il n'en reste point trace. Pourtant la tradition est là.

Il faut croire que l'imagination populaire s'est emparée de faits isolés, pour les grossir, les réunir, les transformer et voir des complots là où n'existaient que des actes de vengeance individuelle. C'est un grossissement fréquent et naturel que l'on constate chez les foules, et qui sait ? tous ces bourgeois mécontents, tous ces paysans malmenés pouvaient prendre leurs désirs pour la réalité, et, dans leurs conversations autour de l'âtre, formuler des souhaits de vengeance et finalement leur donner corps, « croire que c'était arrivé », suivant l'expression vulgaire, mais bien frappante. Peu à peu ils y crurent donc, et leurs descendants à leur tour ne mirent pas en doute la véracité d'une hécatombe d'Espagnols. Nous prenons ainsi sur le vif la formation d'une légende. Il est indéniable que des rixes nombreuses éclatèrent, que des paysans commirent des meurtres sur les personnes de soldats maraudeurs et pillards. Ajoutez à cela que déjà à la fin du XVII^e^ siècle les Espagnols vinrent en Savoie et firent montre également à cette époque de leur esprit de rapine et d'avidité, que leurs exactions provoquèrent de même des disputes, des vengeances, des homicides. On finit par mêler les souvenirs des deux occupations et

Digitized by Google

par créer une tradition qu'on appela l'*Impâlaz*, voulant tout aussi bien rappeler par là le fameux signal de la conjuration d'Annecy, qu'établir une comparaison imagée entre l'hécatombe qui se fit des Espagnols et la façon dont est triturée la pâte à faire le pain. Laissons donc à la légende toute cette histoire, puisque rien de sérieux ne vient la confirmer, si intéressante et si séduisante qu'elle puisse apparaître.

Cependant il faut être juste et reconnaître que parfois en certaines localités les Espagnols eurent une conduite satisfaisante. On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que ce fait dut tenir aux chefs qui les commandaient, car tant valent les chefs, tant vaut la troupe. Par exemple il est étonnant que les archives de Rumilly ne contiennent rien d'important comme plaintes de vols, de pillages ou de vexations. Il en est de même à Evian, où vint dès le début tenir garnison le régiment de Calatrava. Les cavaliers dont il était composé étaient, paraît-il, gens fort disciplinés et des modèles de vertus. Du moins, c'est ce que nous raconte en des pages naïves un bon bourgeois de la ville, Guillaume Faucoz, régent au collège, homme paisible, au caractère optimiste, qui voit toutes choses en beau. Il paraît s'accommoder de tout. Il trouve cependant que la capitation est lourde, que les paysans doivent satisfaire à beaucoup de réquisitions, qu'il y a sans doute parfois des vols, ce qui à la fin refroidit un peu ses sentiments, mais ces cavaliers son tellement beaux ! et trompettes et timbaliers tout rouges et brodés d'argent entraînent son admiration. Il a d'ailleurs un de ces instrumentistes logé chez lui ; il est même en famille avec femme et enfant ; ce doit être bien gênant, mais la femme est jolie et le trompette honnête. Et Guillaume Faucoz est heureux. Point de tapage dans la ville. La population n'en revient pas et s'extasie devant la piété de ces guerriers qui récitent des chapelets tout le jour, suivent les processions et décorent les autels. Les Espagnols se font aimer ; Evian s'habitue à eux et voudrait bien les garder toujours, car ils ont une musique qui donne des concerts fort goûtés des bourgeois de la ville et du beau monde de l'endroit. Aussi quel chagrin lorsque le 16 juillet 1743 le régiment de Calatrava quitta le pays ! Ici il faut laisser la parole à Guillaume Faucoz, car son récit en vaut la peine, quoique d'une lecture confuse.

«..... et sont partis nos très bons amis à 2 heures après midy 16 juillet après avoir tous fondus en larmes chaudes, amères et continuelles dès l'ordre arrivé, colonel, officiers

Digitized by Google

et cavaliers tous en général, et nous qui en faisions tous, hommes, femmes, enfants encore plus, car après avoir été si dignes gens ou des Anges habillés en cavaliers, ils se prosternaient en nous quittant à nos pieds en maison et publiquement, nous demandant pardon de toutes les incommodités qu'ils nous avaient fait, nous demandant notre bénédiction et nos prières à chaudes larmes et les mains jointes : il aurait fallu avoir le cœur plus dur que diamant pour se contenir... il semblait d'eux et de nous à leurs sorties des maisons que c'était un enterrement public des deux côtés... Tout un chacun soutient qu'un régiment de bons capucins n'aurait pas mieux fait. » N'est-ce pas touchant ?

Mais Guillaume Faucoz, après avoir pleuré, put être à nouveau content, car ses chers cavaliers revinrent. Ce fut une grande joie. Pourtant l'occupation se prolongeait et ils partirent tandis que d'autres vinrent les remplacer. La ville d'Evian eut toujours la bonne fortune de posséder des hôtes aimables et tranquilles, mais avec le temps l'enthousiasme de notre bon régent paraît se refroidir, et lorsque définitivement s'en alla le régiment de Merida, il écrit plus simplement, quoique honnêtement :

«..... et grâces à Dieu sont sortis d'Evian le 5 juin 1748 à 2 heures après midi ; M. le colonel et les officiers étaient braves et fort polis, très bons chrétiens, habits jaunes, parements, vestes, culottes blancs ; les fêtes et dimanches leurs musiques en instruments assistaient et jouaient à la messe que M. le colonel faisait dire aux Cordeliers. C'était beau et édifiant. »

C'est un compte rendu poli, même aimable, mais les larmes ne coulent plus.

Guillaume Faucoz n'a pas souffert et n'a pas vu souffrir, comme l'auteur de la poésie citée plus haut. Pourtant tout près de lui, entre Thonon et Douvaine, les Espagnols se firent remarquer par leurs violences et leurs pillages, ainsi que l'attestent les archives locales. Mettant à part la placidité de caractère de notre régent du collège d'Evian, cela prouve sans aucun doute qu'en certains points, par suite de circonstances particulières, la population n'eut pas trop à souffrir et que la vie y fut même supportable.

Bien mieux, il arriva que des relations intimes s'établirent entre Espagnols et certaines familles du pays, au point que des mariages en résultèrent. Et à ce propos une tradition s'est établie qu'il y en eut beaucoup. On a certainement exagéré, mais il est certain que des unions se contractèrent.

Digitized by Google

A cela rien d'étonnant. C'est d'ailleurs dans la Haute-Savoie, surtout occupée par la cavalerie, que le plus grand nombre de ces mariages eurent lieu. Cette région, plus éloignée du centre du gouvernement, eut peut-être un peu moins à souffrir que la Savoie propre. Certaines localités ne furent pas trop malheureuses, et l'on sait que le cavalier a toujours un certain prestige auprès des populations. Le fait d'être monté sur un cheval donne à l'homme une allure plus fière et le fait considérer par les femmes avec plus de sympathie. Le cavalier le sait et ses manières en sont plus engageantes. Enfin, l'occupation fut longue et des sympathies eurent le temps de naître. On pourrait facilement retrouver traces de ces mariages et en dresser une liste, mais ce ne serait qu'une simple statistique, et mieux vaut narrer, pour illustrer ces rapports particuliers entre Espagnols et Savoyards, un des plus remarquables qui se produisit.

En décembre 1747, des cavaliers du régiment de Séville étaient venus prendre leurs quartiers d'hiver à Samoëns, toute tranquille et lointaine dans la vallée du Giffre. Ils étaient assez désœuvrés, et les officiers de la petite garnison fréquentaient les personnes notables de la localité. Ces bourgeois très calmes les recevaient honnêtement, acceptant en retour les politesses qui leur étaient faites, heureux des distractions qui leur étaient ainsi offertes. Il était donc naturel que des sympathies se fissent jour, puisque le cœur se laisse facilement prendre aux belles allures et aux beaux discours, surtout lorsqu'on habite en des pays où l'existence est monotone. Ce fut le cas de Charlotte Lejeune, auprès de laquelle s'était montré particulièrement empressé un beau capitaine, don Juan Juradoz, qui avait vraiment bonne mine et dont la bourse semblait bien garnie. Si bien que le 1er août 1748 un joyeux carillon retentissait dans le clocher de l'église de Samoëns, et sur la place devant le porche s'entassaient soldats et villageois venus pour assister au mariage de don Juan Juradoz et de Charlotte Lejeune. La situation des époux était d'importance dans ce petit coin de la vallée, aussi la cérémonie avait-elle revêtu un aspect des plus brillants. Pour la circonstance le Révérend archiprêtre Chevrier s'était fait assister de deux chanoines de la collégiale, les Révérends Guillot et Renaud. On fut tout à la joie, d'autant plus que des pourparlers s'engageaient pour la paix. Nos jeunes époux durent passer dans le bonheur leurs premiers mois de mariage, avec la perspective de la prochaine conclusion de la paix et le retour à un régime

Digitized by Google

normal. Mais avec la fin de l'année, l'occupation espagnole arriva à son terme et le régiment de Séville quitta ses cantonnements pour se diriger à petites journées vers l'Espagne. Don Juan Juradoz dut suivre son escadron, mais il partit seul, laissant sa jeune femme chez ses beaux-parents, car elle attendait un enfant. Elle rejoindrait plus tard son mari.

Don Juan partit donc. L'Espagne est bien loin de la Savoie ! Et les Pyrénées franchies établirent entre lui et Samoëns une barrière naturelle qui vint aveugler son souvenir, car il oublia totalement qu'il avait son ménage en Savoie. Une enfant, une fille, naquit là-bas sur les bords du Giffre. Aux lettres qu'on lui écrivit pour l'en aviser, il ne fit aucune réponse ; sa femme et sa fille Antoinia étaient bel et bien abandonnées. Voilà le résultat de ce mariage qui fit tant de bruit à l'époque ! L'enfant grandit à Samoëns, tandis que le père oublieux, poursuivant bien loin une brillante carrière, devenait colonel, puis gouverneur de Cadix. C'est là qu'il se trouvait en 1770 lorsque la jeune Antoinia, sa fille, alors en âge de se marier, épousa Victor Rouge, fils d'un bourgeois en vue de Samoëns. On fit part de l'événement à don Juan Juradoz, qui ne donna point signe de vie. Aucune tentative ne fut faite par la suite pour essayer de correspondre avec lui. Le jeune ménage vécut bourgeoisement à Samoëns où un jeune enfant, un fils, égayait le foyer.

Brusquement, à la fin de 1775, un avis lui parvenait de la mort du colonel Juradoz, qui s'était souvenu de sa descendance de Savoie, et faisait sa légataire universelle sa fille Antoinia « avec la bénédiction de Notre Seigneur et la mienne, lui recommandant de prier pour moi ». Il ne mentionne point sa femme Charlotte, sans doute décédée. Peu après le ménage Rouge recevait le chiffre respectable de 35 lettres de change sur Paris et Lyon, représentant la coquette somme de 140.000 livres tournois. C'était une grosse fortune, et don Juan, avant de mourir, avait été pris d'un remords qui se traduisait par une réparation éclatante. On dut certainement prier beaucoup pour le repos de son âme en l'église de Samoëns, car la famille Rouge était très pieuse. Mais, hélas ! toute cette richesse ne devait point profiter longtemps aux époux ainsi favorisés. Dès 1776 Antoinia mourait, et son jeune enfant la suivait bientôt dans la tombe. Resté seul, Victor Rouge s'adonna aux œuvres pies, et comme il était cultivé, ouvrit chez lui une

Digitized by Google

école secondaire. Il vécut longtemps encore, jusqu'en 1820, et par son testament dota généreusement son école de Samoëns.

Tous les mariages espagnols furent loin de présenter ces péripéties, ces malheurs et ces fortunes. Du moins celui-ci jette un jour particulier sur les relations entre étrangers et gens du pays. — Nulle situation en ce monde ne se présente sans une certaine complexité : l'occupation de la Savoie ne pouvait faire exception à cette règle, et il était intéressant de noter tous les aspects, même parfois intimes, des rapports qui s'étaient établis entre les Savoyards et les Espagnols.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

Le Départ des Espagnols

Don Philippe, nous le savons, était rentré à Chambéry le 18 décembre 1747, retrouvant l'hôtel d'Allinges où il s'était déjà installé lors de son premier séjour en Savoie, et bien résolu, comme il l'avait fait naguère, à mener une existence agréable pour oublier les tribulations des campagnes passées et ses démêlés avec les Français, démêlés envenimés semble-t-il à plaisir par la cour de Madrid. Le repos fut sa grande préoccupation, d'autant plus que son commandant d'armée ne l'avait point accompagné, et que des rumeurs de paix circulaient déjà à cette époque. Les cérémonies officielles, discours et baise-mains ne manquèrent point dès l'arrivée de l'infant, entremêlés de réceptions intimes et de cercles brillants, si bien que chaque jour la rue Juiverie et la cour de l'hôtel d'Allinges présentaient l'animation la plus grande. Au théâtre du Château on s'était empressé de remettre en état la loge princière, en la drapant à nouveau de ses tentures et tapisseries, et les représentations — qui n'avaient d'ailleurs jamais cessé — reprirent avec un nouvel éclat. Elles alternèrent avec les bals, et Chambéry, retrouvant son allure de capitale, connut un hiver des plus joyeux. Il y eut même des visites princières, et le passage du duc de Modène au mois de mars fut l'occasion de réceptions officielles et mondaines. C'est ainsi que l'on parvint à la belle saison, alors que l'espérance de la paix faisait battre le cœur des Savoyards. Enfin avec le mois de juin parvint la nouvelle que l'Espagne, suivant l'exemple des autres nations, se décidait à entamer des pourparlers de paix. Avec quelle allégresse, avec quelle pompe fut célébrée en cette année 1748 la procession de la Fête-Dieu qui eut lieu le 13 juin ! Don Philippe en personne y prit part, accompagné de toute sa cour et de ses généraux ; tous les corps de métier firent cortège au Saint-Sacrement porté par l'archidiacre de la Sainte Chapelle. Une joie contenue remplissait tous les cœurs ; on marchait vers la libération.

L'été se passa en négociations et vers la Toussaint parvint enfin la nouvelle tant attendue des Savoyards. Le 18 octobre, à Aix-la-Chapelle, la paix avait été signée, rendant la Savoie à son souverain légitime, mettant fin à cette occu-

Digitized by Google

pation désastreuse qui avait fait tant de mal au pays. Certes, la joie fut grande, mais ne put dès les premiers jours s'afficher trop ouvertement par des manifestations ou des réjouissances car les troupes espagnoles étaient toujours là. Ce n'est que peu à peu qu'elles devaient quitter le duché par échelons successifs, si bien que l'évacuation commencée en décembre ne fut terminée que le 11 février 1749. Don Philippe, disant adieu à la Savoie, quitta sa résidence de l'hôtel d'Allinges le 25 décembre, jour de Noël. Avec un empressement assez ironique, les bourgeois et les corps de la ville s'étaient offerts à lui rendre les honneurs, mais il les déclina, et modestement, sans bruit, prit la route de Grenoble. Il devait de cette ville descendre en Provence pour se rendre dans le duché de Parme, qui lui était échu en partage. Ce n'était point le rêve qu'il avait fait, puisqu'il avait toujours espéré régner sur le Milanais, et cette circonstance consolait quelque peu le roi Charles-Emmanuel, qui lui non plus n'entrait pas dans la capitale de la Lombardie. Du moins le danger de l'hégémonie de l'Espagne en Italie était-il écarté, et l'équilibre politique maintenu. A Chambéry et ailleurs en Savoie, les habitants n'épiloguèrent point sur les clauses du traité, car ils ne voyaient qu'une chose : leur pays était délivré de cette étreinte dont il mourait. Mais ils n'en furent réellement bien convaincus que le 11 février lorsque M. de Schwaler, qui commandait le dernier détachement suisse laissé par les Espagnols, remit officiellement les derniers corps de garde à M. le lieutenant-colonel Favier, qui arrivait avec une importante fraction de son régiment — le régiment de Chablais — pour reprendre possession de la Savoie au nom de son souverain. Cette troupe était composée de volontaires qui avaient voulu passer le Cenis en plein hiver pour avoir la joie de voir partir les Espagnols. Ces derniers d'ailleurs étaient déjà loin, et avaient laissé à des mercenaires le soin de défiler pour la retraite devant l'œil narquois des Chambériens ravis.

Ce fut alors l'explosion sans contrainte de la joie universelle, et le premier souci des autorités fut de convoquer le peuple dans la vaste église de Saint-François pour chanter un *Te Deum* très solennel et remercier Dieu de la délivrance enfin accordée. Les voûtes de l'église retentirent joyeusement de ce chant entonné de bon cœur, et tous se montraient, non sans malice, Mgr de Caulet, évêque de Grenoble, qui en ce beau jour présidait pompeusement cette cérémonie. De même que quelques années plus tôt il avait officié de

Digitized by Google

la même façon en l'église Saint-Léger, en présence de don Philippe, ainsi aujourd'hui il écoutait d'un air satisfait les acclamations qui éclataient en l'honneur de Charles-Emmanuel III. Mais n'oublions pas que Chambéry dépendait du diocèse de Grenoble et que Mgr de Caulet s'était toujours intéressé à ses ouailles, intervenant à plusieurs reprises en leur faveur auprès des autorités espagnoles.

Puis l'allégresse populaire se donna libre cours en ses manifestations traditionnelles : la danse et les feux de joie. A Chambéry une fois encore on monta en foule au Château pour un grand bal. On dansa entre Savoyards, avec un entrain endiablé, non sans avoir fait disparaître du frontispice de la porte d'entrée l'écusson espagnol, remplacé par la croix blanche de Savoie. Ce fut la dernière manifestation qui eut lieu au joli théâtre de l'infant — et les Chambériens en eurent du regret, — car peu après le gouvernement sarde fit fermer la salle et vendre tout le matériel à un entrepreneur de constructions.

Partout les danses s'accompagnèrent d'illuminations spontanées et unanimes, et de feux de joie autour desquels se déroulèrent des rondes aux accents des chansons du pays. Du Léman au Mont-Cenis, ce fut pendant quelques jours une débauche de lumières à rendre jaloux les Espagnols eux-mêmes, qui avaient tant consommé de chandelles et de bois ! A Annecy notamment le Conseil a délibéré « qu'on fit faire 100 fusées avec bûcher et illumination, et qu'on fera tirer les boîtes pendant le *Te Deum* et même à l'entrée de la nuit, et même il conviendrait aussi en cette occasion de faire prendre les armes aux bourgeois qui pourront en avoir ».

Le détachement du lieutenant-colonel Favier avait été suivi de près du nouveau gouverneur, envoyé par le roi Charles-Emmanuel. C'est en effet le 17 février qu'il fit son entrée dans la ville, « tous les pennons de la bourgeoisie étant sous les armes ». C'était le commandeur Alexis della Chiese de Sinsan, et il vint s'installer pour quelques jours chez la comtesse de La Tour, en attendant que son logement du Château fût prêt à le recevoir. Il s'y trouvait dès les premiers jours de mars, et le 6 il y recevait solennellement le Sénat qui, sous la conduite du président de Taninge, lui rendait la visite qu'il lui avait faite à son arrivée. Mais le corps judiciaire, qui venait pendant de longues années bien dures d'incarner la résistance de la Savoie aux vexations espagnoles, avait voulu clôturer dignement son rôle en écri-

Digitized by Google

vant dès le 21 février au roi de Sardaigne une lettre un peu pompeuse, qui mérite pourtant d'être rapportée :

« Sire,

« Les victoires que Votre Majesté a si souvent remportées et qui ont forcé les vaincus à faire l'éloge du vainqueur ont ranimé pendant la durée de la guerre nos esprits consternés d'être sous une domination ennemie. La douce espérance de retourner sous celle de notre auguste souverain, dont les bontés égalent les vertus héroïques, a adouci notre triste situation, et la paix glorieuse que Votre Majesté a procurée à ses sujets remplit nos souhaits et met le comble à notre joie. Nous la supplions, en nous mettant à ses pieds, d'agréer notre inviolable fidélité et notre zèle, qui est accompagné du profond respect avec lequel nous sommes..., etc... »

Le roi Charles répondit par une lettre où il ne ménageait pas les éloges et les remerciements à ses fidèles magistrats, rendant témoignage à leur zèle, à leur courage, à leur abnégation, et manifestait sa satisfaction d'une manière tangible en augmentant leurs appointements, ce qui n'était pas pour déplaire à des gens que le gouvernement de don Philippe avait outrageusement lésés en les forçant de rendre la justice pour rien.

C'était bien de se réjouir, mais il fallait aussi songer aux affaires sérieuses et réparer du mieux possible les ruines accumulées par l'occupation espagnole, liquider une situation épineuse. On se rappelle que les Espagnols avaient procédé de trois façons pour pressurer le pays. D'abord ils s'étaient simplement approprié ce qui leur plaisait. A cela aucun remède à l'heure présente. Ils avaient aussi établi de lourds impôts sur les habitants et enfin s'étaient procuré quantité de choses ou avaient prescrit de nombreux travaux suivant des ordres officiels ou sur des bons de réquisition, le tout devant être payé — ce qu'ils avaient négligé de faire presque complètement. C'est à débrouiller cette situation que s'attela de prime abord le gouverneur de Sinsan, en établissant une Délégation générale chargée de liquider les comptes laissés par le gouvernement de don Philippe. Les Espagnols étaient partis sans se soucier de remettre de l'ordre dans leurs affaires.

Après une étude approfondie, et un examen sérieux de la situation, le nouvel Intendant, Nicolas Ferraris, seigneur de Tour d'Isola, rédigea le 20 avril une proclamation destinée

Digitized by Google

à fixer les procédés qui devaient guider la Délégation dans la difficile mission qu'elle avait à remplir. Il disait dans son préambule :

« Le roi, voulant procurer le remboursement des sommes dues tant aux provinces qu'aux particuliers qui ont payé de trop en dernier lieu et au delà de leur véritable contingent soit en taille, soit en capitation, de même que celui dû à ses royales Finances qui ont payé à celles d'Espagne les sommes que les dites provinces de Savoie devaient pour solde de l'imposition de 100.000 livres par mois du 1er novembre 1748 pour tout le 13 février 1749 faites à titre de fourrages et ustensiles divers, nous a prescrit les moyens à faire suivre l'égalité qui n'a pas été observée dans les exécutions ci devant faites pour procurer le susdit remboursement. »

Tout ceci peut paraître un peu embrouillé. Disons en langage plus clair qu'on se trouvait en présence de trois sortes d'impôts : la taille, la capitation et la taxe exceptionnelle de 100.000 livres par mois du 1er novembre 1748 au 13 février 1749.

Il faut remarquer que tous ces impôts étaient simultanément en recouvrement, ce qui fait qu'au moment du départ des Espagnols, des contribuables avaient acquitté ce qu'ils devaient en totalité ou en partie et d'autres pas du tout. Pour remédier à cette inégalité l'intendant Ferraris prescrivait que pour la taille elle serait payée par tout le monde sur la base établie par les Espagnols, jusqu'au 31 décembre 1748. De nouveaux rôles seraient établis pour l'année 1749.

La capitation serait arrêtée à la date du 1er décembre 1748 et chaque imposé aurait pour se libérer jusqu'au 1er août prochain.

Quant à la fameuse taxe mensuelle de 100.000 livres, « il est ordonné, disait l'intendant Ferraris, aux cotisés en capitation de solder entre les mains de leurs exacteurs respectifs tout ce qu'ils devront de la susdite imposition pour le temps ci-dessus, à forme de la cote déterminée par les Délégations générale et particulières respectivement, bien entendu qu'il sera imputé sur le montant dû pour cette imposition par les exacteurs respectifs aux susdits cotisés les sommes qu'ils auront chacun payées pour les capitations des mois de décembre 1748 et janvier 1749, suivant la supputation qui en devra être faite... et s'il résultait par icelle que quelques cotisés eussent payé pour lesdits deux mois

Digitized by Google

de capitation une somme excédente leur cote pour lesdits fourrages... cet excédent leur sera sur-le-champ remboursé.» Autrement dit, on faisait supporter par la capitation de décembre et janvier le poids de la taxe exceptionnelle. De fait, le premier de ces impôts était ainsi supprimé et si des contribuables, par suite de cette mesure, se trouvaient avoir versé plus que leur dû, ils en seraient remboursés. Ce fut un soulagement sérieux pour les malheureux habitants de la Savoie.

Puis M. Ferraris prescrivait la création de Délégations ou Comités locaux et provinciaux, chargés de centraliser les opérations effectuées sur leurs territoires et de communiquer leurs travaux à la Délégation générale, opérant pour l'ensemble du pays.

Ces mesures ne provoquèrent aucune plainte sérieuse en Savoie ; elles furent approuvées généralement. Sans doute il y avait un dernier effort à fournir, mais le gouvernement sarde avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour alléger le fardeau et le répartir avec justice. Rien n'indique d'ailleurs que la rentrée de ces impôts ne s'effectuât pas dans des conditions satisfaisantes.

Ce n'était pas là la partie la plus délicate de la liquidation de l'occupation. Comment en effet s'y reconnaître dans les innombrables réquisitions impayées par les Espagnols et pourtant régulièrement faites ? Ce fut une tâche ardue pour la Délégation et qui ne put jamais être complètement terminée. Le fouillis inextricable, et les sommes disponibles seraient-elles suffisantes pour payer tous les fournisseurs qui se présentaient, ou pour régler tous les dommages ? Il y eut sans doute beaucoup de mécontents, et il fallut plusieurs années pour apurer ces comptes tant bien que mal. Ainsi en 1750 nous trouvons un état de ce qui est dû « aux sieurs Gay et Favre ci devant entrepreneurs de fournitures de l'huile et chandelles aux troupes d'Espagne ». La même année, c'est la réclamation d'un ancien trésorier du Chablais qui avait fait des dépenses et exposé sa vie pour sauver sa caisse. C'est en 1752 une instruction du ministre pour le paiement à Joseph de Bellegarde, marquis des Marches, de 36.050 livres à lui accordées pour l'indemniser des dégâts causés à son château des Marches pendant l'invasion espagnole. Nous trouvons encore en 1756 un ordre de la Délégation pour l'apurement d'un compte des boulangers de Chambéry, quoique pourtant la même commission ait en 1752 rendu une ordonnance « pour la vérification,

Digitized by Google

examen et clôture des comptes d'administration publique pendant la dernière guerre ».

Tout cela prouve combien le labeur des délégués dût être ingrat, et sans doute ne retirèrent-ils de leurs fonctions que des critiques ou des plaintes, ou même des réclamations, tant il est vrai que les intérêts particuliers voilent au regard de beaucoup l'intérêt général. Nous autres, avec le recul du temps, nous pouvons affirmer que la liquidation de l'occupation espagnole fut faite par le gouvernement du roi Charles et par les diverses Délégations dans les meilleures conditions de justice que pouvait présenter cette malheureuse période de l'histoire de la Savoie, et le plus grand nombre des contemporains furent de cet avis.

L'apaisement se fit peu à peu. Les Savoyards se remirent courageusement au travail sous le règne de ce roi Charles-Emmanuel III, qui a laissé un si grand renom, et qui sut si bien ramener la prospérité dans son royaume, par une administration habile et prudente. Les Espagnols avaient réduit le duché à un état de misère effroyable. La province de Savoie propre avait été spécialement ruinée, et il fallut plus de dix ans à sa population — bien diminuée d'ailleurs — pour réparer l'affreux désastre qu'elle avait subi. Ce fut au cours de cette période un travail acharné, avec des ressources presque nulles, pour retrouver une existence normale, se procurer le nécessaire, puis enfin un peu de bien-être. Peu à peu, avec timidité, l'industrie reprit un certain essor, et le commerce put se développer, si bien que, vingt ans après le départ de don Philippe, la prospérité était revenue dans le pays. Une autre génération avait grandi, mais les Savoyards, s'ils avaient relevé les ruines de leur patrie, savaient aussi se rappeler, et transmirent à leurs descendants le récit des souffrances passées. Et cent ans plus tard, même après les secousses de la Révolution française et des guerres de l'Empire, dans les campagnes on parlait encore avec horreur des ravages des Espagnols, comme si les faits eussent été d'hier, tant était resté vivace dans les esprits le souvenir des dévastations qu'ils avaient commises et des peines qu'il avait fallu pour les réparer.

Digitized by Google

APPENDICE

L'Affaire des Fournisseurs et la Campagne de 1743

Il n'y a pas d'exemple qu'une guerre, quelle qu'elle soit, n'ait développé dans certains milieux une soif immodérée de gain et provoqué de la part de certains aigrefins des malversations et des détournements, qui sont autant d'affaires malpropres plus ou moins ténébreuses, peu intéressantes et inspirant un dégoût profond lorsqu'on veut les regarder. Parfois il en est qui jettent un jour singulier sur certaines mœurs, ou certains personnages. La guerre des Espagnols ne pouvait faire exception à la règle générale, et en Savoie, à Chambéry, l'intendant général des troupes de S. M. catholique, M. de Aviles, fut aux prises avec une bande de coquins qui lui procurèrent beaucoup d'ennuis. L'histoire ne mériterait pas d'être racontée, car elle ne dépasserait point l'importance d'un fait divers — ayant eu pourtant sa répercussion sur les maux dont souffrait la Savoie — si des écrivains ne lui avaient pas attribué une influence capitale sur la date de l'entrée en campagne des troupes espagnoles en 1743. C'est là une conséquence militaire qui mérite d'être examinée.

Dans son histoire de la Savoie, M. de Saint-Genis se fait l'écho de cette opinion, et il est un homme qui a étudié la question sur une brochure écrite par M. de Aviles lui-même, ou tout au moins sur son ordre, qui se montre très affirmatif dans ses conclusions. « Le curieux *factum* de M. de Aviles, dit-il, — car tel était le titre de la brochure — nous expliquerait ainsi ce qui demeurait jusqu'à présent une énigme dans la campagne de 1743 (l'époque tardive du commencement des opérations). » L'auteur de cette si curieuse et si intéressante étude porte un nom connu et estimé ; il a laissé la réputation d'un homme de haute intelligence et de vaste érudition, puisqu'il possédait une notoriété de géologue, tout en étant un avocat distingué et un historien averti. C'était M. Louis Pillet, dont le souvenir n'est pas éteint en Savoie, et qui en 1866 publia le travail historique dont nous parlons aujourd'hui.

Il est vraiment intéressant de suivre avec lui le développement de cette affaire qui nous montre l'insouciance

Digitized by Google

espagnole — car il y en eut beaucoup en tout cela — aux prises avec la rouerie d'hommes d'affaires véreux, sans scrupules, ne songeant qu'à gagner de l'argent, peu soucieux de leur propre réputation et affichant un cynisme des plus révoltants. Ces types d'hommes tarés apparaissent toujours aux époques troublées.

Dès les premiers jours de leur arrivée à Chambéry, au mois de janvier, les Espagnols, se sentant assurés de faire un long séjour dans le pays, avaient voulu s'adresser à des fournisseurs pour assurer certaines subsistances ou certains services de leur armée. C'est de la sorte que l'intendant général avait réglé la fourniture des grains et plus tard, en février, la cuisson du pain, mais il faut croire que les résultats ne furent pas des plus heureux, ou que certaines influences se firent sentir, car M. de Aviles, le 1er mars, traita avec une compagnie à la tête de laquelle se trouvait un sieur de Péricaud, représenté en Savoie par les sieurs Lemaire, Page et Figuière. Ceux-ci furent déclarés adjudicataires et entrepreneurs pour les marchés passés ce jour-là. Ces marchés ou traités étaient au nombre de quatre et concernaient la fourniture du pain de munition, celle des mulets et chevaux, celle des hôpitaux et enfin la vente et la distribution du sel en Savoie.

Sans entrer dans l'étude de ces traités, disons seulement que par le deuxième « ledit sieur de Péricaud, tant à son nom que comme fondé de pouvoirs de sa compagnie, s'oblige de fournir la quantité de 2.000 mulets de charge et de 1.000 mulets ou chevaux de tirage pour le service de S. M. catholique dans le terme de deux mois à commencer du jour que l'ordre lui en serait donné par écrit, bâtés et harnachés pour pouvoir faire le service et c'est sous le prix convenu et les conditions portées par ce traité ».

Le 1er mars au soir, l'intendant général, M. de Aviles, était satisfait. Il avait résolu, pensait-il, le problème du ravitaillement des troupes, et il pouvait répondre au général en chef qu'il y aurait possibilité d'entrer en campagne dès les beaux jours, avec le minimum de soucis matériels. M. de La Mina était un homme de décision et voulait être prêt à recommencer la guerre le plus tôt possible, dès que la montagne serait praticable. Aussi, après avoir examiné les marchés qui venaient d'être signés, avec M. de Aviles, car ce dernier, comme il le dit dans son factum, « voyant que le temps où la troupe devait entrer en campagne s'approchait, ordonna aux dits entrepreneurs de se pourvoir de

Digitized by Google

la quantité stipulée de 2.000 mulets pour le transport de vivres ». Il faut se rappeler que, d'après les conventions intervenues, la compagnie Péricaud devait être prévenue deux mois avant la livraison de toute cette cavalerie, afin de pouvoir se procurer les animaux demandés. L'ordre de l'intendant fut donné le 10 mars, ce qui reportait donc au 10 mai l'exécution du service. C'était une date à laquelle on pouvait envisager la possibilité de l'ouverture de la campagne dans les Alpes. C'était en tous cas une bonne mesure de se tenir prêt pour cette époque. Mais les fournisseurs venaient à peine de prendre leur service, et leur premier soin fut de pousser les hauts cris dès qu'ils furent avisés de tenir leurs engagements. L'un d'eux, le sieur Page, se fit leur porte-parole, réclamant un sursis. Comment donc à peine installés allaient-ils pouvoir faire face à leurs obligations ? De toute nécessité il fallait y surseoir. Si M. de Aviles avait quelques jours auparavant envisagé l'avenir avec sérénité, il devait être revenu de sa première impression. A la première demande régulièrement adressée aux entrepreneurs, ces derniers se dérobaient. C'était peu encourageant. Il faut croire que le général en chef n'était pas très fixé sur la campagne à venir et que son gouvernement mettait peu de hâte à l'en informer, car le sursis fut accordé, et dans des conditions très larges. En effet l'intendant consentit à adopter la date du 24 avril comme celle où le préavis était donné, ce qui reportait au 24 juin la livraison des mulets. A ce moment les cols et passages des Alpes sont complètement dégagés ; c'est la saison la plus favorable à la guerre de montagne, et c'était par conséquent la limite extrême que l'on pouvait prévoir pour s'assurer des équipages.

Vraiment les autorités espagnoles faisaient preuve d'une bien grande condescendance à l'égard de la compagnie Péricaud. Il y eut assurément des pourparlers laborieux entre l'intendant et les entrepreneurs, et M. de Aviles avait été obligé de céder jusqu'à la dernière limite. Il pouvait alors légitimement penser que les adjudicataires, prévenus si longtemps à l'avance, tiendraient aisément leurs engagements. Il y comptait bien et ne paraît pas s'être trop préoccupé de savoir si les sieurs Page et Figuière prenaient des mesures pour remplir les conditions du traité. Pourtant il était facile pour lui de s'en assurer. On arriva ainsi à la date du 1er juillet, fixée après un nouveau sursis pour la livraison des mulets, mais rien ne vint, et au lieu des animaux atten-

Digitized by Google

dus ce fut une longue lettre rédigée en forme de mémoire, et signée des quatre entrepreneurs, qui parvint à l'intendant général le 13 juillet. Non seulement ces messieurs avouaient qu'ils ne fournissaient pas les équipages sur lesquels on comptait, mais encore qu'ils étaient dans l'impossibilité de tenir les engagements fixés par tous les traités du 1er mars. Ils étaient lésés, disaient-ils, et demandaient la résiliation pure et simple des marchés.

Le coup était rude, et M. de Aviles pouvait être stupéfait, inquiet et rempli de colère, stupéfait de recevoir une notification aussi inattendue, inquiet de la posture dans laquelle il allait se trouver vis-à-vis de l'infant et du général en chef qui comptaient sur lui pour le ravitaillement de l'armée en campagne, irrité d'avoir été joué par des gens manifestement de mauvaise foi. Il pouvait lire et relire leur mémoire, il ne voyait partout que cynisme et mensonge. Et le fait brutal était là : à la date convenue rien, absolument rien n'était fourni. Il ne s'agissait plus cette fois d'un sursis : c'était une fin de non-recevoir qui était présentée.

Il était facile à don Joseph de Aviles de répondre à tous ces munitionnaires, de leur montrer l'inanité des raisons invoquées par eux pour la résiliation de leurs marchés. C'est ce qu'il fit aussitôt et avec énergie le 18 juillet, mais, malheureusement pour lui, sa lettre ne remplaçait pas l'effondrement des services administratifs de l'armée. Avec la plus grande désinvolture ces messieurs se disaient incapables de remplir leurs engagements du 1er mars, et successivement dans leur mémoire examinaient de leur point de vue chacun des quatre traités. Commenter le mémoire très détaillé des entrepreneurs serait chose excessivement fastidieuse et dénuée d'intérêt, notre but n'étant pas d'étudier l'affaire en elle-même ; on devine sans peine que ces trafiquants cherchaient à gagner beaucoup d'argent sans souci des moyens à employer. Aussi don Joseph de Aviles fut-il hors de lui en présence de cette manœuvre, toute de mauvaise foi. Il répondit donc aussitôt, reprenant chaque raison mise en avant par la compagnie, et démontrant sans peine le peu de valeur des arguments invoqués par les fournisseurs. Toutefois il est bon à titre d'exemple de citer la discussion intervenue au sujet du traité pour la fourniture des équipages de mulets, traité qui présentait le plus d'importance pour le commandement, à la veille de partir en campagne.

Les fournisseurs alléguaient que l'ordre de fourniture

Digitized by Google

ayant été donné fin avril, la saison était réellement la plus mauvaise de l'année pour se procurer des animaux, les paysans répugnant à s'en défaire, car ils en ont besoin pour leurs travaux. On ne pouvait que hausser les épaules à la lecture d'un pareil motif. Jusqu'à quel point cette opinion était-elle fondée ? A la rigueur aurait-on pu admettre une petite difficulté, mais non une impossibilité. Le traité n'avait-il pas été signé en connaissance de cause ? Est-ce que ces messieurs n'auraient pas trouvé plus profitable de ne pas remplir leurs engagements tout en gardant par devers eux certaine avance de 100.000 livres reçue pour l'exécution de ce service ? — Disons de suite que la société Péricaud sentit la faiblesse de son argument, car elle n'insista pas, et en quinze jours recueillit 1.200 et quelques mulets qu'elle présenta le 1er août à l'acceptation de l'Intendance. Mais combien était piteux ce lot d'animaux ! Les Espagnols n'étaient pas difficiles, et pourtant on ne put en accepter que la moitié. Dans son mauvais français M. de Aviles écrivit : « et s'il y en avait de plus, on ne comprend pas comment cette compagnie aurait osé présenter des mulets si détruits, qu'elle en a vendu 17 à six livres chacun, et 7 à douze livres pièce, le tout en monnoie de France ». Tout commentaire est superflu.

Il en était ainsi pour chacun des autres traités. Mais M. de Aviles ne parvint pas à convaincre les fournisseurs qui répondirent le 25 juillet par une déclaration absolue de ne pouvoir satisfaire à leurs marchés. Ils opposaient la force d'inertie contre laquelle venait se briser la volonté de l'intendant. Pourtant cette situation ne pouvait se prolonger, et M. de Aviles se décida à prendre une mesure énergique. Par le ministère de maître Genin, notaire, il faisait, le jour même où lui était remise la lettre des adjudicataires, sommation à ceux-ci d'exécuter leur contrat sans délai, sinon de nouveaux fournisseurs seraient désignés pour assurer leur service *à leurs frais* sans compter les dommages auxquels ils pourraient être solidairement condamnés. Rien n'y fit, et le 1er août les sieurs Allemand et Duverney furent agréés par l'intendant général et chargés d'exécuter les marchés aux lieu et place, et aux frais des défaillants. Par notaire encore, ces derniers étaient avisés le 3 août de la décision prise à leur égard, mais avec une grande condescendance on leur donnait encore huit jours pour réfléchir. En attendant ils devaient garder les arrêts à Chambéry. Incontinent ils répondent qu'ils acceptent la résiliation des

Digitized by Google

marchés à la date du 1er août, mais entendent être libérés complètement de toute obligation, et n'acceptent pas que le nouveau service soit fait à leurs frais. Ils voulaient considérer la situation comme une aubaine pour eux, mais M. de Aviles, avec juste raison, ne l'entendait pas de la sorte. Armé des conventions intervenues, il leur signifia une fois pour toutes que tout était rompu avec eux, et suivant les conditions spécifiées. La cause était entendue et réglée et ils n'étaient plus tenus de garder les arrêts. Et il en fut ainsi. Mais, chose curieuse, on ne trouve plus trace de cette affaire à partir de ce moment-là, et l'on ne sait pas ce qu'il advint de Chabert, Page, Lemaire, Péricaud et compagnie. Furent-ils poursuivis ? La ruine s'abattit-elle sur eux, ou bien, habiles filous, trouvèrent-ils le moyen de s'enrichir envers et contre tout ?

C'est donc le 1er août que l'intendant général a liquidé la situation avec eux, mais il se trouve dans l'obligation de se procurer de suite tout ce qui est nécessaire à une armée en campagne. Encore faut-il un certain temps pour pourvoir à cette nécessité. C'est ainsi que les troupes espagnoles ne quittèrent la Savoie que les 29 et 30 août, c'est-à-dire à une époque déjà tardive pour entreprendre une guerre de montagne. Aussi, quel fut le résultat de cette campagne de 1743, engagée dans de mauvaises conditions ? Ce n'est que le 8 octobre que l'on arriva en Piémont, dans la vallée de la Vraita, par les cols de Saint-Véran et d'Agnel. La saison était bien avancée et le retour en Savoie et en Dauphiné pouvait être compromis par une brusque apparition des neiges. L'exemple de la terrible retraite exécutée l'année précédente par le roi Charles était encore présent à toutes les mémoires. Aussi est-ce avec raison que le 27 septembre M. de Marcieu, gouverneur militaire du Dauphiné, pouvait écrire à son ministre : « C'est entre le 3 et le 10 octobre que cette affaire sera faite ou manquée, car toutes sortes de raisons obligent à la brusquer. » Comme on le sait, elle fut manquée. L'infant et M. de La Mina, arrêtés par le roi de Sardaigne, se hâtèrent de repasser les Alpes, et au mois de novembre étaient de retour à Chambéry. Et ce fut tout le résultat de cette tardive entrée en campagne. L'expédition avait été très limitée dans le temps à cause de l'approche de la mauvaise saison ; le roi de Sardaigne avait eu tout le loisir de fortifier sa ligne des Alpes, et alors qu'on aurait dû agir vite, il avait été impossible de mettre à exécution un plan d'une envergure quelconque. A peine descendu des

Digitized by Google

hauts cols des Alpes, on était venu se briser sur des murs et des retranchements. Pourquoi cet incompréhensible retard à se mettre en marche, alors qu'on était à pied d'œuvre en plein été, avec une armée portée par ses nombreux renforts à plus de 40.000 hommes ? Est-ce que M. de La Mina, ce général habile, avait été subitement privé de tout jugement ?

Pas le moins du monde. Mais il aurait été paralysé, arrêté par les manœuvres de la bande Péricaud et compagnie. Dès le mois de mars les fournisseurs ont demandé un délai. Ils l'ont obtenu. Puis ils l'ont fait proroger, et lorsqu'un nouveau sursis n'était plus possible, c'est-à-dire en juillet, ils ont levé le masque et déclaré leur incapacité complète et absolue, au risque d'être poursuivis, jugés, condamnés. Et le résultat ? C'est que l'armée espagnole, au mois d'août, se trouvait privée des moyens de se mettre en mouvement. L'infant et le général en chef étaient vaincus par une demi-douzaine de filous. Certes, M. de Aviles avait bien alors agi énergiquement à leur égard, mais il avait fallu laisser les nouveaux munitionnaires se mettre en posture de faire face à leurs obligations, et ainsi avait passé le mois d'août comme les précédents. Péricaud était le vrai vainqueur du marquis de La Mina. C'est la conclusion de M. Pillet.

De là à supposer, avec juste apparence, que tout ce plan d'atermoiements, qui semble concerté à l'avance, ait été suggéré par l'ennemi lui-même, et que l'or étranger ait pu agir sur les si faciles consciences de Page, Lemaire et autres, il n'y a qu'un pas. Serait-ce donc dénué de vraisemblance ? A la guerre ne doit-on pas employer tous les moyens ? Et chacun sait combien Charles-Emmanuel III avait un service de renseignements bien organisé. Ses agents secrets étaient habiles. N'y eut-il point là une machination, une sorte de trahison dont furent victimes les Espagnols ?

« Ainsi, dit M. Pillet, des causes futiles en apparence ont pu faire échouer cette première attaque et faire perdre une année en tentatives ruineuses et meurtrières. » Il n'ignore pas pourtant que des hommes de valeur, bien placés pour être renseignés, n'ont jamais dans leurs récits fait allusion à cette mystérieuse affaire. Notamment le marquis Henri Costa de Beauregard, dans ses Mémoires, mentionne que « le printemps et l'été se passèrent en négociations » et explique par là le retard des Espagnols. M. Pillet remarque judicieusement que le temps perdu par les Espagnols était gagné par le roi de Sardaigne, qui consolidait sa ligne de

Digitized by Google

défense et faisait traîner les pourparlers en longueur, tandis qu'une action militaire entreprise au bon moment par l'armée de l'infant aurait activé la solution. En outre, il insiste sur ce fait que l'entrée en campagne des Espagnols précède la signature du traité définitif de Worms entre le roi Charles et Marie-Thérèse, par conséquent la déclaration de guerre de la France. Ce qui tendrait à prouver que les négociations n'ont pas eu une influence tellement déterminante sur le retard de don Philippe. Tout cela est troublant et la thèse de M. Pillet est séduisante, originale. Sans doute on peut lui faire de sérieuses objections, et finalement tout cela ne peut aboutir qu'à une discussion sans résultat. Il est ainsi nombre de faits historiques sur l'origine desquels on a longtemps discuté et qui seront longtemps encore soumis à la controverse. La conclusion de M. Pillet, qui n'est pas à rejeter, satisfait en outre à cette curiosité instinctive que nous possédons tous, et qui nous fait envisager avec plaisir de petites causes à l'origine de grands effets.

La question en serait donc restée à ce point, si un document espagnol irréfutable ne venait corroborer l'assertion du marquis Costa de Beauregard. M. Pillet ne pouvait en avoir connaissance, puisqu'il ne fut traduit et publié en France pour la première fois, croyons-nous, qu'en 1892 par le colonel Arvers, qui fit une édition des pièces d'archives du ministère de la guerre relatives à la guerre de Succession d'Autriche. C'est le principal intéressé lui-même, M. de La Mina, qui parle dans cette autobiographie, que nous avons déjà signalée dans un chapitre précédent (1) et qu'il fit paraître en Espagne pour justifier sa conduite au cours de sa carrière militaire. L'entrée en campagne tardive de son armée en 1743 demandait une explication, et dans son mémoire il la donne en termes très clairs. Aussi est-il de la plus haute importance de le citer textuellement :

« En 1743, dit-il, la Cour négocia un traité de paix avec le roi de Sardaigne, mais on me laissa ignorer ces négociations, et espérant les voir aboutir, on me laissa pendant la meilleure partie de l'année campé avec une brillante armée à Montmélian en Savoie, jusqu'à ce que, au mois de septembre, la Cour enfin désabusée m'ordonna d'entrer en Piémont par le col d'Agnel en Dauphiné, sans canon, sans vivres, et la saison étant déjà avancée ; on n'avait rien prévu à cause des espérances de paix.

(1) V. chapitre III.

Digitized by Google

« Je me récriai, je fis des représentations, et je dis qu'il importait de conserver l'armée pour l'utiliser dans de meilleures conditions l'année suivante et qu'il ne fallait pas la jeter en ce moment sur les Alpes sans un objet qui fût en rapport avec les risques auxquels on l'exposait.

« Rien ne put faire changer le plan arrêté, à l'exécution duquel la France concourait avec 14 bataillons et 12 canons de campagne, mais sans avoir la direction des opérations.

« On était déjà aux premiers jours d'octobre quand nous entrâmes en Piémont, l'obéissance nous en faisant un devoir, mais ne nous dissimulant pas le sacrifice qu'on exigeait de nous. Nous trouvâmes le roi de Sardaigne fortifié sur les hauteurs de la Chenal ; il nous arrêta et nous sauva par ce fait, car s'il nous avait laissés aller plus avant, pas un homme ne repassait les Alpes, et il faisait l'infant prisonnier. »

Le 12 octobre, en effet, l'armée repassait les Alpes par une violente tempête de neige qui rendit l'opération très difficile.

On le voit, la question est bien nettement tranchée. Ce sont les négociations qui ont immobilisé M. de La Mina, et c'est à son corps défendant qu'il reprit la guerre dans de mauvaises conditions. Mieux que cela, il explique que si son armée était dépourvue de tout au moment de son entrée en campagne, c'est qu'on n'avait « rien prévu à cause des espérances de paix ». Voilà donc pourquoi soit M. de Aviles, soit lui-même, laissés dans l'ignorance de tout par des ministres tentés de les retenir plutôt que de les arrêter, s'étaient montrés si pleins de condescendance envers les fournisseurs, ne les avaient surveillés que de très loin, ne les avaient point harcelés. Et brusquement il avait fallu parer à un ordre d'exécution accepté de mauvaise grâce par le général en chef.

Il n'en reste pas moins vrai que M. Pillet à son époque, n'ayant pas eu connaissance de l'autobiographie du marquis de La Mina, pouvait légitimement raisonner comme il l'a fait et tirer les conclusions qu'il a présentées et parfaitement vraisemblables alors. Sa valeur d'historien ne peut en rien en être diminuée. D'ailleurs n'en est-il pas de l'étude de l'histoire comme de celle des sciences ? Les hypothèses scientifiques se succèdent les unes aux autres ; chacune d'elles est vraie, explique les phénomènes tant qu'un fait nouveau ne vient pas la rendre insuffisante, et alors une autre la remplace. Or, il ne vient à l'idée de personne de diminuer la valeur d'un homme de science qui a échafaudé

Digitized by Google

une hypothèse devenue caduque. Agissons de même à l'égard des historiens.

Grâce aux indécisions et négociations le temps avait passé, et de ce fait une opération militaire de grand style était devenue impossible à réaliser de la part des Espagnols. Par contre, le roi de Sardaigne avait mis à profit le répit qui lui était laissé et l'on peut même dire qu'il avait prolongé à plaisir les pourparlers engagés afin d'achever la mise en état de défense de la ligne des Alpes. Il voulait être prêt à toute éventualité.

Nous savons combien il appréciait le rôle de la fortification, et quelle était son habileté à s'en servir. Aussi lorsqu'après avoir repassé les Alpes à la suite de son échec militaire en Savoie, l'année précédente, il fut revenu à Turin, n'eut-il d'autre souci que de rendre sa frontière inviolable. Sans attendre le retour de la belle saison il fit étudier les positions défensives qu'il pourrait utiliser, et exécuter les tracés des ouvrages destinés à les renforcer. L'avenir était pour lui plein d'incertitudes. Continuerait-il à servir les intérêts de Marie-Thérèse ? Se rallierait-il à la cause des coalisés ? Il y avait là une détermination définitive à prendre et seuls les événements, qui pourraient se produire dès les premiers mois de l'année 1743, le guideraient. En attendant, il était opportun pour lui d'avoir la maîtrise des passages des Alpes, et il se mit à l'ouvrage. Le travail d'études avait donc été fait au cours de l'hiver et dès que la saison put permettre d'entreprendre quelques travaux, on le fit avec une extrême diligence. De la Tarentaise à Nice la ligne fut divisée en secteurs et les retranchements furent rapidement ébauchés. Ils consistèrent en une série d'ouvrages se flanquant mutuellement, élevés aux points de passage obligé des troupes. Les deux secteurs de Savoie, correspondant aux vallées de la Tarentaise et de la Maurienne, furent organisés au moyen de camps retranchés créés aux cols de la Seigne, du Petit-Saint-Bernard, du Mont-Cenis et flanqués par des postes secondaires. Comme garnisons, les premiers devaient recevoir des troupes régulières, et les seconds des milices. En arrière, dans les vallées (à Courmayeur, La Thuile, Suse et Novalaise), prendraient position des réserves. Les voies de communication devaient être améliorées ou créées pour permettre les mouvements des réserves. Le roi agissait ainsi en parfait connaisseur de la guerre de montagne. Il établissait une ligne de défense fixe en arrière de laquelle pouvait manœuvrer la défense

Digitized by Google

mobile. Mais, malgré toute l'activité déployée, il fallait beaucoup de temps pour réaliser tout ce programme sur toute l'étendue de la frontière. Aussi conçoit-on facilement que Charles-Emmanuel ait accueilli avec joie les ouvertures de négociation qui lui étaient faites, grâce auxquelles il pouvait travailler en paix et se décider ensuite en pleine connaissance de la situation. Discernant très bien combien il était désiré dans les deux camps, il pouvait à son aise prolonger les conversations, et, habile comme il l'était, il ne manqua pas de le faire.

Pendant ce temps M. de La Mina se désolait à Chambéry. Pourtant, le 1er août, l'infant avait prescrit la formation de deux camps à Montmélian et à Saint-Jean-de-Maurienne. On avait, semble-t-il, des velléités, le cas échéant, de pénétrer en Piémont par le Saint-Bernard ou le Cenis. Des reconnaissances furent envoyées dans les hautes vallées de l'Isère et de l'Arc. En Tarentaise, on se rendit compte que la défense était trop forte et le passage presque impossible. Dans les parages du Cenis, le 17 août, un détachement poussa une pointe sur le versant italien, vint se heurter à la position de l'Arpon, constatait la solidité des positions sardes et fut vigoureusement ramené par les Vaudois du colonel de Salis. Et il en fut ainsi jusqu'au jour où arriva — alors qu'on ne l'attendait plus — l'ordre de mouvement de l'armée espagnole. Les colonnes de l'infant gagnèrent Briançon et le Queyras pour se joindre aux troupes françaises de M. de Marcieu et procéder avec elles à leur tentative infructueuse de l'autre côté des Alpes dans la vallée de la Vraita.

Septembre 1924.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
CHAPITRE	I. — Charles-Emmanuel III et la Guerre de Succession d'Autriche	103
—	II. — L'entrée des Espagnols en Savoie	113
—	III. — L'offensive espagnole et la retraite du roi de Sardaigne..	134
—	IV. — Les Espagnols s'installent en Savoie	156
—	V. — La domination espagnole	175
—	VI. — Le Sénat de Savoie et le gouvernement de don Philippe	188
—	VII. — Les vues de la France sur la Savoie	201
—	VIII. — Savoyards et Espagnols.....	212
—	IX. — Le départ des Espagnols.....	228
APPENDICE.	— L'affaire des fournisseurs et la campagne de 1743	235

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

— *Archives du département de la Savoie.*

— *Archives du département de la Haute-Savoie.*

— *Délibérations du Conseil d'Annecy.*

— ARVERS : *La guerre de Succession d'Autriche dans les Alpes* (Publication des documents des archives du Ministère de la Guerre — de la relation sarde — de l'autobiographie du marquis de La Mina).

— V. DE SAINT-GENIS : *Histoire de Savoie.*

— G. REVEL : *Histoire de Savoie* (inédite).

— Marquis H. COSTA DE BEAUREGARD : *Mémoires pour l'histoire de la Maison de Savoie.*

— FRÉZET : *Histoire de la Maison de Savoie.*

— MARTIN D'ARVES : *Notes sur l'invasion des troupes espagnoles en Savoie* (Mém. de la Société d'histoire de Maurienne, vol. 1).

— FORAY : *Monographie de la Basse-Maurienne* (même volume).

— TRUCHET : *Notice historique sur la commune de Valloires* (même volume).

— Abbé BONNEFOY : *Notes inédites sur la guerre des Espagnols en Savoie pendant la campagne de* 1742 (Mémoires de l'Académie de Savoie ; 1re série, 9e vol.).

— DE SIRACE : *Note sur le séjour des Espagnols à Saint-Baldoph* (Mémoires de l'Académie de Savoie ; 2e série, 1er vol.).

— DUMOLLARD : *Note sur le séjour des Espagnols à Apremont* (même volume).

— Baron DU BOURGET : *La Brigade de Savoie.*

— MUGNIER : *Registre des entrées à l'audience du Sénat de Savoie* (Mémoires de la Société savoisienne d'histoire ; vol. 39).

— BURNIER : *Histoire du Sénat de Savoie* (Mémoires de l'Académie de Savoie ; 2e série, vol. VII).

— CHAMPOLLION-FIGEAC : *Chroniques dauphinoises.*

Digitized by Google

— Fr. Descostes: *Les chevaliers-tireurs de Rumilly* (Revue Savoisienne de 1870).
— Michel : *A travers Chambéry.*
— G. Pérouse : *Le Vieux Chambéry.*
— Picard : *Histoire de Thonon et du Chablais.*
— Croisollet : *Histoire de Rumilly.*
— Mercier : *Souvenirs historiques d'Annecy.*
— Ducis : *Mémoire secret sur la Savoie en* 1745 (Revue Savoisienne de 1870).
— *L'occupation espagnole au siècle dernier* (même volume.
— Laracine : *Emprisonnement de six délégués de la province de Savoie au château-fort de Miolans.*
— Aubert: *La Cour d'Espagne et la situation de la Savoie en* 1746.
— Tavernier : *Un mariage espagnol à Samoëns ; épisode de la guerre de* 1742-48 (Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, 1892, à La Roche).
— Comte Amédée de Foras : *Armorial de la Savoie.*

Digitized by Google

UN PRÉDICATEUR SAVOYARD

Le Père Nicolas La Pesse

(1646-1724)

Parmi les nombreux ouvrages de théologie provenant du Grand-Séminaire de Chambéry et actuellement déposés à la Bibliothèque municipale, un petit volume attira notre attention par sa dédicace. Cet ouvrage, intitulé *Les Faux Désirs du Salut* (Lyon, Mathieu Chavance, 1716, in-12 de 585 pages), est en effet adressé : « A Messieurs les Nobles « Confreres de la Congregation érigée dans le College de « Chamberi de la Compagnie de Jesus, sous le titre de l'As- « somption de la Sainte Vierge » (1).

Cette Congrégation est bien connue de nos lecteurs, car elle a fait l'objet d'une notice très intéressante de notre confrère Marie Girod, publiée dans le tome XXI des Mémoires de la Société. Fondée le 8 décembre 1611 dans l'église des Jésuites, elle était sous la direction spirituelle d'un Père de la Compagnie de Jésus ; les membres s'adonnaient surtout à la bienfaisance et aux exercices spirituels (2).

La dédicace dont nous venons de parler débute ainsi : « Messieurs, j'ai tâché de vous donner durant une longue « suite d'années diverses marques d'un zele sincere : vous « avez même paru persuadez du desir que j'avois de contri- « buer à vôtre sanctification, en ce qui pouvoit dépendre de « la direction que l'on m'avoit confiée de vôtre Assemblée. »

(1) L'exemplaire de la Bibliothèque de Chambéry est classé sous la cote P 598.

(2) Marie Girod : *Notice sur la Grande Congrégation de N.-D. de l'Assomption*. Chambéry, 1883 (tirage à part), pages 9, 11 et 39.

Digitized by Google

Ce passage nous incita à faire quelques recherches sur l'auteur de l'ouvrage, et voici le peu uqe nous avons pu savoir (1).

Nicolas La Pesse naquit en Savoie le 15 mai 1646 (2) et entra au noviciat des Jésuites de Lyon le 18 septembre 1661, à l'âge de 15 ans (3) ; lorsqu'il eut reçu les ordres sacrés, il s'adonna à la prédication et paraît avoir obtenu quelque succès de son temps. Le premier ouvrage imprimé sous son nom est un *Eloge funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé et premier prince du sang*, paru en 1687 à Bourg-en-Bresse (71 pages petit in-8°).

Il semble avoir été nommé directeur spirituel de la Grande Congrégation de N.-D. de l'Assomption en 1698 (4) et le resta pendant vingt-six ans, jusqu'à sa mort, survenue à Chambéry le 11 juin 1724 (5). Toute sa vie, il resta très attaché à cette œuvre, dont il fait le plus grand éloge : « Combien d'heritages vous a-t-on mis dans les mains pour « être administrez avec une vigilance habile et exacte en « faveur des miserables ? Combien de divers établissemens « a-t-on voulu qui fussent gouvernez et soutenus par vos « soins ? Il èst peu d'œuvres de miséricorde à quoi vous ne « presidiez, par le choix que l'on a fait de vous pour les « assurer, pour les regler, pour les transmettre bien établies « à vos successeurs. Cette confiance qu'a euë en vous une « liberalité chrétienne et éclairée, a été generalement « applaudie : tant on etoit prevenu que l'indigence ne pou- « voit rencontrer des Protecteurs plus intelligens, et plus « zelez que vous.

« Ce seroit à moi, Messieurs, à exposer le détail de la con- « duite que vous tenez pour reüssir dans vôtre administration : « comment vous attirez sur vous les secours d'en Haut par « vôtre assiduité dans les pratiques de la société que vous

---

(1) Tous les détails que nous rapportons, sauf ceux qui ont trait au séjour à Chambéry, nous ont été communiqués par notre confrère M. Levallois, de la Bibliothèque Nationale, à qui nous exprimons ici toute notre reconnaissance.

(2) Nous ignorons dans quelle ville.

(3) De Backer : *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 585.

(4) Perpéchon : *Inventaire manuscrit des Archives Hospitalières*, III E. 4.

(5) D'après les auteurs de la Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus. Le décès du P. La Pesse n'est mentionné ni dans les registres de Saint-Léger, ni dans ceux de Lémenc.

Digitized by Google

« composez... ; comment vous vous partagez avec une sainte « émulation les peines necessaires pour conserver aux pau- « vres leurs droits, et leurs fonds ; comment vous prenez « assez souvent sur vos propres affaires le tems que vous « consacrez aux besoins des malheureux ; vôtre delicatesse, « vôtre prevoyance, vôtre ardeur dans toutes les fonctions « de vôtre charité. »

A l'époque où le P. La Pesse écrivait ces lignes, les retraites spirituelles n'étaient pas encore fondées. La première s'ouvrit en effet seulement le 18 août 1721 à trois heures de l'après-midi, sous la direction des RR. PP. La Forest, recteur des Jésuites, et La Pesse. Ce dernier, en sa qualité de directeur spirituel de la Congrégation des nobles, « fit « l'inauguration de la retraite par un fort beau discours » (1). Nous retrouvons leurs deux noms en 1722, et le 22 août 1723, celui de La Pesse apparaît pour la dernière fois ; il est alors assisté du P. de Clairdant, qui devait lui succéder (2).

En plus de la direction spirituelle de la Congrégation des Messieurs, La Pesse était chargé de l'aumône aux pauvres honteux et aux pauvres prisonniers ; chaque mois il distribuait 33 florins aux premiers et 5 aux seconds. Nous le voyons signer la plupart des délibérations relatives à l'Hôtel-Dieu ; nous n'en relèverons que quelques-unes.

9 février 1716 : Convention avec l'abbé Rollin, aumônier de l'Hôtel-Dieu.

8 mars 1716 : Projet d'établissement des retraites.

5 février 1719 : Délibération sur la tutelle des enfants du comte de Montjoye.

24 décembre 1719 : Approbation du choix de l'abbé Quinson comme aumônier.

24 février 1720 : Délibération relative à la prédication d'une mission à Cusy.

La dernière délibération qu'il ait signée de sa main est celle du 25 avril 1723 (3), quatre mois par conséquent avant la retraite qu'il devait encore diriger.

Outre les deux ouvrages signalés plus haut, La Pesse publia encore :

1. *Remarques sur divers sujets de religion et de morale tirées des SS. PP.* A Lyon et se vend à Paris, chez Guillaume

(1) Marie Girod, *op. cit.*, p. 58-59.
(2) Archives Hospitalières III G 5.
(3) Archives Hospitalières III E 6.

Digitized by Google

de Bure, 1706, 3 vol. in-12 (1) ; édition sans nom d'auteur.

Autre édition, avec le nom de l'auteur. Lyon, chez Louis Declaustre, vis-à-vis le grand Collège ; 1708, 3 vol. in-12. (L'approbation est de 1705.)

2. *Sermons*. Lyon, Louis Declaustre, 1708, 6 vol. in-12 (2). Ces sermons, au nombre de 73, ont été réimprimés par Migne dans la *Collection des Orateurs Sacrés* (Paris, 1845), aux tomes 21 et 22 (3).

3. Une *Préface* en tête des Sermons du P. Claude de La Colombière ; on ignore pour quelle édition elle a été composée, peut-être pour la première (4).

La valeur théologique de ces ouvrages étant en dehors de notre compétence, nous nous contenterons de citer à ce sujet le *Dictionnaire des Prédicateurs français* : « ... Ce qui « fait aussi le mérite des sermons de ce prédicateur, ce n'est « point tant la nouveauté des matières que celle de la ma- « nière dont il les a traités. Il y a peu de sermons imprimés « où l'on trouve autant de belles pensées, autant de déli- « catesse et de justesse d'esprit. Peut-on avoir, par exemple, « une division plus juste et en même temps plus ingénieuse « que celle de son sermon sur le luxe, où il fait voir que la « vanité, l'injustice et la volupté ont une liaison naturelle « avec ce vice, que la vanité le produit toujours, que l'in- « justice le nourrit souvent et que la volupté le suit quel- « quefois (5). »

André Biver.

---

(1) *Mémoires de Trévoux*, 1706, p. 1.124-1.132.
(2) *Mémoires de Trévoux*, 1709, p. 140-150.
(3) Biblioth. de Chambéry G 604 (21 et 22). Migne classe La Pesse parmi les orateurs de 3e ordre.
(4) *Mémoires de Trévoux*, 1709, p. 150 ; de Backer, II, p. 1.890-1.891.
(5) *Dictionnaire des Prédicateurs français*, p. 208.

Digitized by Google

Digitized by Google

PORTRAIT DU COMTE FRÉDÉRIC PILLET-WILL
peint par Benoît Molin en 1843,
se trouve à l'Hôtel de Ville de Montmélian.

Cliché Blanc, Montmélian.

Digitized by Google

UNE FÊTE A MONTMÉLIAN

(le 10 novembre 1844)

à l'occasion de l'inauguration du portrait de M. le Comte Pillet-Will

---

Zincographie et lithographie des Arts et du Commerce, Etablissement privilégié par S. M. Charles-Albert. Chambéry 1844.

Tel est le titre d'une rare et intéressante plaquette publiée en 1844, lorsque le portrait du comte Frédéric Pillet-Will fut placé, suivant son désir, dans la salle des délibérations de l'ancien hôtel de ville de Montmélian.

Il nous a paru utile d'en faire un court exposé, afin de rappeler le témoignage de reconnaissance de nos aïeux, envers leur distingué compatriote, bienfaiteur de cette petite cité.

La fête fut présidée par le général Pillet-Will, frère du comte Frédéric Pillet-Will retenu à Paris.

La première page de cette plaquette relate brièvement le rôle important que joua Montmélian comme place forte. Les événements s'y rattachant ne sont plus qu'un souvenir ; mais le comte Pillet-Will veut ajouter une page à l'histoire de son pays et dans cette page il n'est pas question de combats, de larmes et de sang ; on y voit bienfaits prodigués, indigents secourus, créations utiles et allégresse publique.

C'est ensuite la description de la salle de l'ancien hôtel de ville qui avait été récemment décorée à cette époque. Au fond était une grande cheminée en marbre rouge avec les armes de Savoie, surmontée du buste en marbre blanc de S. M. Charles-Albert, sculpté à Turin. Ce buste et la cheminée furent offerts en 1843 par le comte Pillet-Will.

Digitized by Google

Il avait été secondé dans l'exécution de ce projet par un architecte savoyard de talent, nommé Chiron (1).

Dans cette salle eut lieu un banquet où le général Pillet, assis au sommet de la table en face du buste, se leva et porta un toast à S. M. Ses paroles pleines de patriotisme furent accueillies aux cris de vive le roi ; alors les toasts se succédèrent à l'adresse du comte Pillet, de son frère le général, de son neveu, des conseillers, etc... On y répondit par acclamation et par de nombreux vivats. Sur un gâteau était un petit drapeau où se trouvaient ces inscriptions latines :

D'un côté : *Inclito Comiti Pillet-Will Urbs Mantala grata et beneficiorum memor hodiè decimo Novembris MDCCCXXXIV Urbs prædicta consecravit in ejus Basilicâ effigiem maximi inter optimos Cives ab eo ad hanc urbem missam.*

Et de l'autre : *Comiti Ducique Pillet nobili Germano Comitis Pillet-Will qui nos beneficio affecit Solemnitati præfuit consecrationis pictæ fratris.*

Urbs Mantala grata. (2)

Ici, une scène inattendue porte l'émotion jusqu'à l'attendrissement. De toutes jeunes filles entrent dans la salle au moment du dessert. Elles sont vêtues de blanc et couronnées de fleurs : leurs mains portent des bouquets et des guirlandes. Leurs jeunes frères les escortent ; une mère les guide. La gracieuse députation s'avance lentement et non sans quelque embarras. Le Président est debout pour la recevoir. L'orateur est une fille de six ans ; son front est pâle ; elle

(1) En 1869, la ville de Montmélian ayant acheté du comte Alexandre Nicolle de Salins de la Place l'hôtel de ville actuel, ce buste de Charles-Albert et la cheminée sur laquelle il repose, y furent transportés ainsi que le portrait du comte Pillet-Will. On les voit aujourd'hui dans la salle des délibérations du conseil municipal.

(2) *Traduction :* A l'illustre comte Pillet-Will. La ville de Montmélian reconnaissante et qui n'oublie point les bienfaits, a installé dans son palais municipal — aujourd'hui 10 novembre 1844 — le portrait du plus grand de ses citoyens offert à la ville par lui-même.

— Au comte et général Pillet frère du comte Pillet-Will qui nous a fait l'honneur de présider la cérémonie d'érection dudit tableau.

La ville de Montmélian reconnaissante.

Digitized by Google

lève un œil timide, et d'une voix qui se rassure par degrés, elle prononce, au milieu d'un profond silence, les vers suivants :

Permettez-nous d'offrir la fleur
De la candeur, de l'innocence
A cet aimable protecteur
De tout un peuple et de l'enfance.

Les applaudissements lui répondent que la permission ne saurait être refusée. Le cortège entoure le tableau, la même enfant lui parle en ces termes :

Au portrait :

C'est toi la source du plaisir
Qui réunit ici nos frères,
Oui, nous savons te bien chérir
L'ayant appris près de nos mères.

Aussitôt guirlandes et bouquets sont placés sur le riche cadre qu'ils recouvrent en partie. La jeune enfant se retourne alors vers le général en lui disant :

Si la toile nous peint son image fidèle
En vous son frère auguste est le parfait modèle
De son cœur généreux.
Ayez aussi nos vœux ; dans ce beau jour de fête,
Près d'un frère chéri, servez-nous d'interprète,
Il nous entendra mieux.

Le général répond gentiment par ces paroles : « Oui, aimable enfant, M. le Comte Pillet saura ton hommage, il lira tes harangues. Ce récit lui plaira, sois-en sûre. »

Les enfants prennent ensuite place à table, aux deux côtés du président de la fête qui écoute avec plaisir leurs propos enfantins et rit de leur bon appétit, car ils font un éloge non équivoque des sucreries dont on garnit leurs assiettes.

M. Tevenet, alors greffier à Montmélian, improvisa des stances dont nous reproduisons quelques passages. Elles portent comme en-tête :

Stances
à l'occasion de l'inauguration du portrait de M. le Comte Pillet-Will, Régent de la Banque de France, commandeur de la Légion d'honneur, de l'ordre du Nichan-Iftikhar de Turquie, chevalier de SS. Maurice et Lazare.
Dans l'hôtel de ville de Montmélian
le 10 *novembre* 1844.

Digitized by Google

A Monsieur le Général Comte Pillet

Viendra-t-il donc enfin, répétions-nous sans cesse,
Ce portrait dès longtemps promis à notre espoir ?
Calmera-t-il enfin le désir qui nous presse ?
Est-ce bientôt le jour où nous pourrons le voir ?
Nous l'avons !... la Cité dans ses vœux exaucée
Recevant de l'amour un si tendre lien,
Tressaille de bonheur comme une fiancée
Qui vient de s'ajuster l'anneau de son hymen.
Son frère a bien compris le besoin de notre âme.
Il nous prouve qu'il sait qu'on l'aime tendrement ;
Ce n'est jamais qu'à ceux dont on connaît la flamme
Que la Munificence accorde un tel présent.
. . . . . .

Plus loin nous lisons :

Oh ! combien il est grand celui qui pour son frère
Tient ouverte la main que lui remplit le ciel !
Il dépouille ses jours de ce qui sent la terre
Pour donner à son nom le droit d'être immortel.
Il sait que la fortune est semblable au nuage
Qui voile le soleil et son éclat divin,
Et que pour rayonner, le riche en fait usage
En la fondant en pluie aux champs de son voisin.
. . . . . .

M. Piaget, jeune avocat, doué d'une forte et belle voix, chanta ensuite une romance de six couplets qu'il a composée pour cette circonstance. Elle est intitulée :

Couplets
pour l'inauguration du portrait de M. le Comte Pillet-Will dans la salle de l'hôtel de ville de Montmélian.

Nous donnons comme spécimens le premier et le dernier couplets :

1er Couplet

Il vient combler notre longue espérance
Cet heureux jour à nos vœux tant promis :
L'illustre fils que nous ravit la France (1)
Enfin se montre à nos yeux attendris !
Pourquoi faut-il que toujours un nuage
Jette son ombre aux bonheurs d'ici-bas ?
Nous ne voyons ici que son image,
Mais lui, mais lui, ne le verrons-nous pas ?
. . . . . .

(1) Rappelons que nous étions sous le régime Sarde.

Digitized by Google

6e et dernier couplet

Un jour, bien loin, bien loin dans la mémoire,
Nos petits-fils qui seront des aïeux
Ici viendront raconter son histoire,
Puis ils diront à leurs fils curieux :
« Par des bienfaits il marqua son passage
« A sa patrie il rendit l'âge d'or ;
« Inclinez-vous devant sa noble image
« Du haut des Cieux sur nous il veille encor...

Après le banquet les salles furent ouvertes au public. Aussitôt, une foule pleine d'enthousiasme et d'admiration se pressa autour du tableau de ce bienfaiteur. Cette charmante fête, dont on parla longtemps à Montmélian, est de nos jours presque complètement oubliée.

Nous en ravivons le souvenir (1).

Ph. Falcoz.

---

(1) Pour compléter l'histoire de ce portrait, nous croyons devoir mentionner l'émeute qu'il suscita à Montmélian en 1848.

Un dimanche après-midi, de la susdite année, le bruit se répandit à Montmélian que quelques exaltés voulaient s'emparer du portrait du comte Pillet-Will, bienfaiteur de cette localité, pour le transporter ailleurs. Un soulèvement général se produisit où les femmes principalement se firent remarquer. Leur attitude menaçante à l'entrée de l'hôtel de ville déjoua cette audacieuse tentative.

La rumeur publique attribua, *à tort*, ce projet d'enlèvement aux révolutionnaires de 1848, dénommés *voraces*.

Cet enlèvement aurait été prémédité par le peintre Benoît Molin, lui-même, auteur de ce portrait, pour le transporter dans son atelier à Chambéry, afin de le retoucher.

Nous signalons, sans commentaire, cette fantaisie d'artiste et ne pouvons que louer l'énergie des femmes de Montmélian en cette circonstance.

Digitized by Google

Digitized by Google

JACQUES DE SAVOIE

abbé de Talloires

(1563-1595)

Dans une notice publiée par la *Revue Savoisienne* (1), M. J.-F. Gonthier citait deux Jacques de Savoie, abbés de Talloires, l'un en 1537, et l'autre en 1592.

« Jacques de Savoie, disait-il, abbé de Talloires en 1537, et Jacques de Savoie, abbé du même monastère en 1592, ne sont point une seule et même personne, mais forment deux personnages différents. Le premier était frère naturel du célèbre Jacques de Savoie, duc de Nemours ; le second était son fils. »

Sur Jacques l'aîné, fils de Philippe, duc de Genevois et de Nemours, aucun doute n'était possible. On savait qu'il avait été baptisé « dans l'église collégiale de N.-D. de Liesse, des mains de Jacques Ruphy, chapelain d'honneur, Jacques de Pontverre, chanoine de la même église, faisant fonction de parrain ». On connaissait les détails de sa carrière sacerdotale, aussi bien que ses démêlés avec le Parlement de Chambéry. On fixait même la date de sa mort survenue le 27 septembre 1567.

Mais pour Jacques de Savoie le cadet, il n'en était pas de même. D'après M. Gonthier, il serait né *vers* l'an 1561, et *probablement* au diocèse de Sens, où il reçut la cléricature. C'est tout ce que l'on savait de lui avant 1582, époque où il fut pourvu de l'abbaye d'Entremonts. Dès lors il résida dans le diocèse : il fut nommé prieur de Saint-Jean-hors-les-murs à Genève (14 juin 1591), et abbé de Talloires (28 décembre 1592).

A cette occasion Monseigneur de Granier, évêque de Genève, lui adresse une flatteuse attestation : il vante « sa piété et sa vertu qui ont fait l'édification du diocèse,

---

(1) *Revue Savoisienne*, 1898, p. 140.

Digitized by Google

son zèle pour la discipline dans l'abbaye d'Entremonts, la pureté de ses mœurs ecclésiastiques, et sa science des lettres », et, dans cet éloge, il le qualifie de « Illustre et Révérend Jacques de Savoie, *fils naturel d'Illustre Jacques de Savoie, âgé d'environ* 29 *ans* ».

On ne savait rien de plus : aucune précision n'arrivait à éclaircir le mystère de ses premiers ans.

D'autre part, M. Eugène Thoison (1) relevait un curieux acte de baptême dans les registres paroissiaux de la ville de Nemours, qui, alors, appartenait à Jacques de Savoie, duc de Nemours.

Dans cet acte il était dit que « le dymanche XXVIII[e] du d[t] novembre (1563) fust baptisé Jacques, fils de Tristan Petit, et d'une nommée Jeanne Dupré, *laquelle disoit être enceinte du fait de Monsgr de Nemours*, et furent ses parrains maistre Claude Tiballier, receveur du d[t] Seigneur, et maistre Pierre Dalbiac, mareschal du d[t] Seig[r], la marraine Marguerite Fourré, femme de Noël Grosboys, fourrier aussi du d[t] Seig[r] (2). »

Il est probable, remarque M. Thoison, que la jeune Jeanne Dupré n'était pas de Nemours, où le duc, fort occupé dans le Dauphiné et dans le Lyonnais, ne paraît pas avoir séjourné au commencement de cette année. Il est probable aussi qu'elle était de condition modeste, si l'on considère la façon dont le prieur de Nemours parle d'elle : « la nommée Jeanne Dupré ». Mais l'on sait que le duc Jacques de Nemours, « fort galant et passionné pour le beau sexe », aimait à « prendre son eau à diverses fontaines ». Peut-être l'avait-il adressée à ses officiers de Nemours avec des ordres précis pour le moment de sa délivrance ?

Ce n'est pas sans raison, observe-t-il encore, que, contrairement à l'usage, le rédacteur de l'acte n'avait porté en marge que le prénom de Jacques, seul et sans nom.

Toujours est-il que le brave Tristan Petit, qui avait endossé cette paternité putative, se trouva quelques années plus tard geôlier du château de Nemours, sans doute en récompense de sa complaisance.

Pour M. Thoison, la paternité ducale n'est pas douteuse : « n'est-elle pas implicitement reconnue par l'intervention au baptême de deux officiers de la maison du duc, et de la

(1) *Annales du Gâtinais*, 1[er] trimestre 1892.
(2) Archives municipales de Nemours, E. 1.

Digitized by Google

femme d'un troisième, qui ne se seraient pas compromis dans cette affaire, *étant donnée la mention formelle de l'acte*, s'ils n'y avaient été autorisés ? »

Enfin, si l'on compare les deux documents, on aperçoit que le duché de Nemours, à cette époque, faisait partie du diocèse de Sens ; que la date de cette naissance concorde avec l'âge attribué à l'abbé de Talloires en 1592 ; enfin que le nom de Jacques, donné à l'enfant, ne manque pas de signification.

Quoi qu'il en soit, on a le droit de conclure que, faute de certitude absolue, il y a de fortes présomptions pour que l'enfant baptisé à Nemours (1) le 28 novembre 1563 ne fasse qu'un avec Jacques de Savoie, abbé de Talloires en 1592.

V^te^ Greyfié de Bellecombe.

---

(1) M. Thoison déclare avoir perdu toute trace de cet enfant.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL MOLLARD

Aide de camp de l'Empereur

(1801-1873)

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Général MOLLARD

Aide de camp de l'Empereur

(1801-1873)

Félix-Philibert Mollard est né au hameau de Futenex, commune d'Albens, le 13 mai 1801, d'une famille d'honorables cultivateurs. On était alors sous le régime du Consulat, que l'Empire devait suivre, puis la Restauration, avec le retour de la Savoie à ses Princes. Il y eut une longue période pendant laquelle l'instruction de la jeunesse, l'éducation première furent inévitablement négligées. L'ambition pouvait paraître interdite à ceux qui n'avaient pas les avantages du rang social et de l'aisance matérielle. Cependant, cinquante-neuf ans plus tard, et tandis que son pays était redevenu français, Philibert Mollard, huitième enfant d'un père cultivateur, était général de division et aide de camp de l'empereur. Une telle destinée doit appeler l'attention, non seulement sur celui qui l'a réalisée, mais sur les lieux qui l'ont vu naître et sur la famille qui lui a donné le jour.

***

L'Albanais est une région à part de la province de Savoie. Elle tire son nom de la station romaine d'Albinium, qui se trouvait un peu à l'Est de l'emplacement actuel d'Albens.

Note. — J'exprime ici à nouveau mes remerciements à tous ceux qui m'ont secondé dans mes recherches : MM. le baron Michaud, de Tresserves, et Emmanuel Bontron, notaire à Thonon, parents du général Mollard ; Mlle Pavy, de Saint-Girod, également alliée à la famille Mollard ; M. l'avocat Jules Rosset, d'Albens, qui a bien voulu faire des recherches aux archives de la commune et de la paroisse et qui m'a accompagné et guidé dans la visite des lieux ; le comte Hubert de Foras qui a bien voulu évoquer pour moi tous les souvenirs de son père ; le lieutenant-colonel Revol, de la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée, à Paris, dont l'obligeance à mon égard demeure inépuisable.

Digitized by Google

Elle s'étend, du Sud au Nord, de Grésy-sur-Aix inclus à Rumilly inclus y compris Alby-sur-Chéran. Rumilly et Albens revendiquent l'une et l'autre le titre de capitale de l'Albanais. Cette région, bien que celui qui la parcourt dans sa grande dimension, orientée du Nord au Sud, découvre des lignes de hauteurs à sa droite et à sa gauche, n'est cependant pas une vallée ; un seuil peu accentué situé non loin d'Albens, la divise en deux parties : celle du Nord qui écoule ses eaux dans le Fier et le Chéran, celle du Sud qui évacue les siennes dans le Siéroz et le lac du Bourget.

C'est un pays riche, depuis très longtemps renommé pour produire les céréales, la vigne sur les coteaux, les châtaignes. C'est surtout un pays de belles prairies favorables à l'élevage ; la partie la plus basse, voisine des eaux, un peu plus humide, donne de très bons foins ; le bétail y est beau, le lait et le fromage sont réputés. Il s'y tient des foires et des marchés très fréquentés.

L'Albanais a été un pays de familles nombreuses ; on en compte encore un grand nombre aujourd'hui. La commune d'Albens comprend de nombreux hameaux ; sur une population de 1.500 à 1.800 habitants, elle a donné à la France quatre-vingts de ses fils, tombés pendant la dernière guerre.

Dans un tel pays, il s'est trouvé, à toutes les époques, des hommes d'élite, heureusement doués à la fois d'intelligence et d'une persévérante énergie, qui ont marqué parmi leurs contemporains. A Albens, il est un nom qui s'est élevé dans le passé au-dessus de tous les autres, c'est le nom de Michaud. On ignore la date précise — probablement 1505 — et le lieu exact de la naissance de Hugues Michaud de Courcelles, secrétaire intime du duc de Savoie Charles III ; mais on sait bien qu'il est mort à Chambéry en 1572, après avoir été le conseiller, le compagnon d'armes d'Emmanuel-Philibert à Madrid, puis en campagne à Saint-Quentin ; on sait aussi qu'au retour de la paix, Emmanuel-Philibert fit de Michaud son conseiller maître des comptes, c'est-à-dire son Ministre des Finances. Ce personnage considérable, diplomate, soldat et financier, véritable premier Ministre de son souverain, avait épousé Nicole des Molettes, et de cette union sont issus les Michaud d'Albens et les Michaud de Nice.

C'est à Albens qu'est né, en 1767, Joseph-François Michaud, qui se rendit à Paris de bonne heure, fut d'abord

Digitized by Google

journaliste, acquit à force de travail une instruction très étendue, écrivit la *Biographie universelle* et l'*Histoire des Croisades*, et fut élu à l'Académie française en 1813, à quarante-six ans ; il consacra ses dernières années, avec Poujoulat, aux *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*. — Son frère cadet, Louis-Gabriel Michaud, d'abord officier, puis collaborateur de son frère dans ses travaux biographiques, fut lui-même l'auteur de travaux historiques appréciés, tels que l'*Histoire du Saint-Simonisme ;* il fut directeur de l'Imprimerie royale en 1823.

Le général Pierre Michaud, né à Saint-Eusèbe, un peu au nord de Rumilly, en 1769, était le cousin germain des deux historiens. Il débuta dans l'armée sarde, servit ensuite avec honneur dans les armées françaises sous Napoléon, et rentra en 1814 dans l'armée sarde comme simple lieutenant. Ses mérites lui valurent ensuite une carrière plus rapide. Major général en 1839, il reçut du roi Charles-Albert le titre de baron et mourut en 1848 (1).

Un autre cousin du général Pierre Michaud fut aussi un militaire de valeur dont la carrière fut exceptionnellement brillante. Né à Nice en 1772 d'un père originaire d'Albens, Alexandre Michaud servit dans l'armée sarde pendant la guerre des Alpes. Après Cherasco, il prit du service en Russie et y réussit si bien qu'en 1812, il était général et aide de camp de l'empereur Alexandre Ier. C'était à l'époque où, à Pétersbourg, Joseph de Maistre s'efforçait de préparer le retour de la Maison de Savoie, alors réfugiée en Sardaigne, de lui assurer la restitution des anciens Etats de terre ferme en y ajoutant, s'il était possible, la Ligurie. L'ambassadeur trouva un puissant auxiliaire en la personne du général Michaud, dont la campagne de 1813 avait encore grandi la renommée et la faveur auprès du czar. Après la chute de Napoléon, le roi Victor-Emmanuel Ier rentra effectivement en possession de tous ses Etats. Le général Michaud reçut la mission honorable d'aller chercher le souverain en Sardaigne et de le ramener à Gênes, puis à Turin, ce qui lui valut plus tard le titre de comte de Beauretour. Magnifique soldat, plein de valeur et de dévouement, Alexandre Michaud

(1) Son fils parcourut une honorable carrière dans les consulats et eut pour fils le haron Raoul Michaud, propriétaire actuel du château de Tresserves. [Le baron R. Michaud est mort à Tresserves le 24 juillet 1925. *N.D.L.R.*]

Digitized by Google

commanda encore l'artillerie de l'armée russe dans la campagne de 1829 contre les Turcs et prit sa retraite avec dix-huit campagnes et de nombreuses blessures ; il mourut en 1842.

Au nord de l'Albanais, Rumilly est justement fière des trois sièges qu'elle a subis de la part des Français et des Espagnols. On y voit les vestiges du château de l'illustre famille des Maillard de Tournon, qui donna à l'église le célèbre cardinal Charles-Thomas de Tournon, né en 1668, patriarche d'Antioche en 1701, puis visiteur apostolique envoyé par le pape Clément XI aux Indes et en Chine. Objet de la fureur de l'empereur de Chine pour avoir, avec une rare fermeté, prescrit de retirer des écoles chrétiennes les emblèmes d'anciens cultes jusqu'alors tolérés, il fut chargé de chaînes, conduit à Macao, emprisonné dans les conditions les plus dures. Le Pape lui envoya le chapeau de cardinal dans sa prison en 1709 et il mourut à Macao l'année suivante ; il fut le véritable précurseur de ces admirables évêques missionnaires que la France a toujours fournis en grand nombre et dont la Savoie a donné sa large part.

Si nous descendons un peu au sud d'Albens, les noms de Mouxy et de Loche nous rappellent la famille de ce nom et, tout spécialement, le général de Mouxy de Loche qui, après avoir pris part honorablement aux guerres des Alpes, fut plus tard l'un des fondateurs de l'Académie de Savoie.

Au nord-est d'Albens, à 3 kilomètres à peine, se trouve Saint-Félix, patrie de Monseigneur Dupanloup, qui y est né en 1802, qui devait être l'émule de Montalembert et de Lacordaire, évêque d'Orléans, membre de l'Académie française, député à l'Assemblée nationale.

Plus au nord, le château de Montpont à Alby et d'autres lieux nous rappellent la famille de Thiollaz, qui donna à l'armée des officiers de valeur, dont l'un fut général et diplomate au service du roi de Saxe sous le Premier Empire, et à l'Eglise le premier évêque d'Annecy après 1815.

Enfin, non loin de là — et pour ne pas oublier l'un des plus éminents parmi nos contemporains — c'est à Viuz-la-Chiesaz qu'est né Monseigneur Louis Petit, archevêque latin d'Athènes depuis 1912, dont trente années de séjour et d'études en Orient, à Constantinople et à Athènes, ont fait l'un des premiers savants de notre temps pour tout

Digitized by Google

ce qui concerne l'Orient, Byzance, son histoire et les Eglises d'Orient (1).

***

La famille Mollard était fixée depuis plusieurs générations au hameau de Futenex, à trois kilomètres à peine d'Albens. Jean-François Mollard, qui en était le chef à la fin du XVIII[e] siècle, avait épousé Marie Michaud, d'Albens, dont le frère Pierre, volontaire, puis officier aux armées françaises, devait devenir plus tard le général baron Michaud. La maison qu'il occupait se voit encore aujourd'hui, du moins en partie. Elle semble avoir été modeste, ni grande ni haute, et cependant c'est là que naquirent et grandirent leurs huit enfants, quatre garçons et quatre filles. Les deux fils aînés, Claude et Jean-Louis, engagés volontaires ou appelés par la conscription aux armées impériales, disparurent en 1812 ou 1813, en Russie ou en Allemagne, privant leur famille d'un concours bien utile, lui donnant toutefois le prestige qui s'attache au souvenir de ceux qui sont tombés à l'ombre du drapeau. Il est permis de supposer que ce fut ce souvenir, joint à une vocation personnelle qui était alors fréquente dans la jeunesse de notre pays, qui conduisit les deux plus jeunes, Jean-François, né en 1795, et Félix-Philibert, né en 1801, à rechercher aussi la carrière des armes.

Philibert eut pour parrain noble Philibert de Savoiroux de Rochefort, de Chambéry, et pour marraine, Sophie de Malland, née de Savoiroux, de Saint-Marcel de Chilly. Deux ans plus tard, en 1803, le père, Jean-François, mourut. De l'inventaire de la succession et des renseignements de tradition qui ont pu être recueillis, comme aussi de la qualification de « propriétaires » qui leur est donnée sur l'acte de naissance de Philibert, il semble résulter que les

(1) Plusieurs familles anciennes, les Rosset, les Canet, les Orsat, ceux-ci originaires du Faucigny, représentent encore aujourd'hui à Albens la tradition et l'histoire, exerçant sur place ou ailleurs les mandats électifs et les professions libérales, notaires, médecins, avocats, magistrats. C'est de Rumilly qu'était originaire François Descostes (1846-1908), ce grand patriote savoyard et français, d'esprit si ouvert et de si grand cœur. — Je ne manquerai pas non plus de donner un souvenir à mon camarade de Saint-Cyr, Félix Orsat, sous-lieutenant de l'Infanterie coloniale, né à Albens en 1867, tué au Soudan en 1891.

Digitized by Google

époux Mollard étaient des cultivateurs aisés, propriétaires de terres et d'un moulin sur le territoire de la commune, entretenant une douzaine de têtes de gros bétail, ce qui était alors une situation aisée à la campagne. Mais la famille était nombreuse et fut bientôt privée des fils aînés. Demeurée veuve, Madame Mollard, admirable mère de famille, s'efforça d'élever ses enfants avec fermeté, en leur inculquant des principes d'honneur et de loyauté. Elle maria modestement et honorablement ses filles. Quant aux deux derniers fils, ils quittèrent de bonne heure la maison paternelle, pour suivre leurs goûts militaires, en sorte que peu à peu la famille se dispersa autour de son lieu d'origine ; le domaine se morcela ou passa en diverses mains ; mais Philibert y demeura toujours profondément attaché ; il se rendit peu à peu acquéreur de diverses parcelles, et c'est à quelques mètres de la maison où il était né que plus tard, devenu colonel, il fit construire, quelques années avant l'annexion, la maison de campagne confortable où il revint souvent et qu'il habita pendant ses dernières années.

François et Philibert Mollard s'engagèrent à 17 ans. Sans être tout à fait illettrés, ils étaient sans doute peu instruits et se formèrent sous les drapeaux par leur travail. Avec des caractères et des tempéraments différents, ils suivirent au début des carrières parallèles. Nous les suivrons donc à la fois l'un et l'autre jusqu'au jour où, après la campagne de 1849, François, devenu major général, prit sa retraite, tandis que Philibert poursuivait sa brillante carrière en Italie et en France.

***

Les deux frères débutèrent l'un et l'autre comme engagés, en qualité de cadets aux Gardes du Corps de S. M. le Roi de Sardaigne, François en 1816, Philibert le 1er mai 1819. Au bout de trois ans, après avoir fait un long stage de sous-officiers, tous deux étaient nommés sous-lieutenants, François à la Brigade de Savoie en 1819, Philibert aux Gardes en 1822, puis à la Brigade d'Acqui. Après 1815, l'ancienne armée sarde s'était assez promptement reformée ; les officiers lui étaient venus en grand nombre, tant de ceux qui avaient servi exclusivement leurs souverains que de ceux qui avaient fait carrière aux armées étrangères et spécialement dans les armées françaises. L'avancement, soumis à des règles sérieuses, était très lent

Digitized by Google

pour les officiers qui n'appartenaient pas à l'Etat-Major ou à la maison du Roi. Philibert se fit de bonne heure remarquer pour son aptitude au commandement, son extrême souci de la régularité du service, son désir ardent de s'instruire dans sa profession. Il est capitaine en 1834 et affecté au 1er régiment de la Brigade de Savoie à trente-trois ans.

Au début de l'année 1848, qui allait ouvrir la première période des guerres du Risorgimento, François Mollard est colonel et commande le 2e régiment de Savoie ; Philibert est encore simple capitaine au 1er régiment, à quarante-sept ans. Cette campagne, qui sera pour tous deux la première, va leur permettre de donner enfin la preuve de leur valeur ; en quelques semaines, leur nom sera connu de toute l'armée.

Il n'est pas dans le cadre de cette notice biographique de rapporter la campagne de 1848, si intéressante, dont tous nos anciens de la Brigade de Savoie avaient gardé des souvenirs si vivants, si précis, dont presque tous parlèrent avec un intérêt passionné jusqu'à leur dernier jour. Plusieurs publications spéciales, des mémoires et souvenirs, en avaient relaté la totalité ou diverses parties ; ces travaux n'avaient qu'une valeur très modeste. L'Etat-Major général de l'armée italienne laissa s'écouler un demi-siècle, et confia alors à sa Section historique le soin de combler cette lacune. Sous le titre : « Gli Avvenimenti militari del 1848 e 1849 », celle-ci a mis sur pied, en se servant de tous les documents officiels ainsi que des travaux précédents, une étude historique définitive (1).

Un autre ouvrage, écrit avec conscience et digne de tout éloge : « La Brigade de Savoie 1660-1860 », du Commandant du Bourget, expose, avec un très vif intérêt et une documentation sûre, les événements de ces deux guerres successives, spécialement pour ce qui concerne la Savoie et les Savoyards (2).

---

(1) Les deux premiers volumes sont spécialement l'œuvre du Colonel Cecilio Fabris. L'Etat-Major a poursuivi le travail.

(2) Cet ouvrage auquel notre compatriote, ancien président de l'Académie de Savoie, a consacré tous ses soins, admirablement édité par la Maison Dardel, de Chambéry, a vraiment sa place marquée dans toutes les bibliothèques de nos deux départements. Ceux qui se sont occupés de recherches et d'études historiques sauront en apprécier toute la valeur et tout le mérite.

Digitized by Google

Comme on le sait, la révolution de février 1848 à Paris avait eu son contre-coup en Europe et spécialement en Italie. Les provinces de l'Italie soumises à la domination autrichienne depuis 1815 crurent que l'heure de leur indépendance avait sonné et se révoltèrent contre l'Autriche. Après une lutte de cinq jours, Milan insurgée chassa l'armée autrichienne. Des secours s'annoncèrent de toutes les régions du Centre et du Midi, et le roi Charles-Albert, prenant la tête de ce mouvement national, déclara la guerre à l'Autriche. Cette première campagne dura près de cinq mois ; elle fut honorable pour l'armée sarde qui y fit preuve de discipline, de sobriété, de courage ; mais la supériorité de l'organisation et celle du nombre se trouvèrent du côté de l'ennemi ; les secours annoncés se découragèrent, et la guerre, qui avait débuté par des succès au commencement d'avril, se termina à la fin de juillet par des défaites décisives.

La Brigade de Savoie, aux ordres du major général d'Ussillon, faisait partie de la 3e division, au 2e corps d'armée, commandé par le général Hector de Sonnaz. Le 25 mars, les premiers éléments de l'armée franchissaient le Tessin ; le 29, la Brigade de Savoie passait à son tour la frontière et défilait devant le roi à Pavie. De grandes épreuves lui étaient réservées, de longues marches rendues pénibles par la chaleur, des ravitaillements difficiles et parfois irréguliers, des combats fréquents, violents, parfois longs et acharnés contre un adversaire également ferme, discipliné et vaillant.

L'armée sarde, prenant bravement l'offensive, se porta au commencement d'avril sur la ligne du Mincio qui était occupée par l'armée autrichienne. La 3e division, après avoir occupé Borghetto et Monzambano, marcha sur Valeggio. Le 2e régiment de Savoie (colonel F. Mollard) força le passage sur ce point les 10 et 11 avril et s'installa sur la rive gauche ; l'ennemi s'était replié sur Véronne. La nécessité d'organiser l'armée, de former les corps auxiliaires, d'attendre des renforts, fit perdre quinze jours à l'armée sarde. Des reconnaissances faites les 22 et 25 avril rencontrèrent peu de résistance sérieuse. Charles-Albert décida alors d'entreprendre l'attaque de Peschiera et y consacra un corps de siège formé à cet effet, tandis que, le 26 avril, tout le reste de l'armée franchissait le Mincio. Le même jour, la 3e division eut un engagement heureux à Villafranca ; le 27, la Brigade de Savoie occupait Villa-

Digitized by Google

franca et Custozza. Dans ces premiers événements le colonel François Mollard s'était montré « l'un des meilleurs colonels d'infanterie de l'armée » (1). Le capitaine Philibert Mollard, qui pouvait enfin mettre en pratique le fruit de ses longues méditations du temps de paix, — car il n'avait pas cessé de penser à la guerre et à la bataille — se fit particulièrement remarquer, si bien que, lorsqu'il fut nommé quelques jours plus tard au grade de major, l'Ordre général de l'Armée portait la mention : « pour s'être distingué à l'affaire du 26 avril près de Villafranca ».

Le 30 avril, le général de Sonnaz, avec tout le 2e corps d'armée renforcé de la division de réserve, livrait un combat important à Pastrengo et s'emparait de toutes les positions ennemies en présence du roi. Dans la soirée, la Brigade de Savoie défilait devant le souverain ; le 1er régiment avait eu les honneurs de la journée.

Le 6 mai, le général Bava, avec le 1er corps d'armée et la 3e division, présidait à une autre opération d'importance : l'attaque des positions ennemies à Santa-Lucia et Croce-Bianca. Comme on le voit, la Brigade de Savoie était de toutes les fêtes. Ce fut une rude journée : après de premiers succès, diverses circonstances firent échouer les attaques, et l'armée sarde comptait deux mille hommes hors de combat.

Le colonel F. Mollard avait mérité des éloges pour la vigueur avec laquelle il avait cherché à parer à ces circonstances défavorables. Le capitaine Ph. Mollard avait obtenu une Mention honorable, c'est-à-dire — en somme — une citation au premier degré à l'Ordre du jour de l'Armée (2). Quatre jours plus tard, il était nommé major et affecté au 5e régiment d'infanterie, de la Brigade d'Aoste. Informé que l'armée autrichienne se proposait de passer bientôt à l'offensive, le roi résolut de la prévenir. Par son ordre, le 29 mai, le général Bava, avec le 1er corps d'armée renforcé, occupait Goïto et Volta et s'y installait ; mais ce furent les Autrichiens qui attaquèrent le lendemain 30 mai. Ce combat de Goïto, qui commença par une surprise pour les troupes royales, se termina par une victoire complète.

De l'avis unanime, le major Mollard avec son batail-

(1) Rapport cité par M. du Bourget.

(2) Les distinctions pour faits de guerre comprenaient : la Mention honorable, puis la Médaille de Bronze, la Médaille d'Argent, la Médaille d'Or à la Valeur militaire.

Digitized by Google

lon et la brigade des Gardes furent les héros de cette journée de Goïto, dont l'armée italienne conserve avec fierté le souvenir. Tous les récits des témoins sont unanimes : Philibert Mollard avait été magnifique de courage, d'énergie et de ténacité. Pendant plusieurs heures, il maintint son bataillon sous un feu violent, et comme les soldats se plaignaient de n'avoir plus de cartouches : « Plus de cartouches, cria le commandant, en avant à la baïonnette et vive le Roi ! » Plusieurs fois, le sabre à la main, Mollard avait repris l'offensive et rétabli la situation. L'Ordre général de l'Armée du 7 juin suivant lui conféra la Médaille d'argent à la valeur militaire « pour s'être distingué dans l'affaire du 30 mai 1848 à Goïto ». L'écho de ces événements se répandit bientôt dans toute l'armée ; le 14 juin, le général de Sonnaz écrivait à l'un de ses fils : « Ces jours derniers, de l'autre côté du Mincio, le major Philibert Mollard s'est bien distingué avec un bataillon d'Aoste » (1). Plus tard, un ouvrage édité à Paris, œuvre de Stanislas Grimaldi, réunit une série de gravures choisies représentant les faits les plus saillants de la campagne de 1848. Sur la feuille consacrée au combat de Goïto (30 mai), le major Mollard figure, à cheval, « commandant un bataillon du 5e régiment d'infanterie de la Brigade d'Aoste » (2). Enfin, l'ouvrage de l'Etat-Major italien, qui peut être considéré comme le récit officiel et véridique de ces événements, et qui cite bien rarement des noms, rapporte qu' « une vigoureuse attaque de la Brigade d'Aoste, conduite par le général d'Arvillars en personne (3), décida le sort du combat. Le 2e bataillon du 5e régiment (major Mollard), appuyé par deux sections de la 8e batterie et par deux sections de la 1re batterie, délogea l'ennemi des cassines Lèghino et Motella » (4). Après quoi, l'ennemi commença sa retraite.

*
* *

Au moment même où le général Bava annonçait au

(1) *I Generali Ettore e Giuseppe di Gerbaix di Sonnaz*, par le Comte C.-A. de Sonnaz, sénateur.

(2) *Guerre de l'Indépendance italienne*, St. Grimaldi, en français et en italien. Imprimerie Lemercier, à Paris.

(3) Le général d'Arvillars, Savoyard, qui avait débuté en 1812 dans l'armée française, commandait la 1re division.

(4) *Gli avvenimenti militari del* 1848 *e* 1849, da Cecilio Fabris, colonello di fanteria.

Digitized by Google

souverain la victoire de Goïto, le roi était informé de la prise de Peschiera. Ce double succès marqua l'apogée de la fortune de Charles-Albert. Désormais le maréchal Radetzky renforcé, sans crainte pour ses communications, va pouvoir prendre l'offensive, tandis que dans le camp italien les retards, les erreurs, les défaillances vont se multiplier et que la petite et valeureuse armée sarde demeurera seule.

Quelques changements se produisirent au commencement du mois de juin dans les commandements. La Brigade de Savoie reçut un nouveau chef : le major général Menthon d'Aviernoz.

Une tentative de l'armée sarde sur Vérone le 13 juin dut être abandonnée le 14, tandis que, successivement, le maréchal Radetzky s'emparait de Vicence, de Padoue, de Trévise. La fin du mois de juin et le commencement de juillet s'écoulèrent sans opérations importantes ; de plus en plus, la supériorité matérielle et morale passait à l'armée autrichienne.

Vers le milieu de juillet, le roi eut l'idée d'entreprendre le siège de Mantoue et y consacra plusieurs divisions. Un détachement s'empara le 18 du village et du pont de Governolo, au confluent du Mincio et du Pô, et l'armée royale s'étendit de Governolo et Mantoue à Rivoli, sur un front de plus de quatre-vingts kilomètres. La Brigade de Savoie était placée entre Sona et Santa Giustina.

Le 22 juillet, Radetzky prit l'offensive par une démonstration sur Rivoli, et le 23, l'armée autrichienne se porta à l'attaque des positions principales de l'armée royale. Dès lors, ce fut une lutte ininterrompue de cinq jours, du 23 au 27 juillet inclus, dont l'ensemble porte le nom de bataille de Custozza. Il y eut toute une série d'épisodes aux villages de Sommacampagna, Sona, Santa Giustina, Staffalo, Monzambano, Valeggio, Custozza.

Le 23, ce fut la Brigade de Savoie qui reçut le principal choc aux abords de Sona. C'est ce jour-là qu'au cours d'un combat rapproché qui comporta diverses alternatives et entraîna une grande confusion, le général d'Aviernoz, s'étant porté aux premiers rangs pour se rendre compte de la situation, se trouva tout à coup au plus fort de la lutte, fut blessé à la fois d'un coup de feu et d'un coup de baïonnette, à la poitrine et au genou, et tomba au pouvoir de l'ennemi. Le colonel François Mollard prit le commandement de la Brigade.

Pendant cette bataille de cinq jours, les deux Mollard se

Digitized by Google

firent remarquer par leur ardeur, leur énergie et l'autorité qu'ils avaient su acquérir. Ce furent de très rudes journées ; la chaleur était exceptionnelle, les mouvements de troupes étaient presque continuels, les ravitaillements très mal assurés, la fatigue était devenue écrasante par l'absence de tout repos de corps et d'esprit. L'épisode de Volta, le 25 juillet, auquel le nom et le souvenir du colonel Mollard sont demeurés attachés, a été rapporté par tous les historiens. Très droit, très brave, ardent, plein de cœur, François Mollard devenait rude et violent dans les moments de crise ; sa voix était puissante, son langage devenait parfois terrible et menaçant ; son autorité s'augmentait alors d'une sorte de crainte qu'il inspirait et qui, la crise passée, faisait aussitôt place aux sentiments d'affection et de dévouement. La Brigade eut à subir, le 26, une épreuve exceptionnelle. La veille, 25 juillet, à la suite d'un ordre mal rédigé à l'Etat-Major et qui ne reflétait pas les intentions du roi, le général de Sonnaz avait fait évacuer par la 3e division le village et la position de Volta. Le 26 au matin, le roi, mécontent, décida de faire réoccuper immédiatement Volta, ce qui lui paraissait nécessaire pour l'exécution d'un nouveau plan. La fatigue était déjà extrême ; on n'avait pas mangé depuis la veille. Le roi passa en revue la division à 3 heures, et celle-ci se mit en marche à 4 heures ; mais les Autrichiens avaient réoccupé Volta et les troupes piémontaises furent reçues à coup de canon. Vers six heures, au moment où la nuit approchait, la Brigade de Savoie attaqua l'ennemi ; maison par maison, elle emporta le village, dont une brigade de renfort, survenue du côté de l'ennemi, lui disputa ensuite la possession. Ce fut un épisode glorieux, une lutte nocturne âpre, farouche, enragée, qui dura dix heures contre des troupes croates également endurcies et braves. On se battit à coup de crosse et de baïonnette ; on s'injuriait en français, en patois, en croate, en italien, en allemand. Mollard animait tout de son énergie superbe, commandant, criant et « sacrant comme un templier » (1). Mais des renforts arrivèrent aux Autrichiens, tandis qu'au-

(1) Général Baratieri di San Pietro : *Ricordi della Brigata Savoie.*

Le Marquis Costa de Beauregard donne les mêmes détails dans *Epilogue d'un règne.*

Le Baron du Bourget dans *La Brigade de Savoie.*

A. Anthonioz dans *Généraux savoyards.*

Digitized by Google

cun soutien ne venait appuyer les nôtres. Enfin, vers 4 heures du matin, le 27, le général de Sonnaz ordonna la retraite.

Plus l'effort avait été grand, plus la déception fut grande. On était alors dans la plaine ; plus de position à occuper. La démoralisation s'empara de l'armée, qui se repliait sur Milan ; officiers et soldats étaient à bout de forces. Le roi demanda vainement un armistice pour se retirer derrière l'Oglio. Le désordre s'était mis dans les rangs ; des unités passèrent la rivière dans un grand trouble, tandis que la cavalerie autrichienne se faisait menaçante. Par suite des pertes, il n'y avait plus à la Brigade de Savoie que deux officiers supérieurs, le colonel Mollard et le major Mudry. Craignant la contagion de l'exemple, ils rassemblèrent la troupe en carrés qui passèrent successivement la rivière, gardant une belle contenance devant l'ennemi de plus en plus agressif. Des témoins rapportent que F. Mollard, commandant de la Brigade, avait mis pied à terre et qu'il s'était placé, le sabre à la main, non dans un carré, mais au dehors : « il ne cessa de courir autour du carré, comme un chien de berger, en assurant ses hommes, au milieu d'imprécations épouvantables, qu'il crèverait le premier qui ne tiendrait pas son rang » (1).

Après l'Oglio, l'armée sarde repassa l'Adda, évacua Milan, repassa enfin la frontière du Tessin et l'armistice fut signé le 9 août.

Les faits d'armes les plus méritoires passent souvent inaperçus ou sont vite oubliés lorsque le succès n'a pas couronné les efforts accomplis. Il n'en fut pas ainsi cette fois. Une enquête sur les événements de la campagne, qui suivit l'armistice, mit en évidence la valeur et le mérite du colonel François Mollard et de sa Brigade. Le 24 août, la Médaille d'or à la valeur militaire était conférée au colonel « pour la valeur déployée sur les hauteurs de Rivoli, à Santa Giustina, à Sona, et à Volta ». C'était le suprême honneur. Dans toutes les guerres du Risorgimento, de 1848 à 1866, dans les expéditions coloniales, dans la grande guerre récente, il a été rarement accordé ; la liste des « Médailles d'or » n'est pas longue. Le colonel Mollard conservait le commandement de la Brigade, dans lequel il fut confirmé au commencement de l'année suivante (1849) avec le grade de major général. En même temps, les dra-

(1) Général Baratieri di San Pietro : *Ricordi della Brigata Savoia.*

Digitized by Google

peaux des deux régiments de Savoie étaient décorés de la Médaille d'argent (1).

Quant à Philibert Mollard, qui avait achevé la campagne au 5e régiment d'infanterie, il fut nommé colonel le 11 novembre suivant (1848) et affecté au commandement du 17e régiment d'infanterie (2).

L'écho de ces événements, de ces distinctions, de ces promotions, parvenait au village natal, et la population d'Albens et de l'Albanais était fière des services et des succès de ses enfants.

***

L'armistice du 9 août 1848 portait que le Tessin serait de nouveau la limite entre les deux armées, que Peschiera serait rendue aux Autrichiens ainsi que les Duchés. Il était conclu pour six semaines, dans l'attente de la signature de la paix ; il pouvait être prolongé, ou du moins devait être dénoncé huit jours avant la date qui serait fixée pour la reprise des hostilités. Malheureusement le Piémont était tombé, à la suite de cette épreuve, dans l'agitation politique et révolutionnaire. On ne sut ni se décider à faire la paix, ni entreprendre avec la méthode et la persistance nécessaires la préparation d'une nouvelle campagne, ni inspirer à la France et à son nouveau Gouvernement la confiance qui eût permis une alliance et un appui. Les mois s'écoulèrent dans le trouble et l'agitation, et, malgré les sages conseils de Gioberti, Charles-Albert, débordé par les partis avancés, dénonça l'armistice le 12 mars 1849 ; les hostilités devaient commencer le 20 mars à midi. Cette nouvelle campagne ne devait durer que quatre jours.

---

(1) J'ai souvent pris plaisir, autrefois, à faire raconter aux anciens combattants de 1848 et 1849, aujourd'hui disparus, leurs souvenirs de ces campagnes : je n'oublierai jamais avec quelle animation extrême, même de la part des plus froids, ils évoquaient le nom de Volta et les faits d'armes de cette journée du 26 juillet 1848.

(2) Dès le 7 juin, le grade lui avait été conféré verbalement à titre de récompense immédiate, au vu et au su de toute l'armée, sauf confirmation qui se fit attendre : « Philibert Mollard, qui était major depuis moins d'un mois, s'est tellement distingué qu'il a été promu colonel, et c'était justice. » (Lettre du Capitaine de Regard de Vars, datée de Cerlungo, 8 juin 1848, citée par M. le général Borson dans son discours de réception à l'Académie de Savoie.)

Digitized by Google

L'armée sarde n'avait pas perdu ses qualités natives, ni le bénéfice de son expérience récente ; mais les officiers et les soldats, témoins des désordres improductifs de ces sept mois, n'envisageaient pas avec confiance ce nouvel appel aux armes. C'est à Turin que la Brigade de Savoie avait passé ces sept mois ; c'est de là qu'elle partit le 14 mars pour l'armée. Des témoins rapportent qu'il n'y avait pas, cette fois, le moindre enthousiasme (1).

L'armée était formée, cette fois, en divisions, et non en corps d'armée. La Brigade de Savoie (général F. Mollard) faisait partie de la 3e division, aux ordres du général Perrone di San Martino. Le 17e régiment (colonel Philibert Mollard) faisait partie de la 2e division, commandée par le général Bès.

D'accord avec le nouveau commandant de l'armée (général Chrzanowsky), le roi Charles-Albert avait résolu de prendre l'offensive comme l'année précédente et de franchir de nouveau le Tessin.

L'armée était rassemblée le 19 mars le long du fleuve, depuis Valeggio jusqu'au Pô, avec l'intention de franchir le Tessin à Buffalora et d'entrer en Lombardie.

Mais ce fut l'ennemi, rassemblé et prêt à tout, qui se donna l'initiative des opérations. Le maréchal Radetzky décida de réunir ses forces vers Pavie, de passer le Tessin près de son confluent, de séparer ainsi le gros de l'armée sarde de sa base d'opération, de marcher ensuite vers le nord sur cette armée, afin de la couper de la route de Turin et de la rejeter sur la Suisse.

Dès le 20, à midi sonnant, les Autrichiens passaient le Tessin et bousculaient la division lombarde, de nouvelle formation, aux ordres du général Ramorino, chef sans valeur, sorte d'aventurier révolutionnaire, dont l'admission dans l'armée avait été imposée au roi et qui abandonna les positions de la Cava sans combattre. A la suite des ordres donnés à l'armée sarde pour faire face à cette situation nouvelle, deux combats furent livrés le 21 mars. Au nord, un corps autrichien vint se heurter, à la Sforzesca, aux troupes piémontaises de la 2e division, bien placées par leur chef ; toutes les attaques furent repoussées ; les troupes sardes affirmèrent leur succès par une contre-offensive finale. Le colonel Philibert Mollard s'était signalé par ses heureuses dispositions à la tête du 5e régiment ; au moment

(1) J. Trésal : *Annexion de la Savoie à la France.*

Digitized by Google

où l'ennemi, qui le serrait de près, faisait mine de l'attaquer, Mollard avec deux bataillons, l'arme au bras, se porta vivement en avant ; avant qu'il eût le temps de charger à la baïonnette, les Autrichiens s'étaient repliés. A côté, à Gambolo, une autre attaque se heurta au 1er régiment de Savoie commandé par le colonel Jaillet de Saint-Cergues, qui attendit l'ennemi à cinquante mètres, le reçut alors par un feu violent, s'ébranla aussitôt après en une vigoureuse offensive et le dispersa (1).

Malheureusement, au sud, à Mortara, la division de réserve subit un violent échec. Attaquée de front à la nuit tombante, bientôt prise en flanc et menacée d'être tournée, elle se replia sur Novare dans le plus grand désordre, laissant aux mains des Autrichiens de nombreux prisonniers.

Ces premiers événements atteignirent gravement le moral de l'armée sarde (2). Le commandement donna des ordres pour la rassembler en avant de Novare où se livra, le 23 mars, une bataille décisive qui fut un désastre. La 3e division s'y comporta honorablement. Elle perdit son chef le général Perrone, vétéran des armées françaises, qui fut tué d'une balle au front (3).

Après quelques mouvements offensifs partiels qui n'avaient pas été sans succès — le 2e régiment de Savoie (colonel Mudry) avait fait deux cents prisonniers — le commandant de l'armée adopta une attitude constamment défensive, passive, bien que les circonstances parussent

---

(1) Récit d'un témoin. *Souvenirs de la Campagne de Lombardie*, par le Capitaine de Talleyrand-Périgord, duc de Dino.

(2) « Il est certain que cette déroute peu justifiable de la division commandée par le Duc de Savoie, venue après l'abandon de la position de la Cava par Ramorino, donnèrent tout de suite à la campagne la plus fâcheuse tournure. » Lettre personnelle du Général Borson (8 nov. 1903), qui était capitaine à l'Etat-Major de l'armée sarde pendant cette campagne.

(3) Le 23 mars 1906, jour anniversaire de la bataille, j'ai eu l'honneur de déposer une palme de bronze avec un ruban tricolore dans l'ossuaire de la Bicocca, à Novare, au nom de l'Armée française, à la mémoire de ce chef vaillant et respecté, qui avait accompli dans ses rangs la presque totalité de sa carrière. Commandant d'une brigade à Lyon en 1848, le général Perrone était accouru à Turin à l'appel de son pays d'origine.

Digitized by Google

plusieurs fois favorables. Ainsi l'ennemi put amener peu à peu la totalité de ses forces, et vers huit heures du soir, tandis que quelques éléments tenaient encore, l'armée était en pleine retraite.

A la 2e division, la résistance avait été sérieuse et prolongée ; d'heureuses dispositions avaient été prises, et le colonel Ph. Mollard en avait encore eu sa part. Une décision royale du 13 juillet lui conféra une nouvelle Médaille d'argent à la valeur militaire « pour s'être distingué aux affaires de Sforzesca et de Novare les 21 et 23 mars 1849 ». La Brigade de Savoie reçut de nombreuses récompenses ; ses deux colonels obtinrent une Mention honorable.

Dans la soirée du 23 mars, Charles-Albert avait abdiqué. Avec Victor-Emmanuel II allait s'ouvrir une ère nouvelle, marquée d'abord par la patience et le recueillement, puis par l'action politique habile d'un homme d'Etat, bientôt célèbre, Cavour, enfin par un nouvel appel aux armes, par la victoire, par l'indépendance et l'unité de l'Italie.

*
* *

Le général François Mollard se rendit avec la Brigade de Savoie à Gênes qui lui était attribuée comme garnison. Cette campagne fut pour lui la dernière. En 1851, il demanda et obtint sa mise à la retraite. Célibataire, très attaché à l'armée à laquelle il avait voué toutes ses pensées, tous ses actes, à Turin la capitale qu'il avait longtemps habitée, au Piémont qu'il aimait, il alla se fixer à Vigone, près de Pignerol ; il demeura Italien en 1860 et mourut à Vigone le 21 novembre 1864. Il n'avait pas oublié son pays natal et avait fait de nombreux séjours en Savoie pendant les dernières années de sa vie.

Son nom est attaché, comme on l'a vu, à des événements de guerre nombreux, à des scènes de bataille exceptionnelles. Son rôle à Volta en 1848 avait été véritablement héroïque, tant pendant ces longues heures de combat de nuit, soutenu au prix d'énormes pertes, que pendant la retraite qu'il avait conduite avec la plus belle énergie. Après lui avoir conféré la Médaille d'or en lui adressant de vive voix ses félicitations et ses remerciements, le roi l'avait nommé officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare ; plus tard, l'empereur Napoléon III le nomma officier de la Légion d'honneur.

Il a laissé des souvenirs particuliers. Il était droit, loyal, bon camarade et ami sûr ; son énergie personnelle, parfois

Digitized by Google

farouche, ne nuisait jamais à sa bonté et à son indulgence naturelles. Il était d'une gaîté imperturbable, d'un entrain bruyant, étourdissant. « Il était impossible de ne pas rire en sa compagnie, car il avait un esprit naturel qui saisissait avec bonheur le côté plaisant des choses et savait tirer parti du moindre incident » (1). Lorsqu'on parlait du général Mollard, ou plus familièrement de « Jean-François », ou encore de « Clair-de-Lune », — comme on l'avait surnommé à la suite d'une allocution à un groupe d'officiers consécutive à un tapage nocturne, — toutes les figures s'éclairaient, et l'on évoquait à l'envi de multiples souvenirs, incidents plaisants ou événements tragiques. Ceux-ci se rapportaient non seulement à la campagne de 1848, mais aussi au rôle et à l'attitude du général à la bataille de Novare, devant la position de la Bicocca. L'année suivante, 1850, tandis que le baron Michaud remplissait à Milan les fonctions de consul général du roi de Sardaigne, le prince Charles de Schwartzenberg et le comte Lichnowski, feld-maréchaux-lieutenants, commandant respectivement les troupes autrichiennes et la place de Milan, se plurent en sa présence « à rendre hommage à la résistance que Mollard avait opposée, en cette journée désastreuse et si critique pour le Piémont » (2).

François Mollard, après avoir applaudi aux succès de son frère cadet, a fini sa vie loin de la Savoie et ses cendres n'y ont pas été rapportées ; mais la mémoire de ce soldat loyal et énergique, gai, modeste et bon, doit être conservée parmi nous.

*
* *

Au moment où son frère aîné quittait l'armée, Philibert Mollard commandait toujours le 17e régiment. La dernière campagne l'avait définitivement classé parmi les meilleurs colonels de l'armée. A la 2e division, le général Bès l'avait apprécié ; le général della Rocca, commandant la Brigade, avait vu sous ses ordres, à la tête de ses deux régiments, Cialdini et Mollard et les considérait avec la même estime.

L'année 1854 vit s'ouvrir la guerre d'Orient. La France et l'Angleterre venaient à l'aide des Turcs contre la Russie. Le Piémont eut l'habileté de se faire admettre dans l'alliance

(1) Notice manuscrite du Baron Michaud, cousin germain des deux frères Mollard.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

par un traité du 16 janvier 1855, s'engageant à fournir et à envoyer en Crimée un corps de 18.000 soldats. Le général Alphonse de la Marmora fut mis à la tête de ce contingent, qui était régulièrement pourvu d'artillerie, de génie et de tous les services. Le corps piémontais comprit essentiellement deux divisions à deux brigades. Chaque régiment d'infanterie de l'armée fournit un bataillon sur pied de guerre ; tous les officiers demandaient à partir. Le colonel Mollard fut désigné pour commander une brigade de la 2e division, aux ordres du général Alexandre de la Marmora (1), remplacé ensuite par le général Trotti.

A son arrivée en Crimée, le 18 mai, le corps sarde fut affecté, non au corps de siège de Sébastopol, mais au corps d'observation, où il prit place au centre, entre les Français et les Turcs. Il s'installa en retranchements, tout en prenant sa part de diverses reconnaissances. Le 1er août, le colonel Mollard était nommé major-général et maintenu à la tête de sa brigade. Le 16 août se livra la bataille de Traktir ou de la Tchernaïa, où le corps sarde prit une part brillante. Le général Mollard s'y fit remarquer, notamment en se joignant avec décision aux détachements français les plus avancés pour poursuivre les Russes et achever leur défaite, recueillant les acclamations des troupes voisines qui criaient : « Vivent les Piémontais. » Le général di Montevecchio fut tué à la tête de sa brigade. Le commandant en chef des troupes sardes reçut les félicitations des généraux alliés. Une décision royale du 18 septembre suivant conféra diverses récompenses ; le général Mollard reçut une nouvelle Mention honorable « pour s'être distingué à la bataille de la Tchernaïa le 16 août 1855 ».

Le choléra et d'autres maladies ravagèrent les armées alliées. Le contingent sarde en prit sa part et laissa en Crimée 2.200 morts ; mais il s'était imposé au respect et à la considération des alliés par son organisation, son bon esprit, sa discipline, son sentiment du devoir.

Au mois de mars 1856, la paix était signée ; aux mois d'avril et de mai, le corps expéditionnaire sarde rentrait en Piémont. Après l'enquête sur les événements de la campagne, les distinctions se multiplièrent : le 4 juin, Mollard était nommé commandeur de la Légion d'honneur par l'Empereur des Français, le 12 juin commandeur de l'Ordre

(1) Mort du choléra le 7 juin 1855.

Digitized by Google

militaire de Savoie par le roi de Sardaigne ; le 26 juin, il recevait le commandement de la brigade de Coni.

Cette intervention heureuse, correcte à tous égards et justement appréciée, aux côtés des armées alliées, avait été pour le Piémont un succès important : elle lui avait valu de participer aux travaux du Congrès de Paris.

Philibert Mollard poursuivait ainsi régulièrement le cours de sa carrière. Nous l'avons vu encore capitaine à 47 ans, au moment où s'ouvre la campagne de 1848. Mais, dès lors, il s'élève rapidement ; à chaque campagne il commande une unité nouvelle : un bataillon en 1848, un régiment en 1849, une brigade en Crimée en 1855 ; il devient général à 54 ans. Cette progression normale, pour un esprit observateur, réfléchi et studieux comme le sien, dût achever sa formation et le préparer à de plus grands commandements.

*
* *

Par une décision du 30 octobre 1857, Mollard passa de la brigade de Coni au commandement de la brigade de Piémont, à Turin ; c'est là que le trouva la guerre d'Italie de 1859.

Depuis le Congrès de Paris, il était aisé de prévoir que le Piémont, mieux connu et apprécié, soutenu moralement par ses alliés de Crimée, demeurerait prêt à reprendre les armes dans de meilleures conditions contre l'Autriche. Les rapports des deux Gouvernements se tendaient à toute occasion, au moindre prétexte. A l'entrevue de Plombières (juillet 1858), Cavour obtint de l'Empereur que la France garantirait le Piémont contre toute agression de l'Autriche. Le 1er janvier, les paroles prononcées par Napoléon III à la réception diplomatique, aux Tuileries, firent prévoir nettement une guerre prochaine. Le Piémont s'y préparait activement ; une entente militaire fut étudiée ; le mariage du prince Jérôme-Napoléon avec la princesse Clotilde, fille du roi Victor-Emmanuel, cimenta définitivement l'alliance. Bientôt une sommation menaçante et maladroite du Gouvernement de Vienne au Gouvernement sarde permit à Cavour de rejeter solennellement la responsabilité de la guerre sur l'Autriche. Dans les derniers jours d'avril, des éléments de l'armée autrichienne, commandée par le feld-maréchal Gyulaï, passaient la frontière en franchissant le Tessin et pénétraient en Piémont.

Dès les premiers jours du mois de mai, les troupes fran-

Digitized by Google

çaises entraient en Italie et, le 14 mai, l'empereur Napoléon III prenait le commandement en chef des armées alliées.

L'armée sarde était composée de 5 divisions d'infanterie et 1 division de cavalerie ; le roi Victor-Emmanuel en avait pris le commandement, assisté du général La Marmora et avec le général della Rocca pour chef d'état-major. La brigade de Piémont, commandée par Mollard, faisait partie de la 2e division, aux ordres du général Fanti. Elle prit part le 31 mai à un engagement à Confienza où une colonne autrichienne fut arrêtée, tandis qu'une autre était complètement battue à Palestro ; le 2 juin, elle était associée indirectement à la bataille de Magenta, en couvrant la gauche du corps de Mac-Mahon.

Le 8 juin, les alliés entraient à Milan. Le lendemain 9, des mutations furent accomplies dans le haut commandement de l'armée sarde. Le général di Castelborgo, commandant la 1re division, fut nommé gouverneur de Milan, et le général Durando passa de la 3e division à la 1re pour le remplacer. Le commandement de la 3e division devenait donc vacant. Il n'y eut aucune hésitation sur la décision à prendre : le major-général Mollard prenait, le 10 juin, le commandement de cette division, qui comprenait les brigades de Coni et de Pignerol, soit 4 régiments d'infanterie avec 2 bataillons de bersagliers, 2 escadrons de cavalerie, 2 batteries de campagne, 1 compagnie du génie.

Les armées alliées progressaient lentement sur Brescia lorsqu'on apprit que Gyulaï avait repassé le Mincio, et que l'empereur François-Joseph avait pris le commandement en chef de ses armées.

De la concentration des deux partis, des reconnaissances faites, des ordres donnés des deux côtés, résultèrent la bataille du 24 juin et la victoire des alliés. Cette rencontre, l'une des plus importantes du 19e siècle par les effectifs engagés, les pertes subies et les résultats obtenus, a pris le nom de bataille de Solférino. Mais l'armée sarde, qui s'y trouvait placée à la gauche (nord) de l'armée française, a livré de son côté une lutte acharnée et coûteuse à San-Martino, et un sentiment tout naturel de fierté nationale lui a fait adopter ce nom pour désigner sa part personnelle dans la rencontre et dans la victoire. C'est à San-Martino, en effet, qu'eut lieu l'action principale de l'armée sarde ; c'est là que Mollard devait affirmer sa valeur de chef et de soldat et conquérir définitivement sa renommée.

Digitized by Google

Les troupes autrichiennes opposées à l'armée sarde avaient pour chef le feld-maréchal lieutenant Benedeck, bien connu dans toute l'armée pour sa valeur et ses services, pour sa réputation de manœuvrier, comme aussi pour la haine dédaigneuse qu'il affichait pour l'Italie, ses habitants, ses armées.

Toutes les divisions de l'armée sarde prirent part à la bataille, sauf la 4e (Cialdini) qui était détachée sur la gauche pour surveiller les débouchés du Tyrol. La 1re division, dont faisait partie la Brigade de Savoie, eut à attaquer les hauteurs de la Madonna della Scoperta dont elle s'empara. Au point important, à San-Martino, furent engagées les 3e (Mollard) et 5e (Cucchiari) divisions et des fractions de la 2e (Fanti).

Dès le matin, vers 6 heures et demie, des reconnaissances des 3e et 5e divisions partaient sur Pozzolongo et San-Martino et rencontraient l'ennemi en force ; elles étaient obligées de se replier et étaient recueillies par la 3e division. C'était l'heure où Benedeck, prévenu des mouvements de l'ennemi, se hâtait de faire occuper en force les hauteurs de San-Martino et d'y installer de l'artillerie. Cette position ainsi solidement occupée va être le théâtre d'une lutte acharnée qui ne prendra fin qu'avec la nuit ; elle sera défendue avec une magnifique énergie par les Autrichiens, mais finalement emportée par l'armée sarde.

« Le terrain qui sera si chaudement disputé forme un « plateau aux pentes d'accès assez douces, sauf au nord, où « il se termine par deux éperons nettement accentués ; sur « celui de l'est, s'élève la petite église de San-Martino ; sur « celui de l'ouest, la grande ferme de la Contracania avec ses « dépendances entourées de murs et sa ceinture de cyprès ; « c'est sur ces deux éperons et le terrain qui les sépare que « Benedeck établit sa ligne de défense (1). »

Sans qu'il y ait concordance précise entre les principaux récits de la bataille, ce qui se rencontre d'ailleurs rarement, l'accord est suffisant pour qu'un récit sommaire puisse être considéré comme exact (2).

---

(1) J'ai visité le champ de bataille de Solférino-San-Martino en 1905, il y a vingt ans. Cette description du terrain, du Commandant du Bourget, me semble tout à fait juste et exacte.

(2) Campagne de l'Empereur Napoléon III en Italie, 1859. *Précis des opérations militaires de l'Armée sarde dans*

Digitized by Google

Vers 9 heures, sans attendre que toute sa division fût disponible, Mollard se porta à l'attaque avec la brigade Coni, repoussa l'ennemi, prit pied sur le plateau, s'empara de quelques canons et, s'accrochant au terrain, il repoussa une première contre-attaque. Mais Benedeck, qui voit bien l'importance de la position, accourut de sa personne avec une nouvelle brigade et refoula les Sardes jusqu'au pied des premières pentes où ils se reformèrent le long du chemin de fer. La division Cucchiari n'a pas été plus heureuse et a dû se replier jusqu'à Roverbella. Cette lutte a duré plus de quatre heures. Vers 2 heures une accalmie se produisit. Le roi prit des mesures nouvelles pour renforcer et reprendre l'attaque. A 3 heures, Mollard recevait les ordres du roi, qui mettait à sa disposition la brigade d'Aoste venue en renfort, lui signalait la nécessité et l'urgence de vaincre et lui prescrivait de reprendre l'attaque et de s'emparer de la position avant la nuit. Mollard eut alors sous ses ordres trois brigades, soit 27 bataillons, avec son artillerie (deux batteries à 6 pièces) et sa cavalerie, en tout environ 15.000 hommes. La 5e division (Cucchiari) recevait également l'ordre de renouveler l'attaque. Le moment était favorable ; l'armée française venait d'enfoncer le centre de la ligne autrichienne.

Mollard forma en ligne les brigades d'Aoste et de Pignerol, avec la brigade Coni pour soutien. Il donna à sa troupe des directions, des objectifs, assura le placement sur la base de départ, disposa un bataillon en situation de prendre l'ennemi en flanc. Mais au moment où il donnait le signal de l'attaque, éclata un violent orage (vers 4 h. 30) qui interrompit la lutte et fit suspendre le feu sur tout le front.

Dès que l'orage fut passé, l'ordre fut donné de passer à l'exécution. L'attaque fut reprise avec une extrême vigueur, par échelons, avec arrêts pour faire face à des contre-attaques ennemies parfois extrêmement violentes. Vers 7 heures un renfort d'artillerie permit de battre plus efficacement l'ennemi ; et vers 8 heures toutes les troupes sardes réunies, entraînées par leurs officiers, triomphèrent de tous les obstacles et emportèrent la position. La bataille était gagnée. Pendant une journée entière (plus de treize heures), les deux armées avaient lutté sur ce point avec des effectifs égaux ;

---

la campagne de 1859, par M. le général Borson. — *La guerra del* 1859 *per l'Indipendenza d'Italia,* publiée en 1910 par l'Etat-Major de l'Armée italienne.

Digitized by Google

mais l'armée autrichienne avait la position pour elle et son chef avait pu disposer de 80 canons contre 48. L'armée sarde avait le droit d'être fière. On avait vu les talons de l'orgueilleux Benedeck, qui devait connaître, sept ans plus tard, comme commandant en chef des armées de son pays, un désastre plus grand encore.

Le lendemain, 25 juin, dans sa proclamation à l'armée, à Cavriana, l'empereur Napoléon III, après avoir signalé la vaillance des corps d'armée français, ajoutait : « L'armée sarde a lutté avec la même bravoure contre des forces supérieures ; elle est bien digne de marcher à nos côtés. »

Il n'y eut qu'une voix pour rendre hommage à l'énergie et à la valeur de Mollard. Le soir même de la bataille, le roi le nommait lieutenant général. La petite armée sarde avait perdu 5.500 hommes. « La division Mollard avait perdu « à elle seule 2.000 hommes (1). » Son chef s'était dépensé à l'extrême, multiplié. Tous les témoins s'accordèrent à célébrer sa valeur. Sous ses ordres, le commandant de la brigade d'Aoste fut blessé ; deux colonels furent tués et deux autres blessés. L'un de ces derniers, le major général Plocchiù, disait volontiers « qu'il ne comprenait pas comment « Mollard enétait sorti vivant ; car, toujours en tête de ses « colonnes, il avait littéralement vécu toute la journée sous « une grêle de boulets et de balles ». Son cheval fut tué sous lui, et dès lors il combattit à pied. Des témoins affirment qu'en réalité il entraîna sept fois son infanterie à l'assaut des positions ennemies, le sabre à la main, après avoir réglé chaque fois lui-même les dispositions pour l'attaque.

Le général Borson qui servait alors à l'Etat-Major de l'armée et qui avait déjà pu apprécier Mollard, spécialement au 1er corps d'armée pendant la campagne de 1848, admirait sa valeur et son énergie. Le lendemain matin, 25 juin, il accompagnait le roi dans la visite de ce « champ de bataille qu'on pourrait appeler le champ de carnage, puisque l'armée sarde laissa sur les pentes de la colline de San-Martino près de 700 morts dont 50 officiers (2) ».

Le comte Albert de Maugny, jeune officier de cavalerie qui remplissait auprès de Mollard les fonctions d'officier d'ordonnance et qui fut blessé ce jour-là, était demeuré plein d'admiration pour son chef.

Un témoignage particulièrement important est celui du

(1) Général Borson : *Précis de la Campagne de* 1859.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

comte Charles de Foras, qui était alors capitaine et officier d'ordonnance du roi Victor-Emmanuel et qui, à ce titre, fut envoyé plusieurs fois sur le terrain auprès des commandants de division et put se rendre parfaitement compte du caractère et de l'importance de l'action qui s'y livrait. Ses souvenirs étaient très précis. Le roi était grandement préoccupé de la gravité qu'un échec à San-Martino pouvait avoir pour l'ensemble des armées alliées et pour l'issue de la bataille. Il avait songé à envoyer le général Fanti pour prendre le commandement devant San-Martino. Foras l'en dissuada vivement en lui disant : Mollard est là ; vous pouvez compter sur lui ; c'est à lui qu'il faut donner le commandement. Le comte de Foras était demeuré persuadé que si, ce jour-là, l'armée sarde s'était maintenue si honorablement sur ce terrain de mort, c'était grâce à l'énergie et à l'exemple magnifique et constant du général Mollard.

Toute l'armée fut bientôt renseignée. C'est l'opinion de ses pairs qu'exprima plus tard le général de Rolland (1), lorsqu'aux obsèques de Mollard, il s'écria : « On ne saurait « se figurer, Messieurs, quelle dépense d'énergie il a dû faire « pour ramener une quatrième fois au feu ses troupes déci- « mées, pour ramener ces mêmes hommes, sur ce même « terrain, parcouru tant de fois avec des chances diverses « et couvert des cadavres de leurs camarades. »

Ce fut la même opinion qu'exprima dans la même circonstance un anonyme dont la compétence n'est pas douteuse, en disant : « Dans cette sanglante affaire, le général « Mollard s'est distingué par une bravoure personnelle qui « ne sera jamais surpassée, par un sang-froid au feu, par une « habileté de manœuvre et une sûreté de coup d'œil dans la « mêlée qui font les grands capitaines (2). »

« Ses troupes, — dit un parent du général qui chercha « toujours à se renseigner sur lui, — soutenues par son exem- « ple plus encore que par ses exhortations, se dévouèrent « sans jamais céder au découragement. Que de fois Mollard « en a parlé avec une admiration attendrie ! (3) »

Quelques mois plus tard, les survivants des troupes qui avaient combattu sous ses ordres lui offrirent une épée

(1) Le général de Rolland était alors colonel et commandait le 2e régiment de la Brigade de Savoie.

(2) *Le Courrier des Alpes* du 1er juillet 1873.

(3) Baron Michaud : *Notice inédite sur les deux Généraux Mollard.*

Digitized by Google

d'honneur, véritable œuvre d'art, avec un album contenant leurs signatures.

Cinquante ans s'écoulèrent. En 1910, l'Etat-Major de l'armée italienne publia le récit officiel de la campagne, dans le calme de la paix et avec l'éloignement du temps ; et ce fut pour affirmer la vérité. Sur la Ferme de la Contracania qui a été reconstruite, une plaque a été apposée qui porte l'inscription suivante : « Sur cette maison, dans la mémorable journée du 24 juin 1859, après avoir mis en fuite les chasseurs autrichiens qui y étaient assiégés, le général Cucchiari, marchant sur des cadavres, déploya le drapeau italien... » Le récit officiel ajoute : « Le Général Cucchiari est nommé dans cette inscription comme le plus ancien des Généraux qui prirent part au combat, mais le véritable héros de la journée, *nous devons le reconnaître*, fut le Général Mollard (1). » Ce fut, pour la mémoire de Mollard, le suprême hommage.

***

Après la campagne, Mollard conserva le commandement de la 3e division. Au mois de janvier suivant, des récompenses consécutives à la guerre d'Italie furent accordées soit en France, soit en Piémont. Par décret impérial du 12 janvier 1860, il fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur ; par décret royal du 16 janvier, grand-officier de l'Ordre militaire de Savoie (2) « pour s'être distingué à la bataille de San-Martino le 24 juin 1859 ».

L'armistice de Villafranca (11 juillet 1859) avait été suivi des traités de Zurich (octobre-novembre). Une armée française d'occupation était demeurée en Italie, à toutes fins utiles. L'hiver survint et ce ne fut qu'à la fin de mars 1860 que cette armée repassa les Alpes ; elle était commandée par le maréchal Vaillant, avec qui Mollard eut l'occasion d'entretenir des rapports suivis et cordiaux.

Cependant la question de l'annexion de la Savoie et de Nice à la France s'étudiait et se réglait, à Paris et à Turin. Le 24 mars 1860, le traité de Turin prononçait cette annexion, tout en réservant la volonté des populations. Le 22 avril suivant eut lieu le plébiscite qui consacra, à la presque

---

(1) *La guerra del* 1859 *per l'Indipendenza d'Italia.*

(2) L'Ordre militaire de Savoie a été créé en 1815 par le roi Victor-Emmanuel Ier pour récompenser les faits de guerre.

Digitized by Google

unanimité des voix, le changement de nationalité des deux provinces. En Savoie, la plupart des votes négatifs au sujet de l'annexion émanèrent d'officiers et de fonctionnaires désireux d'achever ou de poursuivre leur carrière dans l'Italie nouvelle. Les deux tiers environ des officiers savoyards demeurèrent en Italie, tandis qu'un tiers demanda son passage dans l'armée française. Des mesures d'application furent prises des deux côtés pour assurer ce passage et garantir la situation des intéressés ; ce fut, en France, l'objet des décrets impériaux des 25 et 28 juin 1860.

Pour la plupart des généraux et officiers savoyards, ce fut une grave épreuve que cette décision à prendre, une véritable crise de conscience. Ceux qui avaient alors passé la quarantaine n'en parlèrent jamais sans émotion. La situation de Mollard était exceptionnelle dans l'armée. Depuis San-Martino, il occupait incontestablement une des premières places, aux côtés de Cialdini, de Fanti, de Durando, ses contemporains et collègues, auxquels les événements de 1860-1861 dans l'Italie centrale et méridionale réservaient de nouveaux succès, de nouveaux honneurs, le grade suprême de général d'armée. Il était très attaché à l'armée sarde où il servait depuis plus de quarante ans. Il était attaché au Piémont ; en 1851, étant colonel, il s'était marié à Turin (1). Cependant, la terre l'appelait, la terre natale, la maison où il était né, celle qu'il avait fait construire, le domaine qu'il avait progressivement acquis et constitué, la famille dont il était issu, avec ses tombes et ses souvenirs ; et ce fut la terre qui l'emporta. Mollard résolut de suivre les destinées de son pays. Il adressa sa démission au roi de Sardaigne qui l'accepta le 17 juin, et le 5 juillet il envoya au ministre de la guerre, à Paris, sa demande d'admission dans l'armée française, en le priant de la soumettre à l'empereur. Le 4 août, il fut admis dans la première section du cadre de l'Etat-Major général de l'armée française, avec le grade de général de division et le rang du 24 juin 1859.

Quelle serait sa situation dans l'armée française ? Quel emploi lui serait donné ? Incontestablement, Mollard, soldat

(1) Le 15 décembre 1851, Philibert Mollard, colonel du 17e régiment d'infanterie, avait épousé Elvire Gozzani di San Giorgio, née à Rome en 1833, fille du marquis Joseph Gozzani di San Giorgio et de Joséphine Luttichau. Ils n'eurent pas d'enfant.

Digitized by Google

dans l'âme, n'ayant jamais servi que dans la troupe, aurait désiré le commandement d'une division active ; mais ces commandements étaient peu nombreux et très recherchés ; aucun n'était disponible. Peut-être aussi fut-il jugé que l'exercice du commandement effectif d'une grande unité, la direction à donner selon les règlements et les traditions, pourraient présenter des difficultés sérieuses pour un officier qui débutait dans une armée nouvelle avec le grade le plus élevé. Une situation d'un autre ordre lui était réservée : le général Mollard fut nommé aide de camp de l'empereur Napoléon III. Le maréchal Randon, ministre de la guerre, le lui annonça par une lettre du 26 septembre dans les termes les plus flatteurs ; le décret de nomination fut rendu le 10 octobre. Cette nomination produisit en Savoie la plus favorable impression.

Les fonctions d'aide de camp auprès d'un souverain comportent une valeur exceptionnelle, des qualités multiples : elles demandent avant tout une loyauté absolue et un dévouement complet à la personne du souverain et à sa dynastie. En Savoie ces qualités s'étaient montrées en tout temps et les souverains avaient bien souvent fait appel au service et au dévouement des nôtres. Sans remonter au delà du siècle dernier, on peut en citer de nombreux exemples. En 1823, lorsque le roi Charles-Félix envoya le prince de Carignan — le futur Charles-Albert — héritier du trône, à l'armée française d'Espagne pour y apprendre le métier des armes, il lui donna pour gouverneur et pour aide de camp le général de Faverges et le major Costa de Beauregard. Les généraux de Foras et d'Arvillard furent aides de camp du roi Charles-Albert. Le général Hector de Sonnaz fut l'instructeur militaire des ducs de Savoie et de Gênes, dont son frère aîné Joseph était le gouverneur. Les généraux Avet, de Savoiroux, de Villette, Maurice de Sonnaz furent aides de camp du roi Victor-Emmanuel II.

Lorsque Mollard fut appelé à ces hautes fonctions, on annonça que le roi Victor-Emmanuel lui-même l'avait indiqué à l'empereur Napoléon, et cette croyance est demeurée admise. Il est fort possible que le roi, dont la sollicitude à l'égard des Savoyards fut constante, ait pensé qu'il serait utile qu'ils fussent représentés auprès de leur nouveau souverain. Ce qui est certain, c'est que la nomination eut lieu sur la demande et la proposition du maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'empereur.

Parmi les aides de camp dont Mollard allait être le

Digitized by Google

collègue, sans doute s'en trouvait-il qui avaient été choisis spécialement, en dehors de leur valeur professionnelle reconnue, pour assurer la représentation et le service d'honneur des souverains et des palais impériaux ; quelques-uns, comme le duc de Montebello et le prince de la Moskowa, rappelaient le souvenir des maréchaux de Napoléon Ier ; tous avaient leur valeur ; quelques-uns, le général Frossard, le général de Béville, chef du cabinet topographique de l'empereur, le général Favé, membre de l'Académie des Sciences et bientôt commandant de l'Ecole Polytechnique, étaient particulièrement des hommes de travail et de devoir, des savants dignes de toute considération.

Dans ce milieu nouveau pour lui, Mollard apportait avec lui l'image d'une province illustre qui devenait française, le prestige de ses campagnes, celui de la valeur éclatante tout récemment déployée aux côtés de l'armée française. Il apportait tout son passé de travail, de méditation, d'énergie persistante, toute sa formation personnelle dont il pouvait être fier. Et lorsqu'il se présenta pour la première fois à l'empereur, en grande tenue, avec sa silhouette élevée et martiale, porteur de toutes ses décorations, quels souvenirs ne durent pas l'envahir et l'émouvoir ! Il se rappelait sans doute le jour d'avril 1819 où, n'ayant pas encore dix-huit ans, emporté par un attrait irrésistible pour la profession des armes, il avait quitté son hameau de Futenex, le foyer paternel privé de son chef ; il avait embrassé sa mère et ses sœurs, sa mère tout émue à la pensée que ses deux fils aînés étaient morts à la guerre et que le troisième était déjà parti à l'armée. Il était parti à son tour pour Chambéry et Turin, sachant tout juste lire et écrire, n'ayant pour parents et protecteurs dans sa nouvelle carrière que son oncle le capitaine Pierre Michaud et son frère aîné Jean-François, sergent aux gardes-du-corps. Il était parti, à pied sans doute, sur la route poudreuse, un peu triste mais ferme et décidé, portant sur l'épaule, selon la méthode du temps, son baluchon suspendu au bout d'un bâton, c'est-à-dire, dans un grand mouchoir à carreaux, une chemise, quelques mouchoirs, une paire de bas de laine, un tricot pour l'hiver, des provisions pour le voyage. Et maintenant il allait se présenter à l'un des plus puissants souverains de l'Europe, qui l'avait accepté pour aide de camp. Une telle destinée, naturelle à l'époque de la Révolution, s'est bien rarement accomplie en plein XIXe siècle. Il y avait de quoi être ému et de quoi être fier.

Digitized by Google

Les nouvelles fonctions dont il était investi ne détournèrent pas sa pensée du service actif. Il etait soucieux de voir de près et de connaître l'armée française, dont il s'était mis à étudier à fond l'histoire, l'organisation, les règlements, et il demanda à recevoir, du moins, l'un de ces commandements temporaires qui se pratiquaient au camp de Châlons, à l'occasion des exercices annuels. L'année suivante (1861), selon son désir, il fut nommé le 30 avril au commandement de la 2e division d'infanterie du camp de Châlons dont les exercices étaient dirigés, cette année-là, par le maréchal de Mac-Mahon et devaient commencer le 1er juin. En même temps, et selon la coutume de l'époque, il était nommé inspecteur général d'infanterie pour l'année 1861 et pour le 8e arrondissement d'inspection qui comprenait les troupes entrant dans la composition de la 2e division du camp de Châlons (4 régiments d'infanterie et 1 bataillon de chasseurs). Ces fonctions d'inspecteur commençaient le 1er juillet et se terminaient le 3 décembre ; Mollard put donc prendre en 1861 pendant quelques mois un contact étroit et prolongé avec l'armée. Mais ce fut la seule mission de ce genre qu'il put remplir ; de nouvelles demandes de sa part, notamment en 1864 et, en dernier lieu, au début de 1866, ne purent recevoir satisfaction.

Comme on l'a vu, Mollard était né le 13 mai 1801 ; par conséquent il atteignait le 13 mai 1866 la limite d'âge de soixante-cinq ans et devait passer automatiquement le lendemain dans le cadre de réserve. En le lui annonçant par lettre du 27 avril, le maréchal Randon, ministre de la guerre, ajoutait : « Si plus tard le pays avait à vous demander de nouvelles preuves de dévouement, je ne manquerais « pas de vous désigner à l'empereur comme disposé à « répondre à cet appel avec le zèle et l'empressement que « vous avez montrés dans les diverses circonstances de votre « honorable carrière. » Mais l'empereur, qui avait apprécié Mollard, n'avait pas l'intention de le laisser dans l'inactivité, et il lui donna la plus belle marque d'égard et d'estime dont il pût disposer : par décret impérial du 5 mai 1866, le général Mollard fut « élevé à la dignité de sénateur ». En passant au cadre de réserve le 14 mai suivant, il conservait le titre d'aide de camp honoraire de l'empereur.

Les membres du Sénat n'étaient pas, comme on le sait, nommés à l'élection ; c'était l'empereur qui, sur la proposition du ministre d'Etat, élevait à cette dignité les hommes éminents qui avaient été choisis. Diverses catégories de

Digitized by Google

personnages faisaient partie de droit du Sénat, en raison de leur situation personnelle ; parmi ceux-là se trouvaient les cardinaux, en sorte qu'au moment où l'annexion s'accomplit, en 1860, le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, était devenu immédiatement membre du Sénat. En élevant Mollard à cette dignité, l'empereur honora non seulement l'homme, mais son pays, la Savoie, dont le général fut, avec le cardinal Billiet, le seul représentant à la Haute Assemblée.

Le général Mollard passa donc à Paris, dans ses hautes fonctions successives, les dix années qui s'écoulèrent entre l'annexion et la guerre de 1870, bientôt accompagnée de la chute de l'Empire.

Ces années furent bien employées par lui. On conçoit quel dut être le rôle des représentants des deux nouveaux départements de la Savoie pendant cette période, surtout pendant les années qui suivirent immédiatement l'annexion, rôle continuel de renseignements, de recherches, d'appui pour des populations qui se trouvaient à tout instant en présence de perspectives nouvelles pour elles, de situations inconnues. Dès le début, Mollard se consacra à ce rôle, intervenant sans lassitude et rendant mille services. Il n'avait pas manqué, d'autre part, de se mettre en rapport avec ses compatriotes installés depuis longtemps à Paris et qui formaient déjà alors une colonie nombreuse. La Société philanthropique savoisienne, fondée en 1834, à laquelle il s'était fait inscrire, voulut l'avoir pendant deux ans comme président (1866-1868).

Chaque année, Mollard venait faire un long séjour en Savoie, autant du moins que son service le lui permettait, à sa maison de campagne d'Albens qu'il se plaisait à embellir. Ses compatriotes l'avaient élu au Conseil général et il assistait régulièrement aux sessions.

*
* *

Au mois de juillet 1870, quand éclata la guerre avec l'Allemagne, le général demanda à être rappelé au service actif et à recevoir un commandement ; mais tous les commandements étaient pourvus et l'on ne fit pas appel, au début, aux officiers généraux du cadre de réserve. Toutefois, le 31 août, après les défaites d'Alsace et de Lorraine, un avis du général comte de Palikao, ministre de la guerre, l'informa que, sur la proposition du ministre de la maison de l'empereur, il était appelé à reprendre momentanément

Digitized by Google

les fonctions d'aide de camp. L'empereur, qui se rendait alors à l'armée de Châlons, confia au général Mollard le service de garde et d'honneur auprès de l'impératrice. Ces fonctions durèrent à peine trois jours. Le 4 septembre, la révolution renversait l'Empire ; et l'impératrice, que Mollard ne quitta qu'au dernier moment, quittait bientôt le territoire français.

Mollard réclama un commandement au gouvernement de la Défense nationale ; une dernière fois, d'Albens où il s'était retiré, il se mit à la disposition du ministre de la guerre. Mais son âge, autant que les fonctions qu'il avait remplies sous le précédent régime, ne permettaient guère qu'il fût rappelé à l'activité. Retiré définitivement en Savoie, il fut vivement, très durement frappé à la fois par les malheurs de la patrie et par la chute d'une dynastie qu'il avait aimée et qu'il avait servie avec dévouement.

Il passait l'été dans sa propriété de Futenex et l'hiver à Chambéry. Il n'avait plus ni entrain ni gaieté, et ses amis, ceux qui le fréquentaient, le voyaient rapidement vieillir. Sa santé robuste s'effondrait sous l'effet des peines morales. A côté du deuil de la France, Mollard portait au cœur, loyalement, le deuil de l'Empire. La mort de l'empereur Napoléon III (9 janvier 1873) acheva de l'abattre. Au printemps de cette année, il prit froid et fut assez longtemps à se remettre. Il était à peine rétabli lorsque mourut, le 30 avril, le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry ; c'était une perte cruelle pour Chambéry et pour toute la Savoie. Le général Mollard, qui avait été le collègue du cardinal au Sénat et qui était lié avec lui d'une amitié ancienne, fut demandé pour tenir un des cordons du drap mortuaire. Il tint à honneur de répondre à cet appel et assista à toute la cérémonie, qui eut lieu le 6 mai, en habit et insuffisamment vêtu, tandis que le temps était froid et humide. Il eut une rechute, dut bientôt s'aliter sous l'effet d'une congestion pulmonaire et mourut à Chambéry le 23 juin 1873 ; il était âgé de soixante-douze ans un mois et dix jours.

Cette mort eut un retentissement considérable en Savoie, où l'on n'avait oublié ni la brillante carrière du général consacrée à San-Martino, ni les hautes fonctions qu'il avait remplies en France après l'annexion, ni les services qu'il avait rendus tant de fois à ses compatriotes. Les obsèques eurent lieu à Chambéry le 26 juin ; elles furent solennelles ; tout Chambéry y assista ; des notabilités savoisiennes étaient venues nombreuses du dehors. Le deuil était conduit par

Digitized by Google

les parents du général : le baron Alexandre Michaud et son fils, le capitaine Bontron, de l'armée italienne, MM. Canet et Orsat. Les cordons du poële étaient tenus par M. Dupasquier, premier président de la Cour d'appel, le général de Rolland, le consul général d'Italie et le secrétaire général de la Préfecture, remplaçant le préfet absent.

« Après l'absoute, donnée à l'église Notre-Dame, le convoi « a pris la route d'Aix, et, à la sortie du faubourg Reclus, « au moment de se séparer du cercueil qui allait être trans- « porté à Albens, patrie du général Mollard, M. le général « de Rolland, son ancien compagnon d'armes, lui a adressé « quelques paroles d'adieu. Dans cette courte mais chaleu- « reuse et brillante allocution, il a rappelé les principaux « exploits dans les trois campagnes d'Italie et il a fait res- « sortir les mâles vertus et surtout les qualités de cœur qui « distinguaient au plus haut degré son ami regretté (1). »

Parlant de la chute de l'Empire, le général de Rolland poursuivit et termina ainsi son discours : « Tous ceux qui « ont approché le général depuis cette époque ont pu s'aper- « cevoir que le même coup qui avait frappé une famille à « laquelle il avait voué un culte bien dû de reconnaissance, « l'avait frappé lui-même. Chez les cœurs haut placés, la « douleur mine l'existence, la douleur tue. Messieurs, Mol- « lard impassible et froid devant le danger qui se présentait, « bouillant, impétueux même en face des plus grands périls, « Mollard n'a pas bronché davantage devant la mort qui « s'avançait, muette, sans bruit, mais sûre et implacable.

« Il a voulu se réconcilier avec son Dieu, Dieu, l'espoir de « celui qui part, la consolation de ceux qui restent ; il aura « conquis, j'en ai la conviction, auprès de ce Dieu de misé- « ricorde, une position autrement enviable ; aussi, je ne lui « dis pas adieu, mais, je l'espère, au revoir (2). »

Le corps du général Mollard fut enseveli à Albens, dans le cimetière qui est appelé aujourd'hui « l'ancien cimetière ». Un monument funéraire lui a été élevé. C'est une pyramide haute de cinq à six mètres. Sur la face principale sont inscrits les nom, prénoms, grade, situations du général et au-dessous ces mots : « Esprit droit, cœur intrépide, âme affectueuse. »

Sur les faces latérales sont mentionnées les décorations, les campagnes et batailles avec une mention spéciale pour

(1) *Le Courrier des Alpes* du 28 juin 1873.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Sainte-Lucie	6 mai 1848,
Goïto	30 mai 1848,
La Tchernaïa	16 août 1855,
San-Martino	24 juin 1859.

La maison du général Mollard à Futenex demeure encore aujourd'hui à peu près telle qu'elle était au moment de sa mort. C'est une maison de belle apparence, assez importante, contenant une dizaine de chambres, avec un seul étage ; elle est bien environnée d'arbres, précédée d'une cour d'entrée, flanquée de grandes écuries bien construites et avoisinée d'un grand jardin (1).

L'épée d'honneur qui fut offerte au général par les combattants de San-Martino et l'album contenant les signatures ont été déposés au « Musée savoisien », ou Musée d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry.

M. le baron Michaud, à Tresserves, possède divers souvenirs du général et notamment un très beau portrait au pastel, œuvre de Mademoiselle Revon (2). Le général y est représenté en pied, debout, en grande tenue, la tête nue, la main droite à la hanche, la main gauche étendue sur une carte déployée. Le visage est un peu allongé, le front haut, la physionomie énergique et bien éclairée.

M. Emmanuel Bontron, à Thonon, possède toutes les décorations des deux généraux Mollard, ses grands-oncles. Il conserve en outre un souvenir particulier de Philibert Mollard ; c'est l'ancien drapeau du 17e régiment d'infanterie de l'armée sarde, de la Restauration, qui fut remplacé sous le règne de Charles-Albert, ce souverain ayant prescrit pour tous ces insignes le retour à l'ancien drapeau de Savoie (croix de Savoie sur fond de gueules, avec hampe et cravate bleue). En 1848, toute l'armée reçut le drapeau tricolore actuel.

***

Le récit de cette existence bien remplie demeurerait incomplet si l'on ne s'efforçait de faire connaître avec exactitude le caractère et la personne morale du général Philibert Mollard. Il y a plus de cinquante ans qu'il est

(1) Cette maison est aujourd'hui la propriété de M. l'abbé Geny, prêtre en retraite, qui a bien voulu me la faire visiter le 6 septembre 1924.

(2) Artiste renommée qui habitait Genève et travailla beaucoup à Chambéry et en Savoie.

Digitized by Google

mort. Les octogénaires d'aujourd'hui qui l'ont approché avec quelque fréquence et régularité sont en bien petit nombre, et ils n'ont pu le connaître avec une faculté d'observation et de jugement suffisante de leur part que pendant peu d'années et alors qu'il était déjà vieux et qu'il approchait de la fin de sa carrière. Or ce n'est pas l'homme des dernières années dont il importe de tracer le portrait et de fixer le souvenir, mais l'homme des années d'action et de puissance ; c'est le chef de troupe, le combattant, c'est le Mollard de 1840 à 1860, le chef de bataillon, le colonel, le général. Nous avons été assez heureux pour recueillir, de seconde main, mais de la façon la plus nette et précise, des jugements venant d'hommes impartiaux, qui n'avaient été ni les subordonnés de Mollard, ni ses émules de grade et de fonctions et qui avaient été en situation de l'apprécier, et surtout de recueillir la réputation qu'il s'était acquise. Et nous croyons pouvoir avec confiance le représenter ainsi.

Philibert Mollard était de tempérament robuste. Sa santé ne le gêna pas au cours de sa carrière ; sa vigueur lui permit de fournir de puissants efforts. Très différent de son frère aîné, il était renfermé, peu bavard, réfléchissant beaucoup et mûrissant ses pensées. Son caractère était rude et peu commode. Il s'attacha très vite et très fort aux règlements organiques qui régissaient l'armée, s'imposa à lui-même une discipline sévère et exigea l'application des règles, l'exécution des ordres de la part de ses subordonnés, avec une fermeté extrême et une ténacité persistante qui ne se démentirent jamais. Ses rigueurs, à une époque où la tendance était plutôt à la bonhomie et au laisser-aller, parurent dures et excessives. Mollard n'en tenait nul compte et réprimait avec vigueur, avec violence même, tous les écarts dont il avait connaissance. De tels hommes sont, dans une armée, un élément de force, de discipline, de puissance ; ce sont eux qui forment les cadres subalternes ; ce sont eux qui incrustent les règlements dans les mœurs. Mais à coup sûr une telle attitude, sévère sans détente, âpre et vive sans accalmie, ne conduit pas à la popularité. Philibert Mollard était respecté, redouté, peu aimé. L'un de ces hommes dont nous avons pu recueillir l'opinion disait volontiers de lui : « Il était aussi détesté que son frère François était aimé. » Nous avons connu de ces hommes, détestés de la masse, universellement estimés tout de même.

Dans le service Mollard payait beaucoup de sa personne,

Digitized by Google

se dépensant jusqu'à l'usure, et donnait constamment l'exemple. Ayant conscience du rôle qu'il jouait et des services qu'il rendait, il entendait bien en être récompensé. C'est ce qui lui a fait adresser le reproche d'ambition ; mais c'était, chez lui, l'ambition du paysan qui, ayant bien remué et travaillé la terre à la sueur de son front, estime tout naturellement qu'il a le droit d'attendre sa récompense.

Mais Mollard, s'il était ambitieux, était avant tout un homme droit, un homme fier qui ne flatta jamais personne, ne fit jamais sa cour aux princes ni aux ministres, ni à leur entourage. Il n'eut pour lui ni l'amitié du roi, ni celle des ministres et des chefs de l'armée (1). Et comme, en temps ordinaire, Mollard paraissait sans éclat, une longue période de paix l'aurait laissé sans doute dans l'ornière et dans l'ombre. Ce sont les circonstances qui l'en ont fait sortir, à une époque où ses admirables qualités de chef et de soldat pouvaient se déployer à la guerre et à la bataille. Dans les circonstances graves, il était transformé, transfiguré. Sa vivacité faisait place à un sang-froid imperturbable ; il appréciait les situations et les faits avec une clairvoyance merveilleuse, prenait rapidement ses décisions ; puis sa bravoure éclatante et contagieuse lui gagnait tous les cœurs et lui valait tous les succès. Son attitude le 24 juin à San-Martino fut telle qu'elle lui valut tous les suffrages de l'armée. Dès lors, officiers et soldats, et tous ses compatriotes savoyards, oublièrent tout le reste et l'on n'entendit plus que la louange unanime, justement méritée par un tel chef. Mais en haut lieu la jalousie et de vieilles rancunes ne désarmèrent pas ; et personne ne fit rien, en Piémont, pour retenir Mollard quand, l'année suivante, il songea à passer dans l'armée française. Le temps fait justice à tous : nous avons vu l'hommage que le récit officiel de la campagne, publié cinquante ans plus tard, a rendu au Mollard de San-Martino.

Après 1860, les changements de pays, de situation, d'existence élevèrent et élargirent grandement l'esprit et le cœur du général Mollard. Des horizons nouveaux s'ouvrirent à lui. Sa nature se transforma, ou plutôt se rétablit, hors de la contrainte des situations hiérarchisées et un peu rigides, dans le sens naturel de la bienveillance générale et de la

(1) On découvre sans peine, dans l'histoire militaire de la Savoie, des Dessaix, des Chastel, d'autres encore, bâtis de la même pierre et du même bois.

Digitized by Google

bonté constante. A Paris et en Savoie, il se montrait serviable et généreux au plus haut degré ; et les dernières années qu'il passa dans son pays, après 1870, lui valurent à la fois la considération générale et la reconnaissance de tous ceux qu'il aidait et qu'il secourait de toutes ses forces.

Tel fut, semble-t-il, ce grand soldat, qui a sa place marquée dans nos fastes militaires provinciaux. Il ne fut ni de l'école de nos généraux de la Révolution, aux carrières rapides et brillantes, ni de celle des hommes qui, après 1870, surent remplacer l'action par le travail et l'étude en vue de l'avenir. Il est bien de sa génération et de son temps. Lorsqu'il passa en France, en 1860, il était de l'étoffe et de la valeur des meilleurs chefs, formés en Afrique, en Crimée et en Italie, dont il devenait le collègue dans l'armée française.

Né Français en 1801, demeuré Français pendant quatorze ans, serviteur dévoué et loyal de la Maison de Savoie pendant quarante-cinq ans, redevenu Français avec son pays en 1860, profondément attaché à l'Empire à qui la Savoie a dû sa nouvelle destinée, le général Philibert Mollard est en vérité l'un des personnages représentatifs de l'histoire de notre pays.

Sur les quatre frères venus au monde dans la petite maison de Futenex, les deux aînés sont morts tout jeunes sous les drapeaux ; les deux autres n'ont pas laissé de postérité. Le nom de Mollard est éteint, dans le pays où il fut longtemps et avantageusement connu ; mais le souvenir reste. C'est l'histoire des anciens qui forme les jeunes. Les traditions provinciales et locales se forment et s'enrichissent du récit des existences qui ont provoqué le respect et des belles actions individuelles. La vie tout entière des quatre frères Mollard, le sacrifice des uns, la carrière honorable, glorieuse des autres, le dévouement au pays, les exemples donnés, les services rendus, tout cela s'est répandu et s'est transmis autour d'eux et après eux pour la formation et l'édification de la jeunesse de leur pays. Et quand vient un jour l'épreuve, la génération qui doit la subir se trouve tout naturellement redevable aux anciens, aux précurseurs, des vertus dont elle découvre en elle le germe et qui lui donnent le courage et la force d'y faire face. Ainsi les quatre frères Mollard ont contribué pour leur part, dans l'ensemble des forces morales, dans la réserve profonde de ces forces accumulées, à la fermeté nationale de 1914 et à la victoire de 1918.

Général Bordeaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

F. VERMALE

Une Lettre de Silvio Pellico

Monsieur le Comte Charles de Bellair, Commandeur, etc., etc., etc.

Rumilly (Savoie).

Monsieur (1),

Ayant été attaché par plusieurs motifs, et surtout par une reconnaissance qui ne finira jamais, à feu Monsieur de Rubod (2), je désirerais savoir si Madame de Rubod est encore en vie, et si elle et ses enfants n'ont plus leur domicile à Lyon (3). J'ose, Monsieur le Comte, m'adresser à vous pour en être informé, attendu que j'ai eu l'honneur de vous connaître ainsi que Madame la Comtesse de Bellair (4).

(1) Cette lettre est tirée des archives de Me Fontaine-Tranchant, avocat à Albertville, qui a bien voulu nous la communiquer et nous autoriser à la publier.

(2) M. Antoine de Latour, dans la préface à l'édition des œuvres de Silvio Pellico (Paris, 1860), donne les détails suivants : « Silvio Pellico était né à Saluces (Piémont) en 1789. Son père occupait un emploi dans les postes ; puis s'occupa d'une filature à Pignerol et finalement redevint fonctionnaire à Turin. Sa mère, née Tournier, était originaire de Chambéry et d'un caractère très pieux. A 16 ans, elle conduisit à Lyon son fils, chez son cousin M. de Rubod, où il resta 4 ans (1805-9). Ce fut une très heureuse période de sa vie, Silvio partageait « ses jours entre une société élégante et choisie et des études toutes françaises ».

(3) Par une note ultérieure nous nous proposons de poursuivre nos recherches sur M. et Mme de Rubod. Nous n'avons pu encore arriver à les identifier complètement.

(4) Charles-François Portier de Bellair, né à Viuz-la-Chaisaz le 11 juillet 1770, sénateur au Sénat de Savoie en 1814, président de Chambre en 1824, Commandeur des Saint-Maurice et Lazare. Mort en 1852 à 82 ans. Il avait épousé Madeleine Trolliet de Maison Forte.

Digitized by Google

Sans doute vous conservez quelque souvenir de ce Silvio Pellico que vous honoriez l'un et l'autre de vos bontés, à l'époque où eut lieu votre mariage et celui de M. de Rubod. Passé par de longues adversités, je suis maintenant, grâce à Dieu, un des hommes les plus heureux qui soient au monde. Le séjour de Milan (1), après m'avoir souri pendant une assez longue époque, me devint fatal lorsqu'on se livra en Lombardie à des exaltations politiques. Ces funestes erreurs me ravirent à la société et à toutes les douceurs de l'existence pendant dix ans ; mais une si grande infortune ne fut permise par Dieu que pour mon bien (2), et j'ai toutes les raisons de l'en bénir chaque jour. Il y a bientôt six ans qu'il lui a plu de me faire sortir du château de Spielberg (3). Le climat rigide de la Moravie et tous les maux de la captivité avaient entièrement abîmé ma santé ; je croyais ne plus avoir assez de vie pour traverser la distance immense qui me séparait de mon cher Piémont. Aussi arrivai-je presque mourant. Mais le bonheur de me retrouver dans les bras d'un Père et d'une Mère que Dieu m'avait conservés, les soins que l'on me prodigua, l'affection de toutes les personnes de ma famille, l'analogie du climat natal avec les besoins de ma santé, m'ont redonné des forces que je ne croyais plus acquérir. Je suis bien toujours un peu souffrant mais d'une manière fort supportable. Le Ciel me dédommage de mes malheurs passés, par toute espèce de bénédictions. Mes bons Parents vivent et m'aiment ; mes compatriotes me témoignent de l'indulgence ; je n'ai que des âmes bien-

---

(1) Silvio Pellico était rentré à Milan en 1809. Il y obtint en 1815 des succès retentissants comme auteur dramatique. En 1816, il entra comme précepteur chez le comte Louis Porro, un des chefs du parti patriote lombard. Collaborateur au journal le *Conciliateur*, il fut arrêté le 19 octobre 1820 comme conspirateur contre l'Autriche. Condamné à mort, sa peine fut commuée en celle de 15 ans de forteresse.

(2) Au cours de sa détention, en effet, Silvio exalta ses tendances religieuses jusqu'au mysticisme. M. Hauvette a dit de S. Pellico et de Manzoni : « Leur résignation (toute chrétienne) n'aboutit pas au renoncement : elle est faite de confiance dans le triomphe prochain de l'idéal de justice et de bonté qu'ils ont dans le cœur. » (*Littérature italienne*, Paris, 1921, p. 427.)

(3) La forteresse dans laquelle fut détenu Silvio fut celle de Spielberg en Moravie. Il fut libéré le 1er août 1830 sur les instances de l'ambassade du Piémont à Vienne.

Digitized by Google

veillantes autour de moi. Parmi ceux à qui l'attachement et la reconnaissance me lient à Turin, le marquis et la marquise de Barol sont au premier rang (1). Tel est maintenant mon heureux sort dans notre bon pays.

J'ai écrit, il y a bien des mois, à Mad. de Rubod. Peut-être ma lettre s'est-elle perdue, ou bien est-ce vrai, ainsi qu'on me l'a dit, que Dieu a déjà mis un terme à la carrière de cette vertueuse Dame. Faites-moi la grâce, Monsieur le Comte, de me dire ce qu'il en est, ainsi que de ses enfants. Daignez en même tems me donner des nouvelles de Mad. de Bellair, à qui je vous prie de présenter mes respectueux hommages.

Excusez la liberté que j'ose me prendre, et agréez l'assurance des sentiments distingués de considération et d'estime, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,
Votre très humble et très obéissant serviteur.

Silvio Pellico,
Maison de Barol.

Turin, 14 février 36.

---

(1) La marquise de Barol, dont la mère était née de Colbert, prit pour bibliothécaire Silvio Pellico. Le père de la marquise de Barol était un ami de J. de Maistre. Silvio retrouva quelques lettres adressées par J. de Maistre au marquis. Il les classa avec soin. Ces lettres ont été publiées par M. Clément de Paillette dans *La politique de Joseph de Maistre*, 1 vol., Paris, 1895.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Page.

Tableaux du personnel de la Société et des sociétés correspondantes I

Chronique de la Société XIV

Chronique aixoise, par le docteur DUVERNAY XXII

Chronique artistique, par A. BERTIN XXV

Inventaire sommaire des Archives hospitalières de la ville de Chambéry, par F. PERPÉCHON et A. BIVER (1re partie) I

Les Espagnols en Savoie (1742-1749), par le Commandant REVEL 98

Un prédicateur savoyard, Nicolas la Pesse, par A. BIVER 249

Une fête à Montmélian, le 10 novembre 1844, par P. FALCOZ 253

Jacques de Savoie, abbé de Talloires, par le Vte GREYFIÉ DE BELLECOMBE 259

Le général Mollard, aide de camp de l'empereur (1801-1873), par le général BORDEAUX 263

Une lettre de Silvio Pellico, par F. VERMALE 303

Digitized by Google

IMPRIMERIES RÉUNIES DE CHAMBÉRY
2, Rue Lamartine, 3

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(415) 642-6753
1-year loans may be recharged by bringing books
to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days
prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

NRLF LIBRARY USE MAY 18 '90

Digitized by Google

Digitized by Google